

1984

2008

25

ANS  
D'ENQUÊTE  
SUR LA PAUVRETÉ  
EN EUSKADI

Synthèse des études  
et des travaux statistiques  
développés entre 1984 et 2008  
par le Département de Justice,  
Emploi et Sécurité Sociale du  
Gouvernement Basque



EUSKO JAURLARITZA  
GOBIERNO VASCO

JUSTIZIA, LAN ETA GIZARTE  
SEGURANTZA SAILA  
DEPARTAMENTO DE JUSTICIA,  
EMPLEO Y SEGURIDAD SOCIAL

1 9 8 4

2 0 0 8

2 5 ANS  
D'ENQUÊTE  
SUR LA PAUVRETÉ  
EN EUSKADI

Synthèse des études  
et des travaux statistiques  
développés entre 1984 et 2008  
par le Département de Justice,  
Emploi et Sécurité Sociale du  
Gouvernement Basque



## Introduction

Dans le domaine statistique, on ne trouve pas de thématiques qui présentent un plus haut niveau de controverse et de difficulté que l'étude de la pauvreté et de la précarité.

La difficulté mentionnée se rapporte en grande partie à la complexité d'un phénomène –celui de la précarité– qui, même lorsque l'on le considère à partir d'une stricte perspective socio-économique, se distingue par une multitude de facettes. Il s'agit, d'une part, d'une réalité multidimensionnelle qui trouve son origine aussi bien dans les bas niveaux de rente à disposition des foyers (précarité de subsistance) que dans les limitations liées aux conditions générales de vie et au niveau du patrimoine de réserve accumulé (précarité d'accumulation). La gravité des situations carentielles est d'autre part très variable, s'associant dans certains cas à des problèmes liés à la couverture des nécessités de base –la pauvreté dans un sens strict– et, dans d'autres, à des difficultés plus générales qui mettent en évidence l'incapacité d'accéder aux niveaux de bien-être qui sont habituels dans une certaine société.

Les carences, de plus, reflètent quelquefois plutôt des situations de risque que des problématiques pleinement consolidées. En fait, la pauvreté et la précarité se présentent de deux manières différentes dans la vie réelle : alors que dans certaines occasions leur présence se manifeste pleinement aux yeux de l'enquêteur, dans d'autres cas elles apparaissent de façon déguisées ou comme un simple risque potentiel.

En ce qui concerne la controverse, celle-ci est associée à l'absence de procédés normalisés de mesure de la pauvreté et la précarité des procédés qui ont atteint la reconnaissance scientifique universelle. Il est certain que l'indicateur Eurostat de pauvreté (60% de la rente nette moyenne équivalente) a obtenu une croissante acceptation dans l'analyse comparée et qui, comme telle, s'est vue consolidée en tant qu'indicateur de référence pour l'étude de la pauvreté de subsistance dans l'Union Européenne. Néanmoins, à la suite des inerties sociales aussi bien que du taux de pauvreté élevé que reflète cet indicateur, défini initialement par Eurostat plus comme un indicateur de *bas revenus* que comme un indicateur de *pauvreté* dans le sens strict, il était encore habituel, jusqu'à il y a peu en Espagne, de recourir à l'indicateur originellement utilisé par les institutions européennes (50% de la rente nette moyenne équivalente).

Au milieu des années 80 du siècle passé, le Gouvernement Basque a posé les bases ce qui deviendrait, à partir de 1996, une ligne originale d'étude et un suivi de la pauvreté en Euskadi<sup>1</sup>. Cette approximation se résume dans l'opération statistique connue sous le nom de *Encuesta de Pobreza y Desigualdades Sociales* (EPDS)-(Enquêtes de Pauvreté et d'Inégalités Sociales). Comprise dans le Plan Basque de Statistique, l'enquête s'est déroulée en 1996, 2000, 2004 y 2008, bien que l'on doive mentionner une première étude, entreprise en 1986, qui peut s'assimiler en partie à la EPDS à l'effet d'une analyse de résul-

<sup>1</sup> Dans ce rapport, les termes Pays Basque, Euskadi et Communauté Autonome d'Euskadi (CAE) seront utilisés indistinctement pour parler du territoire que la EPDS analyse. Cet espace géographique est formé par trois provinces –Álava, Bizkaia et Gipuzkoa– et conforme une des 17 communautés autonomes ou régions espagnoles.

tats à long terme. La responsabilité de l'opération incombe au Département de Justice, Emploi et Sécurité Sociale, en coordination avec l'Institut Basque de Statistique (EUS-TAT).

Avant de pénétrer plus avant dans le contenu de la EPDS, il convient de situer l'origine de cette statistique, en précisant le contexte dans lequel elle apparaît et se développe, et de présenter en plus brièvement ses traits les plus généraux.

### 1. L'origine de la EPDS

Bien que la EPDS se développe depuis 1996 dans son format actuel, les bases de cette statistique sont posées antérieurement. Ainsi, en 1986 le Gouvernement Basque encourage la réalisation d'une étude sur les réalités de pauvreté qui existent dans la Communauté Autonome d'Euskadi (CAE), l'*Etude sur des Situations Sociales Désavantagées en Euskadi*. Dix ans plus tard, la EPDS ordonna et continua, d'un point de vue statistique, l'approche introduite dans cette investigation.

Il convient de rappeler le contexte qui est à l'origine de cette première approche de l'étude officielle de la pauvreté en Euskadi, un contexte définit par la crise de la fin des années 70 et début des années 80. Cette crise implique la réapparition de phénomènes qui, comme le chômage et la pauvreté, étaient restés en quelque sorte oubliés dans les pays développés durant les années de croissance économique. En Espagne, l'évolution négative que l'on observe est directement liée à la forte chute de l'emploi industriel, une chute plus intense que celle qui affecte d'autres pays d'Europe occidentale. La croissance spectaculaire des chiffres du chômage dans l'ensemble espagnol n'a pas pour le moment de parallélisme dans aucun autre Etat européen. Ainsi, cependant que le taux de chômage dans les pays de la Communauté Européenne d'alors augmente entre 1970 et 1983 de 8,6 points en pourcentage, il augmente de 17 points dans le milieu espagnol.

Etant donné sa structure professionnelle fondamentalement industrielle, orientée en plus

vers les secteurs qui sont affectés plus directement par la crise, la chute professionnelle qui caractérise l'ensemble étatique est particulièrement intense en Euskadi. La destruction de postes de travail a une influence sur l'augmentation spectaculaire du chômage. Euskadi passe d'un niveau de chômage pratiquement nul en 1973 à un taux de chômage de 22,5% en 1984.

L'impact différentiel de la crise dans notre Communauté Autonome ne se perçoit non seulement par un taux de chômage plus important, mais également par une perte de vigueur économique qui s'exprime clairement dans les indicateurs macroéconomiques généraux. Entre 1975 et 1985 la croissance du PIB en Euskadi est négatif, -0,3%, en dessous du 1,7% positif qui caractérise encore l'ensemble étatique. Euskadi est en plus la seule communauté autonome de l'Etat dont la rente per capita diminue entre 1973 et 1981. Entre 1981 et 1985, cet indicateur stagne à un taux de croissance de 0,1%, très en dessous du 0,7% espagnol.

Le déclin relatif d'Euskadi est spécialement remarquable en ce qui concerne les indicateurs les plus directement liés au bien-être des familles, comme la rente familiale disponible per capita. Les trois territoires historiques basques qui étaient aux premiers postes du ranking étatique au milieu des années 70 ont perdu rapidement des postes par la suite, Bizkaia réussissant à se placer dans les échelons intermédiaires du tableau au milieu des années 80. Ce territoire historique passe en fait du second poste en 1971 au 21ème en 1985.

En définitive, bien que le territoire de l'actuelle Communauté Autonome d'Euskadi était devenu depuis la fin du XIXème siècle jusqu'au milieu des années 70 l'un des principaux foyers de croissance économique de l'Espagne moderne, une réalité qui a situé Euskadi durant des décennies dans une position de privilège dans le contexte espagnol, les crises successives des années 70 et 80 avaient donné lieu à une nouvelle et difficile situation, avec des niveaux de rente familiale disponible per capita situés en dessous de la moyenne espagnole et des taux de chômage de plus de 20%.

La préoccupation pour l'évolution négative des indicateurs sociaux en Euskadi allait être l'un des principaux facteurs qui contribuerait à donner de l'élan à l'initiative qui déboucherait sur la EPD, surtout lorsque quelques études avaient déjà anticipé l'importance des situations économiques de précarité dans l'apparition et le développement des problèmes sociaux. Dans les conclusions de l'étude réalisée entre mars et juin 1984 sur les besoins sociaux en Alava (Gouvernement Basque, DTSS, 1986), par exemple, on insistait sur l'accumulation de problèmes sociaux dans un type de foyers spécifique dans lesquels l'absence de ressources économiques constituait l'un des traits communs. Les résultats de l'étude paraissaient confirmer la thèse de Townsend (1979) qui insistait sur la concentration de problèmes sociaux dans les familles les plus affectées par la pénurie économique.

Bien que finalement assumée avec cohérence par les responsables politiques du Département du Travail, Santé et Sécurité Sociale d'alors, dans la décision d'aborder l'étude de la pauvreté, une stimulation, en bonne partie externe, fut pourtant nécessaire. L'étude de la pauvreté ne faisait pas partie des estimations du programme du Département, et n'était pas non plus la préoccupation dominante parmi les techniciens, orientés plutôt alors vers l'étude des besoins des usagers des services sociaux.

Cette stimulation extérieure a été constituée par les initiatives d'étude et d'analyses adoptées par les Communautés Européennes et qui, dans notre pays, l'étaient par des organismes comme Caritas<sup>2</sup>. En grande partie, la

recherche de la pauvreté en Euskadi est le résultat de l'intérêt que suscitérent, dans les hautes instances du Département, des initiatives comme les programmes européens de lutte contre la pauvreté<sup>3</sup>.

Ces initiatives reflétaient une préoccupation croissante pour le phénomène de la pauvreté, traduite par la profusion de nouvelles investigations sur le sujet, tant au niveau étatique que, surtout, au niveau de la Communauté Européenne. Pour les dirigeants politiques de l'époque, ce qui commençait à apparaître comme une réalité problématique en Europe et dans l'ensemble de l'Espagne ne pouvait certainement pas ne plus exister, au moins comme des hypothèses de départ, en Euskadi. Ce n'est pas en vain que cette Communauté était différenciellement affectée dans l'ensemble étatique par le chômage et la récession économique.

La convergence d'une réalité croissante définie par la précarité avec les initiatives développées dans le contexte des programmes européens et des travaux précurseurs de EDIS et Caritas s'est concrétisé dans la décision d'impliquer le Département du Travail, Santé et Sécurité Sociale d'alors dans la nouvelle dynamique d'étude de la pauvreté. C'est ainsi qu'est né un projet de recherche qui se prolongea durant plusieurs années et qui, à cause des circonstances particulières de l'époque, s'est focalisé précisément depuis un point de vue, celui de la recherche.

Pour des raisons pratiques, le processus débute en 1984 avec le projet d'une première opération expérimentale destinée à faciliter une information susceptible de consolider le

<sup>2</sup> L'importance du travail de Caritas dans la lutte contre la pauvreté en Espagne doit être soulignée. Son rôle ne se limite pas à l'action directe, dans un contexte d'intervention limitée de l'Administration dans la lutte contre la marginalisation la plus extrême, mais elle s'étend au domaine de la recherche. En lignes générales, la majorité des enquêtes pionnières importance développées dans ce domaine furent parrainées directement ou indirectement par Caritas Diocésaine. Sous le titre de « Pauvreté et Marginalisation », l'étude de EDIS développée en 1984 (EDIS 1984), sur la base d'un accord entre Caritas Diocésaine et la Direction Générale d'Action Sociale, est le plus important de ces travaux, au moins du point de vue de l'impact social. La présentation de cette étude représente sans aucun doute la rencontre avec le phénomène et avec le débat sur la réalité de la pauvreté en Espagne au milieu des années 80.

<sup>3</sup> Le Premier Programme Européen de Lutte contre la Pauvreté a été approuvé en 1975 et continua jusqu'en 1980. Le Second Programme Européen a été approuvé en 1984 après un long processus de réflexion dans le sens des Communautés Européennes. L'importance de ces programmes est triple: en premier lieu, ils sont remarquables par leur contenu précurseur, se mettant en marche très rapidement, en parallèle avec l'apparition de la crise économique des années 70; Deuxièmement, ils supposent une remarquable contribution à la reconnaissance de la réalité de la pauvreté dans le milieu européen; finalement, ils contribuent au développement statistique et à la recherche en matière de pauvreté. L'impulsion à la recherche quantitative dans ce domaine et à la génération de statistiques sur la pauvreté, tant au niveau européen qu'à celui des Etats membres, s'associe en grande partie à l'intervention développée dans le contexte de ces Programmes.

cadre théorique de la future recherche à développer sur la pauvreté. Cette première étude, dont la phase de récolte sur le terrain se déroule en mai 1985, confirmerait que les situations de pauvreté déterminent une situation différentielle pire en ce qui concerne les niveaux de consommation alimentaire, possession de biens et de capital et réalisation d'activités de loisir et de temps libre à contenu économique.

D'un point de vue méthodologique, de même, les résultats indiqueraient anticipativement que l'approche subjective alors fondamentalement défendue par le professeur Bernard M.S. Van Praag de l'Université de Leyden était la meilleure, aussi bien d'un point de vue théorique que pratique, pour une approche de l'étude de la pauvreté. Les résultats obtenus, néanmoins, conseillaient de ne pas écarter complètement l'utilisation éventuelle de la méthodologie d'Anvers, développée par Herman Deleeck au Center for Social Policy (CSP), particulièrement dans sa version typologique<sup>4</sup>, une approche qui commençait à compter sur des références de recherche en Espagne<sup>5</sup>.

Avec les résultats du prétest disponibles se concrétise le projet définitif de ce que serait la première étude de la pauvreté en Euskadi développée par le Gouvernement Basque. L'opération, confiée à la Direction de Bien-être Social du Département du Travail, Santé et Sécurité Sociale d'alors, est configuré sous le titre de *Estudio sobre Situaciones Sociales Desfavorecidas en Euskadi (ESSDE) (Etude sur des Situations Sociales Défavorisées en Euskadi)*.

Pour ce qui est de la mesure du phénomène, les données à recueillir devaient faciliter l'obtention d'indicateurs pour les principales méthodes d'approche de la pauvreté qui existaient alors en Europe. A ce moment-là, cela faisait référence essentiellement aux méthodes suivantes :

- Les méthodes statistiques objectives définies par EDIS et Willmott.
- Les méthodes subjectives proposées par le courant SPL (Van Praag) et CSP (Deleeck).
- Les approches les plus proches du concept de privation, comme celles définies par Townsend et Rowntree.

<sup>4</sup> Dans le CSP, Deleeck développait une méthode d'approche de la pauvreté basée sur l'étude de patrons sociaux à partir du recours à trois questions posées dans les foyers. La première question était axée sur la position des foyers en termes de leur niveau de sécurité d'existence (Avec les revenus dont ils disposaient mensuellement dans leur foyer : Pouvez-vous, vous et les vôtres arriver à la fin du mois : très difficilement, difficilement, assez difficilement, assez facilement, facilement ou très facilement ?) ; la seconde question recueillait la perception du foyer par rapport à ses besoins de rente (Un foyer comme le vôtre : De quelle quantité aurait-il besoin pour pouvoir arriver à la fin du mois ?) ; la dernière question, recueillait l'information concernant les revenus effectivement disponibles (En fait : A combien se monte la rente nette dont dispose mensuellement votre foyer, y compris tout type de revenus ?).

Pour le calcul des minimums socio vitaux, le CSP analysait exclusivement les foyers qui disaient arriver à la fin du mois « assez difficilement », considérés comme ceux qui étaient placés juste sur la frontière des situations d'insécurité d'existence. Dans ces foyers, on comparait la rente actuelle disponible avec celle que l'on estimait nécessaire, en prenant comme élément de référence pour des calculs postérieurs la plus basse des deux. Après avoir écarté les foyers qui s'éloignaient trop de la rente moyenne examinée (+/- deux fois la déviation typique), on calculait à partir de là la rente moyenne qui reflétait la rente nécessaire pour arriver à la fin du mois.

Le pas suivant de l'analyse consistait à comparer le revenu actuel de chaque foyer avec le minimum socio vital qui correspondait à son type de foyer de référence, déterminant à partir d'alors les foyers qui vivaient en sécurité ou en insécurité d'existence, plaçant dans cette position ceux qui se situaient en dessous du minimum socio vital pour leur typologie de foyer. La situation de ces foyers s'établissait non seulement en termes dichotomiques (en dessous ou en dessus du seuil de sécurité) mais en termes de pourcentages, en accord avec la formule suivante :

$$SE = \frac{Y}{MSV} * 100$$

SE étant la valeur obtenue en sécurité d'existence, calculée en tant de pourcent ; Y la rente disponible du foyer et MSV le minimum socio vital correspondant au type de foyer de référence.

L'approche s'applique pour une série de typologies de foyer (individu retraité, individu actif, couple retraité, couple de personnes actives sans enfants, etc.) qui comprendraient au moins 30 foyers dans l'exemple.

<sup>5</sup> La référence pour l'application de la méthode d'Anvers en Espagne était l'étude qui était alors promue par Luis Vila, Javier Charroalde et autres membres de l'équipe qui étudiait le phénomène de la pauvreté en Espagne dans le cadre de El Instituto de Estudios Laborales y de la Seguridad Social - Institut d'Etudes du Travail et de la Sécurité Sociale (IELSS). Le but était de délimiter une série de seuils de pauvreté pour des foyers type, en comparant la rente actuelle et la rente nécessaire pour ces groupes qui disaient arriver assez difficilement à la fin du mois. De cette façon, on désirait délimiter des minimums socio vitaux pour une série de types statistiques représentatifs.

Le questionnaire est configuré de telle façon qu'il soit possible de réaliser l'adaptation correspondante des méthodes CSP et SPL aux besoins spécifiques du processus de mesure de la pauvreté en Euskadi.

Le travail sur le terrain de l'étude se développe entre février et mars 1986. Le rapport du Département du Travail, Santé et Sécurité Sociale intitulé '*La pobreza en la Comunidad Autónoma Vasca-La pauvreté dans la Communauté Autonome Basque (Avance)*' qui synthétise le contenu de la recherche réalisée (Gouvernement Basque, DTSS, 1987) est publié au début de 1987. Une décision qui aurait une importance décisive face à l'avenir si on décidait de l'adopter, comme référence pour la présentation des données relatives à la pauvreté de subsistance, l'approche Leyden/SPL dans la formulation de celle-ci développée par Van Praag.

Bien que strictement focalisés par la recherche, les résultats de l'étude transcendent totalement ce cadre, causant une indéniable commotion sociale et politique en Euskadi. La diffusion dans les moyens de communication des données de l'ESSDE informe l'opinion publique de la réalité des séquelles de la crise et du chômage: l'important appauvrissement d'une société jusqu'alors particulièrement prospère. Au-delà des chiffres quantitatifs imposants sur le nombre réel de foyers pauvres, toujours discutables, ce qui se remarque le plus dans cette étude, ce qui a réellement troublé ses réalisateurs les plus proches, ce sont des circonstances concrètes :

- D'une part, la constatation que, au-delà des discussions sur les chiffres, le problème de la précarité et de la pauvreté existait, et en plus non d'une façon résiduelle. De même que la crise et le chômage, la pauvreté était de nouveau présente dans notre Communauté.
- D'autre part que, spécialement dans certains quartiers –zones industrielles en crise, zones ouvrières dégradées de certaines capitales, particulièrement Bilbao, ou des vieux quartiers de villes principales– les réalités de pauvreté extrêmes posaient de sérieuses questions concernant l'efficacité du système de protection sociale et des éventuels consé-

quences du maintien d'une situation de ce type à moyen et long terme. Bien que de caractère général, le problème était particulièrement flagrant en Bizkaia, l'une des provinces leaders dans le processus d'industrialisation en Espagne.

Dans la présentation des résultats Préliminaires de l'étude, les résultats obtenus se synthétisaient de la manière suivante :

*La pauvreté n'est pas [] étrangère aux pays développés et moins encore à ceux qui, comme le nôtre, souffrent plus intensément une crise qui a eu une incidence sur l'augmentation du chômage jusqu'à des cotes méconnues et dans le croissant étranglement financier de la Sécurité Sociale. L'incidence de la pauvreté est, néanmoins, plus importante que ce que l'on pouvait prévoir et plus importante que ce que l'on observe en Europe, même lorsqu'elle est probablement inférieure à celle qui serait détectée pour l'ensemble de l'Etat. Le rapport souligne également que certains groupes sont particulièrement affectés, entre autres les chômeurs, les femmes avec des responsabilités familiales ou les chômeurs pour invalidité, montrant l'inefficacité particulière de certaines politiques sectorielles de la Sécurité Sociale. Enfin, il confirme que la pauvreté influe sur une détérioration notable de la coexistence sociale et de l'égalité d'opportunités des citoyens, en rendant inapplicables les principes politiques de base qui gèrent l'état social et démocratique de droit.*

En même temps, on posait les bases de ce qui pourrait constituer une action dans ce domaine :

*Avant cela, aussi bien les institutions publiques que les agents sociaux doivent réagir et remettre en question leurs stratégies d'action afin d'obtenir une assignation plus efficace des ressources disponibles et l'application effective du droit au travail, mesure qui constitue la base réelle de la diminution de la pauvreté à moyen terme, –en particulier parmi des jeunes découragés face à un avenir qui se présente fréquemment instable et sombre–. On doit également reconsidérer l'utilité d'un effort extraordinaire de solidarité sociale de la part des groupes non pauvres. En tout cas, aucune société démocratique ne peut tolérer l'«enkystement» de situations extrêmes de pauvreté comme quelques-unes de celles qui existent aujourd'hui dans la Communauté Autonome.*



*« A court terme l'objectif de base doit être axé surtout sur deux aspects : l'élimination de la pauvreté chronique et l'élimination de la misère. Tous les efforts d'une politique de Bien-être Social à court terme doivent s'adresser à eux »<sup>6</sup>.*

De cette façon, malgré son objectif fondamentalement technique et jusqu'à académique, en mettant en évidence l'existence d'importantes poches de précarité et jusqu'à des formes extrêmes de pauvreté en Euskadi, la ESSDE a posé les bases pour l'important débat politique qui se développe postérieurement dans le Parlement Basque. A la suite du débat parlementaire qui suivit la publication de l'étude, la Séance Plénière du Parlement Basque approuva, en session célébrée le 8 mai 1987, une Proposition non de Loi sur la situation de pauvreté que vivent de nombreuses familles basques, conformément au texte suivant :

*« Le Parlement Basque incite le Gouvernement Basque à la mise en marche d'un programme spécifique sur la pauvreté qui existe dans la Communauté Autonome. A cette fin, la Commission Parlementaire correspondante élaborera un projet, en tenant compte des données contenues dans le projet préliminaire qu'a publié récemment le Gouvernement Basque, sur l'étude de la pauvreté dans la communauté Autonome ».*

L'acceptation de cette proposition constitue le début du processus qui débouchera sur la mise en marche par le Gouvernement Basque, au début de 1989, du Plan Intégral de Lutte contre la Pauvreté<sup>7</sup>. Ce Plan établit, pour la première fois en Espagne, un système de garantie de ressources minimales, basé sur l'implantation de ce qui était populairement connu alors comme salaire social. La mise en marche du Plan basque contribuera

à la diffusion postérieure de l'idée du salaire social à la presque totalité des communautés autonomes de l'Etat, en déterminant l'un des exemples de contribution des institutions autonomes à la définition du modèle de protection sociale en Espagne<sup>8</sup>.

L'orientation à l'action du Gouvernement Basque a fait que durant un certain temps l'effort de recherche et de statistique soit axé sur des aspects liés à la mise en marche et à l'évaluation des plans de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. En novembre 1988 une nouvelle prise de données a été en fait réalisée, inspirée par le projet de la ESSDE, bien que dans le seul but de servir d'appui à la mise en marche du Plan de Lutte contre la Pauvreté en Euskadi. Il s'agissait exclusivement d'apporter des données pour établir les prévisions relatives à la demande potentielle de la prestation de salaire social prévue par le Plan.

Au début des années 90, on évalua l'utilité de reprendre, d'un point de vue statistique, l'action commencée par la ESSDE, dans le but, dans ce cas, d'incorporer l'étude de la pauvreté à la planification statistique de la Communauté Autonome. Le Parlement Basque lui-même prit l'initiative d'encourager l'inclusion de la future EPDS dans les plans statistiques de la Communauté Autonome. La EPDS était donc incluse dans le Plan Basque de Statistique 1993-1996.

La décision d'inclure la nouvelle opération dans le Plan Basque de Statistique oblige ses responsables à reprendre le processus d'évaluation méthodologique des études sur la pauvreté. Ainsi, en 1994 une étude méthodologique relative à la situation de la recherche sur la pauvreté en Europe est lancée. L'objec-

<sup>6</sup> La Pauvreté dans la Communauté Autonome Basque (Préliminaire), Présentation de Carlos Aldasoro Ballesterro, Vice-conseiller de l'Emploi et du Bien-être Social.

<sup>7</sup> Le Plan de développement initialement à travers le Décret 39/89 du 28 février, relatif au Revenu Minimum Familial, et du Décret 64/1989, du 21 mars, régulateur des Aides d'Urgence Sociale. A peine une année après, la première loi autonome en la matière était adoptée, la Loi 2/1990, du 3 mai, du Revenu Minimum d'Insertion.

<sup>8</sup> L'initiative basque contribuera à changer en grande partie la direction de la politique sociale espagnole lorsque, après la décision de la Communauté Autonome de Madrid –dirigée alors par Joaquín Leguina– d'appliquer une mesure similaire, s'ensuivra l'approbation dans quelques années –l'une après l'autre– de différentes normes autonomes en la matière. Un modèle de protection sociale se consolidera de cette façon dans lequel les prestations du système général de Sécurité Sociale se juxtaposent, avec plus ou moins d'incidence réelle selon les Communautés Autonomes, un programme complémentaire de garantie de revenus. Ce modèle de rentes minimales autonomes est caractérisés encore aujourd'hui par son fonctionnement totalement autonome, en marge dans la pratique de n'importe quelle intervention étatique.

tif fondamental est de considérer et d'analyser les différentes méthodes d'approche de l'étude du phénomène qui sont appliquées alors dans la recherche européenne.

Après avoir analysé en détail les conclusions de l'étude méthodologique de 1994, le Département de Justice, Economie, Travail et Sécurité Sociale met en marche, dans le second semestre de 1995, une étude appliquée d'évaluation d'un premier modèle de questionnaire pour la future EPDS. Avec cette étude se terminent les travaux précédents le lancement définitif de la nouvelle statistique.

En partant des enseignements de l'étude pilote développée en 1995, en 1996 se déroule la première opération statistique officielle de la EPDS. A cette époque l'opération peut déjà être considérée comme substantiellement consolidée. Néanmoins, on introduira dans les opérations entreprises entre 2000 et 2008 des modifications et des améliorations méthodologiques. Celles qui résultent de la nécessité de prendre en considération, dans l'étude de 2004, les nouvelles requêtes statistiques européennes sont d'une importance particulière. En ce moment, la EPDS se trouve face à la nécessité de s'adapter pour la première fois à une statistique européenne opérative en la matière, la *European Union Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). Le principal effet de la EU-SILC est l'introduction d'une nouvelle orientation de la EPDS, qui offre à partir de 2004 une information bien supérieure en ce qui concerne les résultats dérivés de la méthode Eurostat, y compris une approche de l'application de la méthode du loyer imputé.

## 2. Les caractères principaux de la EPDS

La EPDS, appliquée à partir de 1996, se différencie dans plusieurs aspects de *l'Estudio sobre Situaciones Sociales Desfavorecidas en Euskadi* (*l'Etude sur des Situations Sociales Défavorisées en Euskadi*). Face aux objectifs beaucoup plus vastes qui caractérisèrent la ESSDE, par exemple, l'objectif central de la EPDS se limite à la connaissance, à l'étude et à l'évaluation des différentes lignes de pauvreté et de préca-

rité, et de son incidence en Euskadi, ainsi qu'à l'obtention d'indicateurs associés d'inégalité sociale.

D'une façon plus concrète, la EPDS est axée sur les objectifs spécifiques suivants:

- Mesurer et quantifier l'impact de la pauvreté et de la précarité, tant dans la dimension de subsistance que d'accumulation.
- Délimiter le contenu de la pauvreté et de la précarité, avec une référence spéciale à ses formes les plus graves.
- Etudier la relation qui existe entre la pauvreté objective et la pauvreté perçue.
- Déterminer, en ce qui concerne une série de variables générales, les facteurs de risque des situations de pauvreté et de précarité.
- Analyser les actions sociales pour le contrôle des situations de pauvreté et de précarité, en particulier celles liées aux processus d'accès à une vie indépendante. On aborde dans ce contexte l'étude de ce qu'on appelle la pauvreté cachée.

La EPDS renonce, dans le contexte signalé, aux aspects les plus complexes de l'approximation de la ESSDE, tant en ce qui concerne les variables de persistance et de reproduction de la pauvreté que l'analyse des nécessités et des problèmes différentiels de la population pauvre. La raison en est que ces aspects exigent des études ponctuelles de caractère beaucoup plus détaillé que ce qu'il convient d'englober dans une opération statistique périodique, axée principalement sur le suivi des indicateurs généraux de pauvreté, de précarité et d'inégalité.

Par contre, au fur et à mesure que se déroulaient les différentes phases de l'opération s'incorporèrent, ou se développèrent, de nouveaux objectifs spécifiques au profil plus précis. On remarque surtout parmi ceux-ci l'étude d'indicateurs complémentaires de pauvreté et de précarité, particulièrement ceux relatifs aux problèmes d'accès à une alimentation adéquate.

L'introduction d'une différenciation entre la

pauvreté et l'absence de bien-être est un autre aspect qui différencie l'approche EPDS de celle qui est définie dans la première étude sur des situations sociales défavorisées. Sous l'influence des conceptions dominantes en Europe, dans la ESSDE on associait l'idée d'accès à un bien-être minimum avec celui de pauvreté relative et celui de garantie des besoins de base avec celui de pauvreté absolue, pauvreté socialement intolérable ou misère. Au moment de projeter la nouvelle EPDS il a été conclu pourtant que l'approche la plus correcte n'impliquait pas la délimitation de différents degrés dans la situation de pauvreté, en faisant la différence entre situations de pauvreté relative et pauvreté absolue ou misère. La distinction réellement opérative était celle qu'il fallait établir de façon plus générale entre absence de bien-être, d'une part, et pauvreté dans le sens strict d'autre part.

Il y a pourtant un élément essentiel qui met en évidence la continuité entre la ESSDE et la EPDS, et c'est l'option adoptée par une approche originale à la mesure de la pauvreté et de la précarité. Comme la ESSDE, la EPDS analyse deux dimensions différentes dans l'étude des réalités de précarité : la précarité de subsistance et la précarité d'accumulation. L'établissement d'un rapprochement de celles-ci, en plus, c'est donner la préférence aux perceptions de la société elle-même face aux opinions des enquêteurs.

Dans le contexte européen, la EPDS attire l'attention par deux caractéristiques essentielles. La première est le seul exemple en Europe d'une statistique de pauvreté projetée et appliquée au cours des vingt dernières années ayant recours de façon continue à la même méthodologie. La seconde est également la seule qui fournit des résultats dérivés de l'application des principales méthodologies d'approche de la pauvreté qui existe en Europe, y compris l'approche innovatrice qui constitue l'originalité de la EPDS. Ce cette façon, le principal apport de la EPDS sont ses résultats obtenus en appliquant des principes méthodologiques communs qui permettent de connaître de façon fiable l'évolution dans le

temps des diverses facettes associées à cette réalité sociale complexe, permettant de plus le suivi et la comparaison entre eux des résultats correspondant aux différents indicateurs utilisés à un certain moment en Europe.

En tant qu'instrument qui s'est révélé adéquat pour suivre les phénomènes de pauvreté et de précarité, la EPDS est devenue l'une des principales opérations statistiques du Département de Justice, Emploi et Sécurité Sociale actuel. Il a eu, et aura sans doute dans l'avenir, une grande importance pour la politique sociale dans la mesure où il permettra de maintenir le suivi de l'évolution des différentes formes de pauvreté et absence de bien-être dans notre Communauté Autonome. La disponibilité d'information continue sur des indicateurs de pauvreté et d'inégalité continuera ainsi de permettre aux Administrations Publiques, aux partis politiques, aux organisations non gouvernementales et, plus généralement, à l'ensemble des citoyens d'être attentifs aux changements qui pourraient se produire dans les réalités de pauvreté et de précarité, ainsi que de détecter et d'analyser les principales variables qui s'associent à chaque moment à ces réalités sociales.

Ce rapport détaille, dans sa première partie, les principales caractéristiques méthodologiques de la EPDS, avec une référence spéciale aux indicateurs et aux indices de mesure utilisés. Il offre également, dans une seconde partie, les principaux résultats obtenus, prêtant une attention spéciale aux changements observés à long terme. A cet effet il a été procédé à un ajustement des différents fichiers de données de façon que soit possible une comparaison ajustable –basée sur le système de seuils existants en 2008- pour l'ensemble de la période pour laquelle on dispose de données, celle comprise entre les années 1986 et 2008.

# 1

Première partie:  
indicateurs de pauvreté  
et de précarité dans la  
EPDS



## Remarques préliminaires

Dans le cadre du Plan Basque de Statistique, l'objectif central de la EPDS est la connaissance, l'étude et l'estimation des différentes lignes de pauvreté et de précarité, et de son incidence sur Euskadi. Comme on l'a déjà signalé, l'une des caractéristiques distinctives de la EPDS réside dans l'option adoptée par une approche originale de mesure de la pauvreté et de la précarité.

L'approche traditionnelle de l'étude de la pauvreté en Europe place le chercheur face à quelques contradictions frappantes. D'une part, des foyers qui jouissent de niveaux relativement haut d'accès aux biens et aux équipements sont classés comme pauvres ; d'autre part, par contre, des foyers qui se distinguent par des conditions de vie précaires quant à l'accès aux biens de consommation durable ou aux conditions d'habitabilité du logement qu'ils occupent sont définis comme étant pauvres.

Sans préjudice de l'influence de caractéristiques culturelles qui introduisent des différences entre les membres de la société quant à leur perspectives de bien-être, les contradictions signalées s'associent fondamentalement au manque de distinction de deux dimensions différentes de la pauvreté et de la précarité qui n'avancent pas toujours parallèlement. D'une part, il faut souligner la précarité de revenus ou d'entretien. Cette dimension de la précarité s'associe à la dynamique quotidienne de la vie économique des foyers, c'est-à-dire, à la mesure dans laquelle ceux-ci sont capables de faire front –avec les revenus disponibles– à leurs frais habituels, tels que les frais d'alimentation, les frais généraux d'accès et d'entretien du logement

habituel ou les frais liés à l'accès aux loisirs ou au temps libre. Face à celle-ci, la précarité d'accumulation, d'inversion ou de capital, est liée plutôt à la capacité des foyers d'accéder aux biens et aux ressources qui garantissent à moyen et à long terme des conditions de vie adéquates, ainsi qu'à une sécurité économique minimale pour affronter l'avenir.

Les différents cycles de l'économie aident à percevoir le sens de cette différenciation. Dans les périodes de crise économique, par exemple, peuvent apparaître comme pauvres de subsistance des familles qui, dans les moments de prospérité, jouissent d'un niveau suffisant de bien-être. Ils furent non seulement capables, en ce sens, de faire front à leurs nécessités habituelles, mais ils purent également accéder suffisamment aux biens de capital qui garantissent à long terme un niveau de bien-être suffisant. Beaucoup de ces familles purent même durant un certain temps faire face à la crise avec des économies et autres biens patrimoniaux accumulés aux temps de prospérité. Ces *nouveaux pauvres* sont caractéristiques d'une évolution économique comme celle que vécut Euskadi au siècle passé, avec des périodes de croissance rapide et forte, suivies d'intenses phases de dépression économique.

Dans les périodes de prospérité économique, l'arrivée de population immigrante venant de pays pauvres peut donner lieu à une réalité très différente. Il s'agit dans ce cas de personnes ou de familles qui, même pouvant disposer de ressources suffisantes pour faire front à leurs nécessités quotidiennes, manquent pourtant fréquemment de moyens pour accéder à un logement décent ou d'un minimum

d'économies pour faire face aux frais ou aux situations économiques inattendues. Il est évident que ce type de pauvreté ou de précarité est substantiellement différent de celui décrit dans le paragraphe précédent.

La pauvreté et la précarité, même dans l'acceptation strictement socioéconomique qui caractérise la EPDS, font référence à des problèmes de nature diverse. Comme l'indiquent les exemples signalés, manquer à un moment donné de ressources suffisantes pour faire front à l'entretien du foyer à court terme n'est pas pareil que de ne pas pouvoir accéder à moyen et long terme à des conditions générales de vie adéquates, mesurées en termes d'accès à un logement de qualité minimale et suffisamment équipé et/ou aux biens de consommation durables nécessaires. Cette dernière réalité tend seulement à changer lentement pour la plus grande partie des foyers, normalement en fonction de leur capacité à accumuler progressivement de nouvelles ressources de patrimoine. Les différentes dimensions de la pauvreté et de la précarité, de plus, n'apparaissent pas nécessairement ensemble.

Toutes ces questions doivent être envisagées dans l'analyse de la pauvreté et de la précarité. Dans la recherche appliquée, néanmoins, on ne peut pas prendre suffisamment en considération ces différentes dimensions du phénomène. En Europe, on a pu, tout au plus, distinguer entre les approches orientées vers la détermination d'un niveau de ressources suffisant et les courants axés sur l'étude des situations de privation ou de désavantage. Mais loin de présenter ces approches comme complémentaires, ou comme différentes formes d'approches vers une même et complexe réalité, elles ont été souvent présentées comme des approches différenciées et substantiellement antagoniques jusqu'à une époque très proche.

Dans les pages qui suivent on analyse de façon détaillée les différentes dimensions de la pauvreté et de la précarité que l'on peut voir dans la EPDS, présentant non seulement leurs dimensions générales, mais également le type d'indicateurs utilisés pour leur mesure. On aborde également l'étude de ce qui pourrait être défini comme la pauvreté ou la précarité cachée.

# Chapitre I :

## PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉ DE SUBSISTANCE

### 1. Approche conceptuelle

La première dimension de la pauvreté que l'on trouve dans EPDS est liée aux formes traditionnelles de mesure de la pauvreté. Elle fait ainsi référence à ces formes de pauvreté liées à une insuffisance de revenus ou de rentes pour aborder les besoins ordinaires, c'est-à-dire, à celles auxquelles on doit faire face à court terme, aussi bien s'il s'agit de dépense courante comme les frais d'investissement d'application ajustée ou distribuée dans le temps, par exemple le paiement d'intérêts et d'amortissement pour l'acquisition d'un logement. Cette dimension de la pauvreté –qui renvoie au plus bas niveau des ressources économiques dont disposent certains foyers pour faire face à leurs dépenses habituelles– est définie dans la EPDS comme **pauvreté de subsistance**.

En termes concrets, pour ce qui est de sa signification réelle dans la vie quotidienne, la pauvreté d'entretien fait référence à une situation d'insuffisance de ressources économiques pour aborder, à court terme, la couverture des besoins de base, particulièrement ceux liés aux frais d'alimentation, de logement, d'habillement et de chaussures.

L'importance des situations de risque de pauvreté de subsistance est double. D'une part, elle reflète une insuffisance de revenus pour faire face aux besoins les plus élémentaires de consommation des foyers. D'autre part, si cette réalité carentielle potentiellement conjoncturelle devenait chronique dans le temps, elle pourrait donner lieu à l'apparition de formes plus graves de pauvreté, manifestées par des conditions de vie à long terme caractérisées par une extrême précarité. Ces situations

de pauvreté, d'une dimension plus structurelle que conjoncturelle, et donc plus difficiles à résoudre à court et moyen terme, nous renvoie à ce qui se définit dans la EPDS comme pauvreté d'accumulation, et qui est décrit en détail dans le prochain chapitre.

Il convient de signaler que la pauvreté n'épuise pas toutes les situations de précarité que l'on peut observer dans la couverture des besoins habituels de la population. Dans ce sens, la EPDS fait la différence entre les réalités de pauvreté de subsistance et les problématiques d'absence de bien-être, étalemment liés à l'étude des situations de précarité en termes d'entretien. Les problèmes d'absence de bien-être font référence à des situations d'insuffisance de ressources économiques pour faire face, à court terme, aux frais habituels qui sont considérés comme nécessaires pour maintenir les niveaux minimum de bien-être et de commodité attendus dans une certaine société. Ce sont ceux qui, dans la pratique, permettent de participer –bien que ce soit dans des conditions minimales– au mode de vie, des habitudes et des activités normales de cette société.

De cette façon, dans la perspective de la couverture des besoins réguliers de subsistance, cependant que les problèmes de précarité ou d'absence de bien-être sont reliés à la difficulté de la population à s'approcher des niveaux minimums de bien-être socialement attendus, ceux de la pauvreté s'associent en sens strict à la difficulté de couverture des besoins réellement de base. D'une certaine façon, cette idée de pauvreté renvoie aux approches absolues de mesure du phénomène, liés à l'idée de subsistance et de couverture des besoins de base ; la précarité ou absence de bien-être, par contre, renvoie aux focalisations absolues de mesure



du phénomène, liées à l'idée de subsistance et de couverture des nécessités basiques ; la précarité ou absence de bien-être, par contre, est reliée à une focalisation plus relative, en relation avec les espérances de bien-être propres à une certaine société. Malgré tout, ce qui est caractéristique dans la EPDS, c'est que les deux réalités tendent à refléter les circonstances spécifiques de la société à tout moment de son développement.

Comme on l'a déjà mentionné, la distinction entre pauvreté et absence de bien-être est déterminante dans la EPDS, constituant une caractéristique originale fondamentale de la méthode EPDS. Dans la mesure où l'on met en évidence différentes réalités de précarité dans la capacité des foyers à faire face aux frais nécessaires, la distinction entre pauvreté et absence de bien-être offre une meilleure compréhension de la réalité que les concepts de pauvreté relative et pauvreté grave à l'usage dans les études développées en Europe. Cela permet en même temps, comme nous pourrions le vérifier en son temps, une approche plus adéquate à l'étude de la relation entre changement social et développement économique, avec son impact différentiel dans les différentes réalités de précarité.

La plus grande précision du concept de pauvreté, différencié de celui de l'absence de bien-être a, de plus, l'avantage de fournir des lignes de pauvreté avec des quantités réalistes, socialement et politiquement crédibles, susceptibles pour cela d'orienter les décisions institutionnelles en matière de lutte contre la pauvreté. Il est possible par cette voie de distinguer ce qui est propre à la lutte contre la pauvreté de ce qui est une politique plus générale orientée à garantir l'accès aux niveaux de bien-être socialement attendus par l'ensemble de la population. L'expérience de la CAE dans les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et l'inter relation qui a existé dans ce domaine entre statistique et prise de décision politique, l'assure ainsi. Dans une bonne mesure, les niveaux du IMI et postérieurement de la Rente de Base ont tenté de s'ajuster à l'expérience dérivée des résultats de la EPDS.

## 2. Indicateurs de pauvreté et de précarité dans la dimension de subsistance

La difficulté observée dans la consolidation de méthodes de définition et de calcul suffisamment acceptées par la communauté scientifique est l'une des caractéristiques de l'approche statistique habituelle aux problèmes de pauvreté, axée sur l'étude de la pauvreté de revenus ou de subsistance. Pour cette raison, la EPDS offre différents indicateurs de pauvreté et de précarité dans la dimension de subsistance.

Les principaux indicateurs se basent sur une méthode propre, la méthode EPDS, qui permet de distinguer trois types de situations sur l'échelle pauvreté/bien-être : celles définies par le risque de pauvreté, celles situées en un point intermédiaire entre la pauvreté et le bien-être et finalement les situations de bien-être.

Néanmoins, les innovations de la EPDS sont compatibles avec l'obtention complémentaire des indicateurs habituellement utilisés dans l'étude de la pauvreté et de la précarité dans le milieu européen. Ainsi, la EPDS fournit des résultats pour les principales méthodes d'approche qui ont à une certaine époque constitué un point de référence en Europe pour l'obtention de seuils liés à l'étude de la précarité de revenus.

En bref, la EPDS offre actuellement des taux de pauvreté, ainsi que dans certains cas d'absence de bien-être, dérivés de l'usage des méthodologies suivantes :

- L'indicateur original des institutions européennes, utilisé habituellement dans les études du groupe EDIS et de Caritas (50% du revenu moyen équivalent).
- Le nouvel indicateur dérivé de la méthode Eurostat, dans ses différents aspects de 40 à 70%, avec ou sans loyer.
- L'indicateur de Leyden dans sa version simplifiée (*Subjective Poverty Line* o SPL).
- L'indicateur conçu par le Gouvernement Basque dans son étude de 1986, adapté à l'opération 1996 de la EPDS (Méthode EPDS)<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Dans la ESSDE de l'année 1986 on a utilisé certaines approximations qui furent éliminées à partir de 1996, étant donné leur manque de consolidation en Espagne ou en Europe. Parmi celles-ci on doit mentionner l'approche du CSP ainsi que la méthodolo-

La disponibilité de différents indicateurs d'usage habituel, actuellement ou dans le passé, permet à chaque utilisateur d'opérer à long terme avec les indicateurs désirés. Ainsi, il est possible de comparer l'incidence de la pauvreté dans la Communauté Autonome avec celle de n'importe quel autre pays européen utilisant la méthodologie considérée comme la plus appropriée.

Cette approche ouverte facilite la compréhension de deux types de réalités malcommodes pour la recherche : en premier lieu, que l'établissement d'une ligne de pauvreté unitaire est un objectif impossible à atteindre définitivement, au moins pour le moment ; et, deuxièmement, qu'il est très difficile de comparer les résultats dérivés de l'application de l'une ou de l'autre méthodologie. Si l'on analyse les différentes approximations, on peut constater qu'il en dérive des résultats très différents tant en ce qui concerne les chiffres d'incidence de la pauvreté et de la précarité que la caractérisation des foyers et des personnes affectées.

On présente ci-dessous la méthodologie de calcul des seuils de pauvreté et de précarité de subsistance qui dérivent de la méthode EPDS, en détaillant les différentes étapes suivies dans son application. On fait également une brève référence aux autres méthodes en usage en Europe dont les indicateurs s'obtiennent dans l'opération statistique. Étant donné que la méthode EPDS se base sur une approche critique et sur un développement postérieur aux méthodes traditionnelles, nous commencerons par la présentation de ces dernières.

### 2.1. La méthode statistique européenne

L'étude de la pauvreté s'est liée traditionnellement en Europe à la construction d'indicateurs statistiques objectifs de nature relative. La focalisation dominante a consisté à asso-

cier le seuil de pauvreté à un niveau de ressources situé en dessous de celui dérivé de l'application d'un pourcentage déterminé à un indicateur statistique de tendance centrale, calculé pour une variable représentative des ressources globales de la société (les revenus nets disponibles ou le niveau de dépense réalisé). Dans cette approche, la pauvreté reflète la position de la population par rapport à un indicateur statistique objectif, préalablement défini par l'équipe investigatrice.

Par son orientation nettement statistique, cette approche tend à être connue comme méthode statistique européenne.

#### 2.1.1. La méthode statistique européenne originale (EDIS-Caritas)

L'histoire de la mesure de la pauvreté en Europe possède quelques particularités. L'une des plus importantes consiste à ce que l'introduction d'un procédé normalisé de mesure de ce phénomène soit liée directement à l'action des Communautés Européennes. Ce sont elles essentiellement qui initient les étapes vers le processus de consolidation d'une mesure relative de la pauvreté.

L'approche la plus connue en Espagne jusqu'à il y a à peine quelques années est celle qui fut utilisée originellement par les institutions européennes au moment d'aborder leurs premiers programmes de lutte contre la pauvreté. Pour étudier l'incidence de la pauvreté en Europe, la méthode originale envisageait la pauvreté comme une fonction des revenus moyens nets disponibles équivalents par habitant. Le seuil de pauvreté s'établissait ainsi à une cote statistique relative, fixée à 50% de la moyenne des revenus nets disponibles par adulte, équivalent des foyers ou familles résidant sur un territoire donné. D'accord avec cette approche, peuvent être considérés comme pauvres –ou affectés par une forme de pauvreté relative– les foyers ou familles

gie conçue par Willmott. On écarta également l'approche de la méthode des besoins de base adaptée pour la ESSDE. Le procédé estimait initialement le coût minimum nécessaire d'alimentation pour chaque dimension de foyer, en partant de la régression entre frais d'alimentation et dimension de la famille, mesurée en logarithmes népériens. La régression s'applique aux groupes qui indiquaient qu'ils couvraient leurs besoins d'alimentation mais sans atteindre une situation totalement adéquate. On considérait que ces groupes étaient ceux qui couvraient leurs besoins d'alimentation mais dans une situation de minimums. Le coefficient de Engel était obtenu ensuite, pour chaque dimension de famille, en utilisant au lieu de la variable des revenus, la variable des dépenses, interprétée en termes de dépenses ordinaires. On prenait le même groupe de référence, en écartant les collectifs sans revenus (non réguliers) et en décomptant la dépense de logement de la dépense totale. Le peu de prédication pour ce type d'approche en Europe amena à prendre la décision de renoncer à cet indicateur dans la EPDS.

ayant des revenus disponibles inférieurs à 50% de la rente moyenne par unité de consommation équivalente.

L'échelle d'équivalence utilisée, appliquée par exemple à l'étude classique de O'Higgins et Jenkins (1987), était l'échelle d'Oxford, adoptée préalablement par la OCDE. Les valeurs d'équivalence étaient les suivantes :

Premier adulte :	1.0
Tout adulte supplémentaire :	0.7
Toute personne à charge de moins de 14 ans :	0.5

Dans le contexte signalé, dans chaque foyer ou famille les revenus par adulte équivalent sont égaux aux revenus disponibles des foyers divisés par le facteur d'équivalence ajustée aux caractéristiques de chaque foyer.

En Espagne, cette méthode a connu une grande importance. Sous le leadership des études pionnières de EDIS et Caritas (EDIS, 1984), la recherche sur la pauvreté s'est déroulée en appliquant la méthodologie originellement adoptée par les institutions européennes<sup>10</sup>. L'inertie de cette tradition de recherche, avec la lente intervention des institutions statistiques officielles, contribua à maintenir postérieurement l'approche originale, même après la révision encouragée par Eurostat et son approbation par la nouvelle Union Européenne.

On doit mentionner pourtant que, dans leur application en Espagne par EDIS/Caritas, quelques modifications concernant la méthode européenne ont été introduites. En particulier, étant donné les chiffres de pauvreté élevés auxquels donne lieu l'indicateur de 50% de la moyenne, dans la tradition de recherche de EDIS et Caritas il a fallu établir un seuil de pauvreté sévère ou grave. De cette

façon, EDIS et Caritas font la différence entre pauvreté relative et pauvreté grave ou sévère. Cependant que le premier type de pauvreté affecte les unités qui se situent en dessous du 50% de la rente moyenne équivalente, la pauvreté sévère affecte celles qui disposent de revenus inférieurs à 25% de la rente considérée<sup>11</sup>.

A effets purement illustratifs, les seuils de pauvreté qui se délimitent en appliquant cette méthode, dans sa version développée en Espagne dans les études pionnières de EDIS et Caritas, sont présentés dans le tableau suivant pour la CAE, en prenant pour référence l'opération de la EPDS correspondant à l'année 2008.

**Tableau 1. Seuils de pauvreté de subsistance selon la méthode statistique européenne. Version Edis-Caritas** (Données en euros)

Dimension du foyer	Pauvreté grave (25% moyenne)	Pauvreté relative (50% moyenne)
1 personne	306,92	613,83
2 personnes	521,76	1.043,51
3 personnes	675,21	1.350,43
4 personnes	828,67	1.657,35
5 personnes	982,13	1.964,26

Source: EPDS 2008  
Echelle 0,7 pour la seconde personne et 0,5 pour le reste.

Il convient de préciser que la méthode EDIS/Caritas ne jouit pas actuellement d'approbation institutionnelle ni en Europe ni dans le milieu institutionnel espagnol, son utilisation dans la recherche appliquée au cours des dernières années pouvant être d'une certaine façon considérée comme épuisée. La EPDS fournit uniquement des informations dérivées de l'application de cette

<sup>10</sup> Ruiz Castillo (1987), Ruiz Huerta y Martínez (1994) ou Martín-Guzmán et al. (1996) suivent la ligne marquée dans les premières approches de EDIS. Ayala et Palacio (2000) admettent implicitement pourtant l'utilité limitée de l'approche traditionnelle ayant recours au niveau du revenu minimum garanti par les institutions autonomes (avec l'échelle d'équivalence correspondante) pour fixer la ligne de pauvreté.

<sup>11</sup> Les études les plus récentes de Edis et Caritas [Fundación FOESSA, 1998] élèvent à quatre les couches ou niveaux de pauvreté, définis dans les termes suivants: pauvreté extrême : moins de 15% du revenu net équivalent ; pauvreté grave : entre 15 et 25% du revenu net équivalent; pauvreté modérée : entre 25 et 35% du revenu net équivalent ; précarité sociale : entre 35 et 50% du revenu net équivalent. Les deux premiers niveaux sont définis comme *pauvreté sévère* et les deux autres comme *pauvreté relative*.

méthode à effets comparatifs et d'un suivi historique des chiffres disponibles.

### 2.1.2. La nouvelle méthode Eurostat

Le débat méthodologique concernant le projet de la méthode statistique européenne s'est axé sur la discussion de trois aspects fondamentaux : la préférence pour l'usage de données de revenus ou de dépenses ; le recours à la moyenne ou à la médiane comme indicateur de référence, y compris le débat sur le pourcentage de la moyenne statistique à adopter pour fixer le seuil de pauvreté ; et la manière de définir des échelles d'équivalence appropriées.

Après le débat interne correspondant (Eurostat, 1998 y 2000), la nouvelle approche développée par Eurostat pour le calcul des bas revenus, accepté par l'ensemble des institutions européennes, se présente comme une simple adaptation de la méthode originale. En ce qui concerne l'approche européenne traditionnelle, Eurostat introduit pourtant trois changements d'importance dans le calcul des seuils de pauvreté :

- a) L'utilisation de la médiane au lieu de la moyenne.
- b) La fixation du pourcentage du statisticien à considérer, dans ce cas la médiane, à 60%, au lieu des 50% traditionnels.
- c) L'adaptation de l'échelle d'Oxford, en utilisant un modèle d'échelle d'équivalence plus plat, basé sur les valeurs équivalentes suivantes :

Premier adulte:	1,0
Tout adulte supplémentaire:	0,5
Chaque personne à charge de moins de 14 ans:	0,3

Il faut préciser que dans l'approche d'Eurostat, au moins originellement, le terme de référence n'était pas strictement celui de la pauvreté, mais plutôt celui des bas revenus<sup>12</sup>. En principe, il serait donc possible d'opter pour une approche similaire à celle adoptée

par EDIS et Caritas pour fixer un niveau de pauvreté sévère ou grave, situé à 50% du seuil de pauvreté relative. De cette façon, à des fins uniquement comparatives, et par parallélisme avec la méthode étatique originale, dans le développement de cette approche la EPDS estima initialement comment des situations de pauvreté grave les situait en dessous du 50% des seuils de bas revenus (équivalents, donc, au 30% de la médiane)

L'option mentionnée était antérieure à la décision de Eurostat de travailler avec une batterie d'indicateurs qui vont du 40 au 70% de la médiane. De cette façon, si l'indicateur actuellement homologué au niveau européen est l'indicateur Eurostat du 60% de la médiane, assimilé comme nous l'avons signalé au concept des bas revenus, des indicateurs relatifs au 40, 50 et 70% de la médiane peuvent également être utilisés. Bien que le niveau de 30% pourrait continuer à être utilisé pour délimiter un niveau de pauvreté grave ou très grave, une approche de la pauvreté dans le sens strict serait liée –si l'on voulait utiliser l'approche Eurostat– à un niveau minimum de 40%. En fait, la EPDS utilise cet indicateur pour comparer l'incidence de la pauvreté sur la CAE avec celle observée dans différents territoires de l'union Européenne.

En 2008 les seuils de bas revenus et de pauvreté grave pour la CAE en application de la méthode Eurostat sont délimités ci-dessous.

**Tableau 2. Seuils de bas revenus et de pauvreté grave selon la méthode Eurostat. 2008**  
(Données en euros)

Dimension du foyer	Pauvreté grave (40% médiane)	Pauvreté relative /Bas revenus (60% médiane)
1 personne	545,60	818,40
2 personnes	818,40	1.227,60
3 personnes	982,08	1.473,12
4 personnes	1.145,76	1.718,64
5 personnes	1.309,44	1.964,16

Source: EPDS 2008  
Echelle 0,5 pour la seconde personne et 0,3 pour le reste.

<sup>12</sup> Bien que la méthode d'Eurostat s'applique en général pour l'étude de la pauvreté, il est certain que dans le sens strict elle sert à définir des seuils de *bas revenus*. Remarquez que cet ajustement terminologique s'associe à l'orientation parallèle à utiliser plus le concept d'exclusion sociale que celui de pauvreté dans le discours des institutions européennes.

En ce qui concerne la méthode Eurostat, il faut signaler l'introduction récente d'une nouvelle modification, dans le contexte d'application de la EU-SILC. Il s'agit de l'introduction, dans le processus de calcul des revenus disponibles, de ce qui est appelé loyer attribué.

## 2.2. Alternatives à la méthode statistique

Il faut penser que le monopole pratique de la méthode statistique relatif dans la recherche européenne sur la pauvreté et la précarité a constitué une erreur. Le recours aux méthodes objectives, en effet, ne permet que des approches très imparfaites à l'étude de ce phénomène social. La recherche appliquée a démontré dans ce sens les limitations de la méthode statistique, limitations que certaines approches alternatives tentèrent de dépasser depuis le début.

### 2.2.1. Le sens des critiques

En évaluant les critiques à la méthode statistique européenne, l'élément le plus flagrant –d'un point de vue empirique– est l'existence de très forts déséquilibres entre la classification objective qui découle de la méthode et la perception de la situation de la part de la population affectée. Dans le cas de la CAE, par exemple, en 2008 jusqu'à 75,3% des foyers classés comme pauvres d'accord avec la méthode Eurostat (60% de la médiane) ne se considéraient pas eux-mêmes comme étant pauvres. De plus, la méthode Eurostat classe comme non pauvres 41,7% des foyers qui eux se considéraient au moins comme plutôt pauvres en Euskadi.

En tenant compte de l'ensemble des foyers dans quelques-unes des situations de risque (ils se considéraient eux-mêmes au moins plutôt pauvres ou ont été définis comme pauvres à la suite de l'application de la méthode statistique), nous constatons que le degré de déséquilibre entre classification objective et perception subjective affecte les 79% de ces foyers en ce qui concerne la méthode Eurostat, une proportion qui atteint les 82,4% en considérant la méthode originale du 50% du revenu moyen.

**Tableau 3. Niveau de déséquilibre entre classification objective et perception subjective. Méthode statistique européenne. 2008.**  
(% des foyers affectés)

Type de déséquilibre	Méthode originale (EDIS)	Méthode Eurostat
% de foyers classés comme pauvres qui ne se considèrent pas pauvres	72,5	75,3
% de foyers qui se considèrent au moins plutôt pauvres définis comme non pauvres	67,3	41,7
% de foyers avec un déséquilibre sur le total des foyers de référence (foyers classés comme pauvres ou qui se considèrent au moins plutôt pauvres)	82,4	79,0

Source: EPDS 2008

Comme le révèlent ces données, la délimitation des réalités de pauvreté objective dérivées de l'application de la méthode statistique européenne, dans sa formulation classique ou dans celle d'Eurostat, ne correspond pas à la perception subjective de ce phénomène de la part de la société considérée, au moins en ce qui concerne le cas de la CAE.

Bien qu'il est évident que l'objectif de la science n'a pas besoin rationaliser ou de donner un caractère scientifique aux perceptions sociales, il est également évident que la science ne peut pas devenir un instrument de catégorisation des phénomènes sociaux dépourvu de toute association avec les perceptions que la société elle-même a de ces phénomènes. La pauvreté est une réalité interprétée socialement, une construction sociale, il est fondamental d'étudier ce que la société entend réellement par un tel concept.

Le problème empirique signalé repose sur un net fondement théorique général. En réalité, les méthodes statistiques ne mesurent pas réellement la pauvreté, mais plutôt une certaine forme d'inégalité statistique dans la distribution des ressources, ainsi que le nombre de

personnes affectées par cette situation d'inégalité<sup>13</sup>. Bien qu'elles fournissent certainement un indicateur de mesure de la pauvreté, car la pauvreté est un phénomène étroitement lié à l'inégalité, lorsqu'il s'agit de s'approcher de l'incidence réelle de la pauvreté l'indicateur ne cesse de s'avérer aléatoire dans son résultat.

D'autre part, dans la mesure où les structures sur lesquelles se fonde l'inégalité de revenus sont très stables dans le temps, les indicateurs associés doivent également l'être, comme le révèle le suivi à long terme des indicateurs EDIS ou Eurostat. Pour cette raison, les méthodes statistiques relatives –au moins dans leur formulation actuelle– ne sont pas des indicateurs effectifs de mesure de la pauvreté à moyen et long terme. N'étant pas capables de contrôler des changements dans l'évolution de la pauvreté et de la précarité, ils sont peu utiles pour le suivi et l'analyse des effets des politiques sociales<sup>14</sup>.

Une autre critique habituelle de la méthode statistique est que la détermination du seuil de pauvreté est totalement arbitraire, étant défini exclusivement en fonction des critères du chercheur. Il ne fait aucun doute qu'il doit encore se fonder scientifiquement, parce qu'on doit utiliser la moyenne ou la médiane, la variable des dépenses ou celle des revenus, 40, 50 ou 60% des revenus ou des dépenses ou une certaine échelle d'équivalence (sans entrer dans la considération du problème ajouté au cadre de référence territoriale spécifique –régional, étatique ou européen– à considérer au moment de fixer les seuils de pauvreté). En réalité, aussi bien les préférences pour un type ou un autre d'échelle d'équivalence que l'élection du pourcentage de la mesure à utiliser répondent surtout à des décisions aprioristiques des responsables statistiques. De plus, ils ne se nourrissent pas toujours de données empiriques suffisamment contrastées.

Ce problème revêt une grande importance dans la pratique de la recherche. Comme les différences de revenus entre foyers ou individus sont graduelles, le nombre de pauvres est très sensible à la fixation de la méthode utilisée pour fixer le seuil de pauvreté. Puisque dans la pratique le plus haut ou le plus bas ajustement de l'indicateur pour mesurer la pauvreté dépendra de l'utilité spécifique de cet indicateur à un certain moment de l'histoire et dans un contexte géographique particulier, c'est sûr que cette utilité devient fondamentalement une question aléatoire.

Les changements dans la construction de l'indicateur européen de pauvreté sont significatifs. Ces changements ont été continus, affectant la forme de calcul des revenus (avec l'innovation du mécanisme de *location* attribuée), à l'indicateur de référence (moyenne ou médiane), au pourcentage de l'indicateur à utiliser pour délimiter les seuils de pauvreté relative (avec un intervalle actuel situé entre 40 et 70%) et à l'échelle d'équivalence utilisée (OCDE et OCDE corrigée).

### 2.2.2. Une alternative aux méthodes traditionnelles: la méthode de Leyden ou SPL

Pour parer aux problèmes implicites dans les méthodes statistiques d'approche de la pauvreté, en particulier leur caractère aléatoire et arbitraire dans la définition de seuils et d'échelles d'équivalence, et face à l'évidence que la méthode européenne définit plutôt un modèle d'indicateurs d'inégalité, plus que de pauvreté et de précarité en sens strict, différentes écoles de recherche ont développé des modèles d'approche alternatifs.

La caractéristique principale des propositions alternatives, formulées par des équipes comme celle du CSP d'Anvers ou par les différents professionnels reliés à l'Université de Leyden, a été d'essayer de construire un indicateur objectif et opératif de pauvreté basé sur

<sup>13</sup> O'Higgins et Jenkins défendent cette approche de la manière suivante "...there is an inescapable connection between poverty and inequality; certain degrees or dimensions of inequality ... will lead to people being below the minimum standards acceptable in that society. It is this "economic distance" aspect of inequality that is poverty. This does not mean that there will always be poverty when there is inequality: only if this inequality implies an economic distance beyond the critical level!" (O'Higgins y Jenkins, 1990).

<sup>14</sup> Les indicateurs dérivés de la méthode objective montrent une faible corrélation, ou même une corrélation négative, avec l'évolution des indicateurs indirects de pauvreté (auto-perception, niveau de possession de biens, etc.).

les propres opinions des familles, en étudiant les besoins directement exprimés par celles-ci. On a projeté ainsi de nouveaux indicateurs de pauvreté dont l'obtention se base sur le type de relation observée entre les variables économiques classiques (revenus ou dépenses estimés) et la perception de la nécessité existant dans la société objet de l'étude. Ces méthodologies innovatrices ont en commun la tentative de fixer les seuils de pauvreté et les échelles d'équivalence associés à partir des opinions que transmet la population elle-même concernant ses nécessités de base.

L'une des méthodologies les plus consolidées à ce sujet est celle développée originellement autour de l'Université de Leyden. La ligne calculée sur la base de cette méthode est connue comme étant la ligne LPL (*Leyden Poverty Line*) dont est extraite, dans une version simplifiée, celle qu'on appelle SPL (*Subjective Poverty Line*). La méthode SPL se fonde sur les lignes de pauvreté de Leyden, ainsi que sur la théorie de la formation de la préférence de Kapteyn. Cet auteur est, en fait, celui qui a formulé le modèle simplifié pour le calcul de la ligne SPL, cette approche étant celle qui est généralement utilisée dans les études qui appliquent cette méthodologie.

La première présentation structurée de cette méthode correspond à l'équipe de Goedhart (Goedhart et al, 1977). Dans l'article de référence, Goedhart, Halberstadt, Kaptein et Van Praag introduisent une nouvelle approche pour mesurer la pauvreté qu'ils définissent comme étant complémentaire plus que comme étant strictement alternative<sup>15</sup>. L'élément central de la nouvelle focalisation est la question posée aux chefs de famille, c'est-à-dire, quel niveau de revenu minimum considèrent-ils nécessaire pour leur propre foyer. Le gros avantage de cette approche est que le seul jugement de valeur préalable qu'introduisent les chercheurs est que les personnes directement affectées sont les mieux qualifiées pour évaluer quelles sont leurs nécessités minimales.

Cette approche adopte la définition économique de pauvreté de Watts. Selon cette définition, la pauvreté apparaît comme une spécificité de la situation de la personne plutôt que comme une caractéristique de l'individu ou de son modèle de comportement. La position occupée par la pauvreté sur l'échelle du bien-être sera définie, de plus, en fonction de la capacité de consommation, c'est-à-dire, en termes de disponibilité de ressources suffisantes pour l'accès à certains biens ou services nécessaires. La pauvreté se présenterait alors comme la situation dans laquelle la disposition de ressources ne garantirait pas le niveau de consommation considéré comme nécessaire.

Dans l'approche LPL/SPL la pauvreté est présentée comme une position particulièrement basse sur l'échelle du bien-être, une échelle qui pourtant est configurée par d'autres positions. Pour concrétiser les différents niveaux de bien-être qui configurent l'échelle on présente un instrument spécifique, qui a pour nom *Individual Welfare Function of Income* (IWFI), introduit et élaboré par Van Praag, bien que développé ultérieurement en collaboration avec Kapteyn (1973). Cette fonction ordonne l'association établie par chaque interlocuteur entre différents niveaux de bien-être et niveaux spécifiques de revenus en application d'une question évaluative, appelée *Income Evaluation Question*. Au moyen de cette question, les interviewés placent sur une échelle de plus ou moins haut niveau de bien-être les niveaux de revenus qui, à leur point de vue, définissent le mieux les différentes positions de bien-être considérées sur cette échelle.

Au moment de fixer le seuil de pauvreté, Goedhart et son équipe offrent deux alternatives: ou bien établir un point déterminé sur l'échelle IWFI ou bien recourir aux réponses de la population affectée par ce qui est considéré comme revenus minimums nécessaires pour atteindre des cotes de bien-être déterminées. L'application de la méthode SPL se base de fait sur l'étude de la relation qui existe

<sup>15</sup> Ils présentent leur objectif de la façon suivante: "to define the concept of the poverty line in a simple and operational way, complementary to other methodologies: We do not present our methodology as a perfect substitute for the other approaches to determining a poverty line ... but rather as a complement to them – a method that would be employed in conjunction with one or another of them".

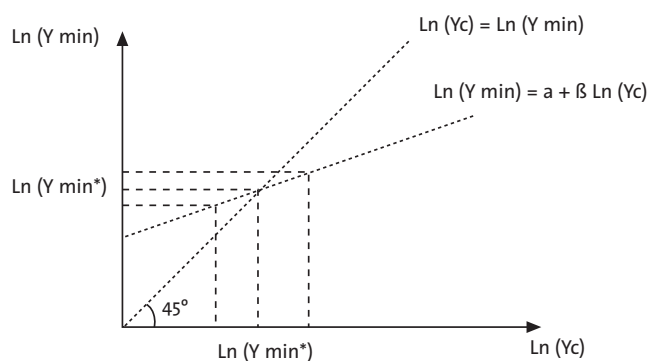
entre les réponses des familles ou foyers analysés concernant une série de questions liées à la mesure de la pauvreté ou autres formes d'absence de bien-être (revenus nécessaires pour couvrir les besoins de base et revenus minimums nécessaires pour arriver à la fin du mois, fondamentalement) et les revenus actuels réels des foyers considérés. Goedhart constate que ce procédé d'évaluation de minimums nécessaires est basiquement lié à deux variables, la dimension familiale et le niveau de revenus, reflétant, de plus, une relation de nature log-linéar.

D'autre part, on constate également que la quantité que les individus considèrent comme leurs revenus minimums nécessaires  $y_{min}$  est une fonction en augmentation des revenus, avec une élasticité entre 0 et 1. Par conséquent, plus le revenu actuel est élevé, plus le revenu considéré comme minimum sera également élevé.

Vous pouvez analyser graphiquement la ligne de  $45^\circ$  qui représente la ligne théorique sur laquelle les revenus minimums individuels  $y_{min}$  sont égaux aux revenus actuels  $y$ , en la coupant avec celle qui relie les revenus minimums et les revenus réels dans les unités considérées. Il est alors possible de considérer une solution naturelle au problème d'agrégation : la ligne a une intersection en  $y = y^*_{min}$ . A droite de  $y^*_{min}$ , les foyers disposent de revenus réels supérieurs à ceux considérés comme minimalement nécessaires; à gauche de  $y^*_{min}$  les foyers disposent par contre de revenus réels situés en dessous du minimum nécessaire<sup>16</sup>.

Le point d'intersection divise donc les foyers qui possèdent suffisamment de ressources pour arriver à la fin du mois ou pour couvrir leurs besoins de base et ceux qui n'ont pas suffisamment de ressources, en accords avec leurs propres standards. De cette façon,

**Graphique 1. Modèle de relation entre revenus minimums perçus et revenus réels. Méthode LPL/SPL**



$y^*_{min}$  devient un seuil qui divise les pauvres et les non pauvres ou les précaires des non précaires. Pour Goedhart et son équipe, le seuil de pauvreté ou de précarité correspond au point sur lequel coïncident le revenu minimum nécessaire et le revenu réellement disponible.

En partant de ces prémisses, la méthode SPL, dans sa version simplifiée, tente de trouver, en recourant à la méthode de la régression, le point sur lequel le niveau de revenus réel et celui de revenu minimum requis se rejoignent pour chaque dimension familiale ou de foyer. La méthode de calcul simplifié de la ligne SPL agit à partir de trois variables :

- $Y_{min}$ : Revenu minimums nécessaires.
- $Y$ : Revenus disponibles effectifs du foyer
- $f_s$ : Dimension du foyer

<sup>16</sup> Comme le signalent Goedhart et ses collègues, "a respondent's perception of the poverty line is distorted by the fact that his actual income is not equal to his minimum income level. There is only one income level,  $y^*_{min}$ , where this misperception does not obtain".



La relation positive entre  $y_{min}$  et  $\gamma$  permet de déterminer une valeur  $\gamma^{*min}$  qui constitue le seuil en dessous duquel les revenus effectifs tendent à être inférieurs à  $y_{min}$  et en dessus duquel les revenus effectifs tendent à être supérieurs à  $y_{min}$ .

Le calcul de ce seuil est formalisé dans l'équation suivante (calculée à partir de chiffres logarithmiques) :

$$Y^{*min} = \hat{\alpha}_0 + \hat{\alpha}_1 fs + \hat{\alpha}_2 \gamma$$

D'où dérive pour la valeur  $Y^{*min} = \gamma$  (défini comme le point d'équilibre sur lequel les revenus minimums théoriques et les revenus réels coïncident, c'est-à-dire le seuil de pauvreté ou de précarité) l'équation suivante :

$$Y^{*min} = \frac{\hat{\alpha}_0 + \hat{\alpha}_1 fs}{1 - \hat{\alpha}_2}$$

En el método SPL, la ecuación anterior se ha utilizado habitualmente para fijar un indicador de pobreza relativa, en una línea que pretende enlazar con la aproximación de las instituciones europeas para el estudio de la pobreza. En este sentido, la idea de pobreza se vincula a la percepción social del *ingreso mínimo para llegar a final de mes*.

Dans la formulation théorique de Leyden, la conception générale d'une échelle définie par différents niveaux d'accès au bien-être permettait pourtant de considérer des situations plus graves, dans le sens de ce qui a été présenté par EDIS/Caritas dans son application de la méthode européenne originale. C'est pour cette raison que dans la EPDS on montre traditionnellement un indicateur plus spécifique de pauvreté grave, lié à la perception des foyers en ce qui concerne le *revenu minimum nécessaire pour couvrir les besoins de base*. Les seuils qui résultent en 2008 de l'application stricte de la méthode SPL pour l'obtention de seuils de pauvreté relative et de pauvreté grave sont les suivants :

**Tableau 4. Seuils de pauvreté grave et de pauvreté relative selon la méthode SPL. 2008** (Données en euros)

Dimension du foyer	Pauvreté grave	Pauvreté relative
1 personne	605,65	785,52
2 personnes	791,44	1.034,47
3 personnes	925,52	1.215,23
4 personnes	1.034,21	1.362,32
5 personnes	1.127,23	1.488,57

Source: EPDS 2008

L'un des grands avantages de la méthode SPL c'est que, dans cette approche, le niveau des différents seuils de pauvreté n'apparaît pas préétabli par le chercheur –comme cela se passe avec la méthode statistique– mais par contre c'est une fonction de la perception des besoins offerte par la population analysée elle-même. En même temps, les seuils de pauvreté qui découlent de la méthode ne sont pas automatiquement équivalents aux besoins exprimés par la population mais s'obtiennent mathématiquement à partir des résultats de la régression log-linéaire entre revenus réels et minimums perçus. La méthode SPL apporte ainsi un procédé objectif pour établir des seuils de pauvreté à partir de la perception subjective des besoins exprimée par la population objet de l'étude.

Une autre dérivation positive de la méthode est de permettre également d'établir les échelles d'équivalence à partir de la propre perception de la population, le recours à une échelle préalablement définie par les experts n'étant pas nécessaire.

### 2.3. La méthode EPDS

Malgré son attrait théorique, la méthode SPL n'a pas réussi à s'affirmer dans la pratique investigatrice européenne. La raison en était que, sous la forme initialement définie, la méthode n'a pas permis de délimiter des indicateurs statistiques susceptibles d'offrir des garanties suffisantes de comparabilité dans le temps et dans l'espace. Dans sa version standard, liée à la mesure de la pauvreté relative, la méthode déterminait en plus des niveaux de pauvreté excessivement haut, politique-

ment peu crédibles, surtout dans les pays du sud de l'Europe.

La tentative d'approfondissement de l'étude de la pauvreté et de la précarité à travers la voie marquée par l'école de Leyden caractérise pourtant la focalisation méthodologique de la EPDS. Les bases théoriques de la méthode LPL/SPL constituent en fait la base sur laquelle repose l'étude de la pauvreté et de la précarité de la subsistance développée par la CAE. Il est clair que, pour rendre la méthode opérationnelle en Euskadi, la EPDS a affronté la nécessité de perfectionner l'approche SPL de façon à pouvoir construire des indicateurs stables dans le temps, capables de garantir, de plus, la comparaison avec d'autres territoires. Mais il est également indéniable que la méthode développée dans la EPDS n'est autre qu'une adaptation particulière de la perspective générale formulée par l'école de Leyden.

Face au reste des propositions, y compris celle de SPL-Leyden et la formulation originale de l'ESSDE, la méthode EPDS introduit néanmoins une rupture basique. Elle rompt en somme avec la focalisation axée sur une approche de l'étude de la pauvreté relative, avec des classifications internes qui permettent de délimiter des situations de pauvreté grave. La EPDS dans son étude des situations de précarité d'entretien, choisit par contre de distinguer conceptuellement entre pauvreté et absence de bien-être. Pour comprendre correctement les raisons de cette innovation, il faut considérer initialement dans quelle mesure la méthode SPL-Leyden contribue à nous rapprocher d'une meilleure compréhension des réalités de pauvreté.

A priori, l'apport de la méthode subjective de Leyden à une réduction des déséquilibres entre pauvreté objective et subjective est relativement faible, avec des niveaux de déséquilibre encore très élevés. Ainsi, 68,5% des collectifs définis comme pauvres par la méthode SPL ne se considèrent pas eux-mêmes comme pauvres. D'autre part, le pourcentage des foyers qui se considèrent au moins plutôt pauvres atteint 54,5% et sont définis comme non pauvres en application de la méthode. Pour l'ensemble de la population en situation de risque, le degré de déséquilibre se situe à 77,1% des cas, pratiquement au

même niveau observé en application de la méthode Eurostat.

Par conséquent, si la méthode SPL améliore l'exposé statistique traditionnel d'un point de vue théorique, en fixant des seuils et des échelles d'équivalence basés sur la perception de la population et non sur des apriorismes scientifiques, c'est certain qu'elle ne garantit pas un progrès dans le processus de minimisation du décalage observé entre réalités objectives de pauvreté et perception subjective de celles-ci.

En approfondissant cette question, on constate que l'origine de cette contradiction n'est pas liée à une approche méthodologique incorrecte pour aborder le calcul de la pauvreté dans la méthode SPL. Le problème réside plutôt dans la question de l'évaluation des minimums qui s'associe à la méthode avec le fait social de la pauvreté, basée sur l'hypothèse que la perception du *revenu minimum nécessaire pour arriver à la fin du mois* est celle qui est plus directement liée à la notion que la société possède de cette réalité sociale.

Pourtant, dans le cas de la CAE, l'idée d'un minimum nécessaire pour arriver à la fin du mois est associée plus avec l'accès aux niveaux de bien-être attendus dans notre société qu'avec la pauvreté. La EPDS assume de cette façon le principe qu'il existe, parmi les états de pauvreté et de bien-être, un pôle intermédiaire, défini sans doute par l'absence des niveaux de bien-être socialement désirés, mais qui en aucun cas ne peuvent être assimilés à l'expérience de la pauvreté. Pauvreté et absence de bien-être sont deux réalités sociales différentes. L'acceptation de cette distinction permet d'obtenir un ajustement beaucoup plus précis de la façon dont les réalités de pauvreté et de précarité sont perçues et interprétées par la population.

La recherche appliquée en Euskadi a conduit donc à conclure que la pauvreté n'est pas réellement une situation d'incapacité d'accès au niveau du bien-être minimum attendu dans notre société. La pauvreté est avant tout un fait social lié à l'impossibilité de couvrir ce que la population considère comme ses besoins de base, une réalité que est liée à l'essentiel de la couverture des besoins concer-

nant l'alimentation, le logement, l'habillement ou la chaussure, avec les besoins couverts par les grands services publics –éducation, santé ou services sociaux–. Ainsi donc, au moins dans des sociétés comme la société basque, la pauvreté ne se présente pas tant comme une absence générique d'un certain niveau attendu de bien-être, mais comme une situation spécifique d'incapacité à faire face aux besoins réellement fondamentaux. Tout un défi, donc, à la définition classique de pauvreté formulée par Townsend, liée plutôt à l'accès aux niveaux de bien-être attendus dans la société de référence<sup>7</sup>.

Dans la EPDS on fixe donc un seuil de pauvreté en tenant compte de la perception du *revenu minimum nécessaire pour couvrir les besoins de base*, en reliant par contre la perception du *revenu minimum nécessaire pour arriver à la fin du mois* avec le concept d'absence de bien-être. La EPDS applique le modèle de régression de OPL-SPL aux variables correspondantes et, par cet intermédiaire, fixe deux seuils complémentaires : celui de la pauvreté dans un sens strict et celui de l'absence de bien-être.

Sans préjudice de ce caractère distinctif par rapport à d'autres approches, la méthode EPDS se déroule à partir de trois autres considérations de base, obtenues à la suite de l'analyse empirique des données disponibles concernant l'application de la méthode LPL/SPL dans la CAE :

1. Premièrement, on constate que les indicateurs concernant les minimums correspondent plus intensément à la variable des dépenses qu'à celle des revenus. Les données disponibles reflètent en effet une corrélation plus importante entre  $y_{min}$  et la variable de dépense  $g$  qu'avec  $y$ . C'est pour cette raison que l'on applique une version ajustée de la méthode Leyden-SPL dans le développement de l'approche EPDS, substituant la variable des revenus par celle des dépenses.

De cette façon, dans le développement de la méthode l'indicateur de dépense  $g$  est utili-

sé dans l'équation de régression SPL. L'équation utilise ainsi les variables suivantes (calculées en logarithmes népériens) :

$$Y^*_{min} = \hat{\alpha}_0 + \hat{\alpha}_1 f_s + \hat{\alpha}_2 g$$

La variable  $y_{min}$  dont est dérivé  $y^*_{min}$  s'obtient à partir des réponses des foyers interviewés aux questions suivantes :

- Dans les conjonctures actuelles de votre foyer, **quel est le revenu minimum réellement nécessaire pour arriver à la fin du mois?** (pour le calcul du seuil d'absence de bien-être et;
- Dans les conjonctures actuelles de votre foyer, **quel est le revenu minimum réellement nécessaire pour couvrir les besoins de base ?** (pour le calcul du seuil de la pauvreté).

Pour ce qui est de la variable  $g$  utilisée, elle correspond aux réponses données par les foyers à la question suivante: **A combien se monte, en moyenne, les dépenses mensuelles de cette famille ?**

Pour cela l'indicateur de dépense utilité ne se réfère pas tant à la dépense effectivement réalisée pendant un mois déterminé mais au niveau de dépense perçu comme étant habituel à moyen terme. Cet indicateur fait référence aux dépenses mensuelles moyennes habituellement perçues par l'unité familiale. Le recours de cet indicateur se justifie par l'offre de corrélation le plus haut avec les réponses des familles à la question relative aux revenus minimums nécessaires pour couvrir les besoins de base. C'est également l'indicateur qui reflète le plus haut niveau d'ajustement, mesuré par le coefficient, dans l'application du modèle de régression SPL (Sanzo, 2001).

La variable  $f_s$  correspond pour sa part, comme dans l'application de la méthode SPL, à la dimension du foyer ou de l'unité familiale.

<sup>7</sup> Dans la perspective Townsend, on peut considérer que les individus, familles et groupes se trouvent dans une situation de pauvreté lorsqu'ils manquent des ressources nécessaires pour obtenir le type de régime, participer aux activités et jouir des conditions de vie qui sont habituelles, ou au moins recommandables, dans les sociétés auxquelles ils appartiennent. Par suite de leur manque de ressource, ces pauvres sont exclus des modèles, coutumes et activités qui sont habituels dans ces sociétés (Townsend, 1979).

2. Deuxièmement, on observe de grandes différences dans la détermination des minimums nécessaires en fonction d'une série de variables sociologiques de base, la variable âge étant déterminante à ce sujet. En tant qu'indicateur principal des différents moments du cycle vital de la population, l'âge s'associe à des modes de vie et à ces processus de consommation spécifiques, avec des implications sociales et économiques d'importance pour la mesure de la pauvreté et de la précarité.

En tenant compte de la réalité mentionnée, la méthode EPDS introduit différents seuils de nécessité pour surmonter la pauvreté ou accéder à des niveaux suffisants de bien-être en fonction du moment du cycle de vie, mesuré à effets pratiques à partir de l'âge de la personne principale du foyer. On tient compte de trois types de foyers, en fonction de l'âge de sa personne principale : moins de 45 ans, personnes de 45 à 64 ans et plus de 65 ans.

3. Finalement, on constate également que les valeurs de l'équation sont conditionnées par les poids relatifs des différents groupes de revenus. Dans la mesure où le collectif en situation de bien-être est le plus nombreux dans des sociétés comme la société basque, elle peut contribuer à ce que  $Y^*_{min}$  se déplace artificiellement vers la droite. En tenant compte de cette réalité, jusqu'en 2000 le calcul des seuils de pauvreté et d'absence de bien-être était réalisé en deux étapes, une fois les collectifs les plus éloignés de l'expérience réelle des situations analysées (pauvreté et absence de bien-être) exclus après la première étape. Néanmoins, tout au long des différentes applications historiques de la EPDS on a pu constater une évidente convergence des résultats obtenus dans l'application de la méthode dans ses deux versions, uni étape et bi

étape. Etant donné que le recours à la première version de la méthode permet de travailler avec un nombre bien supérieur de registres au moment de calculer les seuils de pauvreté et de précarité, à partir de l'année 2004 on a pris la décision de renoncer définitivement au processus bi étape.

Le développement de la méthode EPDS se trouve substantiellement simplifiée par cette décision opérative, s'approchant des interrogations originales de base de l'approche SPL, qui tient compte de toutes les observations pour délimiter les seuils de pauvreté<sup>18</sup>. Avec cela, en plus de la consolidation de la distinction entre pauvreté et absence de bien-être<sup>19</sup>, les modifications pratiques concernant cette méthode se réduisent essentiellement à deux variantes, très importantes : l'usage de la variable de dépenses au lieu de la variable de revenus et le calcul de différents seuils en fonction de l'âge de la personne principale.

En résumé, on peut donc affirmer que la méthode EPDS se traduit fondamentalement par l'application séparée de l'équation SPL aux foyers à la tête desquels se trouvent des personnes comprises dans des groupes d'âges déterminés (moins de 45 ans, 45-64 ans et plus de 65 ans), en utilisant pour cela la variable de dépenses au lieu de celle de revenus. Comme nous l'avons vu, cette variable de dépenses ne se réfère pas tant à la dépense actuelle des foyers qu'à leur dépense habituelle. L'utilisation de deux références différentes pour  $y_{min}$  permet d'autre part, de distinguer des seuils de pauvreté et des seuils d'absence de bien-être.

Ainsi donc, d'accord avec la méthode EPDS, la population de la CAE se divise en trois groupes liés à leur situation sur l'échelle de pauvreté/bien-être dans la dimension de l'entretien :

<sup>18</sup> Dans la méthode Standard du SPL, toutes les réponses sont nécessaires pour fixer la ligne de la pauvreté. La raison, pour Goedhart, en est que, à priori, il est impossible de connaître la valeur du seuil, car il faut tenir compte de tous les registres pour obtenir une approche fiable.

<sup>19</sup> Bien que la nette distinction entre *pauvreté* et *absence de bien-être* distingue la méthode EPDS de celle de SPL, dans le projet de la méthode Leyden-SPL les auteurs signalent à tout moment la possibilité d'établir différents niveaux sur l'échelle du bien-être. D'une certaine façon donc, la distinction introduite dans la EPDS répond, plus qu'à une innovation qualitative, à une précision plus nette du contenu de l'échelle de bien-être et de la différence qui existe entre les situations de pauvreté et celles d'absence de bien-être.

• **Pauvreté**

Comprend les personnes, familles ou foyers qui expérimentent une situation d'insuffisance de ressources économiques pour aborder, à court terme, la couverture des besoins de base, particulièrement ceux concernant les frais d'alimentation, de logement, d'habillement et de chaussure. Les personnes, familles ou foyers qui disposent, dans la période de référence considérée, de revenus inférieurs aux seuils signalés pour faire front à ces besoins de base se retrouvent en risque de pauvreté grave.

• **Absence de bien-être**

Comprend les personnes, familles ou foyers qui expérimentent une situation d'insuffisance de ressources économiques pour faire front, à court terme, aux dépenses habituelles qui sont considérées nécessaires pour maintenir les niveaux minimums de bien-être et de confort attendus chez une certaine société. Ce sont ceux qui, dans la pratique, permet-

tent de participer –bien que dans des conditions minimales– au mode de vie, aux habitudes et aux activités normales de cette société. Se retrouvent en risque d'absence de bien-être les personnes, familles ou foyers qui disposent, dans une période de référence donnée, de revenus inférieurs aux seuils signalés pour accéder aux niveaux minimums de bien-être attendus dans la société dans laquelle ils vivent.

• **Bien-être**

Comprend le reste des personnes, familles ou foyers, c'est-à-dire, ceux qui n'expérimentent pas à court terme des situations d'insuffisance de ressources pour aborder la couverture des besoins de base ni pour faire face aux dépenses minimums nécessaires pour accéder à des situations de bien-être.

Les seuils qui dérivent de l'application de la méthode –avec les échelles d'équivalence correspondantes– sont, en 2008, les suivants :

**Tableau 5. Seuils de pauvreté de l'entretien et d'absence de bien-être. Selon la méthode EPDS. 2008.** (Données en euros)

Dimension du foyer	< 45 ans		45-64 ans		> 65 ans	
	Pauvreté	Absence de Bien-être	Pauvreté	Absence de Bien-être	Pauvreté	Absence de Bien-être
1 personne	947,24	1.231,41	792,75	1.187,90	560,07	786,19
2 personnes	1.136,56	1.527,22	968,42	1.470,73	770,13	1.061,53
3 personnes	1.264,39	1.732,19	1.088,71	1.666,44	927,85	1.265,36
4 personnes	1.363,71	1.894,10	1.183,02	1.820,89	1.058,98	1.433,29
5 personnes	1.446,09	2.030,03	1.261,76	1.950,49	1.173,33	1.578,76

Source: EPDS 2008

**Tableau 6. Echelles d'équivalence correspondantes aux seuils de pauvreté de subsistance et absence de bien-être selon la méthode EPDS. 2008**

Dimension du foyer	< 45 ans		45-64 ans		> 65 ans	
	Pauvreté	Absence de Bien-être	Pauvreté	Absence de Bien-être	Pauvreté	Absence de Bien-être
1 personne	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
2 personnes	1,20	1,24	1,22	1,24	1,38	1,35
3 personnes	1,33	1,41	1,37	1,40	1,66	1,61
4 personnes	1,44	1,54	1,49	1,53	1,89	1,82
5 personnes	1,53	1,65	1,59	1,64	2,09	2,01

Source: EPDS 2008

Les différences qui sont observées dans les niveaux des seuils en fonction de l'âge, aussi bien dans les niveaux de nécessité que sur les échelles d'équivalence, reflètent tant les différentes situations du cycle de vie que la différente structure et composition familiale dominante dans chaque groupe d'âge, justifiant la nécessité de travailler avec des données dissociées en fonction de la variable *âge de la personne principale du foyer*. En plus, cela permet d'éviter les distorsions associées aux processus démographiques actuels qui, à la suite aussi bien du retard de l'âge d'accès à une vie indépendante parmi les plus jeunes que du processus accéléré de vieillissement de la population, s'est traduit par une forte augmentation du poids relatif des foyers gérés par les personnes de plus de 65 ans. Le fantastique impact de ces changements dans les structures démographiques remet en question l'utilité pratique d'une analyse basée sur une seule ligne de pauvreté et sur une seule échelle d'équivalence pour l'ensemble de la population.

En considérant l'utilité de la méthode EPDS pour ajuster une classification objective et une perception subjective, on observe que le niveau de distorsion entre indicateurs objectifs et subjectifs se réduit substantiellement. Ainsi, parmi les foyers classifiés comme pauvres, la proportion de ceux qui ne se considéraient pas pauvres descend à 58,5% et, parmi ceux définis comme en absence de bien-être, seuls 14,1% se situent eux-mêmes dans une position confortable. Dans l'ensemble, les distorsions affectent uniquement un 25,7% de l'ensemble de ceux qui sont classés comme pauvres ou en absence de bien-être par la méthode EPDS. Dans le cas des foyers qui se considéraient au moins plutôt pauvres, la proportion de ceux qui ne sont pas définis en situation de pauvreté ou d'absence de bien-être se situe à 38,5% du groupe de référence.

En tenant compte des différents collectifs en situation de risque, le déséquilibre diminue, se situant à peine à 35,9% des foyers considérés. De cette façon, pour la première fois, nous pouvons parler d'une méthode d'approche qui offre des résultats suffisamment équilibrés entre perception subjective et réalité objective. Également équilibrés entre perception subjective et réalité objective.

**Tableau 7. Niveau de déséquilibre entre classification objective et perception subjective. Méthode EPDS: pauvreté et absence de bien-être. 2008.** (% de foyers affectés)

Type de déséquilibre	Méthode EPDS
% foyers classés comme pauvres qui ne se considèrent pas pauvres	58,5
% foyers classés en absence de bien-être qui ne se situent pas en dessous de la moyenne	14,1
% de foyers classés comme pauvres ou en absence de bien-être avec perception subjective non cohérente	25,7
% foyers qui sont considérés plutôt pauvres définis dans une situation de bien-être	38,5
% foyers avec déséquilibre sur le total de foyers considérés dans les trois paragraphes précédents	35,9

Source: EPDS 2008

Il faut signaler sur ce point qu'originellement la méthode Eurostat assumait d'une certaine façon les budgets défendus dans la EPDS ne parlant pas autant de pauvreté que de bas revenus en référence à leur indicateur de 60% de la médiane, ce qui pourrait s'assimiler au concept EPDS d'absence de bien-être. Acceptant cette prémisse et fixant le seuil de pauvreté à 40% de la rente moyenne, le déséquilibre final se situerait à un niveau moyen d'à peine 31,3% des foyers en situation de risque pour tout le période 1996-2008, un résultat proche de celui obtenu par la EPDS dans le période de référence (29%).

Cela indique que l'utilisation de la méthode statistique européenne pourrait être utile dans une approche de l'étude de la pauvreté et des problématiques d'absence de bien-être, étant donné la simplicité de son obtention. En nous basant sur la réalité basque, ce serait simplement nécessaire pour cela d'assumer les principes suivants : différencier clairement pauvreté et absence de bien-être, éviter le problème de la sous-estimation dans la méthode statistique des besoins des personnes seules et d'estimer la validité de l'échelle d'équivalence actuellement utilisée (OCDE ajustée).

Si cette solution n'était pas accompagnée de l'accès aux indicateurs EPDS, elle continuerait

rait pourtant d'être problématique. Puisque dans la méthode statistique la fixation du seuil s'associe au mouvement des revenus plus qu'à celui des besoins réels pour surmonter la pauvreté ou accéder au bien-être, il ne faut pas exclure que la solution que l'on proposerait pour surmonter les déficiences de la méthode Eurostat soit aléatoire et simplement valide à court ou moyen terme. D'où la nécessité de continuer à avancer –au moins en parallèle– dans le développement de la méthode EPDS, une voie qui associe le calcul des seuils de pauvreté et d'absence de bien-être, ainsi que des échelles correspondantes d'équivalence, à la propre perception des foyers affectés.

Les raisons exposés précédemment peuvent mieux se comprendre en analysant les implications de l'usage de l'une ou de l'autre des méthodes considérées, aussi bien face à l'estimation de la dimension des problèmes qu'à la caractérisation des personnes ou foyers affectés. C'est particulièrement important au moment d'estimer les différences qui résultent de l'application des méthodes EPDS et Eurostat.

## 2.4. Implications de l'utilisation des différentes méthodes

Comme on l'on déjà mentionné, la EPDS fournit l'obtention des résultats correspondants aux principaux indicateurs de pauvreté et de précarité de l'entretien utilisés dans la recherche appliquée en Europe, en faisant une distinction entre les différents niveaux de gravité qui y sont associés.

On présente ci-dessous quelques données relatives aux incidences de la ressource sur l'une ou l'autre des méthodes mises à la disposition du public dans la EPDS. Les données permettent de constater que les préférences méthodologiques déterminent la perception que l'on a de la pauvreté et de la précarité. Dans ce sens, les différentes méthodes introduisent les aspects potentiellement importants qui affectent aussi bien l'impact des phénomènes de pauvreté et de précarité que la détermination des collectifs plus exposés aux différentes situations de risque.

### 2.4.1. Différences concernant l'impact du problème

Dans le tableau ci-dessous on présente une synthèse des principaux indicateurs généraux de pauvreté et de précarité de l'entretien disponibles dans la EPDS 2008.

**Tableau 8. Indicateurs de risque de pauvreté et/ou d'absence de bien-être (subsistance)<sup>20</sup>. 2008.** Foyers et population dans des logements familiaux (Données absolues et niveaux d'incidence en pourcentages)

Indicateurs	Foyers	Incidence (en %)	Population	Incidence (en %)
<b>Méthode européenne originale</b>				
Pauvreté relative	69.134	8,7	205.986	9,6
Pauvreté grave	3.148	0,4	11.689	0,5
<b>Méthode Eurostat/UE</b>				
Pauvreté relative/Bas revenus 60%	137.007	17,2	318.161	14,8
Pauvreté 40%	23.753	3,0	66.540	3,1
Pauvreté grave 30%	6.221	0,8	19.521	0,9
<b>Méthode SPL-Leyden</b>				
Pauvreté relative	83.833	10,5	156.631	7,3
Pauvreté grave	21.732	2,7	43.067	2,0
<b>Méthode EPDS</b>				
Absence de bien-être	141.605	17,8	313.215	14,6
Pauvreté	36.955	4,6	88.643	4,1
<b>Méthode EPDS (sans dépenses de logement)</b>				
Absence de bien-être	136.163	17,1	294.038	13,7
Pauvreté	34.041	4,3	79.907	3,7

Source: EPDS 2008

<sup>20</sup> L'obtention d'indicateurs Eurostat avec le loyer imposé n'étant pas encore implantée de façon générale en Europe, on ne considère pas, dans ce rapport, la problématique associée au différentiel dérivé de l'introduction de la nouvelle approche dans l'obten-

Comme on peut le voir dans le tableau précédent, les chiffres de pauvreté EPDS sont supérieurs à ceux de la pauvreté grave qui dérivent de la méthode statistique européenne, tant dans sa version traditionnelle que dans l'ajustement appliqué à l'approche Eurostat, version 30% de la médiane (4,1 face à 0,5 y 0,9%). Ils dépassent également le 2,0% que l'on obtiendrait en appliquant la méthode Leyden-SPL à la question concernant le revenu minimum nécessaire pour faire face aux besoins de base. Le taux est par contre très semblable à celui qui découle du seuil inférieur de l'intervalle défini par Eurostat pour l'étude de la pauvreté (40% de la médiane), en réalité le seul officiel dans le milieu européen. Dans ce cas on enregistre un taux de pauvreté de 3,1%.

Les taux de pauvreté EPDS sont, par contre, significativement inférieurs aux niveaux de pauvreté relative fixés par les méthodes européennes et par le SPL-Leyden dans la version associée au revenu minimum pour arriver à la fin du mois. La distance est particulièrement grande en ce qui concerne le niveau de pauvreté qui découle de l'application de la méthode Eurostat, compris en termes de 60% de la médiane. Néanmoins, si cet indicateur est estimé en termes de *bas revenus*, la différence par rapport à l'indicateur d'absence de bien-être de la méthode EPDS est très limitée (14,6% face à 14,8%).

En fait une grande partie des différences observées parmi les résultats de la méthode Eurostat et la EPDS se doivent à ce que, dans ce dernier, s'établit avec précision la distinction entre pauvreté et bas revenus ou absence de bien-être. Cependant que dans les différents procédés appliqués en Espagne et en Europe ces deux dimensions sont englobées dans un vaste concept de pauvreté relative, la EPDS distingue nettement les deux concepts, qualitativement différents et sans que celui d'*absence de bien-être* puisse être subsumer à celui de *pauvreté*.

En définitive, une différence substantielle entre les différents indicateurs de pauvreté

définis en Europe et celui utilisé dans la EPDS est que si ce dernier est axé spécifiquement sur la quantification de la pauvreté, comprise comme phénomène social et économique différent d'autres situations de précarité, comme par exemple les réalités d'absence de bien-être, les autres indicateurs sont des tentatives de graduation interne de réalités plus grandes de précarité qui, sous le concept de pauvreté relative, comprennent aussi bien des situations de risque d'absence de bien-être que de pauvreté dans un sens strict.

#### 2.4.2. Différences en ce qui concerne les caractéristiques des personnes affectées

L'usage d'une méthode ou autre de mesure de la pauvreté et de la précarité n'apporte pas seulement des résultats différents au moment de la mesure de son impact ; il fournit également différentes réponses au moment de savoir quels groupes sont les plus affectés par le problème. Pour illustrer cette affirmation, on aborde ci-après une brève comparaison des résultats des méthodes EPDS et Eurostat, préalablement ajustée dans ce dernier cas pour différencier pauvreté de bas revenus ou absence de bien-être. On utilise à ce sujet les indicateurs de 40 et 60% de la médiane, respectivement.

Les données disponibles montrent quelques différences importantes qu'il convient d'expliquer, sur tout en ce qui concerne l'indicateur de pauvreté. En nous concentrons sur des données relatives à la population totale, en ayant comme référence les caractéristiques du foyer ou de sa personne principale, les différences les plus remarquables sont les suivantes :

1. Premièrement, la méthode Eurostat reflète une moindre incidence relative des situations de risque de pauvreté plus important parmi les couples et une moindre incidence dans le cas de personnes seules et des familles monoparentales. Cela altère la distribution quantitative des collectifs pauvres: si un 41,1% correspond aux personnes dans des foyers dont le chef est une personne seule

tion des indicateurs Eurostat. Les résultats correspondant à ces indicateurs ne sont pas non plus fournis, malgré qu'ils soient disponibles dans la EPDS. Tout cela sans oublier de mentionner certains aspects relatifs à la nouvelle méthode Eurostat, ajustée sur la base du loyer imposé, dans le paragraphe relatif au potentiel d'ajustement des différentes méthodes de la perception sociale de la pauvreté et de la précarité.



ou des familles monoparentales dans la méthode EPDS, la proportion descend à 32,1% dans le cas de la méthode Eurostat. La majorité des collectifs pauvres correspond en fait à des personnes dans des foyers à base matrimoniale dans la méthode Eurostat, un 68,1%.

2. Deuxièmement, la méthode Eurostat reflète une plus grande incidence différentielle de la pauvreté et la précarité parmi les personnes de plus de 65 ans (3,5% face à 2,3% de la méthode EPDS en relation à l'indicateur de pauvreté). Par contre, en ce qui concerne la EPDS, elle tend à sous-estimer l'incidence de la pauvreté et la précarité parmi les familles dont le chef est une personne jeune. Ainsi, bien qu'elles indiquent également des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne parmi les moins de 45 ans, les taux Eurostat sont dans ce cas très inférieurs à ceux de la méthode EPDS, particulièrement parmi les familles dont le chef est une personne d'entre 25 et 44 ans (4,7% face à 9% parmi les personnes de 25 ans à 34 ans; 3,1% face à 6,1% parmi ceux de 35 à 44 ans). De cette façon, si le 58,2% des situations de risque de pauvreté EPDS correspond aux personnes dans des foyers dont le chef a moins de 45 ans, ces personnes représentent seulement le 41,9% de la population pauvre.

3. Troisièmement, la méthode Eurostat reflète un moindre différentiel homme-femme dans les taux de pauvreté (4,8 face 8,2%) qui se traduit par un poids relatif moindre dans les personnes en risque de pauvreté des foyers dont le chef est une femme (25,2% face aux 32% de la méthode EPDS).

En 2008, ces différences se traduisent aussi en un moindre taux de pauvreté entre les personnes en familles avec des mineurs de 14 ans (3,8% face le 6% avec le EPDS).

L'origine des différences détectées est liée à deux aspects qui caractérisent le système des seuils de pauvreté dérivé de la méthode EPDS. D'une part, en ce qui concerne la méthode Eurostat, cette approche détermine des seuils de pauvreté bien supérieurs dans le cas de personnes seules, mais l'on observe par contre des niveaux plus plats sur l'échelle

d'équivalence, avec des croissances beaucoup plus limitées des seuils à mesure qu'augmente le nombre de membres du foyer.

D'autre part, face à la méthode Eurostat, qui établit un seuil unique de pauvreté ou d'absence de bien-être, trois seuils différents s'établissent dans la EPDS en fonction de l'âge de la personne principale du foyer. Dans ce contexte, une caractéristique de base de la méthode EPDS est qu'elle est accompagnée d'une baisse progressive de la quantité de ressources économiques nécessaires pour surmonter la pauvreté et accéder à des niveaux suffisants de bien-être au fur et à mesure que l'âge augmente.

A la lumière de ces variantes méthodologiques, les résultats présentés peuvent se comprendre plus facilement. Il faut remarquer à ce sujet que les différences observées dans l'incidence des situations de pauvreté par âge de la personne principale et par type de groupe familial sont interreliées. Dans ce sens, la méthode Eurostat situe hors de la pauvreté les foyers de personnes de moins de 45 ans, souvent des familles monoparentales ou de personnes seules ; par contre, elle tend à trouver des manques plus importants dans la population de plus de 45 ans, avec une forte présence de structures matrimoniales ou de veufs/ves.

L'évidence, pourtant, suggère qu'il est incorrect d'appliquer les mêmes seuils de pauvreté à des types de foyers caractérisés par des nécessités de dépense très différentes. En ce sens, les foyers de personnes âgées de plus de 45 ans sont caractérisés par un niveau de nécessités passablement plus bas, particulièrement en ce qui concerne les dépenses de logement, une réalité qui n'est pas compensée par la dépense potentielle plus grande dans d'autres dimensions (par exemple en matière de santé). Le système unique d'indicateurs Eurostat sous-estime par conséquent les besoins des plus jeunes, surestimant par contre ceux des personnes plus âgées. Pour cette raison, les résultats dérivés de la méthode Eurostat s'éloignent substantiellement du profil des personnes qui accèdent aux prestations de garantie de revenus dans la CAE (Rente de Base et AES), spécifiquement orientées vers les personnes en situation de pau-

vreté. Le profil de ces personnes coïncide, par contre, avec les caractéristiques de base du collectif des personnes pauvres que nous présente la méthode EPDS.

### 2.4.3. Capacité de la EPDS à minimiser les disfonctionnements

Les données disponibles confirment, en tout cas, que l'approche EPDS est celle qui s'ajuste le mieux à la mesure de la pauvreté et de la précarité. Dans les tableaux présentés ci-après nous pouvons constater, dans ce sens, que la méthode EPDS offre le meilleur niveau d'ajustement entre indicateurs objectifs de pauvreté et de précarité de l'entretien et de la perception de la situation de la part des personnes affectées elles-mêmes.

Les indicateurs EPDS dépassent nettement les autres méthodes dans certains aspects importants. Premièrement, on minimise la proportion de foyers qui se considèrent au moins *plutôt pauvres* et qui sont classés comme étant non pauvres : 38,52% dans la méthode EPDS face à 41,7% dans la méthode Eurostat actuelle et 66,6% dans la méthode Eurostat ajustée d'accord avec le concept de *loyer imputé*. Deuxièmement, la proportion de foyers classés comme pauvres qui ne se considèrent au moins pas comme *plutôt pauvres* baisse également avec la méthode EPDS : 58,5% face aux chiffres proches à 75% avec la méthode Eurostat.

Comme nous le constaterons, de plus, en introduisant le concept de pauvreté d'accumulation il devient évident que même dans

l'approche EPDS une majorité de foyers classés comme étant pauvres en subsistance ne se considèrent pas pauvres. Dans ce sens, c'est possible qu'une situation de bien-être dans la dimension d'accumulation permette de compenser une réalité de précarité dans la dimension d'entretien, résolvant le paradoxe apparent.

Un autre aspect à souligner est qu'il faut tenir compte du niveau différent des nécessités et de la différente structure de consommation associées au cycle de vie, les indicateurs généraux EPDS offrent des résultats qui, bien qu'ils soient légèrement meilleurs si les dépenses d'accès au logement se neutralisent, se ressemblent beaucoup avant et après avoir procédé à cette neutralisation. De cette façon, en ce qui concerne les indicateurs qui s'obtiennent en neutralisant les dépenses d'accès au logement, les indicateurs généraux EPDS offrent des garanties suffisantes dans un contexte d'une plus grande simplicité dans l'application des procédés d'obtention des seuils de pauvreté et de l'absence de bien-être. L'introduction du mécanisme du loyer imputé ne résout pas, par contre, les limitations de la méthode Eurostat. Il réussit tout au plus à rapprocher les résultats de ceux qui étaient déjà obtenus avec la méthode européenne originale.

En approfondissant l'origine des différences signalées, en particulier à l'heure de comparer les résultats dérivés de la méthode EPDS avec ceux qui s'obtiennent avec la méthode Eurostat, nous pouvons observer dans le tableau suivant que les distorsions associées à

**Tableau 9. Indicateurs relatifs à la correspondance entre indicateurs objectifs et perception subjective. 2008** (Données en %)

Indicateur	Méthode UE originel	Méthode Eurostat	Eurostat loyer imputé	Méthode Leyden	Méthode EPDS	EPDS sans dépenses de logement
1. % de foyers classés comme pauvres qui ne se considèrent pas pauvres (au moins "plutôt pauvres")	72,5	75,3	73,1	68,5	58,5	53,4
2. % de foyers classés comme non pauvres qui se considèrent pauvres ou très pauvres	1,6	1,2	1,7	1,4	1,0	0,7
3. % de foyers qui se considèrent pauvres (au moins "plutôt pauvres") classés comme non pauvres	67,3	41,7	66,6	54,5	38,5	36,8
4. % de foyers qui ne se considèrent pas pauvres (au moins "plutôt pauvres") classés comme pauvres	6,8	14,0	7,1	7,8	2,9	2,5
5. Poids des distorsions 1 + 2 sur le total des foyers à risque (foyers classés comme pauvres ou qui se considèrent au moins <i>plutôt pauvres</i> )	57,0	68,7	58,7	58,2	35,5	30,3
6. Poids des distorsions 3 + 4 sur le total des foyers	11,2	16,0	11,5	11,2	5,5	5,0

Source: EPDS 2008

Note: Ceux qui sont classés comme non pauvres comprennent, dans le cas de la méthode EPDS, les situations définies comme de bien-être.

**Tableau 10. Comparaison des seuils de pauvreté et d'absence de bien-être objectifs avec des indicateurs subjectifs déterminés. 2008.**

Données pour l'ensemble de la population en unités équivalentes Eurostat (Données en €)

<b>Indicateurs généraux des revenus</b>	< 45 ans	45-64 ans	> 65 ans	Total
5° quintile	2000,00	2037,00 1	653,33	1938,89
Médiane	1373,02	1477,56	1139,78	1364,00
60% médiane	823,81	886,53	683,87	818,40
<b>Indicateurs Eurostat</b>	< 45 ans	45-64 ans	> 65 ans	Total
30% de la médiane des revenus	411,90	443,27	341,94	409,20
40% de la médiane des revenus	549,21	591,02	455,91	545,60
50% de la médiane des revenus	686,51	738,78	569,89	682,00
60% de la médiane des revenus	823,81	886,53	683,87	818,40
70% de la médiane des revenus	961,11	1034,29	797,85	954,80
<b>Indicateurs EPDS (avec équivalence Eurostat)</b>	< 45 ans	45-64 ans	> 65 ans	Total
Pauvreté	669,04	534,06	490,54	568,51
Absence de bien-être	918,53	818,01	674,70	817,05
<b>Indicateurs subjectifs (médiane)</b>	< 45 ans	45-64 ans	> 65 ans	Total
Médiane "revenu minimum pour arriver à la fin du mois"	904,76	800,00	650,00	800,00
Médiane "revenu minimum pour arriver à la fin du mois" (excepté dernier quintile revenus)	857,14	739,13	600,00	722,22
Médiane "revenu minimum pour arriver à la fin du mois" (seulement revenus < médiane revenus)	750,00	666,67	600,00	666,67
Médiane "revenu minimum pour arriver à la fin du mois" (seulement revenus < 60% médiane revenus)	608,70	571,43	500,00	576,92
Médiane "revenu minimum nécessités de base"	761,90	650,00	533,33	652,17
Médiane "revenu minimum nécessités de base" (excepté dernier quintile revenus)	714,29	600,00	533,33	600,00
Médiane "revenu minimum nécessités de base" (seulement revenus < médiane revenus)	619,05	550,00	500,00	571,43
Médiane "revenu minimum nécessités de base" (seulement revenus < 60% médiane revenus)	523,81	500,00	420,00	500,00
<b>Indicateurs subjectifs (moyenne)</b>	< 45 ans	45-64 ans	> 65 ans	Total
Moyenne "revenu minimum pour arriver à la fin du mois"	973,70	863,83	703,39	861,87
Moyenne "revenu minimum pour arriver à la fin du mois" (excepté dernier quintile revenus)	879,06	778,20	659,78	773,12
Moyenne "revenu minimum pour arriver à la fin du mois" (seulement revenus < médiane revenus)	762,33	715,18	633,62	703,91
Moyenne "revenu minimum pour arriver à la fin du mois" (seulement revenus < 60% médiane revenus)	622,47	588,85	539,88	592,47
Moyenne "revenus minimum nécessités de base"	815,31	699,58	589,53	711,66
Moyenne "revenus minimum nécessités de base" (excepté dernier quintile revenus)	744,28	646,29	556,70	648,89
Moyenne "revenus minimum nécessités de base" (seulement revenus < médiane revenus)	655,73	596,41	530,85	597,47
Moyenne "revenus minimum nécessité de base" (seulement revenus < 60% médiane revenus)	536,20	509,72	462,12	508,88

Source: EPDS 2008

 Note: Les indicateurs correspondent aux valeurs moyennes, utilisant l'équivalence Eurostat  
 Les chiffres correspondent dans la pratique à des seuils de nécessité pour une personne seule

cette dernière méthode se basent sur deux aspects clés. Premièrement, les seuils utilisés par Eurostat, situés dans les 60% de la médiane, concernent le concept de *revenu minimum pour arriver à la fin du mois*, un concept qui n'est pas associé autant à la pauvreté qu'à des situations d'absence de bien-être. L'indicateur Eurostat du 60% de la médiane ne mesure pas la pauvreté, mais des situations d'absence de bien-être. Dans l'approche Eurostat, l'indicateur qui se rapproche le plus de la perspective de mesure de la pauvreté, réalité liée à la perception subjective de *couvrir les nécessités de base*, est l'indicateur du 40% de la médiane. L'indicateur du 30% sous-estime significativement les nécessités liées à la pauvreté ; celui du 50%, par contre, tend déjà à se situer en dessus de celles-ci, au moins dans le cas des foyers dont les chefs de famille ont 45 ans et plus.

### 3. Indicateurs de privation dans la dimension de la subsistance

En plus des indicateurs de pauvreté et d'absence de bien-être présentés dans le point précédent, la EPDS fournit également une série d'indicateurs de privation dans la dimension de l'entretien. On peut distinguer, dans ce cas, des indicateurs spécifiques et des indicateurs synthétiques.

L'intérêt de ces indicateurs, dans la EPDS, se base sur deux grands aspects. En premier lieu, ils permettent de préciser les caractéristiques des situations de pauvreté et d'absence de bien-être, fournissant une information pour connaître le profil propre de chaque type de situation de précarité. Deuxièmement, ils apportent une information plus détaillée sur la position des groupes à risque en relation avec les aspects clés de la lutte contre la pauvreté et la précarité, par exemple dans des aspects tels que la garantie de niveaux suffisants de sécurité alimentaire. Dans l'ensem-

ble, ces indicateurs contribuent à une connaissance plus détaillée des situations de précarité.

#### 3.1. Indicateurs spécifiques

Le système d'indicateurs spécifiques de privation développé dans la EPDS offre une information complémentaire aux indicateurs de pauvreté et de précarité. En particulier, on cherche les objectifs suivants :

1. Concrétiser les problèmes concernant la couverture des besoins de base, particulièrement en ce qui concerne les problèmes d'accès à l'alimentation et aux implications associées à l'effort d'accès au logement.
2. Concrétiser d'autres problèmes concernant l'accès à des situations de bien-être, avec une référence spéciale à la couverture des besoins de loisir et de jouissance du temps libre.
3. Etablir la relation entre l'existence de situations de nécessité et le recours aux aides, épargne et crédits, y compris une approche des situations à risque d'endettement.

Le système d'indicateurs se présente de façon synthétique dans les tableaux suivants<sup>21</sup>:

<sup>21</sup> Dans l'annexe 1 les caractéristiques concrètes de chaque indicateur spécifique peuvent être analysées. On y détaille, pour chaque indicateur considéré, les définitions et les méthodes de calcul qui résultent de l'application. L'Annexe résume également l'information relative aux indicateurs de pauvreté et d'absence de bien-être.

**Tableau 11. INDICATEURS SPÉCIFIQUES DE PRIVATION (Subsistance)**

**COUVERTURE DES NÉCESSITÉS DE BASE**

**COUVERTURE DES NÉCESSITÉS DE BASE**

<b>Couverture actuelle des dépenses de base</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui ne font actuellement pas face aux dépenses de subsistance de base
<b>Couverture des obligations et des dépenses habituelles au cours des 12 derniers mois</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui, au cours des 12 derniers mois ont eu des difficultés pour faire face avec leurs revenus habituels à leurs obligations vis-à-vis de tiers ou pour faire face à leurs besoins habituels de dépense. Foyers (ou personnes dans des foyers) qui, suite à des problèmes de couverture d'obligations et de dépenses habituelles, ont dû faire face, au cours des 12 derniers mois, aux problèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nécessité de réduire les dépenses de base (habillement, alimentation ou logement)</li> <li>– Impayés ou arriérés dans le paiement des loyers ou des crédits</li> <li>– Coupures de lumière, eau, téléphone</li> <li>– Saisie de leurs biens</li> <li>– Vente de propriétés, changement de logement ou de collège (dans le cas des enfants)</li> </ul>
<b>Capacité à faire face aux dépenses imprévues</b>	Foyers (ou personnes dans les foyers) qui n'ont pas la capacité de faire face aux dépenses imprévues

**PROBLÈMES D'ACCÈS À L'ALIMENTATION**

<b>Indicateurs USDA (FSS)</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) avec des problèmes graves d'alimentation au cours des derniers 12 mois Foyers (ou personnes dans des foyers) avec des problèmes très graves d'alimentation au cours des derniers 12 mois Foyers avec des problèmes d'insécurité dans l'alimentation
<b>Indicateur EU-SILC</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) sans accès à une alimentation avec des protéines au moins tous les deux jours au cours des 12 derniers mois

**AUTRES PROBLÈMES DE COUVERTURE DES NÉCESSITÉS DE BASE**

<b>Habillement et chaussure</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui s'approvisionnent en vêtement de seconde main pour des problèmes strictement économiques
<b>Chauffage</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui ont eu froid à la maison, au moins dans certaines occasions, à la suite de l'inexistence ou de l'insuffisance d'un système de chauffage

**EFFORT D'ACCÈS AU LOGEMENT**

<b>Effort d'accès au logement</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui ont des dépenses de logement supérieures au 30% de leurs revenus disponibles
-----------------------------------	--

**Tableau 12. INDICATEURS SPÉCIFIQUES DE PRIVATION (subsistance)**

**COUVERTURE DES NÉCESSITÉS DE LOISIR ET JOUISSANCE DU TEMPS LIBRE**

**PROBLÈMES GÉNÉRAUX D'ACCÈS AUX LOISIRS ET À LA JOUISSANCE DU TEMPS LIBRE**

<b>Couverture actuelle des besoins de loisirs</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui ne couvrent absolument pas leurs besoins de loisirs Foyers (ou personnes dans des foyers) qui ont besoin d'ajuster leur budget au maximum pour couvrir leurs besoins de loisirs Total problèmes de loisirs: Foyers (ou personnes dans des foyers) qui ne couvrent absolument pas leurs besoins de loisirs ou y arrivent seulement en ajustant leur budget au maximum
<b>Couverture des obligations et des dépenses habituelles au cours des 12 derniers mois</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui, à la suite de problèmes de couverture d'obligations et de dépenses habituelles, se sont trouvés au cours des 12 derniers mois face aux problèmes suivants : – Nécessité de réduire les dépenses de loisirs et de temps libre

**AUTRES PROBLÈMES D'ACCÈS AUX LOISIRS ET À LA JOUISSANCE DU TEMPS LIBRE**

<b>Sorties de loisir</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui, pour des raisons économiques, n'ont pas réalisé au cours des 15 derniers jours une sortie de loisir à midi, après-midi ou soir
<b>Vacances</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui, pour des raisons économiques, n'ont pas joui au cours des 12 derniers mois d'au moins une semaine de vacances hors de leur domicile habituel

**Tableau 13. INDICATEURS SPÉCIFIQUES DE PRIVATION (Subsistance)**

**RECOURS À DES AIDES, ÉPARGNE ET CRÉDITS**

**DEMANDE D'AIDES, RECOURS À L'ÉPARGNE ET DEMANDE DE CRÉDITS**

<b>Demande d'aide à des tiers</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui, suite à des problèmes de couverture d'obligations et de dépenses habituelles, ont dû faire face au cours des 12 derniers mois aux problèmes suivants: – Devoir demander de l'aide à des amis, voisins ou parents – Devoir demander de l'aide à des institutions publiques ou privées – Devoir demander de l'aide (somme des deux groupes précédents)
<b>Recours à l'épargne</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui, suite à des problèmes de couverture d'obligations et de dépenses habituelles, ont dû faire face au cours des derniers 12 mois aux problèmes suivants : – Devoir recourir de façon significative à leurs propres économies
<b>Demande de crédits</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui, suite à des problèmes de couverture d'obligations et de dépenses habituelles, ont dû faire face au cours des 12 derniers mois aux problèmes suivants : – Devoir solliciter des crédits extraordinaires

**RISQUES D'ENDETTEMENT**

<b>Endettement</b>	Foyers (ou personnes dans des foyers) qui, à la vue des économies disponibles et de leur niveau de revenus et de dépenses, se trouvent en risque d'endettement
--------------------	--

### 3.2. Indicateur synthétique

La EPDS offre également un indicateur synthétique de privation dans la dimension de l'entretien. Cet indicateur tente d'offrir une approche conjointe vers les diverses situations spécifiques de privation observées. En cas d'absence d'information économique comme celle offerte par la EPDS, et avec quelques adaptations cet indicateur synthétique

peut servir à réaliser un suivi des indicateurs de pauvreté et de précarité sans recourir à la batterie de questions économiques complexe qui caractérise la EPDS (Gouvernement Basque, DJESS, 2007).

A effet de la construction de l'indicateur mentionné, on considère ci-dessous les aspects de privation dans le foyer:

**Tableau 14. Problématiques considérées dans l'indicateur synthétique de privation**

Problématique générale	Indicateurs spécifiques considérés
Couverture actuelle des dépenses basiques	Ne font pas face actuellement aux dépenses basiques de subsistance
Accès à l'alimentation, habillement et chaussure et chaleur suffisant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problèmes de l'alimentation avec un éventuel risque de faim ; autres problèmes d'alimentation, chaque fois que l'on observe des difficultés concernant la possibilité d'obtenir une alimentation équilibrée et variée.</li> <li>- Approvisionnement dans la famille de vêtements (habits et chaussures) de seconde main au cours des 12 derniers mois suite à des problèmes strictement économiques</li> <li>- Durant l'hiver dernier, ont eu froid à la maison, au moins dans certaines occasions, à la suite du manque ou d'insuffisance d'un système de chaleur</li> </ul> <p>L'indicateur de problèmes se base sur la somme des trois types de problèmes signalés, pouvant osciller entre une valeur de 0 à 3</p>
Couverture d'obligations et de dépenses habituelles au cours des 12 derniers mois	<p>A la suite de problèmes de couverture d'obligations et de dépenses habituelles, se sont trouvés face au cours des 12 derniers mois aux problèmes ci-dessous:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non paiement ou arriérés dans le paiement de locations ou de crédits</li> <li>- Coupure de lumière, eau, téléphone</li> <li>- Saisie des biens</li> <li>- Devoir réduire les dépenses de base d'habillement, d'alimentation ou de logement</li> <li>- Vendre des propriétés, changer de logement ou devoir changer les enfants de collège</li> <li>- Devoir demander une aide économique aux amis, voisins ou parents</li> <li>- Devoir demander une aide économique aux institutions sociales publiques ou privées</li> <li>- Etre obligé d'avoir recours de façon significative aux propres économies</li> <li>- Devoir solliciter des crédits extraordinaires</li> </ul> <p>L'indicateur de problèmes se base sur la somme des neuf types de problèmes signalés, pouvant osciller entre une valeur de 0 à 9</p>

**Tableau 14. Problématiques considérées dans l'indicateur synthétique de privation (Suite)**

<b>Accès aux loisirs et au temps libre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne peuvent absolument pas couvrir leurs dépenses de loisirs</li> <li>- A la suite de problèmes de couverture d'obligations et de dépenses habituelles, ont dû réduire leurs dépenses de loisirs et de temps libre</li> <li>- Non jouissance au cours des 12 derniers mois d'au moins une semaine de vacances hors du domicile habituel pour des motifs économiques</li> <li>- Non jouissance au cours de la dernière quinzaine d'au moins une sortie de loisir à midi, l'après-midi ou le soir pour des motifs économiques</li> </ul> <p>L'indicateur de problèmes se base sur la somme des quatre types de problèmes signalés, pouvant osciller entre une valeur de 0 à 4.</p>
--	--

A partir des résultats obtenus pour les différents contenus signalés on établit la classification suivante sur l'échelle de privation/non privation :

**• Très précaire**

Comprend les personnes dans des foyers dans lesquels on trouve les problèmes suivants :

- Problèmes généralisés de couverture des nécessités basiques.
- Trois indicateurs problématiques ou plus dans la couverture des obligations (ou dans la somme correspondant à la couverture des nécessités basiques et à la couverture d'obligations).
- Le foyer signale ne pas faire face actuellement aux dépenses de subsistance.

**• Précaire (aspects basiques)**

Comprend les personnes dans des foyers non inclus dans le groupe précédent dans lequel se trouvent deux indicateurs problématiques ou plus dans la couverture des obligations (ou dans la somme correspondant à la couverture des nécessités basiques et à la couverture des obligations).

**• Précaire (aspects moins basiques)**

Comprend les personnes dans des foyers non inclus dans des groupes précédents dans les-

quels ne sont pas présents des indicateurs problématiques dans la couverture des nécessités basiques et dans la couverture des obligations mais qui ont deux indicateurs problématiques ou plus liés à l'accès aux loisirs.

**• Moins précaire (ajustement au maximum)**

Comprend les personnes dans des foyers non incluses dans les groupes précédents dans lesquels on trouve quelques-uns des problèmes suivants :

- Problèmes d'alimentation, sans risque de faim et sans difficultés concernant la possibilité d'obtenir une alimentation équilibrée et variée.
- Nécessité d'ajuster au maximum pour couvrir les nécessités de loisirs.

**• Non précaire**

Comprend les personnes dans des foyers dans lesquels on n'observe pas de problèmes liés à la couverture des nécessités de base ni avec la couverture d'obligations et qui, d'autre part, s'arrangent pour couvrir leurs nécessités de loisirs.

Le collectif très précaire est lié à la présence de situations de pauvreté de la subsistance. Le reste des situations de précarité reflète plutôt des problèmes d'absence de bien-être. Les groupes moins précaires et non précaires reflètent dans la pratique des situations de bien-être ou de bien-être pratique.





## Chapitre II. PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉ D'ACCUMULATION

### 1. La nécessité d'une approche à la dimension d'accumulation

Avant de présenter les indicateurs de pauvreté, précarité et privation développés par la EPDS dans la dimension d'accumulation, il convient d'approfondir un peu plus les motifs qui justifient le recours à ce type d'indicateurs dans l'étude de la pauvreté et de la précarité.

Reprenant ce qui a été signalé dans les paragraphes 2.3 et 2.4 une donnée frappante ne devrait pas passer inaperçue : quelle que soit la méthode utilisée, on constate que dans tous les cas, y compris dans la méthode EPDS, plus de 50% des foyers classés comme pauvres de subsistance ne se considèrent pas eux-mêmes comme pauvres. Même lorsque dans la majeure partie des cas il s'agit de collectifs qui admettent se situer très en dessous de la moyenne des revenus de la société, on ne peut pas ne pas souligner cette information.

L'origine de la distorsion signalée ne doit pas être attribuée nécessairement, pourtant, à des carences internes de la méthode EPDS. D'une part, il faut tenir compte du fait que la vision de la propre réalité est conditionnée par un plus bas niveau d'auto-exigence pour le bien-être au fur et à mesure que le niveau des revenus réels baisse. Dans ce sens, la perception de ce qui est nécessaire pour subsister ou pour arriver à la fin du mois se réduit systématiquement à mesure qu'on descend sur l'échelle du bien-être. Dans le cas du revenu minimum nécessaire pour couvrir les nécessités de base, par exemple, passe d'une moyenne de 1.011,15 € parmi la population dans des foyers en situation de bien-être dans la dimension de subsistance à 708,40 €

parmi la population avec des problèmes d'absence de bien-être et à 644,18 € en ce qui concerne ceux qui sont affectés par des problèmes de pauvreté. En réalité, ce qui est un minimum de pauvreté dans le groupe supérieur tend à être considéré comme un minimum de bien-être dans le groupe immédiatement en dessous.

**Tableau 15. Indicateurs économiques de revenus minimums par position objective concernant la pauvreté de la subsistance. Equivalence EPDS. 2008.**

Population dans des logements familiaux (En euros per capita)

Indicateurs de revenus	Pauvreté	Non pauvres-Absence de bien-être	En situation de bien-être	Total
Revenu moyen réel	656,33	942,88	2.223,98	2.025,70
Base: Bien-être = 100	29,5	42,4	100	91,1
Revenu minimum nécessaire pour affronter des nécessités de base (moyenne)	644,18	708,40	1.011,15	964,44
Base: Bien-être = 100	63,7	70,1	100	95,4
Revenu minimum nécessaire pour arriver à la fin du mois (moyenne)	723,84	834,63	1.232,21	1.169,77
Base: Bien-être = 100	58,7	67,7	100	94,9

Source: EPDS 2008

Mais, en plus, la perception individuelle de la pauvreté et du bien-être est conditionnée par le caractère multidimensionnel de ces réalités sociales. Dans ce sens, la distorsion observée est liée aussi au fait que l'insuffisance de revenus ne conduit pas directement et nécessairement à vivre une situation de pauvreté ou de précarité. Cette insuffisance de ressources peut être suppléée temporairement par

divers moyens. Même en supposant une totale absence de revenus, parmi d'autres mesures très diverses, les foyers peuvent recourir aux aides de tiers pour faire face pendant un temps à leurs nécessités.

La disponibilité d'un capital ou de ressources matérielles dans le foyer est particulièrement importante dans ce contexte. L'importance de la base patrimoniale des foyers considérés s'apprécie nettement en analysant leurs caractéristiques internes. Ainsi, nous constatons par exemple que 57,3% des foyers classés comme pauvres par la méthode EPDS, mais qui ne se considèrent pas eux-mêmes comme pauvres, disposent d'un patrimoine économique qui peut être considéré normal ou même haut dans notre société. Ce patrimoine permet quelque type de compensation aux problèmes conjoncturels dans l'accès aux revenus suffisants et fait que ces foyers ne perçoivent pas leur situation économique actuelle en termes de pauvreté.

Malgré cela, le fait que ces mêmes foyers soient pleinement conscients de leur situation précaire (un 79,6% signale ne pas avoir la capacité d'aborder des dépenses imprévues et un 76,7% déclare avoir de grandes difficultés à faire face aux nécessités de loisirs), révèle que les seuils d'entretien définis sont réellement opératifs comme indicateurs de carence. Une autre chose est que leurs résultats ne peuvent être interprétés automatiquement en termes de pauvreté ou d'absence de bien-être réel, bien qu'en termes de situations à risque, ils seraient impossibles à dépasser au cas où ils se maintiendraient à long terme. Les problèmes de pauvreté et de précarité dans la dimension de la subsistance supposent des situations à risque qui débouchent uniquement sur la pauvreté ou l'absence de bien-être réel dans les cas où elle se prolongerait trop longtemps.

Pour toutes ces raisons, en étudiant les problématiques de la subsistance la EPDS définit ses indicateurs de pauvreté et d'absence de bien-être en termes de risque, plus qu'en termes de situations absolues définies par le vécu automatique de la pauvreté. On reconnaît ainsi que le fait de disposer en un moment donné de revenus situés en dessous des seuils de pauvreté ou de bien-être n'est

pas nécessairement associé à l'expérience directe de la pauvreté ou à d'autres situations de précarité.

En plus de la distorsion analysée jusqu'à présent, une autre distorsion importante se manifeste dans le fait qu'un 38,5% des foyers qui se définissent eux-mêmes comme au moins plutôt pauvres ne soient pas considérés en danger de pauvreté ou d'absence de bien-être de subsistance selon la méthode EPDS. Une approche détaillée de ces foyers révèle que, effectivement, la majeure partie de ces familles (81,3% des cas) couvrent actuellement leurs nécessités basiques. Néanmoins, cette réalité de couverture ponctuelle des nécessités de la subsistance est compatible avec des problèmes d'importance en termes de ressources patrimoniales disponibles et de conditions de vie. Ainsi, un 42,6% de ces foyers possède un patrimoine économique bas ou très bas et un 62,2% souffre une situation de carence dérivé des conditions d'habitabilité de son logement. Le 72% des foyers se trouvent dans une des situations indiquées.

En grande partie, les distorsions analysées se doivent fondamentalement au fait que la pauvreté, comme phénomène socioéconomique, n'est pas une réalité exclusivement liée aux revenus réguliers disponibles, mais également au niveau du patrimoine et du capital accumulé et aux conditions générales d'existence. D'où la considération, dans le projet méthodologique de la EPDS, d'une pauvreté liée aux ressources patrimoniales et aux conditions de vie à moyen et long terme, la pauvreté d'accumulation, qui est substantiellement différente de la pauvreté de subsistance décrite dans le chapitre précédent.

## 2. Approche conceptuelle

Comme on l'a déjà mentionné, l'étude de la pauvreté de subsistance ne couvre pas toute la problématique économique implicite dans le concept de pauvreté. Pour surmonter la pauvreté, indépendamment du fait de faire face régulièrement aux nécessités de consommation habituelles, la population doit également être capable de consolider à moyen et

long terme un environnement vital qui garantit des conditions de vie adéquates. La seconde dimension de la pauvreté analysée par la EPDS est axée sur l'étude des situations de précarité –liées à des formes de consommation à moyen et long terme– qui, à la différence de celles de subsistance, ne dépendent pas de variations conjoncturelles dans la situation des foyers pour pouvoir en sortir avec des garanties suffisantes.

Ce type de pauvreté, appelée **pauvreté d'accumulation**, s'associe à l'incapacité de la population à accéder aux biens de consommation durable nécessaires pour maintenir, à moyen et long terme, un niveau de vie suffisamment adéquat, compris surtout en termes de capacité d'accès à un logement en conditions et suffisamment équipé, qui satisfasse les normes minimales d'habitabilité. En tant que scénario de précarité à moyen et long terme, la pauvreté d'accumulation est liée également à la difficulté des foyers à accumuler les ressources patrimoniales minimums nécessaires pour garantir, dans des situations spéciales de crise ou d'urgence, la continuité d'une vie normale, offrant par là un minimum de sécurité économique<sup>22</sup>.

La pauvreté d'accumulation implique une situation, non spécifique, mais globale, de précarité différentielle à l'accès aux biens de consommation durable nécessaires et au niveau des ressources patrimoniales disponibles, circonstance qui se traduit par des conditions de vie insuffisantes pour maintenir une existence digne. Cette forme de pauvreté se manifeste à des niveaux exceptionnellement bas en ressources patrimoniales et en carences, qualitativement ou quantitativement significatives, dans les conditions de vie, particulièrement pour tout ce qui concerne les caractéristiques du logement habituel (habitabilité, installations disponibles et niveau d'équipements), et aussi en ce qui concerne l'accès à d'autres biens de consommation durable importants pour la vie dans les sociétés modernes (par exemple, une automobile ou autre type de véhicule qui couvre les mêmes nécessités lorsque faire face à ces nécessités est indispensable).

En général, la pauvreté d'accumulation reflète des conditions de vie nettement situées en dessous des minimums acceptables dans notre société en relation avec les variables de base qui, comme le logement, sont indicatifs d'une position sociale à long terme. D'où le fait que ce type de pauvreté possède une dimension plus structurelle que la pauvreté de subsistance, de nature essentiellement conjoncturelle.

Comme avec la dimension de subsistance, dans la dimension d'accumulation apparaissent aussi des situations de précarité qui ne peuvent être assimilées de façon automatique aux réalités de pauvreté dans le sens strict. Ces problèmes reflètent plutôt des formes particulières d'absence du niveau de bien-être que la population espère atteindre dans une société comme la société basque.

### 3. Indicateurs EPDS de pauvreté et de précarité dans la dimension d'accumulation

#### 3.1. L'absence d'expériences dans le contexte européen

L'analyse de la pauvreté d'accumulation n'est pas facile à réaliser, étant donné l'absence de références théorico-pratiques suffisamment ajustées aux intentions reflétées dans les objectifs de recherche définis dans la EPDS. Actuellement, il n'y a pas en Europe de références d'indicateurs de pauvreté et de précarité d'accumulation qui puissent orienter la pratique statistique. Il ne s'agit pas, comme dans le cas de la pauvreté de subsistance, d'une certaine faute de consensus sur le procédé à utiliser. Simplement il n'existe pas ce type d'indicateurs de pauvreté et de précarité d'accumulation, ni même après l'implantation et la mise en marche de la EU-SILC.

Il est vrai qu'en Europe des études axées sur le concept de privation ont été réalisées, un concept qui ressemble en partie à celui de la pauvreté d'accumulation. Mais dans ces étu-

<sup>22</sup> A l'origine, cette approche s'est vue influencée significativement par l'étude de la méthodologie de Townsend et Mack et Lansley.

des on n'a pas fait une réflexion assez poussée sur la nécessité de pénétrer plus profondément dans les différences dimensions de la pauvreté. Dans la majeure partie des approches de l'étude de la privation, en fait, on n'aborde pas la distinction qualitative qui existe entre les indicateurs de subsistance et d'accumulation. L'option consiste plutôt à analyser ces indicateurs ensemble, sans percevoir les éléments différentiels qui renvoient à l'existence de dimensions nettement séparées.

### 3.2. L'indicateur EPDS

Bien que la méthode EPDS pour la mesure de la pauvreté de subsistance soit également originale, le degré d'innovation de la EPDS a dû être bien supérieur dans l'approche de l'étude de la pauvreté d'accumulation, vu qu'il n'existe pas de références externes suffisamment consolidées dans le milieu européen ou espagnol.

L'étude de la pauvreté d'accumulation se réalise dans la EPDS en tenant compte de la situation des foyers concernant une série d'indicateurs de qualité de vie axés sur deux grands aspects : les installations et équipements du

logement, d'une part, et les ressources patrimoniales des foyers (logement propre, autres biens patrimoniaux, épargne accumulée et véhicules de moins de dix ans d'âge), d'autre part.

Dans le traitement des problèmes liés à l'étude de la pauvreté d'accumulation, le ESSDE offrait une approche initiale au phénomène. En partant des résultats de son étude pilote, les items les plus significatifs face à la délimitation des diverses situations de pauvreté et de précarité dans la dimension d'accumulation furent établis. Dans ce processus, on écarta les items fondamentalement collatéraux, ou bien parce que leur capacité discriminante était limitée, ou bien parce qu'ils étaient plus liés avec d'autres indicateurs, pas directement associés à la mesure correcte de la pauvreté et de la précarité d'accumulation.

En 1996, la EPDS ordonna ce qui était fait dans l'opération précédente du ESSDE. Les dimensions analysées à partir d'alors à l'heure de construire l'indicateur de pauvreté et de précarité d'accumulation, avec ses variables spécifiques de développement, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 16. Dimensions analysées dans la construction des indicateurs de pauvreté et de précarité**

<b>DIMENSIONES CONSIDERADAS</b>	
<b>Type de dimension</b>	<b>Variables spécifiques du développement</b>
<b>Conditions générales d'habitabilité du logement</b>	
<b>Commodités du logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement qui, en aucun cas, n'a le niveau et les commodités suffisantes et un état décent de conservation, niveau de décoration et conservation intérieure</li> <li>• Autre type de logement qui, dont les éléments analysés ici, sont insuffisants</li> </ul>
<b>Installations basiques du logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement sans installation d'eau chaude</li> <li>• Logement sans installation électrique</li> <li>• Logement sans toilettes</li> <li>• Logement sans baignoire ou douche</li> </ul>
<b>Conditions d'habitabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement avec des problèmes d'humidité: gouttières ; parois, sols, ciments humides ; pourriture des cadres des fenêtres ou des sols</li> <li>• Logement d'une superficie utile inférieure à 20 mètres carrés par personne</li> <li>• Logement exposé aux bruits et à la contamination</li> <li>• Logement trop obscur, sans suffisamment de lumière</li> </ul>
<b>Equipements du logement</b>	<p>Basiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement sans réfrigérateur</li> <li>• Logement sans cuisinière (électroménager)</li> <li>• Logement sans machine à laver</li> <li>• Logement sans four ou micro-ondes</li> <li>• Logement sans TV couleur</li> <li>• Sans possibilité de téléphone (fixe ou mobile)</li> </ul> <p>Moins basiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement sans lave-vaisselle</li> <li>• Logement sans vidéo</li> <li>• Logement sans HIFI/compact/chaîne de musique</li> <li>• Logement sans ordinateur</li> </ul>
<b>Ressources patrimoniales</b>	
<b>Patrimoine disponible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement en propriété</li> <li>• Epargne disponible</li> <li>• Biens patrimoniaux: résidence secondaire, autre logement, terrains, entrepôts, immeubles, etc.</li> <li>• Véhicule de moins de 10 ans, ou plus vieux à condition que la situation ne s'associe pas à des problèmes économiques</li> </ul>

Comme il a été signalé, le niveau de signification de ces variables, en tant qu'éléments discriminant par rapport aux différentes réalités d'accumulation, a été analysé dans l'étude pilote réalisée en 1985 et dans l'opération statistique (ESSDE) de 1986 elle-même. En 2004 la batterie d'indicateurs définie dans la EPDS 1996 s'ajuste légèrement à l'introduction de quelques nouveaux indicateurs (téléphone mobile, ordinateur), associés au processus de modernisation opéré au cours de ces dernières années dans la société basque<sup>23</sup>.

L'objectif de l'approche conçue dans la EPDS est de délimiter le niveau de possession moyen des biens et du capital des foyers basques, niveau à partir duquel on pourrait définir une série de situations de privation relative qui permette de positionner les foyers sur l'échelle de pauvreté / bien-être d'accumulation.

Une fois les foyers positionnés par rapport à l'éventuelle présence de problèmes de logement ou de carences patrimoniales, on procède à situer chacun d'entre eux sur l'échelle pauvreté / bien-être d'accumulation, les catégories utilisées dans la EPDS étant les suivantes :

#### 1. **Pauvre** (grande précarité)

Comprend des situations dans lesquelles se présentent des problèmes très graves de logement et, **en même temps** un patrimoine très bas.

#### 2. **Précaire** (significativement inférieur à la moyenne)

Comprend les situations suivantes:

- Problèmes très graves de logement et patrimoine bas ou normal.
- Problèmes graves de logement et patrimoine bas ou très bas.

- Problèmes moins graves de logement et patrimoine très bas.

#### 3. **Une certaine précarité mais sans évidences claires d'absence de bien-être** (bien-être pratique)

Comprend les situations suivantes:

- Problèmes graves de logement et patrimoine normal.
- Problèmes moins graves de logement et patrimoine bas.
- Sans problèmes de logement et patrimoine bas ou très bas.

#### 4. **En situation de bien-être**

Comprend les foyers sans problèmes de logement (ou moins graves) et avec un patrimoine normal.

Dans l'étude réalisée en 1996 concernant l'association qui existe entre la position sur l'échelle du bien-être d'accumulation et la perception de pauvreté, on observe qu'une perception dominante au sujet de la présence de la pauvreté s'associait fondamentalement à la catégorie que nous avons définie comme pauvre, caractérisée par sa grande précarité en ce qui concerne les variables d'accumulation introduites dans l'analyse. On a continué en définissant postérieurement cette situation comme pauvreté d'accumulation car c'est la seule qui montre à long terme une perception majoritaire de la présence de la pauvreté parmi les foyers de la CAE affectés.

Cette décision est toujours valable en 2008. Dans ce sens, uniquement dans le groupe de référence l'association de la réalité observée du vécu de la pauvreté est dominante. Dans ce cas, un 65,6% du collectif en situation de grande précarité (*pauvre* selon la EPDS en termes d'accumulation) est considéré effectivement comme pauvre. Cette perception augmente dans les foyers dans lesquels ne se présente pas une situation de bien-être de

<sup>23</sup> On doit signaler pourtant que l'approche de la mesure de la pauvreté d'accumulation est un peu différente dans la EPDS par rapport à l'ESSDE.

subsistance qui pourrait compenser les problèmes de pauvreté en termes d'accumulation. Ainsi, dans le cas des foyers en situation d'absence de bien-être dans la dimension de subsistance, 78,2% du collectif affecté par cette situation d'extrême précarité dans la dimension d'accumulation se considèrent pauvres eux-mêmes. Dans les groupes en situation de bien-être de subsistance, la perception de pauvreté baisse jusqu'à 27,4%, ce qui reflète le facteur de compensation introduit par une position de bien-être dans l'une des deux dimensions considérées dans l'étude de la pauvreté<sup>24</sup>.

Dans les trois autres catégories délimitées sur l'échelle pauvreté/bien-être d'accumulation, par contre, la grande majorité de la population est considérée comme étant dans une situation qui, bien qu'elle soit quelquefois difficile, ne peut être considérée comme situation de pauvreté. Même dans le cas des foyers dont les ressources d'accumulation se situent significativement en dessous de la moyenne de la CAE, la perception de pauvreté associée à une telle situation affecte seulement 25,3% des foyers, pourcentage qui descend à 14% parmi ceux qui n'ont pas de problèmes associés en termes de risque d'absence de bien-être dans la dimension de subsistance. Mais même dans le cas d'une situation à risque d'absence de bien-être dans la dimension de subsistance, la perception de pauvreté continue d'être minoritaire (43,3%).

En précisant un peu plus les caractères de l'indicateur EPDS de pauvreté d'accumulation, il faut souligner que les situations de pauvreté analysées s'associent nécessairement à certaines des circonstances ci-dessous :

- a) Un patrimoine inférieur à 25% du patrimoine moyen des foyers de la CAE, disposant ou non d'un véhicule de moins de dix ans.
- b) Un patrimoine inférieur à 50% du patrimoine moyen dans les cas où il n'y a pas de véhicule inférieur à dix ans d'âge pour des raisons économiques.

**Tableau 17. Pourcentage de foyers qui sont considérés comme pauvres <sup>(1)</sup> Selon les indicateurs de précarité d'accumulation et de risque de pauvreté de subsistance. 2008.** (Données en pourcentages)

Indicateur de précarité d'accumulation	Total	En risque d'absence de bien-être de subsistance	Sans risque de précarité de subsistance
Grande précarité	65,6	78,2	27,4
Significativement en dessous de la moyenne	25,3	43,3	14,0
Certain caractère problématique	11,3	29,4	5,9
En situation de bien-être	3,8	15,5	1,9
TOTAL	7,3	25,2	3,4

Source: EPDS 2008

(1): Sont inclus ceux qui sont considérés comme très pauvres, pauvres ou plutôt pauvres. L'indicateur d'absence de bien-être comprend le collectif pauvre.

c) Des situations extrêmes dans le logement, tels qu'absence d'eau chaude ou d'installation électrique, ou en général une absence totale de niveau et de commodités suffisantes dans ce logement.

d) Autres situations manifestement inadéquates concernant le niveau d'installations ou d'équipements du logement, tels que :

- Absence de toilette et de baignoire ou douche.
- Une accumulation significative de carences dans les installations, ce qui conduit à un niveau insuffisant de commodités dans le logement.
- Une accumulation significative de carences, pour des raisons économiques, concernant les équipements de base tels que réfrigérateur, cuisinière, machine à laver ou four ou bien d'usage si habituel que sa carence, pour des raisons économiques, reflète une situation de grande précarité (par exemple, la télévision en couleur).

Comment on peut le voir, par conséquent, la pauvreté d'accumulation reflète une ou plusieurs des carences suivantes :

<sup>24</sup> Pour tout le période 1996-2008, la proportion touche le 40,2%, avec un maximum de 70,3% en 1996.



- Carences d'installations basiques dans le logement (eau courante, toilettes et douche, etc.).
- Carences significatives et accumulées en matière d'équipements dans le logement.
- Insuffisance d'un minimum patrimonial disponible d'appui qui pourrait permettre de faire face à des difficultés économiques extraordinaires.

Il est important de rappeler, néanmoins, que la situation de pauvreté d'accumulation se caractérise avant tout par la présence conjointe de l'un des problèmes patrimoniaux signalés avec des problèmes très graves de logement. La présence conjointe des deux types de problèmes dans la dimension d'accumulation est une condition sine qua non de l'existence de ce type de pauvreté.

#### 4. Indicateurs de privation dans la dimension d'accumulation

Comme nous l'avons vu, en ce qui concerne l'étude de la pauvreté et de la précarité d'accumulation, la EPDS se limite au seul indicateur consolidé institutionnellement, celui dérivé de l'application elle-même de la méthode EPDS. La statistique offre, néanmoins, une autre série d'indicateurs de privation matérielle et de désavantage dans la dimension d'accumulation. Comme il arrivait dans les problèmes de subsistance, ces indicateurs servent à mieux connaître et mieux préciser les caractéristiques internes des situations de pauvreté et de précarité.

##### 4.1. Indicateurs spécifiques

Les indicateurs spécifiques d'accumulation qui sont analysés dans la EPDS sont ceux qui constituent dans la pratique les variables de développement des différentes dimensions considérées dans la construction des indicateurs de pauvreté et de précarité. Ils embrassent, par conséquent, les différents aspects liés aux conditions d'habitabilité du logement, ses installations, équipements et niveau de commodités ; Ils comprennent également les différents éléments qui composent le système de ressources patrimoniales.

##### 4.2. Indicateurs synthétiques

Les indicateurs synthétiques de privation abordés dans la EPDS sont au nombre de deux. Le premier fait référence aux problèmes de logement liés aux carences dans les installations et dans les équipements ; le second est lié à l'accès général aux biens patrimoniaux. Ces indicateurs sont fondamentaux dans la EPDS dans la mesure où ce sont des instruments pour délimiter l'indicateur de pauvreté et de précarité d'accumulation utilisés dans la statistique.

###### 4.2.1. Indicateur synthétique de problèmes de logement

A partir du traitement des variables spécifiques du développement concernant les installations et les équipements du logement, ainsi que de la considération des conditions et de son état général, les quatre positions suivantes liées aux conditions d'habitabilité dans le logement sont fixées dans la EPDS :

###### 1. Problèmes très graves de logement

Comprend n'importe laquelle des situations suivantes:

- Absence d'installation d'eau chaude
- Absence d'installation électrique.
- Absence de toilettes et de baignoire ou douche.
- Deux carences ou plus en équipements basiques.
- Réponse "Non, en aucun cas" à la question Diriez-vous que vous jouissez d'un logement d'un niveau et de commodités suffisantes, dans un état décent de conservation, niveau de décoration et de préservation intérieure ? (Question sur la commodité du logement).
- Réponse "Non, c'est insuffisant" à la question sur la commodité du logement à condition qu'il y ait deux carences ou plus dans les installations du logement.

###### 2. Problèmes graves de logement

Ne comprenant pas les situations précédentes, cette catégorie comprend n'importe lequel des cas suivants :

- Réponse “Non, c’est insuffisant” à la question sur la commodité du logement lorsque apparaît seulement une carence dans les installations du logement.
- Une carence en équipements basiques.
- Deux carences ou plus liées aux problèmes d’humidité, accumulation de personnes ou bruit/contamination.
- Trois carences ou plus en équipements moins basiques.

### 3. Problèmes de logement moins graves

Les cas précédents n’étant pas présents, ce groupe comprend n’importe laquelle des situations ci-dessous :

- Réponse “Non, c’est insuffisant” à la question concernant la commodité du logement lorsque n’apparaît aucune carence dans les installations du logement.
- Une carence liée aux problèmes d’humidité, d’accumulation de personnes ou de bruit/contamination.
- Une carence ou plus en équipements moins basiques

### 4. Sans problèmes de logement

Collectifs sans aucune des carences signalées dans les catégories 1 à 3.

#### 4.2.2. Indicateur synthétique de ressources patrimoniales

L’approche de la situation patrimoniale des foyers se fait à partir d’une estimation de la valeur du patrimoine per capita. En tenant compte des différents biens patrimoniaux disponibles, et leur valeur estimée, on définit la catégorisation de situations liée au niveau d’accès aux ressources patrimoniales suivante :

#### 1. Patrimoine très bas

Cette catégorie comprend n’importe laquelle des deux situations suivantes :

- Patrimoine per capita inférieur à 25% du patrimoine moyen.

- Patrimoine per capita inférieur à 50% du patrimoine moyen et pas de disponibilité, pour des raisons exclusivement économiques, d’un véhicule inférieur à 10 ans d’âge.

#### 2. Patrimoine bas

Les cas précédents n’étant pas présents, ce groupe comprend n’importe laquelle des situations ci-dessous :

- Patrimoine per capita inférieur à 50% du patrimoine moyen.
- Patrimoine per capita inférieur à 100% du patrimoine moyen et non disponibilité, pour des raisons exclusivement économiques, d’un véhicule inférieur à 10 ans d’âge.

#### 3. Patrimoine normal

Comprend le reste des situations patrimoniales non analysées jusqu’à maintenant.

## 5. Questions en suspend

Il faut souligner que, à la différence de l’indicateur de pauvreté et de précarité de subsistance, l’indicateur de pauvreté et de précarité d’accumulation est avant tout un indicateur synthétique de privation. Son obtention est dérivée de la combinaison des deux indicateurs de privation analysés dans le paragraphe précédant, celui relatif aux problèmes de logement et qui concerne les ressources patrimoniales. L’approche de l’étude des ressources patrimoniales, d’autre part, est basée sur une approche statistique relative, similaire à celle utilisée par Eurostat concernant la pauvreté de subsistance, potentiellement sujette par conséquent à quelques-unes des critiques formulées dans ce rapport lui-même.

Il ne faut pas oublier, pourtant, que la tentative de consolider une méthodologie précise dans la dimension d’accumulation s’est vue notablement conditionnée par le manque de recherche dans cette matière en Europe. Pour cette raison, la EPDS n’a voulu qu’avancer dans le processus nécessaire de rapprochement de l’étude de la pauvreté et de la précarité d’accumulation, se centrant sur une

analyse de privation relative dans des dimensions liées à l'accès au patrimoine et aux biens de consommation à moyen et long terme les plus habituels, spécialement en ce qui concerne le logement. La proposition présentée cherche surtout à démontrer l'utilité de la graduation interne des différents types de pauvreté et de précarité et la réalité elle-même de différentes dimensions à considérer dans l'étude de ces phénomènes sociaux.

Ces considérations ne prétendent pas relativiser la valeur des indicateurs EPDS de pauvreté et de précarité d'accumulation. Au contraire, il est nécessaire de s'entendre sur le caractère opérationnel de la méthode introduite dans la EPDS et dans l'existence d'éléments de cohérence suffisants dans le projet adopté par l'étude de la pauvreté d'accumulation. Dans ce sens, d'une part, la méthode renonce aux indicateurs strictement subjectifs, travaillant avec des indicateurs basés sur des réalités objectivables; d'autre part, elle établit les niveaux de pauvreté de façon consensuelle, classant la population comme pauvre uniquement dans les situations où le vécu de la pauvreté est majoritairement perçu. Le fait que dans l'approche de la pauvreté d'accumulation on utilise en partie les principes propres de la méthode statistique européenne est due à ce que, correctement ajustée, l'approche statistique relative est susceptible d'offrir des résultats adéquats dans les processus de mesure de la pauvreté et de la précarité, tel qu'il a été suggéré à l'époque au moment de traiter les problèmes d'approche de la pauvreté et de la précarité de subsistance.

Néanmoins, le principe de cohérence exigerait que le développement de la méthodologie d'approche de la pauvreté et de la précarité d'accumulation s'adapte mieux à l'avenir aux principes généraux inspirés par la méthode EPDS. Cette approche de travail obligerait à aborder les tâches suivantes au cours de ces prochaines années :

- a) Une évaluation profonde et renouvelée des items à analyser pour l'obtention des indicateurs de pauvreté et de précarité.
- b) Une analyse exhaustive des biens et capitaux considérés comme nécessaires par la population. Cet aspect exige de connaître non seulement les biens nécessaires, mais également les caractéristiques spécifiques, ou des exigences de qualité, qui doivent être respectées (standards, temps de vie, etc.).
- c) Une quantification, en termes économiques, des biens nécessaires.
- d) Une quantification, en termes économiques, des biens réellement disponibles.

Il est évident que de tels objectifs requièrent la réalisation de nouvelles recherches qui permettraient d'approfondir dans le développement de la méthode, en particulier pour actualiser et, si nécessaire, agrandir la batterie de sujets analysés actuellement dans la EPDS.

## Chapitre III : LA PAUVRETÉ RÉELLE

### 1. L'interrelation entre problèmes de subsistance et d'accumulation

Comme nous l'avons vu jusqu'à maintenant, les indicateurs EPDS de pauvreté de subsistance et d'accumulation s'ajustent raisonnablement bien à la mesure du phénomène de la pauvreté et à la façon dont ce phénomène est perçu par la population. En analysant ces indicateurs, néanmoins, il faut tenir compte que nous nous trouvons face plus à des situations objectives de risque qu'à des réalités de pauvreté qui peuvent être considérées comme complètement consolidées dans chacun des cas. On constate de plus que les deux dimensions de la pauvreté, bien qu'elles reflètent des problèmes différents, sont étroitement interreliées, formant partie d'un seul et même phénomène.

En réalité, l'analyse conjointe des réalités de pauvreté d'accumulation et de subsistance sont explicative pour comprendre la relation entre réalités objectives et perceptions subjectives en matière de bien-être et, par cet intermédiaire, pour comprendre la signification réelle du vécu de la pauvreté et de la précarité au sein de nos sociétés. Dans ce sens, il est possible d'établir une échelle de situations de plus ou moins haut niveau de privation qui sont étroitement reliées à une perception plus ou moins grande de situations de pauvreté ou d'absence de bien-être parmi la population.

A cet effet, on présente un tableau de synthèse dans lequel sont reliées perception subjective et situations objectives relatives à la position des foyers sur l'échelle pauvreté-bien-être dans la double dimension de subsistance et accumulation.

**Tableau 18. Perception subjective de situations de pauvreté en fonction des réalités objectives en termes de subsistance et d'accumulation**  
(% de foyers affectés dans chaque groupe)

Type de situation objective (subsistance et accumulation)	Perception subjective		% de foyers
	Au moins plutôt pauvre	Confortable	
Pauvreté accumulation/Pas de bien-être subsistance	74,7	0,0	1,0
Pauvreté subsistance/< moyenne accumulation	60,6	0,0	1,4
Pauvreté accumulation/Bien-être subsistance	40,2	5,9	0,5
Pauvreté subsistance/Bien-être accumulation	31,4	7,2	3,0
Absence bien-être subsistance/< moyenne accumulation	30,3	2,8	3,5
Absence bien-être subsistance/Bien-être accumulation	13,3	17,6	16,2
Bien-être subsistance/< moyenne accumulation	13,3	19,9	5,7
Bien-être ou presque bien-être dans les deux dimensions	1,9	58,0	68,7

Source: EPDS 2008

La première conclusion à souligner est que la considération conjointe de la position des foyers par rapport aux variables de subsistance et d'accumulation permet de les placer objectivement à un plus haut ou plus bas niveau carenciel qui est relié significativement avec un plus ou moins haut niveau de perception subjective du vécu de la pauvreté.

A ce niveau, on peut remarquer trois situations nettement différenciées. En premier lieu, les réalités liées à une perception subjective majoritaire de la pauvreté s'associent à la

présence objective de l'une des deux dimensions de pauvreté, accompagnée d'une situation de pauvreté ou d'absence de bien-être dans l'autre dimension. Dans le pôle opposé se situent les foyers que se trouvent à des niveaux plus hauts sur l'échelle du bien-être, aussi bien dans la dimension d'accumulation que de subsistance. Dans ces cas-là, la perception dominante est celle de commodité et de vie confortable.

Les situations intermédiaires sur l'échelle de classification objective se remarquent par un positionnement subjectif défini majoritairement par l'éloignement des deux pôles extrêmes de la classification, prédominant l'image d'un groupe majoritairement situé en dessous de la moyenne, étranger tant aux positions subjectives dominantes de pauvreté qu'au plein confort ou bien-être.

Il s'agit néanmoins ici d'un collectif plus hétérogène que celui des deux groupes précédents. La proportion de foyers avec une perception de pauvreté s'y trouve significativement augmenté dans trois circonstances spécifiques :

- Lorsqu'une situation d'absence de bien-être de subsistance est associée à une position d'accumulation située clairement en dessous de la moyenne (30,3% des foyers sont considérés comme pauvres).
- Lorsqu'une situation de bien-être d'accumulation est liée à une réalité de pauvreté de subsistance (31,4% des foyers sont considérés comme pauvres).
- Lorsqu'une situation de bien-être de subsistance est liée à une réalité de pauvreté d'accumulation (40,2% des foyers est considéré comme pauvre).

Deux aspects doivent être remarqués dans les deux cas. D'une part, la présence d'une situation de bien-être dans l'une des dimensions analysées implique majoritairement une non perception du vécu de la pauvreté ; d'autre part, seul l'accès au bien-être dans ses différentes dimensions détermine une perception dominante de commodité et de vie confortable, ceci est un accès à des situations de plein bien-être.

## 2. Les indicateurs EPDS de pauvreté réelle

Comme il ressort des données signalées jusqu'à maintenant, au moment d'aborder l'étude de la pauvreté et de la précarité il faut tenir compte de la présence d'éléments de compensation qui permettent qu'une situation à risque dans l'une ou l'autre des dimensions de pauvreté ne se traduise pas nécessairement par une réalité marquée par des situations de pauvreté réelle. Les données de la EPDS révèlent, dans ce sens, qu'une situation de bien-être dans l'une ou dans les deux dimensions du phénomène peut compenser suffisamment, en termes d'accès à des niveaux minimums de bien-être, la présence d'une situation de risque de pauvreté dans l'autre dimension. C'est particulièrement vrai dans les cas de risque de pauvreté de subsistance, étant donné le fort composant conjoncturel de ce type de pauvreté. Dans ce cas, on ne peut absolument pas oublier qu'il existe des ressources alternatives aux revenus habituels pour faire face, au moins durant un certain temps, à la couverture des nécessités de base.

Pour cette raison, en plus des indicateurs de risque –qui sont habituellement utilisés dans l'enquête appliquée en Europe– il convient de disposer des indicateurs concernant ce que nous pourrions définir comme *pauvreté réelle*, c'est-à-dire situations réelles, et non seulement de risque, mais de couverture insuffisante des nécessités de base. La **pauvreté réelle** comprendrait, exclusivement, les circonstances dans lesquelles les situations de risque de couverture des nécessités de base insuffisantes qui apparaissent dans l'une ou l'autre des différentes dimensions de la pauvreté ne se trouvent pas suffisamment compensées dans la vie quotidienne de la population, de façon à permettre d'accéder à un niveau minimum de bien-être, étranger à l'expérience de la pauvreté.

A cet effet, il faut tenir compte que l'expérience de la pauvreté tend seulement à être perçue majoritairement par la population dans certains cas spécifiques. Cela arrive concrètement lorsque la pauvreté est présente dans les deux dimensions –subsistance et accumulation– ou, si elle apparaît seulement dans l'une d'elles, n'est pas compensée par une

situation de plein bien-être dans la dimension complémentaire.

En tenant compte des différents aspects signalés jusqu'à maintenant, la EPDS offre deux types d'indicateurs de pauvreté réelle : l'un strictement objectif, et l'autre dans lequel l'information objective tient compte dans des circonstances spéciales de la perception de la situation de la part des intéressés eux-mêmes.

### 2.1. Indicateur de pauvreté réelle objectif

Dans une perspective historique, il est possible de déterminer quels sont les situations spécifiques qui résultent du croisement des deux dimensions de l'étude de la pauvreté et de la précarité (subsistance et accumulation) dans lesquelles tend à se consolider à long terme un accord majoritaire concernant l'évaluation que ces situations impliquent une expérience effective de la pauvreté. A cet effet, se croisent les trois positions sur l'échelle de pauvreté/bien-être de subsistance (pauvreté, absence de bien-être, bien-être) avec les quatre positions sur l'échelle de pauvreté/bien-être d'accumulation (pauvreté, nettement en dessous de la moyenne, bien-être pratique et bien-être), analysant dans lesquelles des éventuelles combinaisons demeure à long terme une perception subjective majoritaire de pauvreté dans les foyers affectés.

Partant de ces prémisses, la EPDS présente un indicateur strictement objectif qui, au-delà des situations de risque, permet de nous rapprocher de l'estimation de l'impact des situations de pauvreté réelle existant dans la communauté. L'indicateur objectif de pauvreté réel est défini dans la EPDS de la façon suivante :

*% des foyers possédant une pauvreté d'accumulation, ou avec des problèmes de pauvreté de subsistance non compensés par une situation de bien-être ou de bien-être pratique dans la dimension d'accumulation.*

Sont incluses dans ce cas, comme *pauvres réels*, toutes les personnes affectées par la pauvreté d'accumulation, ainsi que les personnes chez qui se présente une situation de risque de pauvreté de subsistance non associée à une situation de bien-être ou de bien-

être pratique dans la dimension d'accumulation. On constate que c'est dans ces situations –et seulement dans ces situations– dans lesquelles la perception d'une vie marquée par la pauvreté tend à être prédominante à long terme.

### 2.2. Indicateur de pauvreté réelle objectif, ajusté dans des circonstances spéciales

La EPDS offre un indicateur alternatif de pauvreté réelle dans lequel on tient compte, dans des circonstances spéciales, des perceptions subjectives des foyers examinés. Dans ce sens, on pourrait définir comme indicateur de pauvreté réelle objectif, ajusté d'accord avec les perceptions subjectives dans les circonstances qui pourraient suggérer une évidente contradiction entre la classification objective et la perception du foyer par rapport à sa position sur l'échelle pauvreté/bien-être.

Le procédé consiste dans ce cas à ajuster l'indicateur objectif de *pauvreté réelle* de façon à ce qu'on tienne compte des situations dans lesquelles la distorsion entre classification objective et perception subjective remette en question la bienveillance de l'attribution objective. Les éléments d'ajustement qui sont introduits sont les suivants :

- Sont considérées non pauvres les personnes affectées par une situation de pauvreté d'accumulation mais qui vivent actuellement dans des conditions de bien-être en termes de subsistance, à condition que le foyer de référence soit considéré dans une situation économique confortable.
- Sont considérés, par contre, pauvres les personnes affectées par une situation de pauvreté de subsistance, malgré qu'elles se trouvent dans une situation de bien-être ou de bien-être pratique dans la dimension d'accumulation, lorsqu'elles sont considérées comme pauvres ou très pauvres, ou lorsque, considérées plutôt pauvres, elles disposent de revenus inférieurs au minimum qu'elles indiquent pour couvrir les nécessités basiques.
- On considère également comme pauvres les personnes en situation d'absence de bien-être, mais pas pauvres, dans la dimension

de subsistance et en situation de précarité évidente, bien que pas pauvres, dans celle d'accumulation. Dans ce cas il est nécessaire qu'une perception subjective de pauvreté soit présente et que les revenus disponibles soient inférieurs au minimum signalé pour couvrir les nécessités de base.

Dans la pratique, les données offertes par cet indicateur sont similaires à celles apportées par l'indicateur objectif dans le sens strict. L'indicateur objectif ajusté a, néanmoins, l'a-

vantage d'éliminer les groupes affectés par la pauvreté certaines circonstances dans lesquelles les distorsions entre information objective et perception subjective pourrait faire comprendre une sous évaluation des ressources disponibles (que ce soit par dissimulation de données ou par tout autre type de situation spéciale). Au sens contraire, il permet l'observation des situations spécifiques de gravité spéciale que les indicateurs ordinaires risquent quelques fois de ne pas considérer.

## Chapitre IV : LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ CACHÉE

### 1. Aspects généraux

Les études de pauvreté sont axées habituellement sur les foyers constitués. Néanmoins, il existe des problèmes de pauvreté et de précarité associés à la difficulté expérimentée par certaines personnes, groupes ou collectifs sociaux pour accéder à une vie indépendante à la suite d'une insuffisance de ressources économiques. Dans le contexte socioéconomique des années 80 et 90, dans lequel le chômage massif affectait à la base des personnes sans responsabilités familiales ou de foyer, ces problèmes d'indépendance constituent un élément de référence pour l'analyse dans la phase de lancement des études et des statistiques sur la pauvreté en Euskadi. La faute de considération de ce problème aurait impliqué une remarquable sous-estimation de l'impact réel de la pauvreté. Pour la raison indiquée, l'un des aspects auxquels on prête une attention spéciale dans la EPDS est celui qu'on appelle pauvreté cachée.

Dans le domaine méthodologique, la préoccupation signalée se traduit par le besoin d'essayer de se rapprocher d'une mesure correcte des problèmes de pauvreté cachée. Déjà en 1986 l'un des aspects nouveaux de l'ESSDE consista précisément à introduire l'analyse des *formes cachées de la pauvreté*. A cet effet, un questionnaire spécifique pour les unités et les personnes potentiellement indépendantes a été établi, un procédé de recueil d'information qui sera maintenu postérieurement dans la EPDS.

En son temps, l'ESSDE définit les problèmes de pauvreté cachée comme des circonstances qui, affectant des unités familiales potentielle-

ment indépendantes, impliqueraient une expérience de la pauvreté au cas où celles-ci décideraient de constituer un foyer indépendant. Dans ses conclusions, l'étude suggérait déjà le lien entre pauvreté cachée et crise démographique, aussi bien de nuptialité que de fécondité. Dans ce sens, on remarquait trois mécanismes de contrôle de la pauvreté réelle parmi la population jeune avec d'appréciables implications sur les processus démographiques : la prolongation du célibat, le retard de l'indépendance du foyer parental, même dans le cas de certains jeunes mariés, et le contrôle de la natalité.

Dans le développement de la EPDS 1996 il a été décidé de maintenir l'étude de ces problèmes, en les associant à l'existence d'un désir de constitution d'un foyer indépendant qui ne peut se réaliser par suite du manque de ressources économiques suffisantes. L'opération développée en 1996 mit de nouveau en évidence la persistance du problème, tant dans l'aspect de la pauvreté que dans d'autres situations de précarité. Pour cette raison, dans les opérations 2000, 2004 et 2008 de la EPDS on approfondit de nouveau l'étude de cette question.

A partir de 2004 la focalisation de l'approche s'est pourtant élargie à l'étude de la pauvreté et de la précarité cachée. Les deux nouvelles lignes de recherche introduites font référence à la distribution interne des ressources du foyer et au risque potentiel de pauvreté et de précarité associé aux revenus mesuré en termes personnels, c'est-à-dire en tenant compte des revenus strictement générés ou attribuables à chaque personne.



En définitive, dans l'approche la plus récente de l'étude de la pauvreté cachée dans la EPDS, l'objectif consiste toujours à détecter fondamentalement les personnes qui se verraient affectées par des situations économiques de pauvreté et de précarité au cas où un processus d'indépendisation du foyer de résidence actuelle se développait. Néanmoins, cet objectif a été complété avec l'introduction de nouveaux indicateurs, en particulier les indicateurs individuels de pauvreté de subsistance et les indicateurs associés à un manque de juste distribution des ressources disponibles dans le foyer.

## 2. Indicateurs EPDS de pauvreté et de précarité cachée

La EPDS offre actuellement trois types différents d'indicateurs liés à l'étude de la pauvreté et de la précarité cachée.

### 2.1. Indicateur de pauvreté et absence de bien-être de subsistance individuelle

Plusieurs auteurs ont suggéré l'utilité de faire une approche de l'étude de la pauvreté et de la précarité économique à partir d'un point de vue strictement individuel, en estimant la position dans le suivi pauvreté-bien-être qui correspondrait à chaque personne en fonction de ses revenus strictement personnels, en marge du reste des membres du foyer.

En recueillant cette position, la présence de situations individuelles de risque de pauvreté et d'absence de bien-être de subsistance est déterminée dans la EPDS par l'application à chaque personnes résidente de la CAE, en tenant compte strictement de ses revenus personnels, des seuils de pauvreté et d'absence de bien-être qui correspondent aux personnes seules dans l'approche méthodologique générale. De même, on tient compte du groupe d'âge de la personne de référence (moins de 45 ans, 45 à 64 ans et plus de 65 ans)<sup>25</sup>.

En sens strict, l'indicateur reflète le niveau de risque individuel que cela représenterait pour la population de la CAE, de plus de 25 ans ou moins de 25 ans non étudiant, d'accéder en solitaire à une vie indépendante. Le risque se mesure en termes de pauvreté et/ou d'absence de pauvreté potentielle de subsistance.

L'indicateur est intéressant pour mesurer la position individuelle sur l'échelle pauvreté/bien-être, en marge de l'élément de compensation –ou de charge– que représente le foyer. Dans ce sens, il offre une approche plus correcte des groupes de risque individuels que celle dérivée de la perspective individuelle utilisée habituellement. Dans celle-ci les revenus disponibles du foyer sont distribués au prorata –d'accord avec le modèle d'équivalences adopté– entre ses membres. Cela suppose, dans la pratique, d'assigner à chaque personne la position générale sur l'échelle pauvreté/bien-être du foyer auquel elle appartient.

Néanmoins, il faut préciser qu'on ne peut attribuer une valeur absolue à cet indicateur, mais simplement une valeur orientative et comparative. On ne doit pas oublier que nombre des décisions individuelles avec des conséquences en termes d'accès au système productif et aux mécanismes d'obtention de revenus trouvent un sens dans un contexte de décisions partagées. La décision de vie en commun, d'autre part, est une réalité indiscutable dans la majorité des cas, non imposée par les circonstances, raison pour laquelle les situations de risque de type individuel dérivés de l'approche proposée ici n'est autre qu'un exercice purement théorique. Il en résulte que les données offertes par l'indicateur ne reflètent pas toujours, dans un sens strict, des réalités sociales de pauvreté ou de précarité potentielle ou cachée. L'indicateur de référence prétend avant tout refléter quels groupes se trouvent dans une situation de départ potentiellement plus précaire.

<sup>25</sup> Ce procédé est cohérent en termes de l'approche EPDS. Néanmoins, dans le cas des personnes plus âgées, chez lesquelles les seuils de pauvreté et d'absence de bien-être par groupes d'âge tendent à refléter la perte d'importance des dépenses de logement, il se peut que le système des seuils par groupes d'âge différenciés se traduise en une forme de sous-estimation de l'incidence de la pauvreté individuelle analysée. L'alternative d'appliquer un seuil unique, pourtant, ne résoudrait pas non plus le problème dans la mesure où la tendance à la réduction de dépenses est également liée aux différences dans les modes de vie associés à l'âge.

### 2.2. Indicateur de déséquilibres dans la distribution interne des ressources

Les approches statistiques de l'étude de la pauvreté et de la précarité ne tiennent généralement pas compte des éventuelles différences de genre, ou reliées à d'autres variables, dans le partage des ressources au sein des foyers. Pour tenter de résoudre en partie cette carence, on introduit pour la première fois dans la EPDS 2004 une question exploratrice pour nous rapprocher de l'estimation de l'incidence de problématiques d'accès non partagé des ressources.

L'innovation est axée sur la problématique de la femme. Dans l'approche de la problématique analysée on travaille avec les réponses correspondant à des femmes qui vivent en couple, assignées au groupe principal du foyer et informatrices directes dans le processus d'enquête. Dans ces cas on demande aux intéressées si elles peuvent disposer, ou non, des ressources du foyer dans des conditions égales à celles de leurs conjoints.

### 2.3. Indicateurs de problèmes d'indépendance

L'approche originale pour l'étude de la pauvreté et de la précarité cachée dans la EPDS est liée aux problèmes d'indépendance. Dans ce cas, la pauvreté et la précarité cachée font surtout référence aux réalités potentielles de pauvreté et d'absence de bien-être qui restent cachées à la suite du blocage des processus d'indépendance, ce blocage ayant précisément dans ses objectifs celui de prévenir l'expérience de situations de pauvreté ou d'absence de bien-être.

L'approche de ce type de pauvreté et de précarité cachée est abordée dans la EPDS en introduisant une question finale par laquelle on fait référence au fait qu'un membre du foyer pourrait désirer vivre dans un foyer indépendant mais ne le peut pas par manque de ressources économiques. On applique alors au collectif de référence un questionnaire complémentaire destiné à mesurer les circonstances associées au problème détecté<sup>26</sup>.

Bien que le questionnaire d'indépendance permette une approche plus vaste de l'étude des situations détectées, dans la pratique le traitement des indicateurs de pauvreté et de précarité cachée est centré sur les personnes qui signalent ne pas avoir de revenus suffisants pour former un foyer indépendant, spécialement lorsqu'ils indiquent qu'ils constitueront –probablement ou sûrement– leur propre foyer dans le délai d'une année au cas où ils disposaient des ressources économiques personnelles nécessaires. Dans ce cas, on mesure la présence d'une situation de pauvreté ou d'absence de bien-être d'accord avec les revenus disponibles par les personnes susceptibles de former le nouveau foyer. On offre ainsi des indicateurs de subsistance calculés à partir du système des seuils fixés avec un caractère général conformément à la méthode EPDS.

On fournit, de plus, et de façon complémentaire, des indicateurs concernant la dimension d'accumulation, particulièrement en ce qui concerne l'accès à un logement propre, examinant, s'il y a lieu, le niveau d'équipement, et la disponibilité des économies.

<sup>26</sup> Le questionnaire destiné à mesurer les problèmes d'indépendance s'applique également à un groupe de contrôle composé d'un échantillon de personnes de 18 à 35 ans, personnes occupées non définies préalablement, dans l'enquête générale, comme potentiellement indépendantes de leurs familles.



# 2

Deuxième partie:  
évolution des indicateurs  
de pauvreté et de précarité



## Remarques préliminaires

Dans la première partie de l'étude on a présenté les traits méthodologiques qui caractérisent la EPDS dans son approche de l'étude de la pauvreté et de la précarité. Dans cette seconde partie, qui constitue l'axe central du rapport, on aborde les principaux résultats qui découlent de l'application de la méthode EPDS, en le comparant dans certains cas à ceux correspondant à la méthode Eurostat. Orientée spécialement vers l'analyse de l'évolution de la pauvreté et de la précarité au cours de ces dernières années dans la CAE, cette partie de l'étude se déroule de la façon suivante:

1. Le premier chapitre avance une présentation générale des résultats de la EPDS, en mettant l'accent aussi bien sur la situation qui existe en 2008 que sur l'évolution expérimentée au cours des vingt dernières années par les divers indicateurs. En plus du traitement des principaux indicateurs de privation, l'étude examine les indicateurs de pauvreté et de précarité dans les dimensions de subsistance et d'accumulation. On l'inclut également dans le chapitre information synthétique concernant les indicateurs de pauvreté réelle.
2. Le second chapitre développe une étude détaillée des situations de risque de pauvreté et de précarité, considérant également les aspects concernant la distribution interne de ces phénomènes. Pour délimiter le profil des groupes de risque, on envisage différentes variables démographiques, certaines liées aux caractéristiques générales du foyer, comme le type de groupe familial ou la présence de mineurs, et d'autres avec celles de son personnage principal, précisé-

ment le sexe, l'âge ou la nationalité. On aborde également certains aspects occupationnels, tels que le niveau d'études et les aspects concernant l'activité. Dans ce dernier contexte des aspects relatifs à l'activité de la personne principale et aux caractéristiques générales de la population occupée sont développés. On inclut une approche synthétique qui prétend tenir compte de toute l'information relative à l'activité, à l'occupation et au chômage.

En partant des variables démographiques et occupationnelles signalées on configure une série de types sociodémographiques qui permettent d'offrir une vision d'ensemble de la situation de la population face aux différents risques de pauvreté et de précarité. Le chapitre examine également les implications territoriales de la pauvreté et de la précarité, offrant des données pour les différents territoires historiques et les différentes régions de la CAE.

Comme celui qui le précède, ce second chapitre examine aussi bien la situation existant en 2008 que les aspects d'évolution les plus importants.

3. Le troisième chapitre prétend offrir certaines données concernant les principales déterminantes économiques de la pauvreté et de la précarité. A cet effet, on considère des aspects relatifs aux sources de revenu, à l'impact des transferts sociaux et aux problèmes associés à l'accès et au maintien du logement.
4. Le quatrième chapitre aborde certaines questions associées à l'étude de la pauvreté cachée. On présente des données concer-

tant le niveau de risque de pauvreté de subsistance lié aux ressources strictement personnelles, aux déséquilibres existants dans la distribution interne de ces ressources et aux problèmes indépendantistes observés dans les groupes qui signalent un manque de revenus suffisants pour accéder à une vie indépendante.

5. La seconde partie du rapport conclut par un chapitre dans lequel on considère la situation d'Euskadi dans le contexte européen. Ce chapitre précède la dernière partie du rapport, axée sur la discussion des principaux résultats offerts.

Il faut signaler que l'information présentée dans cette seconde partie de l'étude correspond à des données ajustées aux seuils de pauvreté et de précarité existants en 2008. Etant donné le caractère évolutif de l'approche adoptée, il est fondamental d'opérer avec une information la plus homogène possible. Le besoin d'homogénéisation est particulièrement évident pour deux raisons. En premier lieu, tout au long de l'application de la EPDS des ajustements méthodologiques ont été introduits qui ont affecté légèrement les résultats. Cette réalité fait surtout référence au renoncement du processus en deux étapes de calcul de seuils appliqué dans les premières opérations de la EPDS. D'autre part, le développement du ESSDE de 1996, bien que basé sur des prémisses similaires à ceux de la EPDS, se distingue par certaines différences substantielles, aussi bien dans la définition des groupes d'âge à examiner dans le calcul des seuils que dans la forme d'approche de l'étude de la pauvreté d'accumulation.

Deuxièmement, bien que les données mettent en évidence le caractère fondamentalement stable des seuils de pauvreté et de pré-

carité à moyen et long terme, se rapportant donc aux réalités comparables, dans les perceptions sociales influent des processus circonstanciés de caractère conjoncturel dont il faut tenir compte. On peut citer, par exemple, les facteurs conjoncturels associés en 1996 à la crise économique, en 2004 à l'introduction de l'euro et en 2008 au ralentissement de la croissance et au processus massif d'accès –ou de rénovation de l'accès– au logement en propriété.

Dans une approche comparée à long terme, il est nécessaire de dépasser les facteurs déterminants signalés. Le processus d'ajustement entrepris s'est basé sur l'application des seuils de pauvreté et de précarité de subsistance de 2008 aux opérations précédentes de la EPDS et du ESSDE. Comme facteurs d'ajustement on a tenu compte de deux variables: les changements dans le coût moyen d'accès aux niveaux généraux de bien-être de la part de la population et de l'impact sur des niveaux associés à la présence ou non de coûts différentiels de loyer et d'amortissements dans l'accès au logement occupé. L'ajustement a également tenu compte de la nécessité d'introduire un mécanisme d'adaptation de l'estimation des indicateurs de pauvreté d'accumulation correspondants à l'ESSDE 1986 pour les rendre comparables à l'approche EPDS. La méthode utilisée pour l'obtention des différents indicateurs d'ajustement est détaillée dans l'Annexe 2.

Il faut mentionner, finalement, que l'étude évolutive abordée dans cette partie du rapport se base surtout sur la période de stricte application de la EPDS, qui correspond aux années 1996 à 2008. Néanmoins, lorsque l'on a pensé qu'il était important et possible, on a tenu également compte des résultats de l'ESSDE de 1986.

# Chapitre I :

## IMPACT DE LA PAUVRETÉ ET DE LA PRÉCARITÉ

### 1. Problèmes dans la dimension de subsistance

#### 1.1. Indicateurs de privation

En 2008 une partie encore substantielle de la population basque, située entre 20 et 30%, montre des difficultés pour faire face aux conditions concernant l'accès au bien-être.

Ces problèmes sont liés, d'une part à l'accès aux loisirs et au droit de profiter du temps libre de la façon attendue dans notre société. Les 33% de la population appartiennent à des foyers qui montrent des difficultés à faire face à ces besoins, avec 22,9% y pourvoyant en économisant au maximum et 10,1% n'y parvenant pas. La population dans des foyers qui n'ont pu profiter d'au moins une sortie de loisir bimensuelle pour des raisons économiques représente 15,3% du total, augmentant à 20,3% celle qui n'a pu jouir d'au moins une semaine de vacances à cause de ce type de problèmes.

Les carences considérées sont liées, d'autre part, à l'insécurité face à l'apparition de dépenses imprévues importants. Dans cette étude, 34,8% de la population réside dans des foyers qui indiquent ne pas avoir la capacité d'aborder ce type de dépenses.

Bien que les chiffres soient beaucoup plus bas, 11,4% de la population font partie de foyers qui présentent des difficultés générales pour faire face à leurs obligations et à leurs dépenses habituelles. Les personnes dans des foyers qui ont dû réduire leurs dépenses de loisir se situent à des niveaux similaires, 10,2% de la population totale. Durant cette

dernière année, 8,1% ont dû réduire leur frais de base.

On observe qu'une partie non dédaignable de la population basque, entre 3 et 5% du total, souffre, en plus, de problèmes graves liés à la couverture des nécessités de base. Les faits suivant sont à souligner :

- Les problèmes graves ou très graves d'alimentation continuent d'avoir une incidence importante. Les 5,7% de la population basque ont souffert, au cours de ces douze derniers mois, de quelque problème d'insécurité alimentaire définis dans l'échelle FSS.
- Les 3,7% de la population résident dans des foyers qui signalent avoir été approvisionnés au cours des douze derniers mois de vêtements de seconde main pour des motifs économiques.
- Pour ces mêmes raisons économiques, les 4,1% signalent avoir eu froid quelquefois au cours du dernier hiver.
- Dans l'ensemble, la population de foyers qui signalent ne pas couvrir actuellement les dépenses de base représente 3,1% du total.

Concernant les problèmes signalés, 6,4% de la population résident dans des foyers qui se sont vu dans l'obligation de demander une aide économique à des tiers. Les 5,1% ont eu recours à des amis, voisins ou parents et 3,5% à des institutions publiques ou privées. Les 4,7% ont dû avoir recours de façon significative à leurs propres économies et 3,2% ont dû solliciter des prêts extraordinaires.

Malgré les difficultés que font apparaître ces données, les implications les plus graves de la



précarité et de la pauvreté économique affectent en 2008 un pourcentage beaucoup plus réduit de la population :

- Les problèmes les plus graves d'alimentation, ceux qui sont associés à la perception de faim, n'affectèrent au cours des douze derniers mois que les 2,1% de la population, une proportion cohérente au niveau de l'indicateur EU-SILC de précarité, qui atteint 2,3% de la population résidente.
- Les impayés ou les arriérés dans les paiements affectèrent dans cette période 2,9% de la population, les incidences liées à des coupures de distribution (eau, électricité, téléphone, etc.) descendant à 1,6%. La proportion de personnes dans des foyers qui ont dû prendre des mesures extraordinaires, comme vendre des propriétés, changer de logement ou de collège, se limite à 0,3%, proportion que l'on retrouve également de 0,3% concernant la saisie de biens.

**Tableau 19. Evolution de certains indicateurs spécifiques de privation (subsistance) 1986-2008**  
Population dans des logements familiaux (% de personnes affectées)

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PRIVATION	1986	1996	2000	2004	2008
<b>Difficultés couverture obligations et dépenses habituelles</b>	—	9,3	9,2	13,1	11,4
<b>Nécessité de réduire les dépenses de base</b>	28,8	7,0	6,3	9,1	8,1
<b>Ne couvre pas actuellement les dépenses de base</b>	—	3,6	6,9	5,4	3,1
<b>Problèmes d'accès à l'alimentation (12 derniers mois)</b>					
<i>Indicateurs FSS</i>					
Problèmes graves d'alimentation	—	ND	2,4	2,5	3,5
Problèmes très graves d'alimentation	—	ND	1,1	2,7	2,1
Total problèmes d'insécurité FSS	—	ND	3,5	5,2	5,7
<i>Indicateurs EU-SILC</i>					
Pas de repas protéiné au moins tous les deux jours	—	ND	ND	3,4	2,3
<b>Problèmes graves: couverture obligations et dépenses habituelles</b>					
Impayés ou arriérés dans les paiements	2,6	2,0	2,3	2,7	2,9
Coupure d'électricité, eau, téléphone	2,6	0,8	1,1	1,1	1,6
Saisie des biens	—	0,2	0,6	0,3	0,3
Vente de propriétés, changement de logement ou de collège	3,4	0,6	0,6	0,5	0,3
<b>Autres problèmes associés aux loisirs</b>					
Recours à vêtements de seconde main (12 derniers mois)	—	5,1	3,7	5,8	3,7
Froid dans certaines occasions autours du dernier hiver	—	4,2	5,3	5,5	4,1
<b>Problèmes d'accès aux loisirs</b>					
Ne couvrent pas les besoins de loisirs	—	8,3	8,4	10,5	10,1
Les couvrent seulement en économisant au maximum	—	23,4	18,4	20,6	22,9
Total problèmes d'accès aux loisirs	—	31,7	26,8	31,0	33,0
Pas de vacances pour cause problèmes économiques	—	27,8	19,4	19,7	20,3
Pas de sorties pour cause problèmes économiques	—	20,8	11,2	9,9	15,3
Réduction de dépenses pour loisirs et temps libre	27,0	8,3	7,8	11,3	10,2
<b>Capacité d'affronter des dépenses imprévues</b>	—	ND	ND	39,5	34,8
Demande d'aide	11,6	4,3	4,6	7,1	6,4
Demande d'aide à des amis, voisins ou parents	—	3,3	3,7	4,7	5,1
Demande d'aide à des institutions publiques ou privées	—	2,1	2,2	4,0	3,5
Recours significatifs aux propres économies	—	3,3	3,8	5,4	4,7
Recours à des Prêts extraordinaires	—	0,9	1,6	2,5	3,2
<b>Risques d'endettement</b>	—	1,6	1,1	1,3	1,4

En donnant un sens général aux tendances reflétées dans les indicateurs spécifiques considérés jusqu'à maintenant, l'indicateur synthétique de privation avec lequel travaille la EPDS indique que 2,5% de la population basque vit, en 2008, dans des conditions de précarité maximale, avec les 12,4% dans des conditions de précarité dans des aspects basiques et 6,7 autres % dans des aspects moins basiques. Dans l'ensemble, 21,6% de la population reflètent un type de précarité dans la dimension de subsistance, avec une proportion de population, 20,1%, moins précaire mais pas encore complètement étrangère aux difficultés.

**Tableau 20. Evolution de l'incidence des situations de privation (subsistance) 1996-2008. Indicateur synthétique de privation.**

Population dans des logements familiaux (% verticaux)

Niveaux de privation	1996	2000	2004	2008
Très précaire	1,5	1,5	2,6	2,5
Précaire (Basique)	15,3	11,9	14,8	12,4
Précaire (Moins basique)	10,6	5,7	3,2	6,7
Moins précaire	22,9	17,9	20,1	20,1
Pas précaire	49,7	63,0	59,2	58,3
Total	100	100	100	100

Les données d'évolution indiquent une amélioration très importante dans les indicateurs spécifiques de privation entre 1986 et 2000, période au cours de laquelle la proportion de personnes dans des foyers qui ont besoin de réduire leurs dépenses baisse substantiellement. Le pourcentage de population dans cette situation descend de 28,8% à 6,3% en ce qui concerne les dépenses basiques et de 27 à 7,8% en ce qui concerne les dépenses liées aux loisirs et au temps libre.

Durant cette période la proportion de personnes dans des foyers affectés par des problèmes très graves dans la dimension de subsistance baisse notablement. Cela arrive, par exemple, avec les personnes affectées par des coupures d'électricité, d'eau et de téléphone (de 2,6% en 1986 à 1,1% en l'an 2000) ou obligées à considérer des processus de désaccumulation que ce soit par la vente de biens, le changement de

logement ou changement du collège habituel des enfants (de 3,4 à 0,6%). La proportion des foyers qui se voient dans la nécessité de demander de l'aide à d'autres personnes ou institutions se réduit également substantiellement, de 11,6% à 4,6%). Le risque d'endettement se réduit également, passant de 1,6 à 1,1% entre 1996 et 2000.

Une grande partie du progrès observé correspond en réalité à la décennie 1986-1996, les améliorations se limitant substantiellement entre 1996 et 2000, le niveau de certains indicateurs empirant même –bien que jamais de façon substantielle-. Entre 2000 et 2004, pourtant, l'aggravation est une réalité, la proportion de personnes dans des foyers qui mentionnant des problèmes de couverture de leurs besoins augmentant, certaines tendances négatives qui s'entrevoient déjà dans la période 1996-2000 se consolidant alors.

Entre 2000 et 2004, de fait, la proportion de personnes dans des foyers avec des difficultés pour faire face à leurs obligations et leurs dépenses habituelles augmente. La proportion de personnes dans des foyers obligées à réduire les dépenses de base augmente également, de 6,3 à 9,1%, et ceux affectés par des coupures dans les niveaux des dépenses relatives à l'accès aux loisirs et au droit de profiter de leur temps libre augmente de 7,8% à 11,3%.

Quelques-uns des indicateurs les plus liés à l'accès à des niveaux de bien-être complet montrent également une aggravation au cours de ces années-là. La partie de la population qui reflète des problèmes pour faire face à des besoins de loisirs augmente de 26,8 à 31%, l'indicateur de faute absolue de couverture de ces besoins atteignant 10,5% en 2004 contre des chiffres proches de 8,5% en 1996 et 2000. Même de cette façon, certains indicateurs spécifiques montrent une tendance à la stabilisation ou à la chute dans la période 2000-2004, consolidant, et même continuant la tendance positive mise en évidence au cours des années précédentes. Les indicateurs liés au plaisir de vacances (ceux qui ne le font pas pour des raisons économiques passent de 27,8% de 1996 à des chiffres de 19 à 20% en 2000 et 2004) et les sorties de loisir (de 20,8% à 9,9% entre 1996 et 2004) s'améliorent substantiellement dans ce sens.

En comparaison avec l'évolution partiellement favorable des indicateurs les plus associés au bien-être, la tendance négative de ceux liés à la couverture des nécessités les plus élémentaires est beaucoup plus évidente. En particulier, les problèmes d'alimentation montrent une tendance frappante à la hausse dans la période 2000-2004. Pendant les douze mois précédents le moment de l'enquête, 5,2% de la population fait face à quelque problème d'insécurité dans l'accès à l'alimentation en 2004, plutôt au-dessus des 3,5% de l'an 2000. La croissance s'associe surtout, en plus, aux problèmes très graves concernant l'affectation de la population totale résidant dans la CAE, qui passent de 1,1 à 2,7%.

D'autres indicateurs reflètent également la détérioration des niveaux de couverture des nécessités de base entre 2000 et 2004. Ainsi, le recours à des vêtements de seconde main (de 3,7 à 5,8%) a augmenté, augmentant également la perception de froid à cause de problèmes économiques (de 5,3 à 5,5%, au-dessus des 4,2% de 1996). Bien que de façon peu frappante, le risque d'endettement augmente également de 1,1 à 1,3%.

Malgré tout, l'aggravation détectée n'implique pas de croissance dans la proportion de personnes ayant des problèmes tels que coupures de distribution, saisie de biens ou nécessité de recourir à des processus de désaccumulation, mais la proportion de personnes dans des foyers ayant des impayés ou des arriérés dans les paiements augmente de 2% à 2,7% entre 1996 et 2004.

L'aggravation de la situation observée se traduit par des actions extraordinaires d'accès à des fonds. Ainsi, entre 1996 et 2004 la proportion de personnes dans des foyers qui se voient dans l'obligation de recourir de façon significative à leurs économies augmente de 3,3 à 5,4%, ceux qui recourent à des crédits extraordinaires de 0,9 à 2,5%, et de 4,3 à 7,1% ceux qui sollicitent l'aide de tiers. La plus grande augmentation se donne dans la demande d'aide institutionnelle, qui passe de 2,1% des personnes en 1996 à 4% en 2004 (de 3,3 à 4,7% en ce qui concerne les amis, voisins ou parents). La croissance substantielle correspond surtout aux années 2000 à 2004, bien que la tendance à l'augmentation des problèmes se manifeste déjà entre 1996 et 2000.

L'effet positif des mesures d'économie examinées est frappant si l'on constate que, malgré l'évolution négative de pratiquement tous les indicateurs, la proportion de personnes dans des foyers qui signalent ne pas couvrir leurs nécessités de base tombe de 6,9 à 5,4% entre 2000 et 2004. Malgré tout, les chiffres reflètent une croissance importante par rapport au 3,6% de 1996.

Les clairs-obscur dans l'évolution qui culmine dans la détérioration observée en 2004 sont résolus seulement en partie au cours de la période quadriennale 2004-2008. Durant cette période sont consolidés, par exemple, les problèmes observés au cours des années précédentes dans les niveaux d'accès aux recours de loisir. La population dans des foyers qui ne couvrent pas leurs nécessités de loisir ou seulement en économisant au maximum, atteint un maximum de 33% en 2008, dépassant les niveaux de 2000 et 2004 en ce qui concerne les problèmes de droit de profiter des vacances ou des sorties hebdomadaires à cause de carences économiques (20,3 et 15,3% de la population, respectivement).

Bien que l'on n'atteigne pas les niveaux de 2004, le recours à des aides externes et à l'épargne, il se maintient aussi à des niveaux très supérieurs à ceux de la période 1996-2000, avec 6,4 et 4,7% de la population affectée. La nécessité de crédits extraordinaires atteint son plus haut niveau en 2008, avec 3,2% de la population affectée et un risque d'endettement de 1,4%. Le niveau des impayés se situe également à des niveaux maxima cette année-là, avec 2,9%.

Grâce en partie au recours aux aides externes, à l'économie ou à l'endettement, néanmoins, la majorité des indicateurs liés à la couverture des nécessités de base s'améliore durant cette période. Bien qu'au-dessus des niveaux de la période 1996-2000, la proportion de personnes dans des foyers ayant des difficultés pour faire face aux obligations, pour aborder les dépenses habituelles ou ayant besoin de réduire des dépenses basiques ou encore de loisir (de 13,1 à 11,4; de 9,1 à 8,1 et de 11,3 à 10,2%, respectivement). L'amélioration est plus importante si l'on considère les indicateurs les plus basiques pour lesquels 2008 reflète même les niveaux minimum de la période 1986-2008. De cette façon, après une augmen-

tation de 3,6 à 6,9% entre 1996 et 2000, se maintenant encore à 5,4% en 2004, la proportion de personnes dans des foyers qui ne couvrent pas les dépenses de base tombe à 3,1% en 2008. Seuls les problèmes d'insécurité dans l'alimentation paraissent contredire cette contention des difficultés liées aux nécessités les plus basiques, l'incidence de l'indicateur FSS passant de 3,5% en 2000 à 5,2% en 2004 et 5,7% en 2008. Même ainsi, les formes les plus graves d'insécurité montrent également une chute, au moins concernant ce qui a été observé en 2004.

L'évolution de l'indicateur synthétique de privation confirme en général des tendances reflétées par les indicateurs spécifiques, en particulier l'importante détérioration de la situation générale entre 2000 et 2004. Ainsi, le pourcentage de population en situation très précaire, qui s'était maintenu à des niveaux de 1,5% en 1996 et 2000, passe à 2,6% en 2004. La proportion de personnes dans des foyers ayant des problèmes de précarité dans des aspects basiques, qui étaient tombés de 16,8 à 13,5% entre 1996 et 2000, augmente également en 2004, atteignant 17,4%. Bien que le poids des personnes affectées par des problèmes de base se réduise à 14,9% en 2008, le chiffre dépasse même les 13,5% de l'an 2000. De plus, la population en situation très précaire est toujours de 2,5%, se réduisant à peine d'un dixième par rapport à 2004. Du côté du bien-être, 2008 consolide néanmoins la chute progressive du poids de la population dans des foyers non précaires observés entre 2000 et 2004. La proportion tombe ainsi de 63% de l'an 2000 à 59,2% de l'année 2004 et de 58,3% de l'année 2008.

## 1.2. Indicateurs généraux de pauvreté et d'absence de bien-être

### 1.2.1. Taux de pauvreté et d'absence de bien-être

En pénétrant plus avant dans les indicateurs de pauvreté et de précarité et en ayant comme référence l'ensemble de la population, les données dérivées de la méthode EPDS reflètent en 2008 une incidence de 4,1% du risque de pauvreté de subsistance. Le risque augmente et atteint 14,6% en ce qui concerne les problèmes d'absence de bien-être, un chiffre simi-

re aux 14,8% que reflète l'indicateur Eurostat des 60% de la moyenne. En ayant recours à l'indicateur de 40% le chiffre baisse à 3,1%, un point au-dessous de l'indicateur EPDS mais également dans une ligne qui montre une certaine convergence dans les résultats offerts par les deux méthodes de mesure.

**Tableau 21. Indicateurs de risque de pauvreté et/ou d'absence de bien-être (subsistance) 2008** Foyers et population dans des logements familiaux (Données absolues et niveaux d'incidence en pourcentages)

Indicateurs	Foyers	Incidence (en %)	Population	Incidence (en %)
<b>Méthode EPDS</b>				
Absence de bien-être	141.605	17,8	313.215	14,6
Pauvreté	36.955	4,6	88.643	4,1
<b>Méthode Eurostat/UE</b>				
Pauvreté relative/Bas revenus 60%	137.007	17,2	318.161	14,8
Pauvreté 40%	23.753	3,0	66.540	3,1

Note: les indicateurs de pauvreté relative et/ou absence de bien-être comprennent le collectif pauvre.

Les tendances d'évolution à long terme reflétées par les indicateurs de privation liés au bien-être se confirment en général en considérant l'évolution des indicateurs d'absence de bien-être de subsistance. Les taux de risque d'absence de bien-être montrent dans ce sens une chute importante entre 1986 et 1996, passant en termes ajustés de 43,8 à 35,4% durant cette période. La chute la plus importante correspond néanmoins à la période quadriennale 1996-2000, atteignant 24,5% au cours de cette dernière année. Après s'être stabilisé à 24,3% en 2004, le processus de réduction des niveaux de risque reprend dans les quatre dernières années, le taux d'absence de bien-être tombant dans la dimension de subsistance à 14,6% en 2008.

L'indicateur EPDS ajusté indique également une chute importante et continue des taux de pauvreté entre 1996 et 2008. Le taux ajusté se réduit de 9,3% en 1996 à 6,3% en 2000, 6,1% en 2004 et 4,1% en 2008. Les chiffres révèlent pourtant que, entre 1986 et 1996 il n'y a pas eu de chute réelle de l'incidence de la pauvreté de subsistance mais que, au contraire, elle a

connu une croissance plutôt frappante : de 5,7 à 9,3%. L'évolution signalée, de plus, ne peut cacher le petit rebond qui, en termes non ajustés, se produit entre 2004 et 2008, le niveau de risque passant de 3,5 à 4,1%.

Surtout en ce qui concerne les indicateurs de pauvreté, l'évolution décrite se heurte en partie à l'évolution des indicateurs de privation. D'une part, le fait que les indicateurs spécifiques de privation disponibles indiquent une amélioration évidente au cours de la décennie 1986-1996 expliquerait que le taux non ajusté de pauvreté de 1996 soit beaucoup plus bas que le taux ajusté (4 contre 9,3%), même lorsque –comme nous pourrions le constater– une grande partie de l'amélioration s'associe à l'évolution positive dans la période des indicateurs d'accumulation. D'autre part, les données de pauvreté pour la période 2000-2004 montrent que pendant cette période, malgré la détérioration perçue, l'accès de la population aux mécanismes de compensation observés en son temps –recours aux économies ou accès à des aides de parents et d'institutions– permet dans la pratique de neutraliser les tendances négatives, en consolidant légèrement la baisse le niveau des taux de pauvreté. Entre 2004 et 2008, finalement, l'amélioration des indicateurs de privation associés à la mesure des carences les plus basiques paraîtrait se contredire à priori compte tenu de la croissance du taux de pauvreté non ajusté. La considération des indicateurs ajustés confirme néanmoins le caractère favorable de l'évolution récente des indicateurs de pauvreté.

Dans l'ensemble, les données reflètent une évolution très positive à long terme aussi bien des taux de pauvreté que d'absence de bien-être. La chute a été beaucoup plus intense, néanmoins, en ce qui concerne l'indicateur d'absence de bien-être. Cela est dû en grande partie aux baisses importantes des problèmes d'absence de bien-être enregistrés au cours des périodes quadriennales 1996-2000 et 2004-2008 mais concerne également la hausse de risque de pauvreté que l'on observe entre 1986 et 1996 et, dans une certaine mesure, entre 2000 et 2008.

Face à la tendance descendante à long terme des taux d'absence de bien-être que montre la EPDS, les données Eurostat reflètent, au contraire, une certaine stabilisation des chiffres durant presque toute la période. L'indicateur d'absence de bien-être ou de bas revenus aurait augmenté d'un point et demi entre 1986 et 2000, passant de 15,6% en 1986 à 16,7% en 1996 et 17,1% en 2000. Cette tendance à la hausse se brisa ensuite, les taux tombant à 16,5% en 2004 et à 14,8% en 2008, huit dixièmes au-dessous du niveau de 1986. Dans l'ensemble, pourtant, les taux de pauvreté ou de bas revenus se seraient maintenus fondamentalement stable aux alentours d'un intervalle situé entre 15 et 17% de la population résidente.

L'indicateur Eurostat de 40% montre les mêmes tendances. De cette façon, les taux seraient passés de 3,3 à 4,8% entre 1986 et 2000 pour tomber à 3,7% en 2004 et à 3,1% en 2008, un chiffre similaire à celui de 1996.

**Tableau 22. Evolution des indicateurs généraux de risque de pauvreté et d'absence de bien-être. Indicateurs EPDS. 1986-2008** Données générales et ajustées aux seuils de l'année 2008. Population dans des logements familiaux (Incident en pourcentages)

Indicateurs généraux non ajustés	1986	1996	2000	2004	2008
Méthode EDPS (absence de bien-être)	31,5	28,3	20,9	19,8	14,6
Méthode EPDS (pauvreté)	4,5	4,0	3,6	3,5	4,1
Indicateurs généraux ajustés	1986	1996	2000	2004	2008
Méthode EDPS (absence de bien-être)	43,8	35,4	24,5	24,3	14,6
Méthode EPDS (pauvreté)	5,7	9,3	6,3	6,1	4,1

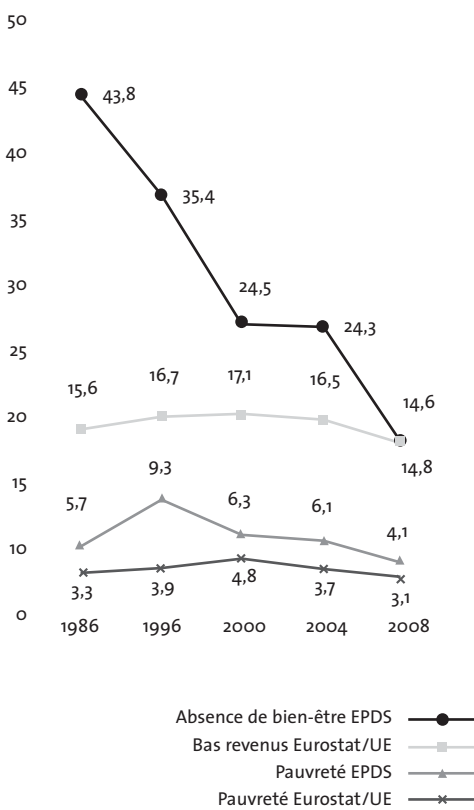
Notes: Les indicateurs de bas revenus, de pauvreté relative et/ou d'absence de bien-être comprennent le collectif pauvre. Les données non ajustées ont été recalculées pour la période 1986-2000 pour s'ajuster aux changements introduits à partir de 2004.

**Tableau 23. Evolution des indicateurs généraux de risque de pauvreté et d'absence de bien-être. Indicateurs Eurostat. 1986-2008.** Population dans des logements familiaux (Niveaux d'incidence en pourcentages)

Indicateurs	1986	1996	2000	2004	2008
Méthode Eurostat/UE (bas revenus)	15,6	16,7	17,1	16,5	14,8
Méthode Eurostat/UE (pauvreté)	3,3	3,9	4,8	3,7	3,1

Note: Les indicateurs de bas revenus, pauvreté relative et/ou absence de bien-être comprennent le collectif pauvre.

**Graphique 2. Précarité de subsistance: évolution des indicateurs généraux de risque de pauvreté et absence de bien-être 1986-2008. Indicateurs EPDS et Eurostat**  
(Incidente en % sur la population dans des logements familiaux)



Note : Données EPDS ajustés

### 1.2.2. Indices de distance et inégalité

Les résultats présentés dans le paragraphe précédent permettent d'analyser de façon générale l'évolution des taux de pauvreté et d'absence de bien-être. L'étude de la précarité de subsistance ne se limite pas, néanmoins, à considérer l'incidence générale du phénomène mais doit tenir compte d'autres indices, particulièrement ceux qui mesurent la distance qui existe entre les revenus disponibles et les seuils de pauvreté et d'absence de bien-

être. On offre, dans les tableaux que l'on présente dans ce paragraphe, des résultats détaillés correspondant au taux d'incidence des différentes situations considérées –pauvreté et absence de bien-être de subsistance– à la distance qui existe entre les ressources, celles qui sont disponibles et les seuils de pauvreté et d'absence de bien-être établis –index de Sen– et certains indices plus complexes qui, comme ceux de FGT ou les Hage-naars, mesurent l'inégalité interne parmi les collectifs à risque. Particulièrement intéressant est l'indice FGT (2) qui permet d'estimer l'impact qu'auraient sur la population totales les personnes en situation de risque de pauvreté et d'absence de bien-être en supposant que tout le décalage qui existe actuellement concernant les nécessités est estimé en termes de personnes équivalentes aux revenus nuls.

L'indice de Sen mesure la différence qui existe entre le revenu disponible des foyers en situation de précarité et les seuils correspondants de pauvreté et d'absence de bien-être. Dans le cas des collectifs en situation de risque de pauvreté, les revenus disponibles reflètent en 2008 une distance de 19,9% concernant le seuil de pauvreté (43,6% concernant le seuil d'absence de bien-être). Les foyers en situation de risque de pauvreté disposent donc de revenus qui représentent 80,1% de ceux qui sont nécessaire pour surmonter le risque de pauvreté et de 56,4% de ceux requis pour se rapprocher des niveaux minimums de bien-être attendus dans notre société. En ce qui concerne le seuil de bien-être, le décalage qui affecte les foyers en situation de risque d'absence de bien-être mais qui ne sont pas pauvre se situe pour sa part à 22,4%.

Pour ce qui est des indices FGT ou Hage-naars, ils reflètent un niveau très réduit en 2008. Cela indique que la pauvreté dans la CAE se caractérise par une distance relative-ment petite du seuil de pauvreté de la grande majorité des foyers et des personnes affectées par ce problème, avec une inégalité interne relativement moindre parmi les collectifs à risque. En considérant l'indicateur FGT (2) comme indicateur de référence principal, la situation de la CAE reflète une incidence de à peine 0,82% de pauvreté pour l'ensemble de

sa population, au-dessous du 0,94% existant en termes non ajustés en 2004. Le pourcentage de référence signale que l'impact de la pauvreté serait équivalent à un chiffre légèrement inférieur à 1% de personnes totalement pauvres, c'est-à-dire avec un niveau de ressources égal à 0. La proportion signalée est de 3,27% dans le cas de l'indicateur d'absence de bien-être, nettement au-dessous des 5,12% observés en termes non ajustés en 2004.

**Tableau 24. Indices d'intensité et d'inégalité interne des différentes situations de précarité. Indices de Sen, FGT et Hagenaars. 2008.**

Population dans des logements familiaux (Données en %)

Indicateurs EPDS	Méthode EPDS	
	Risque de pauvreté	Risque d'absence de bien-être
H = Taux général $q / n$	4,1	14,6
I = Índice de Sen (income poverty gap)	19,89	22,44
FGT (2) HI	0,82	3,27
FGT (3)	0,36	1,36
FGT (4)	0,26	0,88
Índice de Hagenaars	0,20	0,57

A moyen et long terme il faut remarquer la tendance descendante de l'indice FGT (2). En ce qui concerne l'indicateur de pauvreté, l'indice ajusté descend de 2,25% en 1996 à 1,62% en 2000, de 1,51% en 2004 et de 0,82% en 2008. Cette dernière valeur se situe pour la première fois nettement au-dessous du niveau enregistré en 1996, situé à 1,52%.

Pour ce qui est des indices d'absence de bien-être, on observe dans ce cas une chute substantielle dans les indices FGT (2) qui part de la même année 1986. Ainsi, de 11,80 dans cette année-là il passe à 10,07% en 1996, aux alentours de 6,50% tant en 2000 qu'en 2004 et 3,27% en 2008.

Une donnée particulièrement frappante de l'évolution observée est celle de la chute substantielle des indices de Sen que l'on observe

en 2008, une chute qui marque une nette rupture par rapport aux chiffres de la période 1996-2004, définis par leur stabilité. Il faut remarquer également que la période de 2004 à 2008 est la seule durant laquelle on observe une chute frappante des indices FGT (2) au cours d'une période de forte croissance dans la constitution de nouveaux foyers. Entre 1986 et 1996, l'augmentation du volume des foyers s'associe à une croissance importante de l'indice de pauvreté, tendant uniquement à la baisse l'indice d'absence de bien-être. Après la stabilisation observée entre 1996 et 2000 dans le nombre de foyers, entre 2000 et 2004 le nombre de foyers augmente de nouveau de façon substantielle. Dans ce cas, la croissance démographique s'associe à une évidente stabilisation des indices FGT (2), tant en ce qui concerne la pauvreté que l'absence de bien-être.

C'est pourquoi, bien que tant au cours de la décennie 1986-1996 que dans la période de 2000-2004 les niveaux de risque tendent à augmenter en parallèle à la constitution d'un grand nombre de nouveaux foyers, dans la première période les conséquences -dans un contexte de chômage élevé- de traduisent surtout par une forte augmentation des indicateurs de pauvreté ; dans la seconde période -marquée surtout par un accès plus difficile au logement- l'impact se traduit plutôt en termes de rupture de la progression observée dans les années de 1996 à 2000. C'est seulement entre 2004 et 2008 qu'une combinaison entre une progression possible dans le processus d'accès de la population à une vie indépendante et une chute substantielle des indices FGT (2) de pauvreté et d'absence de bien-être.

**Tableau 25. Indices statistiques associés à l'impact de la pauvreté de subsistance. 1986-2008.**

Taux de pauvreté, indice de Sen, indice FGT (2) et personnes équivalentes avec ressources nulles par rapport au seuil de pauvreté

Année	Taux de pauvreté	Distance au seuil Indice de Sen	Indice FGT (2) HI	Personnes équivalentes avec ressources nulles	Base de foyers
1986	5,7	26,4	1,52	32.312	594.550
1996	9,3	24,2	2,25	47.837	674.954
2000	6,3	25,7	1,62	33.504	688.227
2004	6,1	24,8	1,51	31.382	742.753
2008	4,1	19,9	0,82	17.627	797.372

Note: Indicateurs ajustés

**Tableau 26. Indices statistiques associés à l'impact des situations d'absence de bien-être de subsistance. 1986-2008.**

Taux d'absence de bien-être, indice de Sen, indice FGT (2) et personnes équivalentes avec ressources nulles en ce qui concerne le seuil de bien-être

Année	Taux de pauvreté	Distance au seuil Indice de Sen	Indice FGT (2) HI	Personnes équivalentes avec ressources nulles	Base de foyers
1986	43,8	26,9	11,80	251.254	594.550
1996	35,4	28,4	10,07	213.543	674.954
2000	24,5	26,7	6,54	135.304	688.227
2004	24,3	26,9	6,53	136.060	742.753
2008	14,6	22,4	3,27	70.271	797.372

Note: Indicateurs ajustés

## 2. Problèmes dans la dimension d'accumulation

### 2.1. Indicateurs de privation

#### 2.1.1. Accès à des ressources patrimoniales

Ce qui est frappant dans la population basque, c'est qu'à l'exception du logement, son accès à des biens patrimoniaux est encore relativement limité. Les données les plus frappantes à ce sujet sont les suivantes :

- Les 73,4% résident dans des foyers qui n'ont pas de biens patrimoniaux complémentaires, comme seconde résidence, autres logements, terrains, propriétés, etc.
- Les 51,9% n'ont pas un niveau important d'économies (250.000 pesetas équivalents de l'année 1986), et représentant 28,5% ceux qui n'ont aucune économies.
- Bien que l'accès à la propriété du logement soit dominant, un nombre important représentant 41,7% n'ont pas complété le paiement de leur hypothèque ou fait face à des versements périodiques pour l'accès à un logement en location et autres situations similaires.
- Les 14,8% de la population résident dans des foyers dans lesquels il n'y a pas de voiture inférieure à 10 ans d'âge pour des raisons économiques.

A la vue des ces données, il n'est pas surprenant de constater que 12,9% de la population



appartiennent à des foyers qui disposent d'un patrimoine très bas et 13,3 autres % d'un patrimoine bas. Les 73,9% restant disposent d'un patrimoine normal ou supérieur à la normale dans le contexte de la CAE.

**Tableau 27. Evolution de certains indicateurs spécifiques de privation (accumulation). Accès à des ressources patrimoniales. 1986-2008.**

Population dans des logements familiaux (% de personnes affectées)

INDICATEURS DE PRIVATION	1986	1996	2000	2004	2008
<b>Indicateurs spécifiques</b>					
Propriété non totalement payée, location et similaires	31,2	23,5	26,7	34,0	41,7
Sans économies supérieures à 250.000 pesetas équivalentes, base 1986 (1)	46,7	59,7	45,9	52,8	51,9
Sans économies	ND	42,7	29,8	33,8	28,5
Sans automobile de moins de 10 ans	51,9	37,2	39,3	38,8	38,7
Sans automobile de moins de 10 ans (pour des motifs économiques)	ND	16,2	14,8	14,5	14,8
Sans autres biens patrimoniaux	ND	78,6	71,7	77,5	73,4
<b>Indicateur synthétique</b>					
Patrimoine très bas	ND	12,3	13,5	15,3	12,9
Patrimoine bas	ND	11,2	14,9	12,1	13,3
Patrimoine normal ou supérieur à la normale	ND	76,5	71,6	72,7	73,9

(1) Les données d'économie équivalente pour chaque année de référence sont estimées à partir des indicateurs généraux d'ajustement utilisés dans la standardisation des données relatives à la pauvreté de subsistance (voir annexe 2).

Les données évolutives permettent de compléter quelques-unes des considérations réalisées. Entre 1986 et 1996 on assiste à une baisse importante dans les niveaux de certains indicateurs de privation patrimoniale. Dans ce sens, la proportion de foyers qui ne possède pas au moins une automobile (de 51,9 à 37,2%) diminue. Le pourcentage des foyers qui paient pour leur logement, en régime de location ou avec un logement en propriété dépendant de couverture hypothécaire baisse également – de 31,2 à 23,5% -. Ce processus favorable est pourtant associé à la période à de désaccumulation en termes d'économie familiale. Il augmente ainsi, entre 1986 et 1996, la proportion de personnes dans des foyers qui n'ont aucune économies équivalentes à 250.000 pesetas de l'année 1986 : de 46,7% à 59,7%.

Entre 1996 et 2000 la proportion des foyers sans économies baisse substantiellement (de 42,7 à 29,8%) ou les foyer ayant des économies inférieures à 250.000 pesetas équivalent de l'année 1986 baissent également (de 59,7 à 45,9%). La proportion de foyers sans aucun type de bien patrimonial complémentaire baisse également, de 78,6 à 71,7%. La proportion de foyers qui ne possèdent pas au moins une automobile de moins de 10 ans d'âge à cause de problèmes économiques baisse légèrement, de 16,2 à 14,8%. Seule augmente dans cette période, bien que légèrement, la proportion de foyers qui paient une location, des amortissements ou des intérêts : de 23,5 à 26,7%.

Face à l'évolution positive de la période quadriennale de 1996 à 2000, l'évolution observée entre 2000 et 2004 reflète une détérioration relativement généralisée des indicateurs patrimoniaux. D'une part, la proportion de personnes dans des foyers qui doivent payer une location et des frais hypothécaires augmente substantiellement, se situant à 34%. La proportion de personnes dans des foyers sans économies augmente également de façon flagrante (de 29,8 à 33,8%) ou sans économies équivalentes au moins à 250.000 pesetas de 1986 (de 45,9 à 52,8%). Seulement dans le cas de l'accès à une automobile, les chiffres montrent une stabilisation des indicateurs, même avec une légère amélioration: 14,5% de personnes dans des foyers sans un véhicule inférieur à 10 ans d'âge pour des motifs économiques contre 14,8% quatre ans auparavant.

Les données disponibles pour la période 2004-2008 ne reflètent en principe pas une amélioration substantielle dans les niveaux patrimoniaux des foyers basques. Par exemple, la proportion de personnes dans des foyers qui n'ont pas totalement payé leur logement ou qui doivent faire face à une situation de location, passant des 34% de 2004 aux 41,7% de 2008, le maximum observé durant la période 1986-2008. La proportion de personnes dans des foyers sans autres bien patrimoniaux baisse légèrement (de 77,5 à 73,4%) et, plus nettement, celle concernant les personnes dans des foyers sans économies. Dans ce cas, les 28,5% de 2008 représentent le minimum historique pour la période 1996-2008.

L'indicateur synthétique de problèmes patrimoniaux n'est disponible qu'à partir de 1996. Les données les plus frappantes sont celles concernant la croissance continue des situations patrimoniales de niveau très bas jusqu'en 2004. La population dans des foyers possédant un patrimoine très bas passe de 12,3% en 1996 à 13,5% en 2000 et 15,3% en 2004. L'augmentation est également, dans une bonne mesure, la tendance en ce qui concerne les personnes dépendantes de foyers à patrimoine bas ou très bas, l'indicateur augmentant de 23,5 à 28,4% entre 1996 et 2000. Dans les deux indicateurs la période de 2004 à 2008 représente en tout cas une amélioration, les personnes dans des foyers à patrimoine bas ou très bas descendant à 26,1% et à 12,9% celles qui résident dans des foyers à patrimoine très bas, chiffres améliorés seulement en 1996. Dans le cas des situations patrimoniales basses ou très basses, l'amélioration se percevait déjà en 2004, avec une réduction du taux de 28,4 à 27,3%.

Les chiffres signalés mettent en évidence, en tout cas, qu'une partie substantielle de la population se caractérise par des niveaux patrimoniaux bas ou très bas, circonstance qui explique le nombre encore très élevé de foyers qui se montrent anxieux face à d'éventuels dépenses extraordinaires.

### 2.1.2. Installation, conditions d'habitabilité et équipement du logement

En comparaison avec ce que l'on observe dans la dimension patrimoniale, les carences de la population basque sont moins frappantes par rapport à l'accès à des installations, équipements et conditions d'habitabilité adéquates dans les logements. Les données les plus importantes à ce sujet sont les suivantes :

- En tenant compte des installations disponibles dans le logement, les carences basiques dans les installations –eau chaude, installation électrique, toilettes ou baignoire et douche– affectent actuellement des chiffres proches ou inférieurs à 0,5% de la population de la CAE. Entre 5,5 et 7,5% de la population souffre néanmoins de problèmes concernant l'humidité ou le manque d'illumination dans leur logement. 11% ont des problèmes de bruits ou de contamination. La

carence la plus importante faire référence à une superficie insuffisante, avec moins de 20 mètres carrés disponibles par personne. 15% de la population basque s'en trouve affectée. Dans l'ensemble, 6,5% de la population réside dans des logements ayant des problèmes importants d'habitabilité.

- En ce qui concerne l'accès aux équipements, les carences basées sur des problèmes économiques sont égales ou inférieures à 1% de la population concernant l'accès aux équipements de base comme le réfrigérateur, les électrodomestiques de cuisine, lave-linge, four/micro-ondes ou TV couleur.

Le niveau de carences est plus flagrant en ce qui concerne les équipements moins basiques. Les carences attribuables à des difficultés économiques affectent 3% de la population en ce qui concerne l'accès au vidéo, 4,1% dans le cas de la chaîne musicale et 5,7% concernant l'ordinateur. 8% de la population ne possède pas de lave-vaisselle à cause de problèmes économiques, le niveau maximum parmi les indicateurs examinés.

L'indicateur synthétique de problèmes d'installations et d'équipements du logement situe les problèmes très graves de logement à peine 1,5% de la population totale, avec 9,5% de personnes ayant des problèmes graves. 89% n'a pas de problèmes de logement ou, s'ils les ont, ils peuvent être considérés comme moins graves.

**Tableau 28. Evolution de certains indicateurs spécifiques de privation (accumulation). Installation, conditions d'habitabilité et équipement du logement. 1986-2008.** Population dans des logements familiaux (% de personnes affectées)

INDICATEURS DE PRIVATION	1986	1996	2000	2004	2008
<b>Conditions générales d'habitabilité du logement</b>					
<i>Installations basiques du logement</i>					
Sans eau chaude	3,6	0,6	0,3	0,9	0,1
Sans installation électrique	—	0,0	0,0	0,2	0,0
Sans baignoire ou douche	4,7	0,4	0,3	0,9	0,4
Sans toilettes ou baignoire/douche	—	0,4	0,3	0,9	0,4
<i>Conditions d'habitabilité</i>					
Logement avec problèmes d'humidité	29,9	5,1	8,9	9,6	7,7
Superficie inférieure 20 mètres carrés par personne	44,1	32,5	28,5	21,3	15,0
Exposition aux bruits/contamination	—	20,2	20,2	16,0	11,0
Non illuminé, sans lumière suffisante	—	—	—	8,8	5,7
<i>Indicateurs synthétiques</i>					
Logement pas en condition ou insuffisante et deux carences dans les installations	—	3,4	3,9	2,9	1,1
Logement insuffisant et une carence dans les installations basiques	—	3,5	2,2	2,2	1,5
Logement suffisant mais deux carences ou plus dans installations	—	7,5	8,1	5,7	3,9
Total logements avec problèmes importants d'habitabilité	—	14,4	14,2	10,9	6,5
<b>Équipements du logement</b>					
<i>Indicateurs spécifiques (équipements de base)</i>					
Réfrigérateur	59,2	0,1	0,1	0,8 (0,8)	0,1 (0,1)
Cuisinière	5,8	0,1	0,1	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)
Lave-linge	6,0	0,6	0,3	0,3 (0,2)	0,1 (0,1)
Four/micro-ondes	—	4,6	5,2	5,1 (2,1)	1,8 (0,7)
TV couleur	26,4	0,7	0,4	1,2 (0,8)	0,4 (0,1)
<i>Indicateurs spécifiques (équipements moins basiques)</i>					
Lave-vaisselle	86,9	76,8	69,7	55,4 (11,5)	47,6 (8,0)
Vidéo	—	31,2	21,2	16,6 (4,3)	14,1 (3,0)
HIFI/Chaîne musicale	81,3	31,7	26,1	22,9 (7,1)	25,0 (4,1)
Ordinateur	—	—	—	41,1 (9,7)	33,1 (5,7)
<i>Indicateurs synthétiques</i>					
Deux carences ou plus en équipements basiques	—	0,4	0,2	0,9	0,1
Une carence en équipements basiques	—	2,2	1,7	2,1	1,1
Trois carences ou plus en équipements moins basiques	—	12,9	6,5	9,4	5,0
Total logements avec problèmes importants	—	15,4	8,4	12,4	6,2
<b>Indicateur synthétique de problèmes de logement</b>					
Très graves	—	3,7	4,2	3,5	1,5
Graves	—	16,1	12,5	14,7	9,5
Moins graves	—	38,2	36,3	31,0	25,8
Sans problèmes	—	42,0	47,0	50,9	63,3

Note: On fourni pour 2004 et 2008 des données –entre parenthèse– concernant les carences d'équipements associées à des raisons économiques.

En analysant l'évolution des indicateurs examinés, il faut premièrement souligner l'amélioration importante et généralisée que l'on observe dans les indicateurs de qualité des installations et dans les conditions d'habitabilité des logements entre 1986 et 1996. La proportion de personnes dans des logements sans eau chaude tombe de 3,6 à 0,6%, celles qui n'ont pas de baignoires ou de douche de 4,7 à 0,4% et celles qui ont des problèmes d'humidité de 29,9 à 5,1%. Bien que moins intensément, on enregistre également une baisse dans le pourcentage de population dans des logements de grandeur insuffisante, de 44,1 à 32,5%.

L'évolution postérieure consolide en général la retenue des situations très graves, avec des progrès substantiels au cours de la période quadriennale 2004-2008. Ainsi, de chiffres qui étaient encore de 3-4% entre 1996 et 2004, l'indicateur concernant des logements sans aucune condition d'habitabilité ou dans des conditions insuffisantes descend à 1,1%. Dans l'ensemble, la proportion de personnes dans des logements avec problèmes d'habitabilité passe de chiffres proches de 14% en 1996 et 2000 à 10,9% en 2004 et à 6,5% en 2008. La proportion de foyers de grandeur insuffisante pour les résidents continue aussi de baisser – jusqu'à 15% en 2008-. Le chiffre de 20,2% en 1996 et 2000 descend également à des niveaux de 16% en 2004 et de 11% en 2008 pour la proportion de personnes exposées aux bruits ou à la contamination. Bien que le nombre de personnes résidant dans des logements avec problèmes d'humidité augmente initialement – de 5,1% en 1996 à 8,9% en 2000 et 9,6% en 2004 – le chiffre se réduit à 7,7% en 2008.

L'évolution des données concernant les équipements est aussi remarquable pour le progrès qualitatif observé entre 1986 et 1996, marqué par la substantielle chute des indicateurs de carence dans l'accès aux équipements de base. En laissant de côté le cas du réfrigérateur<sup>27</sup>, on constate qu'entre 1986 et 1996 la proportion de personnes dans des foyers sans TV couleur passe de 26,4 à 0,7% et celle concernant l'ac-

cès aux électrodomestiques de cuisine et lave-linge passe de 6% à des niveaux proches ou inférieurs à 0,5%. Concernant également les équipements moins basiques on observe des baisses substantielles : la proportion de personnes dans des foyers sans chaîne musicale, par exemple, tombe de 81,3% à 31,7% dans la période examinée.

Les tendances observées au cours de la période 1996-2004 reflètent une chute progressive des niveaux de carence associés à des équipements moins basiques. Ainsi, la proportion de personnes dans des foyers avec carence passe au cours de ces années-là de 76,8 à 55,4% en ce qui concerne les laves vaisselles, de 31,2 à 16,6% en ce qui concerne la vidéo et de 31,7 à 22,9% en ce qui concerne les chaînes musicales. Dans les indicateurs liés à des aspects basiques, les chiffres consolident en général les bas niveaux déjà atteints en 1996. Même ainsi, la faible croissance observée en ce qui concerne la population avec carences en équipements basiques que l'on trouve entre 2000 et 2004 attire l'attention, passant du chiffre de 2 à 3% en ce qui concerne la présence d'au moins une carence basique. Le nombre de foyers avec trois carences ou plus en équipements moins basiques augmente également pendant cette période quadriennale, de 6,5 à 9,4%.

L'évolution la plus récente se caractérise également par des progrès substantiels. Ainsi, la proportion de personnes dans des foyers avec deux carences ou plus en équipements basiques se réduit de 0,9 à 0,1% entre 2004 et 2008 et de 2,1 à 1,1% ceux qui sont affectés par une carence dans l'accès à ce type d'équipements. Les carences relatives aux équipements basiques tombent en dessous de 1% dans tous les cas, atteignant également des minimums historiques en ce qui concerne les équipements moins basiques.

A partir de 1996 la EPDS offre un indicateur synthétique de problèmes de logement qui permet de considérer de façon globale les indicateurs spécifiques de privation liés à l'accès à un logement en conditions. Après la forte amélioration des situations carentielles

<sup>27</sup> Dans ce cas les données ne sont pas strictement comparables étant donné qu'en 1986 la collecte faisait référence à un niveau de qualité déterminé qui se relativise ensuite.

observées en 1986, l'indicateur de problèmes très graves se situe à 3,7% en 1996. L'indicateur augmente à 4,2% en 2000, se réduisant à 3,5% en 2004 et à 1,5% en 2008, le niveau le plus bas de la période analysée.

En considérant conjointement les problèmes graves et moins graves, on enregistre une chute de 19,7 contre 16,7% entre 1996 et 2000, avec un rebond entre 2000 et 2004 qui situe l'indicateur au cours de cette dernière année à 18,1%. L'amélioration entre 2004 et 2008 est néanmoins substantielle, l'indicateur tombant à un minimum historique de 11%. Dans la partie la plus favorisée de l'échelle la proportion de personnes dans des foyers sans aucun type de problèmes de logement augmente, pour sa part, de manière continue. Le pourcentage passe des 42% de 1996 aux 50,9% de 2004 et aux 63,3% de 2008. L'amélioration des conditions d'habitabilité de la population basque constitue donc une caractéristique de la situation observée en 2008.

## 2.2. Indicateurs généraux de pauvreté et de précarité

Comme on l'a signalé, dans la méthode EPDS on définit quatre positions sur l'échelle pauvreté-bien-être en termes d'accumulation. La première position s'associe à une situation d'extrême précarité différentielle, affectant actuellement 14.395 personnes, 0,7% du total. C'est le collectif en situation de risque de pauvreté d'accumulation dans le sens stricte.

Dans un second groupe on trouve une série de foyers dans lesquels les situations de précarité ne sont pas aussi frappantes que dans

le groupe précédent, mais dans lesquelles on observe un niveau d'accumulation significativement inférieur à celui de la mesure des foyers basques. Les 10,1% du total représentent 216.769 personnes se trouvent dans cette situation.

Dans le troisième groupe détecté, les évidences de précarité sont déjà moindres. Bien que l'on enregistre des niveaux d'accumulation inférieurs à ceux qui sont propres à la majorité des foyers basques ou, au moins, quelque élément problématique en termes d'accumulation, il s'agit d'une situation de bien-être pratique qui caractérise 20,3% de la population totale de la CAE. Ensemble avec la population qui jouit d'une situation de bien-être dans son sens le plus strict, 69% du total, recueillent 89% de la population totale de la Communauté Autonome.

L'évolution des données de pauvreté et de précarité dans la dimension d'accumulation confirme l'important changement qui se produit entre 1986 et 1996, avancés par les différents indicateurs de privation. Ce changement se manifeste spécialement, d'une part, dans l'importante chute des situations de risque de pauvreté, le taux passant de 5,6 à 1,8% pendant la période. Mais les situations caractérisées par des niveaux d'accumulation significativement inférieurs à la moyenne tombent aussi. En incluant le collectif pauvre, le taux tombe de 17,8 à 15,3% au cours de la décennie examinée. Le changement observé est fondamental, spécialement en ce qui concerne le suivi de la pauvreté. L'amélioration dans la dimension d'accumulation se traduit par une chute généralisée de la perception sociale de la présence de la privation, même dans un contexte dans lequel la pression en hausse du nombre de foyers se traduit par une croissance objective des risques différentiels de pauvreté de subsistance.

La seconde manifestation du processus en marche entre 1986 et 1996, associée aussi bien à la chute des réalités de plus grande précarité qu'aux situations de bien-être pratique, c'est la croissance frappante des foyers en situation de bien-être complet, 64,1% pour à peine 42,5% en 1986.

L'évolution postérieure se caractérise par contre, particulièrement entre 1996 et 2004,

**Tableau 29. Indicateurs de risque de pauvreté et/ou d'absence de bien-être (accumulation). 2008.** Foyers et population dans des logements familiaux (Données absolues et niveaux d'incidence en pourcentages)

Indicateurs	Foyers	Incidence (en %)	Population	Incidence (en %)
Pauvre	4.126	0,5	14.395	0,7
Significativement < moyenne	67.749	8,5	216.769	10,1
Certaine précarité, presque bien-être	144.480	18,1	436.202	20,3
En situation de bien-être	581.018	72,9	1.484.419	69,0
TOTAL	797.372	100	2.151.785	100

par la stabilité dans le niveau des indicateurs. Ainsi, l'impact des situations définies par un niveau d'accumulation significativement inférieur à la moyenne se maintient entre 1996 et 2004 aux alentours de 15-15,5%. Dans le cas des situations de pauvreté, on observe même une légère augmentation des taux entre 1996 et 2000, passant de 1,8 à 2,6%. Le taux tombe légèrement postérieurement jusqu'à atteindre 2,2% en 2004.

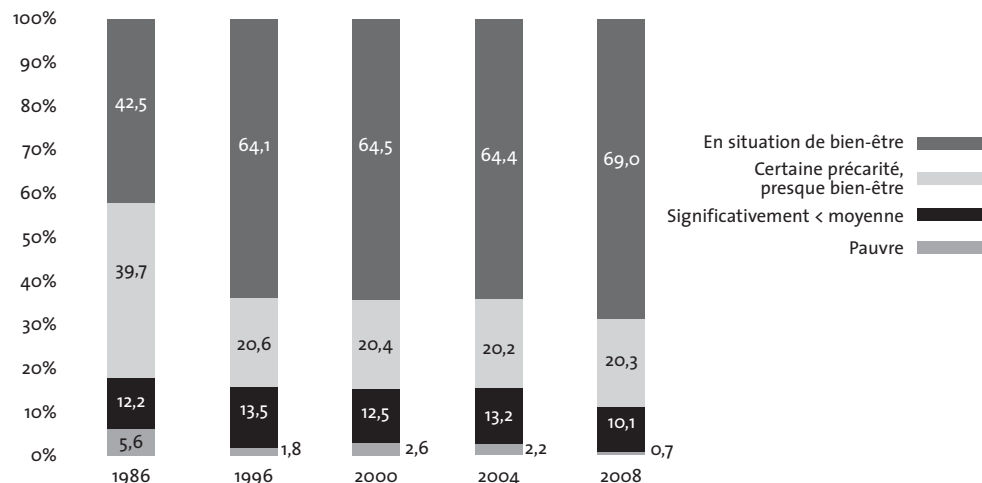
L'évolution entre 2004 et 2008 représente des progrès importants dans la lutte contre la pauvreté et la précarité. Le taux de précarité dans la dimension d'accumulation tombe de 15,4 à 10,7% et celle de la pauvreté de 2,2 à 0,7%, les minimums de la période 1986-2008. Dans la partie haute de l'échelle, le pourcentage de population dans des foyers en situation de bien-être complet dans la dimension d'accumulation avance également par rapport à la période 1996-2004, passant de chiffres proches de 85% aux 89,3% de 2008.

**Tableau 30. Précarité d'accumulation: évolution des indicateurs généraux de risque de pauvreté et d'absence de bien-être. 1986-2008.**

Population dans des logements familiaux (Niveaux d'incidence en pourcentages)

Pauvreté d'accumulation	1986	1996	2000	2004	2008
Pauvre	5,6	1,8	2,6	2,2	0,7
Significativement < moyenne	12,2	13,5	12,5	13,2	10,1
Certaine précarité, presque bien-être	39,7	20,6	20,4	20,2	20,3
En situation de bien-être	42,5	64,1	64,5	64,4	69,0

**Graphique 3. Précarité d'accumulation: évolution des indicateurs généraux de risque de pauvreté et d'absence de bien-être. 1986-2008** (Incidence en % sur la population dans des logements familiaux)

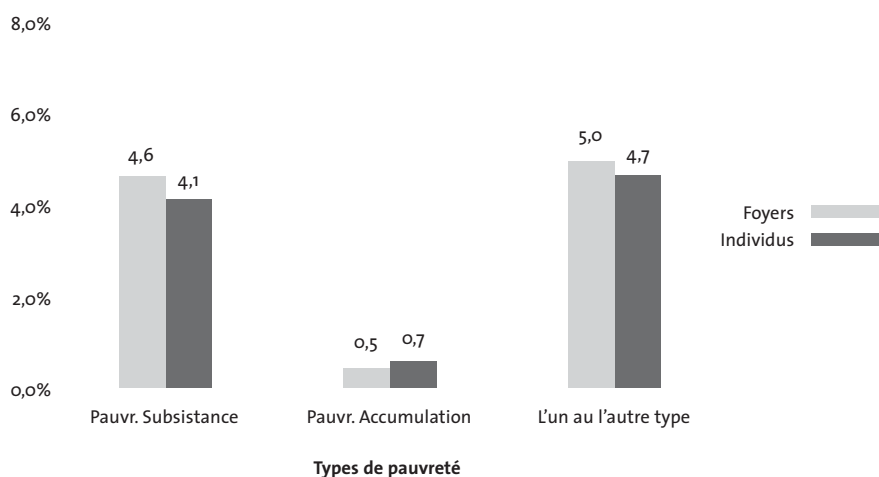


### 3. Approche de l'impact de la pauvreté réelle

#### 3.1. Impact simultané des différentes réalités de pauvreté

En considérant simultanément les différentes carences objet d'analyse, on constate que les foyers basques qui se voient affectés par l'une des situations à risque examinées (subsistance ou accumulation) sont au nombre de 39.737. Les individus affectés, au total de 100.250, représentent 4,7% de la population totale.

**Graphique 4. Incidence des situations de risque de pauvreté de subsistance et d'accumulation dans la C.A. d'Euskadi. 2008** (Données en pourcentages)



#### 3.2. Risque de pauvreté et précarité réelle

Les situations simultanées de pauvreté de subsistance et d'accumulation examinées jusqu'à maintenant constituent sans aucun doute des réalités objectives et potentielles de pauvreté. Comme on l'a signalé, néanmoins, elles reflètent souvent des situations de risque. C'est pourquoi, il est nécessaire d'examiner la mesure dans laquelle ces situations de risque se traduisent par des problèmes de pauvreté réelle. Comme on l'a signalé en son temps, à cet effet, on utilise dans ce rapport l'indicateur de pauvreté réelle objectif ajusté. Cet indicateur est celui qui s'adapte le mieux à une analyse à long terme de l'impact simultané des différentes situations de risque<sup>28</sup>.

En 2008, l'incidence de la pauvreté réelle se situe à 3,2% parmi la population basque, au-dessous donc de 4,7% qui correspond à l'impact simultané de l'une des deux dimensions de la pauvreté. Le taux de pauvreté réelle est actuellement supérieur à 2,1% des personnes dans des foyers qui se considèrent eux-mêmes pauvres ou très pauvres, étant néanmoins nettement inférieur à 6,5% correspondant à des foyers qui se considèrent au moins plutôt pauvres.

En considérant plus largement les positions sur l'échelle pauvreté-bien-être, il est possible de s'approcher également des situations dans lesquelles une réalité de bien-être n'a pas été pleinement consolidée du point de vue simultané des dimensions de subsistance et d'accumulation. Il s'agit de cas où il n'y a pas de situation de bien-être, comprise comme une réalité de bien-être dans la dimension de subsistance et de bien-être ou de bien-être pratique dans celle d'accumulation, mais dans lesquelles il n'y a pas plus une réalité de pauvreté réelle<sup>29</sup>.

<sup>28</sup> L'avantage de l'indicateur corrigé est que, comme on le signale dans la partie méthodologique du rapport, il permet de s'ajuster à certaines situations spéciales qui obligent à considérer la relation entre classification objective et perception de la situation de la part de la population directement affectée.

<sup>29</sup> On fait référence à partir de maintenant à ce collectif comme groupe de population en situation de précarité, comprise en termes de manque d'accès à des situations de plein bien-être. On doit signaler, néanmoins, qu'il s'agit d'un collectif intérieurement très hétérogène, avec des personnes proches des réalités de pauvreté et d'autres dans une position très proche du bien-être complet.

Il convient de signaler sur ce point que, ainsi que la EPDS a étudié avec précision les caractéristiques réelles de la population affectée par la pauvreté, elle n'a pas prêté autant d'attention pour délimiter dans quel point se situe la frontière réelle entre le bien-être complet et les situations d'absence de bien-être. Cela est dû en grande partie aux limitations que représente la pratique totale d'absence de références dans l'environnement européen pour une approche statistique correcte de l'étude de la pauvreté d'accumulation.

Les données sur le collectif qui n'accède pas à des situations de bien-être complet doivent être évalués dans ce contexte, reflétant des indicateurs d'approche d'une réalité peu connue et étudiée en Europe.

En tenant compte de ce qui est signalé, on constate que dans le pôle opposé à celui de 3,2% de personnes affectées par une situation de pauvreté réelle, 78,9% de la population se trouve dans la pratique dans la situations assimilable au bien-être complet qui a été défini. Dans une position intermédiaire, 17,9% de la population, bien que non affectée par l'expérience réelle de la pauvreté, se trouve dans une position plus ou moins éloignée des niveaux de bien-être attendus dans la société basque.

**Tableau 31. Indicateurs de pauvreté réelle, absence de bien-être et bien-être. 2008.**  
Population dans des logements familiaux (Niveaux d'incidence en pourcentages)

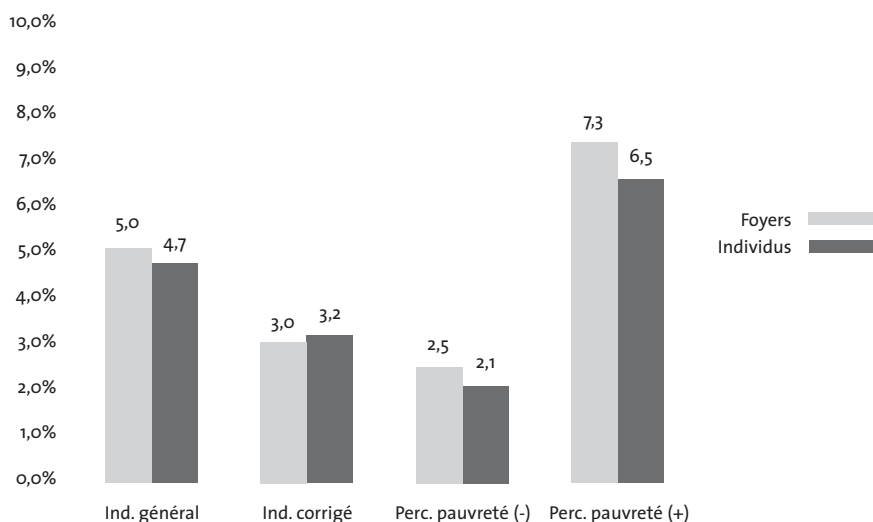
Indicateurs	%
Pauvreté réelle	3,2
Pas de pauvreté réelle, pas de bien-être complet	17,9
Pas de bien-être complet	21,1
Bien-être complet	78,9
Total	100

La donnée la plus importante concernant l'évolution de la pauvreté réelle, et donc l'ensemble des données évolutives présentées dans le rapport, est que son incidence ne cesse de tomber à partir de 1986, tant en termes ajustés qu'en termes non ajustés. Malgré la forte croissance enregistrée dans le risque de pauvreté de subsistance, un moment décisif dans la lutte contre la pauvreté correspond à la période 1986-1996, avec une chute du taux ajusté de 8,3% à 5,8%. Entre 1996 et 2000 la tendance se maintient, avec une réduction de 5,8 à 4,4%. Bien que l'évolution favorable caractérise également la période quadriennale 2000-2004, le ralentissement des rythmes de chute se fait alors évidente, atteignant un niveau de 4,2%. Le rythme de chute s'accroît néanmoins à partir d'alors, atteignant un minimum historique de 3,2% en 2008.

Considérant les facteurs sous-jacents au processus de réduction du taux de pauvreté réelle, on constate que l'importante amélioration

**Graphique 5. Incidence réelle de la pauvreté dans la C.A. d'Euskadi. Indicateur général, indicateurs corrigés et auto-perception des foyers. 2008.**

Foyers et population dans des logements familiaux (données en pourcentages)



Indicateur général: % de foyers avec pauvreté d'accumulation ou en risque de pauvreté de subsistance.  
 Indicateur corrigé: % de foyers avec pauvreté d'accumulation, ou avec problèmes de pauvreté de subsistance non compensés par une situation de bien-être ou bien-être pratique dans la dimension d'accumulation, ajusté en accord avec les perceptions subjectives.  
 Perception pauvreté (-): % de foyers qui s'auto-considèrent pauvres ou très pauvres.  
 Perception pauvreté (+): % de foyers qui s'auto-considèrent au moins plutôt pauvres.

de la période 1986-1996 s'associe à la chute de l'indicateur de pauvreté d'accumulation, qui baisse de 5,6 à 1,8%, puisque c'est une période dans laquelle le risque de pauvreté de subsistance augmente de 5,7 à 9,3%. Entre 1996 et 2000, par contre, c'est la réduction des niveaux de risque de pauvreté de subsistance –le taux passe de 9,3 à 6,3%– auxquels s'associe la continuation de la chute, avec une croissance du taux de pauvreté dans la dimension d'accumulation (de 1,8 à 2,6%).

Entre 2000 et 2004, l'impact des différentes situations de pauvreté descend de façon très limitée, ce qui se traduit par une presque stabilisation du taux de pauvreté réelle. Entre 2004 et 2008, la nouvelle chute dans les chiffres de pauvreté réelle s'associe tant à la récu-



pération de la baisse dans les taux de risque de pauvreté de subsistance –passant de 6,1 à 4,1% en termes ajustés– qu'à la forte chute du taux de pauvreté d'accumulation. Après s'être maintenu aux alentours de 2-2,5% entre 1996 et 2004, il tombe pour la première fois au-dessous de 1% en 2008 jusqu'à se situer à 0,7%.

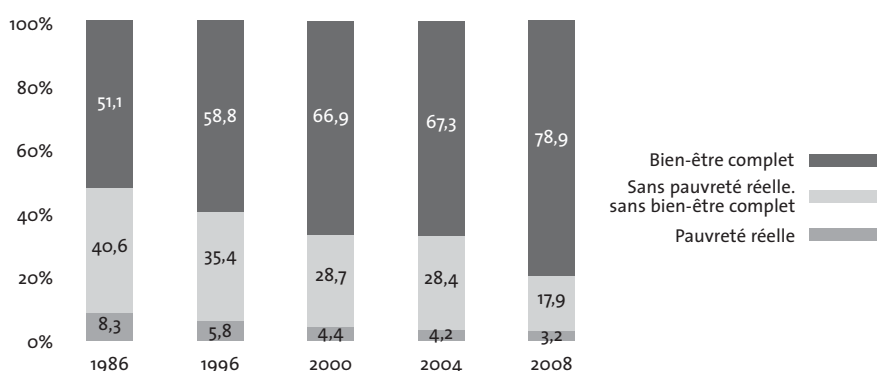
**Tableau 32. Evolution des taux de pauvreté réelle. Données réelles et ajustées. 1986-2008.** Population dans des logements familiaux (Niveaux d'incidence en pourcentages)

Indicateur	1986	1996	2000	2004	2008
Indicateur général	7,8	3,7	3,4	3,5	3,2
Indicateur ajusté: seuils 2008	8,3	5,8	4,4	4,2	3,2
<b>Indicateurs associés</b>	<b>1986</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>	<b>2004</b>	<b>2008</b>
Pauvreté d'accumulation	5,6	1,8	2,6	2,2	0,7
Pauvreté de subsistance (ind. ajusté)	5,7	9,3	6,3	6,1	4,1

**Tableau 33. Evolution des indicateurs de pauvreté réelle, absence de bien-être et bien-être. 1986-2008.** Population dans des logements familiaux (Niveaux d'incidence en pourcentages)

Indicateurs	1986	1996	2000	2004	2008
Pauvreté réelle	8,3	5,8	4,4	4,2	3,2
Pas de pauvreté réelle, pas de bien-être complet	40,6	35,4	28,7	28,4	17,9
Pas de bien-être complet	48,9	41,2	33,1	32,7	21,1
Bien-être complet	51,1	58,8	66,9	67,3	78,9
Total	100	100	100	100	100

**Graphique 6. Evolution des indicateurs de pauvreté réelle, absence de bien-être et bien-être 1986-2008.** Population dans des logements familiaux (Niveaux d'incidence en pourcentages)



Pour ce qui est de l'ensemble de situations caractérisées par le manque d'accès à une réalité de bien-être complet, les données ajustées mettent en évidence une baisse importante des chiffres depuis les 48,9% existant en 1986 jusqu'aux 21,1% actuels. Dans ce cas, la plus grande partie de la chute correspond à deux périodes. Bien que consolidant une tendance qui a déjà commencé en 1986, la première période de forte chute du taux ajusté de précarité correspond aux quatre années 1996-2000, les chiffres passant de 41,2 à 33,1%. L'évolution de la période 2000-2004 signifie néanmoins une rupture avec la tendance précédente, l'indice se maintenant à 32,7%. Entre 2004 et 2008 la baisse reprend et l'on peut observer la plus forte chute historique des taux de précarité, ceux-ci tombant de 32,7 à 21,1%.

Le progrès de la population résident dans la CAE vers une société de bien-être est évidente au cours des vingt-cinq dernières années. Les personnes en situation de bien-être complet représentent à peine 51,1% du total en 1986 contre 58,8% en 1996, aux alentours de 67% tant en 2000 qu'en 2004 mais déjà 78,9% en 2008.

L'évolution des données de perception subjective confirme en général les tendances reflétées par les indicateurs objectifs, soulignant deux faits importants. Premièrement, on observe qu'en termes de pauvreté perçue la coupure principale correspond à la période 1986-1996. Ainsi, la proportion de personnes dans des foyers qui se voient eux-mêmes comme pauvres ou très pauvres passe de 17,6 à 2,1% dans la décennie considérée. Bien que les chiffres augmentent à partir d'alors jusqu'à se situer en 2004 à 3,2%, se réduisant de nouveau jusqu'à 2,1% en 2008, il est vrai que l'indicateur se maintient à des niveaux de 2 à 3% entre 1996 et 2008. L'amélioration des indicateurs de pauvreté de 1986-1996 s'associant à la dimension d'accumulation, on peut remarquer le caractère fondamental qu'a connu la plus grande facilité d'accès à certains biens de consommation durable dans la lutte contre la pauvreté qui se produit dans les premiers moments d'accès au marché commun européen, nécessaires pour les foyers.

Il faut également souligner que les indicateurs de pauvreté perçue, au moins ceux qui

**Tableau 34. Indicateurs de pauvreté réelle. Perception subjective. 1986-2008.** Population dans des logements familiaux (Niveaux d'incidence en pourcentages)

Indicateurs généraux	1986	1996	2000	2004	2008
Pauvres ou très pauvres	17,6	2,1	2,2	3,2	2,1
Au moins plutôt pauvres	(72,8)	7,8	6,5	7,6	6,5

Note: le chiffre de 1986 pour le collectif au moins plutôt pauvre n'est pas strictement comparable.

concernent la population dans des foyers pauvres ou très pauvres, sont toujours inférieurs à partir de 1996 aux indicateurs objectifs de pauvreté réelle, malgré une certaine convergence des différents indicateurs en 2004.



## Chapitre II.

# RISQUE ET DISTRIBUTION DE LA PAUVRETÉ ET DE LA PRÉCARITÉ

Ce chapitre analyse les changements historiques observés dans les caractéristiques de la population affectée par la pauvreté et autres formes de précarité qui empêchent un accès complet à des situations de bien-être. A cet effet on réalise une analyse évolutive de l'incidence et de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité, en utilisant des données EPDS ajustées à la structure démographique et de nécessités existantes en 2008. Dans l'Annexe 2 on détaille le procédé d'ajustement appliqué.

L'analyse des groupes de risque se base sur les taux de pauvreté et de précarité. Etant donné le contenu fondamentalement divulgatif du rapport, on ne prétend pas approfondir dans des aspects complexes, comme ceux liés à l'étude à moyen et long terme de statistiques comme les indices FGT (2) ou Hage-naars.

Bien que l'on considère aussi les taux de risque de pauvreté de subsistance et d'accumulation, l'élément central de l'analyse est l'étude des taux de pauvreté et de précarité réelle, en nous rappelant, en analysant ces indicateurs, les précisions signalées dans les chapitres précédents du rapport. Ceci est particulièrement important en ce qui concerne l'indicateur de précarité. Cet indicateur fait référence à des réalités sociales très variées, nécessitant un développement et une réalisation ultérieure lorsque des méthodes qui abordent l'étude de la pauvreté et de la précarité d'accumulation se consolident en Europe.

Le chapitre aborde les questions posées en considérant les variables démographiques des foyers et de leurs composants. A cet effet, ce chapitre s'organise autour de deux grands

blocs thématiques. Le premier bloc est axé sur les aspects démographiques, analysés fondamentalement en fonction des caractéristiques personnelles de la personne principale du foyer. Les variables considérées sont le type de groupe familial, la présence ou non de mineurs et certaines caractéristiques spécifiques des personnes principales du foyer, tels que le sexe, l'âge ou la nationalité.

Le second bloc examine des aspects occupationnels. On analyse des aspects liés à l'éducation, tels que le niveau d'études de la personne principale, ainsi qu'à la relation avec l'activité. En plus de la situation occupationnelle de la personne principale, on examine des aspects liés aux caractéristiques du conjoint de la population occupée. On aborde également une approche simultanée à la position face à l'activité et l'occupation de l'ensemble des membres du foyer.

Ces deux blocs sont complétés par une approche typologique dans laquelle ils prétendent synthétiser les principales caractéristiques démographiques et occupationnelles des foyers pour comparer leur niveau de risque et leur participation à la distribution des problèmes de pauvreté et de précarité.

Le chapitre examine finalement l'impact territorial de la pauvreté réelle et de la précarité, en l'abordant aussi bien depuis la perspective de Territoire Historique que depuis les différentes régions de la CAE.

## 1. Aspects démographiques

### 1.1. Le type de groupe familial

#### 1.1.1. Impact des problèmes de pauvreté et de précarité

En considérant le type de groupe familial, on trouve deux principaux groupes de risque dans la CAE. Le premier fait référence aux personnes qui n'appartiennent à aucun des groupes familiaux présents dans le foyer, un collectif qui s'est distingué traditionnellement par des taux élevés de pauvreté et de précarité. En 2008, encore 38,4% de ces personnes n'arrivent à accéder à des niveaux de bien-être complet. Avec 4,2%, le taux de pauvreté réelle n'est pas trop éloignée néanmoins des niveaux moyens, baissant fortement depuis les 8,8% qu'elle avait réussi à atteindre en 2004.

Le second groupe à risque est celui des personnes intégrées dans des familles monoparentales. Bien que le taux de précarité se situe un peu au-dessous de celui correspondant aux personnes sans groupe familial dans le foyer (34,3%), le taux de pauvreté réelle du collectif est encore très élevé, dépassant encore des niveaux de 10% (10,1%). Comme les personnes seules, les personnes dans des familles monoparentales participent également, malgré tout, au processus de chute des taux que l'on trouve au cours de la période quadriennale 2004-2008, les niveaux de pauvreté réelle se réduisant par exemple de 16,4 à 10,1%. Dans les deux groupes examinés, ce processus rompt une trajectoire marquée jusqu'en 2004 par des taux élevés de pauvreté et

de précarité, non seulement relativement stables à long terme mais même nettement en hausse au cours de certaines périodes.

La récente chute des taux de pauvreté réelle est reliée également dans les deux groupes aux mêmes facteurs, spécialement à une importante réduction des problèmes d'accumulation. Dans le cas des familles monoparentales, après une augmentation continue depuis 1986, passant de 3,2% en 1996 à 4,8% en 2000 et 10,4% en 2004, le taux tombe brusquement en 2008, atteignant un minimum historique de 2,6%. Chez les personnes qui n'appartiennent pas à un groupe familial, les chiffres de 2-3% de la période 1996-2004 se convertissent en un 0,6% en 2008.

Bien que les chutes récentes observées dans les niveaux de pauvreté de subsistance sont importants, les taux de risque dans cette dimension continuent de marquer en 2008 les personnes examinées, avec 7,9% dans le cas d'absence de groupe familial et 11,9% parmi les personnes liées à des familles monoparentales.

Face aux deux groupes de risque examinés, l'impact des problèmes baisse substantiellement chez les personnes dépendantes d'un couple ou d'un ménage, indépendant, indépendamment de la présence de fils et de filles ou non. Les taux de précarité oscillent dans ces cas-là autour de 17-19%, avec des chiffres de pauvreté réelle entre 1,5 et 2,5%. Les tendances à long terme reflètent en général une chute importante des taux de pauvreté et de précarité dans ces collectifs.

**Tableau 35. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par type de groupe familial. 1996-2008.**

Population dans des logements familiaux (En %)

Type de groupe	Pauvreté Subsistance				Pauvreté Accumulation				Pauvreté réelle				Sans bien-être complet			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
Sans groupe	10,8	16,7	15,5	7,9	2,3	2,8	2,1	0,6	7,2	7,0	8,8	4,2	52,2	53,8	49,5	38,4
Copule/s sans enfants	8,7	6,1	5,1	3,3	1,5	1,7	1,1	0,3	2,9	2,9	2,4	1,5	41,4	27,2	28,7	19,3
Couple avec enfants	7,8	4,6	3,9	2,8	1,7	2,5	1,3	0,5	5,4	3,8	2,4	2,6	39,5	31,6	29,1	17,4
Monoparental	23,1	10,0	15,0	11,9	3,2	4,8	10,4	2,6	13,0	7,6	16,4	10,1	47,9	35,9	50,4	34,3
Autre type	ND	14,9	3,0	4,4	ND	0,0	1,0	0,0	ND	9,3	2,5	4,4	ND	35,9	26,7	24,3
TOTAL	9,3	6,3	6,1	4,1	1,8	2,6	2,2	0,7	5,8	4,4	4,2	3,2	41,2	33,1	32,7	21,1



par contre, la baisse est importante dans les foyers avec mineurs, le taux de précarité tombant de 41,4 à 27,6% et celui de pauvreté réelle de 7,1 à 5,7%.

La chute des chiffres de pauvreté réelle dans des foyers avec mineurs est pourtant insuffisante, et même légèrement au-dessous de celle des personnes dans des foyers sans mineurs, chez lesquelles se produit une baisse de 3 et 1,8% au cours des quatre dernières années. Cette circonstance n'est pas attribua-

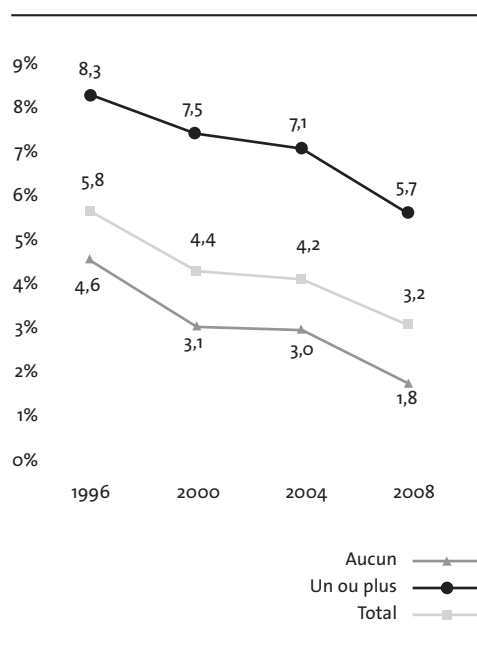
ble à l'évolution de la pauvreté d'accumulation, où l'on enregistre un taux de 1,3% après des augmentations qui la situèrent dans des chiffres proches de 4,5% en 2000 et 2004. En dépit du fait d'une évolution positive depuis les niveaux de 12,6% de 1996, c'est néanmoins dans la consolidation de chiffres encore relativement hauts de pauvreté de subsistance, 6% en 2008, où l'on devrait situer l'origine du différentiel de pauvreté réelle chez personnes résidant dans des foyers avec présence de mineurs de 14 ans.

**Tableau 37. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par nombre de mineurs de 14 ans dans le foyer. 1996-2008.** Population dans des logements familiaux (En %)

Nombre de mineurs de 14 ans	Pauvreté Subsistance				Pauvreté Accumulation				Pauvreté réelle				Sans bien-être complet			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
Aucun	7,8	5,4	5,1	3,1	1,4	1,8	1,3	0,3	4,6	3,1	3,0	1,8	39,4	30,2	29,0	17,6
Un ou plus	12,6	8,5	8,4	6,0	2,8	4,5	4,4	1,3	8,3	7,5	7,1	5,7	44,9	40,3	41,4	27,6
TOTAL	9,3	6,3	6,1	4,1	1,8	2,6	2,2	0,7	5,8	4,4	4,2	3,2	41,2	33,1	32,7	21,1

**Graphique 7. Evolution de l'incidence des situations de pauvreté réelle par nombre de mineurs de 14 ans dans le foyer. 1996-2008.**

Population dans des logements familiaux (niveaux d'incidence en pourcentages)



### 1.2.2. Distribution des problèmes de pauvreté et de précarité

En dépit de ce qui a été signalé jusqu'à présent, étant donné le poids dominant des familles sans présence de mineurs dans la structure démographique récente de la CAE, les personnes en situation de pauvreté et de précarité appartenant à des foyers dans lesquels il n'y a pas de mineurs sont traditionnellement en majorité.

Même ainsi, dans un contexte marqué par une précarité différentiel et dans lequel le poids des foyers avec enfants a de nouveau rebondi à la hausse au cours de ces dernières années, le poids des personnes résidant dans ce type de foyers n'a fait qu'augmenter dans les groupes affectés par les problèmes de pauvreté et de précarité. Dans ce dernier cas, après une augmentation de 34,7 à 37,8% du total des situations d'absence de bien-être entre 1996 et 2004, la proportion atteint 45,5% en 2008.

Néanmoins, c'est dans les situations de pauvreté réelle où l'on remarque le plus cette tendance à la hausse. En partant de niveaux qui se situaient déjà à 45,8% en 1996, la contri-

**Tableau 38. Evolution de la distribution es différentes situations de pauvreté et de précarité par nombre de mineurs de 14 ans dans le foyer. 1996-2008.** Population dans des logements familiaux (En %)

Nombre de mineurs de 14 ans	Pauvreté Subsistance				Pauvreté Accumulation				Pauvreté réelle				Sans bien-être complet			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
Aucun	56,8	61,5	58,9	49,5	52,4	50,5	40,2	30,5	54,2	51,0	49,8	36,8	65,3	65,4	62,2	54,5
Un et plus	43,2	38,5	41,1	50,5	47,6	49,5	59,8	69,5	45,8	49,0	50,2	63,2	34,7	34,6	37,8	45,5
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

bution des personnes dans des foyers avec des mineurs de 14 ans est déjà majoritaire en 2004, atteignant un maximum de 63,2% en 2008.

Cette évolution est particulièrement frappante en ce qui concerne les problèmes de pauvreté d'accumulation, fortement concentrés dans des foyers avec enfants, avec des chiffres un peu inférieurs à 50% jusqu'en 2000 mais qui atteignent 59,8% en 2004 et 69,5% en 2008. La participation des foyers avec enfants dans les situations de pauvreté de subsistance montre également malgré tout une croissance, dépassant pour la première fois le niveau de 50% en 2008.

### 1.2.3. La pauvreté infantile

L'impact supérieur de la pauvreté et de la précarité dans des foyers avec mineurs de 14 ans détermine une plus grande situation de risque dans l'ensemble de mineurs de cet âge. Face à 20,1% de personnes dans la population de 14 ans et plus avec des difficultés d'accès au bien-être, en 2008 la proportion atteint 27,5% parmi les mineurs de 14 ans. Dans la même ligne, le taux de pauvreté réelle des mineurs de 14 ans est pratiquement le double de celle qui correspond au reste de la population : 5,4% face à 2,8%.

Bien que la tendance baisse à long terme, le différentiel majeur correspond à la pauvreté de subsistance, avec 6,1% dans la population infantile, au-dessus des 3,8 observés dans la population de 14 ans et plus. La différence est beaucoup moins grande, par contre, en ce qui concerne la pauvreté d'accumulation : 1% et 0,6%, respectivement. L'un des processus les plus positifs observés au cours de ces derniè-

res années est précisément lié à la chute de la pauvreté d'accumulation dans la population infantile. Après une augmentation continue depuis les 2,8% de 1996 aux 4,9% de 2004, le taux se réduit à 1% en 2008.

Le changement de tendance enregistré entre 2004 et 2008 s'observe également en ce qui concerne les chiffres de précarité. Après s'être maintenu dans des chiffres proches des 40% entre 1996 et 2004, le taux tombe de 41,5% à 27,5% au cours des quatre années de référence, avec une intensité bien supérieure à celle enregistrée parmi la population de plus de 14 ans. Dans cette population, néanmoins, la chute de 31,5 à 20,1% observée entre 2004 et 2008 prolonge une baisse qui s'enregistrait déjà depuis les 40,8% de 1996.

Les tendances récentes montrent en tout cas des signes que la population infantile s'accroche avec force entre 2004 et 2008 à l'évolution positive enregistrée dans le reste de la population de la CAE depuis quelques années auparavant.

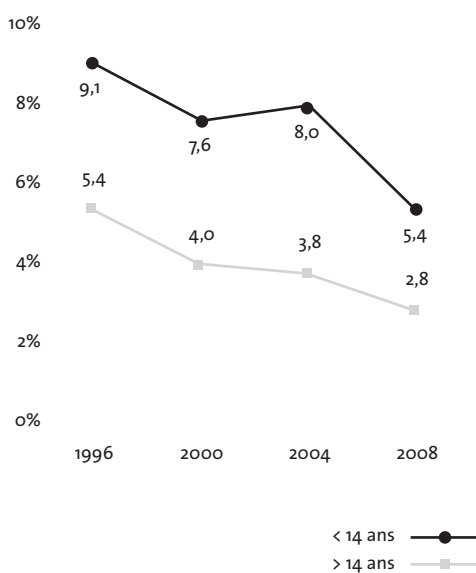
**Tableau 39. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité parmi les mineurs de 14 ans dans le foyer. 1996-2008.** Population dans des logements familiaux (En %)

Situation	< 14 ans				> 14 ans			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
Pauvreté de subsistance	14,2	9,1	8,9	6,1	8,7	6,0	5,7	3,8
Pauvreté accumulation	2,8	4,6	4,9	1,0	1,7	2,3	1,9	0,6
Pauvreté réelle	9,1	7,6	8,0	5,4	5,4	4,0	3,8	2,8
Sans bien-être complet	43,9	39,6	41,5	27,5	40,8	32,4	31,5	20,1



**Graphique 8. Pauvreté infantile: évolution des taux de pauvreté réelle parmi la population mineure de 14 ans et la population au-dessus de 14 ans (%). 1996-2008.**

Population dans des logements familiaux (niveaux d'incidence en pourcentages)



### 1.3. Sexe de la personne principale

#### 1.3.1. Impact des problèmes de pauvreté et de précarité

L'impact différentiel des situations de pauvreté et de précarité dans les foyers dirigés par une femme constitue encore en 2008 un élément important à souligner. Dans ce sens, les personnes dans des foyers dépendants d'une femme ont des taux de précarité et de pauvreté qui sont au alentour du double de ceux qui correspondent aux personnes dans des foyers dont la personne principale est un homme : 34,7 face à 18,5% et 6,4 face à 2,5%, respectivement.

Néanmoins, ces données ne doivent pas faire oublier le changement de tendance qui se produit autour de la dernière période quadriennale. Jusqu'alors, le différentiel parmi des foyers d'hommes et de femmes tendait à augmenter tout au long de la période jusqu'à culminer dans le déséquilibre enregistré en 2004, avec des taux de pauvreté et de précarité de 14,2 et de 50,9% dans des foyers de femmes, comparativement à seulement 2,6 et 29,6% chez des personnes dépendantes d'un homme. En fait, face à des baisses importantes et continues dans les taux dans des foyers d'hommes entre 1996 et 2004, les chiffres reflètent peu de progrès entre ces deux années dans le cas des foyers de femmes.

L'importante amélioration de la situation entre 2004 et 2008 pour les personnes résidant dans des foyers dirigés par une femme s'observe aussi bien dans les taux de pauvreté de subsistance que dans ceux d'accumulation : le risque de pauvreté de subsistance tombe de 16,2 à 8,2%, l'impact des problèmes d'accumulation descendant de 7,5 à 1,4%. Ce changement arrête une évolution négative jusqu'alors, caractérisée par deux faits spécifiques. Le premier s'associe à un impact différentiel de la croissance observée entre 1986 et 1996 dans le risque de pauvreté de subsistance chez des personnes dépendantes d'une femme, accompagné d'un rythme de chute postérieure plus bas, attribuable en bonne partie au rebond enregistré entre 2000 et 2004. Le résultat en est que, cependant que dans le cas des hommes le taux de risque était en 2004 inférieur à celui de 1986 (4,4 face à 5%) celui des femmes était plus élevé (16,2 face à 13,6%).

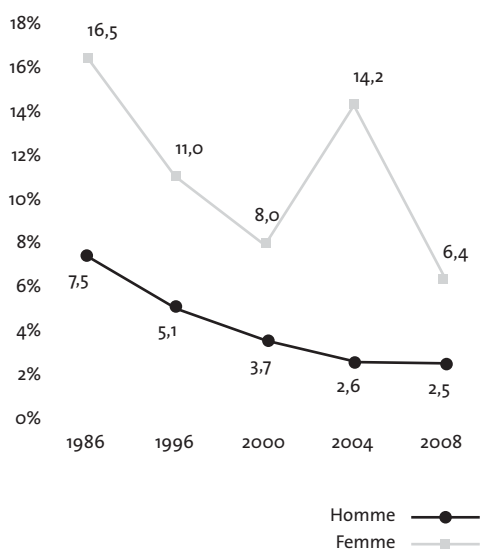
Le second élément est que la tendance au rebond des taux de pauvreté d'accumulation à partir de 1996 se consolidait en 2004 parmi les femmes, passant de 2,9 à 7,5%. Par contre, dans le cas des foyers dépendants d'hommes, le taux tombait entre 2000 et 2004, se situant à 1,3%, le niveau le plus bas enregistré depuis 1986.

**Tableau 40. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par sexe de la personne principale. 1986-2008.** Population dans des foyers familiaux (En %)

Sexe	Pauvreté Subsistance					Pauvreté Accumulation					Pauvreté réelle					Sans bien-être complet				
	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008
Homme	5,0	8,0	4,9	4,4	3,3	5,1	1,7	2,2	1,3	0,5	7,5	5,1	3,7	2,6	2,5	48,3	39,7	30,9	29,6	18,5
Femme	13,6	19,1	14,2	16,2	8,2	10,7	2,9	4,5	7,5	1,4	16,5	11,0	8,0	14,2	6,4	55,2	52,0	45,3	50,9	34,7
TOTAL	5,7	9,3	6,3	6,1	4,1	5,6	1,8	2,6	2,2	0,7	8,3	5,8	4,4	4,2	3,2	48,9	41,2	33,1	32,7	21,1

**Graphique 9. Evolution de l'incidence de situations de pauvreté réelle par sexe de la personne principale. 1986-2008.**

Population dans des logements familiaux (niveaux d'incidence en pourcentages)



### 1.3.2. Distribution des problèmes de pauvreté et de précarité

Le poids des personnes dans des foyers dirigés par une femme passe de 8,3% en 1986 à 11,9% en 1996 et environ de 14 à 15% entre 2000 et 2004. Avec la croissance du différentiel de pauvreté dans ces foyers, cela contribue à une croissance substantielle de leur participation dans les situations de pauvreté jusqu'en 2004. D'à peine 16,5% du total de personnes en situation de pauvreté réelle en 1986, les foyers de femmes passent à 47,8% en 2004. La croissance s'observe tant dans la dimension de subsistance (de 19,5 à 38,2%) que dans celle d'accumulation (de 15,8 à 48,4%).

Bien que les personnes dans des foyers dirigés par une femme continuent d'augmenter jusqu'à 16,1% de la population totale, le changement enregistré au cours de la période quadriennale 2004-2008, défini par une chute des taux de pauvreté dans des foyers de femmes et une certaine stabilisation dans ceux dirigés par un homme, brise le processus observé jusqu'en 2004. La participation des personnes dépendantes d'une femme dans les situations de pauvreté tombe de 47,8 à 32,6%, un chiffre encore supérieur malgré tout à ceux de la période 1986-2000.

Bien que de façon moins frappante, on observe également jusqu'en 2004 l'augmentation de participation des personnes dépendantes d'une femme dans le cas des problèmes de précarité : de 9,3 à 22,2% du total des personnes en situation problématique. L'évolution récente ne suppose, dans ce cas, aucun changement de tendance, la participation des personnes dépendantes d'un foyer dirigé par une femme augmentant jusqu'à 26,4% en 2008.

**Tableau 41. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par sexe de la personne principale. 1986-2008.** Population dans des logements familiaux (% verticaux)

Sexe	Pauvreté Subsistance					Pauvreté Accumulation					Pauvreté réelle					Sans bien-être complet				
	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008
Homme	80,5	75,6	66,3	61,8	68,0	84,2	81,4	73,7	51,6	66,7	83,5	77,4	72,6	52,2	67,4	90,7	85,0	79,5	77,8	73,6
Femme	19,5	24,4	33,7	38,2	32,0	15,8	18,6	26,3	48,4	33,3	16,5	22,6	27,4	47,8	32,6	9,3	15,0	20,5	22,2	26,4
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

#### 1.4. Age de la personne principale

##### 1.4.1. Impact des problèmes de pauvreté et de précarité

En 2008, les problèmes de précarité les plus importants correspondent à la population résidant dans des foyers dirigés par des gens de moins de 45 ans, avec entre 28 et 29% de personnes qui n'accèdent pas aux niveaux de bien-être attendus. Les chiffres si situent à 17,5% parmi les gens qui résident dans des foyers de personnes de 45 à 54 ans, atteignant un minimum de 13,1% parmi la population dans des foyers de personne entre 55 et 64 ans. Les problèmes rebondissent jusqu'à atteindre des chiffres proches de la moyenne dans le cas de foyers dont la personne principale a plus de 65 ans, avec 21,3% des résidents en situation de précarité.

La situation décrite contraste complètement avec celle observée en 1986, année au cours de laquelle on observait les problèmes les plus importants, sans doute à la suite des processus de reconversion industrielle, dans des foyers de personnes de 45 à 54 ans, avec 58,5% de la population en situation alors précaire. Les niveaux dépassaient, de plus, les 45% parmi la population dans des foyers dirigés par des personnes de 55 à 64 ans, un peu au-dessus des chiffres enregistrés aussi bien parmi les moins de 45 ans que chez des personnes résidant dans des foyers de personne de plus de 65 ans.

Le changement que l'on observe au cours des vingt-cinq dernières années s'associe à une frappante et pratiquement continue chute des taux dans des foyers de personnes de 45 ans et plus qui contraste avec une détérioration relative de la position des plus jeunes. Un

premier pas vers l'aggravation de la situation de cette population commence avec la croissance des taux de précarité que l'on enregistre entre 1986 et 1996 parmi les personnes de moins de 35 ans résidant dans des foyers. Même ainsi, en 1996 les taux d'absence de bien-être des personnes dépendantes d'une personne principale parmi les 35 et les 44 ans étaient encore inférieurs à celles qui dépendaient de personnes entre 45 et 64 ans.

Le second pas correspondait à la période 2000-2004. L'amélioration généralisée des taux entre 1996 et 2000 se voit alors compensée chez les moins de 45 ans par le rebond enregistré entre 2000 et 2004 (de 41,3 à 42% dans des foyers de personnes de moins de 35 ans et de 35,5 à 41% dans des foyers de personnes de 35 à 44 ans). Ce rebond contraste avec les chutes observées dans des foyers de personnes de plus de 45 ans.

Ce qui est arrivé entre 1986 et 2004 est en tout cas décisif pour expliquer les importantes différences existant entre les personnes de moins et de plus de 45 ans en 2008. Si les taux tombent de 15 et 30 points pendant cette période chez les personnes de 45 ans, ils se réduisent à peine de 3 à 5 points parmi les personnes dépendantes moins âgées. L'évolution observée entre 2004 et 2008 montre néanmoins une importante amélioration de la situation parmi la population dans des foyers de personnes de moins de 45 ans, le taux des niveaux tombant des 41-42% aux 28-29% actuels.

Les données de pauvreté réelle reflètent avec encore plus d'intensité la dégradation de la situation de la population dépendant d'une personne de moins de 45 ans au cours de ces dernières vingt-cinq années. D'un taux de

**Tableau 42. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par âge de la personne principale. 1986-2008.** Population dans des logements familiaux (En %)

Age	Pauvreté Subsistance					Pauvreté Accumulation					Pauvreté réelle					Sans bien-être complet				
	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008
< 35 ans	6,4	15,9	16,1	12,6	10,6	4,1	0,6	10,5	7,6	1,3	5,9	8,7	14,3	16,1	9,8	45,0	46,0	41,3	42,0	28,8
35-44 ans	6,0	13,3	7,1	10,4	6,1	2,2	2,7	1,9	3,2	1,6	6,4	8,1	4,5	5,2	6,1	46,0	38,7	35,5	41,0	27,8
45-54 ans	5,9	6,9	3,6	3,1	2,6	7,0	2,2	1,7	0,7	0,2	10,1	5,7	2,5	2,2	1,1	58,5	44,8	31,2	30,6	17,5
55-64 ans	4,9	10,1	6,4	4,8	2,9	5,7	0,7	2,3	1,2	0,2	8,1	4,6	4,4	1,7	1,3	46,4	46,1	30,9	28,8	13,1
65 ans et plus	5,8	5,0	5,7	3,2	2,3	9,0	2,2	2,3	1,2	0,4	9,8	3,7	3,7	2,1	1,3	41,1	31,8	33,0	25,8	21,3
TOTAL	5,7	9,3	6,3	6,1	4,1	5,6	1,8	2,6	2,2	0,7	8,3	5,8	4,4	4,2	3,2	48,9	41,2	33,1	32,7	21,1

pauvreté réelle entre 6 et 6,5% en 1986, inférieur à la moyenne dans cette année-là, il passe en 2008 à des chiffres encore situés à 9,8% dans des foyers de personnes de moins de 35 ans et à 6,1% dans le cas d'une personne principale entre 35 et 44 ans. Ces taux contrastent avec des chiffres très proches de 1% dans des foyers de personnes de plus de 45 ans, foyers qui en 1986 se distinguaient par leur taux de pauvreté réelle plutôt supérieures à celle des plus jeunes, situés entre 8 et 10%.

L'aggravation de la position des personnes dans les foyers des moins de 35 ans s'associe à une augmentation forte et continue des taux de pauvreté réelle depuis 1986 jusqu'en 2004. Les taux passent de 5,9% en 1986 à 8,7% en 1996, à 14,3% au cours de l'an 2000 et à 16,1% en 2004, année à partir de laquelle ils commencent pourtant à diminuer substantiellement pour atteindre les 9,8% actuels. La détérioration observée dans les foyers de population jeune jusqu'en 2004 n'est pas aussi évidente parmi la population dépendante de personnes entre 35 et 44 ans, avec un taux de pauvreté de 5,2% en 2004 légèrement inférieur aux 6,4% de 1986. A la différence du reste des foyers, le taux de pauvreté augmente néanmoins de 5,2 à 6,1% entre 2004 et 2008 dans ce groupe de population.

Dans un contexte marqué par une chute généralisée des problèmes d'accumulation, les taux de pauvreté élevés parmi les personnes dépendantes d'un titulaire de moins de 45 ans sont reliés avant tout à des taux de pauvreté de subsistance encore très élevés en 2008 : 10,6% dans les foyers des moins de

35 ans et 6,1% dans les foyers de personnes entre 35 et 44 ans.

#### 1.4.2. Distribution des problèmes de pauvreté et de précarité

Bien que son poids démographique ne grandisse pas entre 1986 et 2008, l'impact différentiel de la pauvreté parmi les personnes qui vivent dans des familles dirigées par des jeunes est frappant. Ainsi, la population dans les foyers dont le titulaire a moins de 45 ans représente 25,9% du total de personnes en situation de pauvreté réelle en 1986 alors qu'elle est de 73,9% en 2008. La croissance est sans doute importante en ce qui concerne la dimension de subsistance (de 36,7 à 58,2% du total) mais le changement le plus frappant est celui que l'on observe dans la dimension d'accumulation, ce groupe recueillant 18,1% du total des situations de pauvreté en 1986 alors qu'il en recueille 74,4% en 2008.

La croissance du poids relatif des personnes dans les foyers dirigés par des personnes de moins de 45 ans peut également être observée dans l'ensemble des situations de précarité. Dans ce cas, la participation du collectif examiné passe de 32,1 à 44,2% entre 1986 et 2008. Même ainsi, malgré les augmentations signalées, il est vrai que l'essentiel des problèmes de précarité correspond encore aux personnes résidant dans les foyers de personnes de plus de 45 ans, 55,8%, au-dessous en tout cas des chiffres de 68-72% de la période 1986-2000.

En comparaison avec 1986, parmi les personnes dans des foyers de personnes de plus de

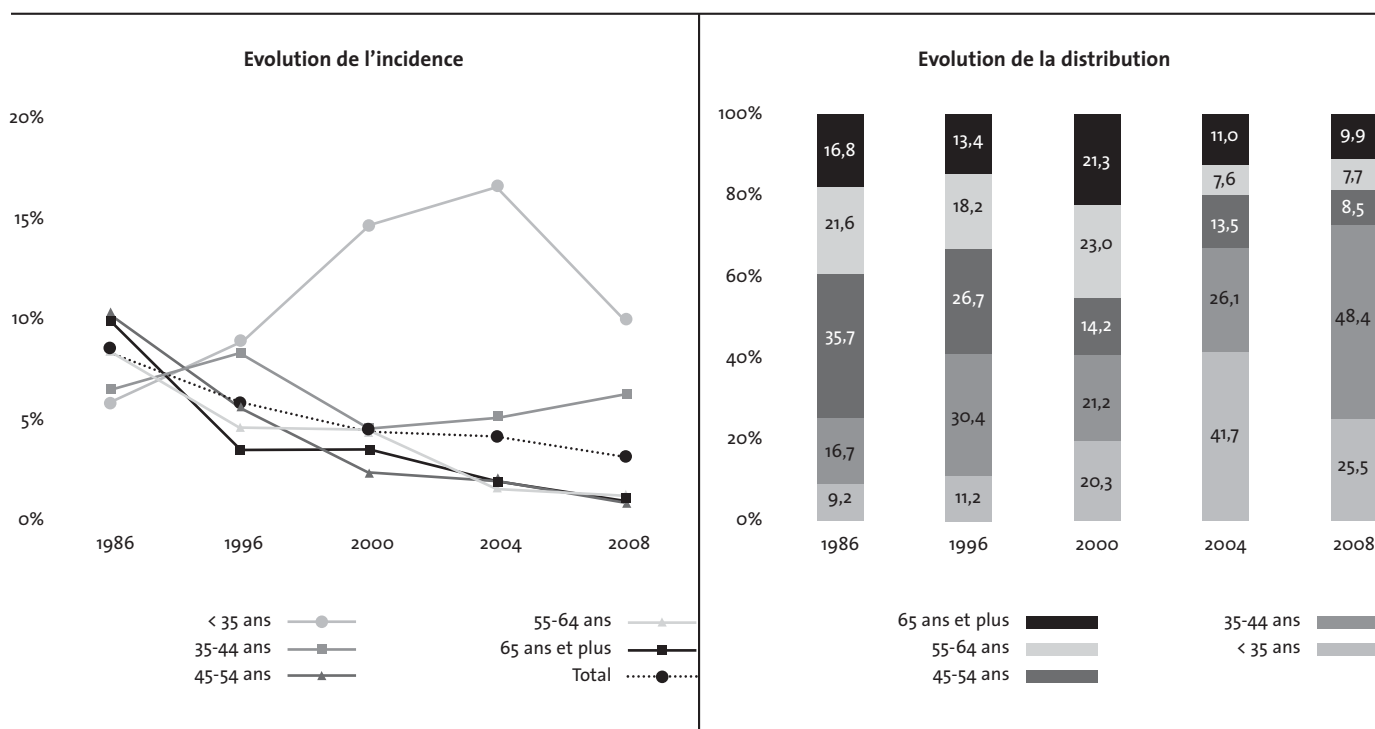
45 ans l'importance du poids relatif de la population dépendant de personnes de plus de 65 ans augmente. Celles-ci représentent en 2008 24,3% du total pour à peine 11,9% en 1986 (31,5 pour 56% concernant les personnes dans des foyers dirigés par une personne

principale d'entre 45 et 64 ans). Cette réalité ne s'associe pas autant à une aggravation des taux d'absence de bien-être parmi les plus âgés qu'à son poids croissant dans la structure démographique (des 14,2% de 1986 aux 24% actuels).

**Tableau 43. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par âge de la personne principale. 1986-2008.** Population dans des logements familiaux (% verticaux)

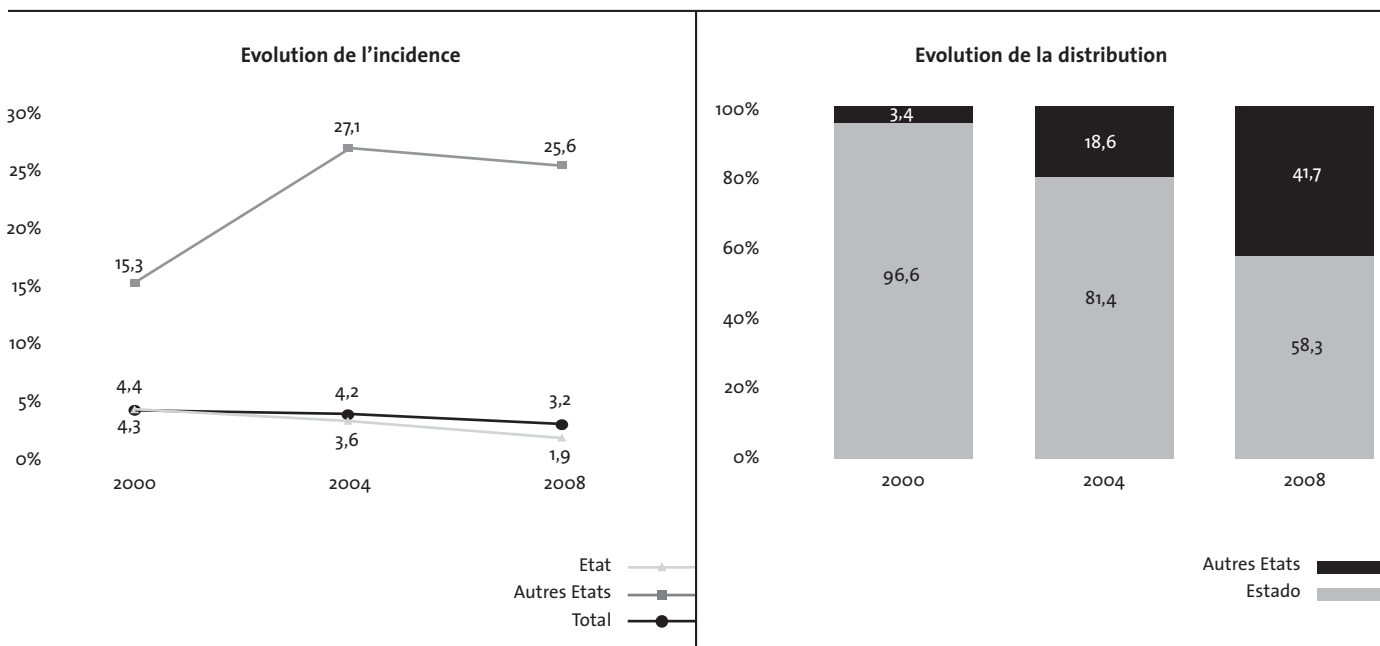
Age	Pauvreté Subsistance					Pauvreté Accumulation					Pauvreté réelle					Sans bien-être complet				
	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008
< 35 ans	14,4	12,8	15,8	22,9	21,3	9,6	2,4	25,5	37,8	15,9	9,2	11,2	20,3	41,7	25,5	11,9	8,4	7,7	14,1	11,3
35-44 ans	22,4	31,0	23,4	36,7	36,9	8,5	31,5	15,3	30,6	58,5	16,7	30,4	21,2	26,1	48,4	20,2	20,3	22,2	26,7	33,0
45-54 ans	30,3	20,2	14,4	13,3	15,1	36,8	32,1	16,3	8,5	5,6	35,7	26,7	14,2	13,5	8,5	35,1	29,5	23,5	24,5	19,5
55-64 ans	18,7	24,9	23,1	15,5	13,5	22,4	8,6	20,4	10,9	6,2	21,6	18,2	23,0	7,6	7,7	20,9	25,7	21,3	17,3	12,0
65 ans et plus	14,3	11,1	23,2	11,7	13,2	22,8	25,4	22,4	12,2	13,9	16,8	13,4	21,3	11,0	9,9	11,9	16,1	25,3	17,3	24,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

**Graphique 10. Pauvreté réelle par âge de la personne principale: évolution de l'incidence (% de la population dans des logements familiaux) et de la distribution de la population pauvre (% verticaux) 1986-2008**

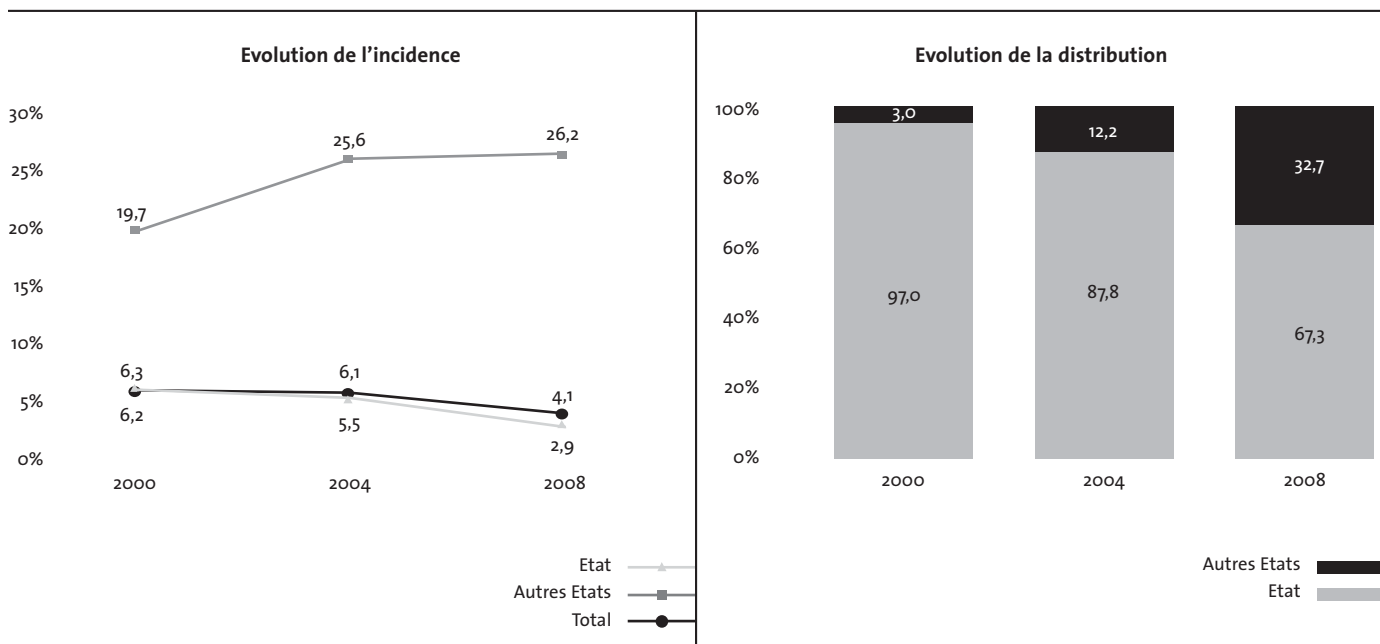




Graphique 11. Pauvreté réelle par nationalité de la personne principale: évolution de l'incidence (% de la population dans des logements familiaux) et de la distribution de la population pauvre (% verticaux) 2000-2008



Graphique 12. Pauvreté de subsistance par nationalité de la personne principale: évolution de l'incidence (% de la population dans des logements familiaux) et de la distribution de la population précaire (% verticaux) 2000-2008



## 2. Aspects occupationnels

### 2.1. Niveau d'études de la personne principale

#### 2.1.1. Impact des problèmes de pauvreté et de précarité

En 2008, l'impact de la pauvreté et de la précarité tend toujours à augmenter au fur et à mesure que descend le niveau des études. La tendance est particulièrement nette en ce qui concerne les problèmes de précarité. Ainsi, pendant que le taux se réduit à 11,3% dans la population dépendant d'une personne ayant fait des études qualifiées, elle monte à 24,2% dans le cas d'études secondaires et de FP I et à 25,3% dans le cas d'études primaires, atteignant un maximum de 38,1% parmi la population dépendant d'une personne sans études. Les données de pauvreté réelle reflètent également le sens des différences, avec à peine 0,5% dans le cas d'études qualifiées et des chiffres supérieurs à la moyenne dans des foyers dirigés par des personnes ayant fait des études primaires ou secondaires non qualifiées. Dans ce cas, néanmoins, on observe quelques décalages en ce qui concerne la tendance à la baisse de niveau de problèmes au fur et à mesure que baisse le niveau des études : d'une part, le chiffre est à peine 2,5% dans le cas d'un titulaire sans études contre 4,5% lorsqu'il s'agit de personnes ayant des études primaires; d'autre part, le maximum correspond aux personnes dépendant d'un diplômé ayant fait des études de FP I ou secondaires non professionnelles, avec 4,7%.

L'évolution récente se caractérise précisément par la bonne évolution du risque de pauvreté et de précarité parmi la population dans les foyers de personnes sans études. De cette façon, le taux de précarité tombe pour la première fois nettement au-dessous de 50% en 2008, se situant à 38,1%. La même chose arrive avec la pauvreté réelle dont le taux tombe du maximum historique enregistré en 2004, avec 21,9%, à 2,5% de 2008. La baisse est particulièrement frappante en ce qui concerne la dimension d'accumulation, le taux descendant de 19,6 à 0,4%. Mais il est également important dans la dimension de subsistance, atteignant un minimum de 3,7% en 2008.

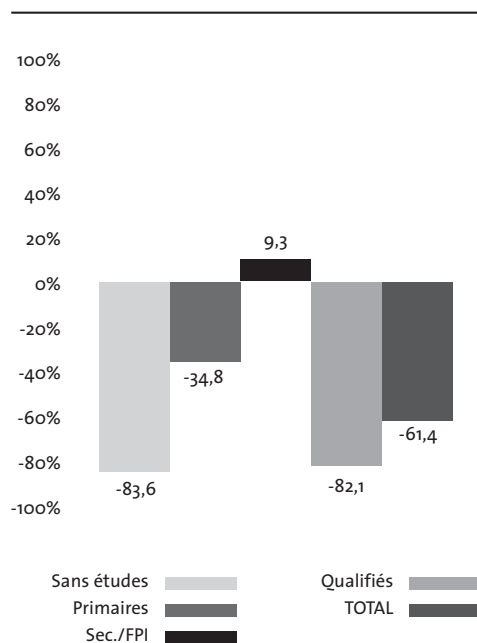
Face à des tendances similaires dans le cas de diplômés qualifiés, l'évolution est plus négative parmi la population qui réside dans des foyers dirigés par des personnes ayant fait des études moins qualifiées. Dans le cas d'une personne principale ayant fait des études primaires, entre 2004 et 2008 la tendance descendante observée jusqu'alors dans les niveaux de pauvreté réelle se rompt légèrement, les taux se maintenant dans des chiffres proches de 4,5%. En ce qui concerne les personnes principales ayant fait des études de FP I ou secondaires non professionnelles en 2008 marque même un maximum historique de 4,7%, se terminant un processus de hausse légère mais continue depuis les 2,9% enregistrés en 1996. Un trait commun aux personnes dépendantes d'un diplômé ayant fait des études primaires ou secondaires non professionnelles est la persistance de taux élevés de risque dans la dimension de subsistance, situés en 2008 entre 5,5 et 6%. Malgré une ligne descendante depuis 1996, particulièrement en ce qui concerne les diplômés ayant fait des études primaires, ces enregistrements sont toujours similaires ou un peu plus élevés que ceux de 1986.

Au cours de la période 2004-2008, dans les foyers de diplômés ayant fait des études intermédiaires, apparaissent certains changements positifs. L'un d'eux est la forte baisse des taux de précarité, dépassant avec cela le processus de stabilisation enregistré entre 2000 et 2004. La baisse est particulièrement importante chez les personnes dépendantes de diplômés de FP I ou ayant fait des études secondaires non professionnelles. Encore situés à des niveaux de 30 à 40% entre 1986 et 2004, le taux tombe jusqu'à 24,2% en 2008. L'autre donnée positive est la consolidation de la chute des taux de pauvreté d'accumulation qui commence à partir de l'an 2000, se situant en 2008 entre 0,6 et 1,1%.



**Tableau 46. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par études de la personne principale. 1986-2008.** Population (En %)

Etudes	Pauvreté subsistance					Pauvreté Accumulation					Pauvreté réelle					Sans bien-être complet				
	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008
Sans études	8,6	18,1	10,9	6,9	3,7	10,6	7,9	5,8	19,6	0,4	15,2	18,5	13,8	21,9	2,5	64,1	62,1	49,2	56,4	38,1
Primaires	5,6	11,2	8,2	7,4	5,5	5,0	2,1	3,3	1,6	1,1	6,9	6,9	5,5	4,4	4,5	52,9	47,9	39,8	38,9	25,3
Sec./FPI.	4,5	7,0	4,6	7,4	5,7	2,6	0,7	2,6	1,5	0,6	4,3	2,9	4,2	4,4	4,7	35,3	38,8	32,8	33,0	24,2
Qualifiés	2,4	4,0	2,5	3,3	1,2	0,8	0,5	0,5	1,2	0,1	2,8	1,9	0,9	1,5	0,5	23,4	21,0	16,8	19,9	11,3
TOTAL	5,7	9,3	6,3	6,1	4,1	5,6	1,8	2,6	2,2	0,7	8,3	5,8	4,4	4,2	3,2	48,9	41,2	33,1	32,7	21,1

**Graphique 13. Variation proportionnelle des taux de pauvreté réelle par études de la personne principale** (variation en % entre 1986 et 2008)


### 2.1.2. Distribution des problèmes de pauvreté et de précarité

Dans la distribution interne des situations de pauvreté et de précarité influent aussi bien sur le processus d'accès croissant de la population à des niveaux d'études de plus haut niveau que sur la dégradation relative de la position des collectifs ayant fait des études intermédiaires. Cela se traduit, d'une part, par la perte d'importance de la population dans des foyers dépendant d'une personne sans études dans la distribution des collectifs pauvres et précaires. Depuis les 52,9% qu'elle représentait en 1986, la population examinée représente à peine 2,7% du total de pauvres réels en 2008.

Le second changement d'importance est celui du poids croissant des personnes ayant fait des études de niveau intermédiaire parmi les collectifs en situation de pauvreté. Dans le cas d'un diplômé ayant fait des études primaires, la contribution aux chiffres de pauvreté réelle passe des 35,3% de 1986 aux chiffres de 68,6% en 2008 ; dans celui d'un diplômé ayant fait des études de FP I ou secondaires non professionnelles, le processus est relativement aussi intense, sa contribution passant de 5,9% en 1986 à 24,1% en 2008.

Ce processus de qualification des collectifs en situation précaire agissait également en relation avec des personnes dépendantes d'un diplômé ayant fait des études qualifiées jusqu'en 2004, le poids de ces personnes augmentant de 5,9% en 1986 à 11,5% en 2004 en ce qui concerne la pauvreté réelle et de 8,4 à

**Tableau 47. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par études de la personne principale. 1986-2008.** Population dans des logements familiaux (% verticaux)

Etudes	Pauvreté Subsistance					Pauvreté Accumulation					Pauvreté réelle					Sans bien-être complet				
	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008
Sans études	42,8	9,7	6,4	4,9	3,2	54,3	21,4	8,4	38,2	1,9	52,9	16,0	11,7	22,4	2,7	37,6	7,5	5,5	7,5	6,4
Primaires	41,0	69,7	72,7	57,7	65,1	37,7	66,6	72,1	33,6	77,7	35,3	69,1	69,6	48,9	68,6	45,6	67,3	67,1	56,5	57,9
Sec./FPI.	9,0	10,9	10,4	20,1	22,5	5,4	5,5	14,6	11,2	14,5	5,9	7,3	13,5	17,2	24,1	8,3	13,6	14,1	16,7	18,8
Qualifiés	7,3	9,6	10,5	17,3	9,2	2,6	6,6	4,9	16,9	6,0	5,9	7,6	5,2	11,5	4,6	8,4	11,5	13,4	19,3	16,9
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

19,3% en ce qui concerne les situations de précarité. La forte baisse des taux au cours des quatre années 2004-2008 dans ce collectif réduit néanmoins cette contribution à 4,6% dans la dimension de pauvreté et à 16,9% dans celle de la précarité.

## 2.2. Aspects concernant l'activité

### 2.2.1. Activité de la personne principale

#### 2.2.1.1. Impact des problèmes de pauvreté et de précarité

Les problèmes de pauvreté et de précarité sont des réalités qui s'associent nettement à la non occupation et, de façon plus spécifique, au chômage. Ainsi, cependant que 17,6% des personnes dans des foyers de personnes occupées sont affectés en 2008 par des problèmes d'accès à des situations de bien-être complet, proportion qui est de 24,3% dans le cas de personnes principales inactives, la proportion atteint les 77,4% dans le cas de personnes principales au chômage.

Les tendances signalées sont similaires en examinant exclusivement les niveaux de pauvreté, bien que dans ce cas la position privilégiée de la population occupée se fait plus remarquer. Ainsi, cependant que 1,5% des personnes résidant dans un foyer dirigé par une personne occupée peut être considéré en

situation de pauvreté réelle, les chiffres grimpent à 3,7% dans le cas des personnes dans des foyers dirigés par une personne inactive et à 44,8% chez les personnes résidant avec une personne principale au chômage.

Le différentiel existant dans les niveaux de pauvreté réelle au détriment des personnes dépendant d'une personne au chômage est lié exclusivement en 2008 au risque de pauvreté de subsistance, avec un taux de risque de 46,8% dans les foyers de chômeurs pour 4,6% dans le cas d'inactifs et 2,5% dans celui de personnes occupées. En ce qui concerne la pauvreté d'accumulation, l'incidence continue seulement de s'approcher des niveaux de 2% dans le cas de personnes dépendant d'un inactif (1,8%). Cette réalité s'associe à la chute importante que l'on observe entre 2000 et 2008 dans les taux de pauvreté d'accumulation dans le cas de foyers de chômeurs. Après l'accroissement observé entre 1996 et 2000, le taux augmentant de 13,4 à 22,2%, ce taux baisse à 6,5% en 2004 pour disparaître pratiquement en 2008.

Du point de vue évolutif, malgré les grandes différences qui existent dans l'impact des problèmes de pauvreté et de précarité, jusqu'en 2004 on observait un trait commun qui était la tendance à une baisse à long terme des taux de pauvreté dans les différents groupes. Ainsi, les taux de pauvreté réelle baissaient de 5 à 2,1% dans les foyers de personnes occupées entre 1986 et 2004, de 11,2 à 5,7% en ce qui concerne les inactifs et de 35,9 à 26,5% dans le cas des chômeurs. Cependant que le

processus de baisse de la pauvreté réelle est relancé entre 2004 et 2008 dans le cas de personnes inactives et des personnes occupées, le taux chutant jusqu'à 3,7 et 1,5% après quelques années de stabilisation pratique entre 1996 et 2004, le problème rebondit substantiellement dans les foyers de chômeurs. L'impact de la pauvreté réelle passe ainsi de 26,5 à 44,8% entre 2004 et 2008, atteignant au cours de cette dernière année le maximum historique de la période. Le problème est lié au rebond du risque de subsistance, depuis un minimum de 35,1% en 2004 jusqu'à 46,8% en 2008.

La mauvaise évolution récente de la situation chez des personnes dépendant de chômeurs se perçoit également dans les indicateurs de précarité, les chiffres se maintenant à des niveaux encore proches de 80% en 2008, presque sans amélioration en ce qui concerne les chiffres de 1986. Cela contraste avec les données favorables dans les foyers de personnes occupées et inactives. Dans le cas des personnes dépendant de personnes occupées, le petit accroissement enregistré en 2004 se compense en 2008, une chute de 45,2% en 1986 à 17,6% en 2008. La chute est continue pour sa part parmi les inactifs, les chiffres chutant de 50,6% en 1986 à 24,3% en 2008. Le processus d'accès au bien-être des collectifs dans les foyers dirigés aussi par des personnes occupées qu'inactives est par conséquent une caractéristique déterminant de l'évolution de la période 1986-2008. Seuls les foyers de chômeurs se maintiennent dans la situation de précarité dominante caractéristique du milieu des années 80.

### 2.2.1.2. Distribution des problèmes de pauvreté et de précarité

Le rôle du chômage n'a pourtant pas la même importance en 2008 que celle qu'il avait en 1986, le poids des personnes résidant dans des foyers de chômage se réduisant des 5,6% aux 2,1% actuels. Par contre, le poids des foyers d'inactifs augmente de 25,1% à 33,7%. Une conséquence du processus de vieillissement de la population basque, et plus particulièrement des personnes principales de leurs foyers, c'est précisément l'accroissement du poids relatif aux personnes dans des foyers d'inactifs dans le collectif affecté par des situations de pauvreté réelle. La proportion passe des 34,1% de 1986 aux 51% de 2000, chutant pourtant à 38,9% en 2008, à la suite de la récupération du poids des personnes dans des foyers de personnes occupées (28,1% en 2000 et 31,4% en 2008) et de chômeurs (20,9% en 2000 et 29,7% en 2008). La contribution aux chiffres de pauvreté réelle des chômeurs –presque 30%– est frappante si nous nous rappelons que les personnes dépendant d'une personne au chômage représentent à peine 2% de la population totale en 2008.

Sans préjudice de ce qui a été signalé jusqu'à maintenant, le caractère de base du collectif pauvre continue d'être en 2008 le poids de la population dans des foyers de chômeurs ou d'inactifs, 68,6% en 2008. Bien que le chiffre n'atteigne pas le maximum de 71,9% enregistré en l'an 2000, il dépasse nettement les 58,3% de 1986.

Les tendances décrites pour la pauvreté sont similaires en ce qui concerne les situations de

**Tableau 48. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par activité de la personne principale.. 1986-2008.** Population dans des logements familiaux (En %)

Activité	Pauvreté Subsistance					Pauvreté Accumulation					Pauvreté réelle					Sans bien-être complet				
	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008
Occupé/e	2,2	5,8	3,0	4,0	2,5	3,8	0,9	1,2	1,3	0,1	5,0	3,2	2,1	2,1	1,5	45,2	37,0	28,3	29,6	17,6
Chômeur/euse	39,5	50,4	45,1	35,1	46,8	18,4	13,4	22,2	6,5	0,0	35,9	38,2	30,3	26,5	44,8	87,9	84,0	72,7	82,2	77,4
Inactif/ve	8,1	9,3	8,2	6,6	4,6	7,7	1,7	3,1	3,4	1,8	11,2	5,4	5,7	5,7	3,7	50,6	42,0	37,2	32,7	24,3
TOTAL	5,7	9,3	6,3	6,1	4,1	5,6	1,8	2,6	2,2	0,7	8,3	5,8	4,4	4,2	3,2	48,9	41,2	33,1	32,7	21,1

**Tableau 49. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par activité de la personne principale. 1986-2008.** Population dans des logements familiaux (% verticaux)

Activité	Pauvreté Subsistance					Pauvreté Accumulation					Pauvreté réelle					Sans bien-être complet				
	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008	1986	1996	2000	2004	2008
Occupé/e	26,0	36,4	28,1	41,4	38,6	47,3	29,2	26,5	36,9	11,4	41,7	32,6	28,1	31,3	31,4	64,0	52,8	49,8	56,7	53,6
Chômeur/euse	38,5	27,6	21,6	21,8	23,8	18,3	36,9	26,1	11,1	0,1	24,2	33,6	20,9	23,6	29,7	10,1	10,4	6,6	9,5	7,7
Inactif/ve	35,5	36,0	50,3	36,8	37,6	34,4	34,0	47,4	52,0	88,5	34,1	33,8	51,0	45,1	38,9	25,9	36,8	43,6	33,8	38,7
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

non accès à un bien-être complet, en observant de nouveau la chute du poids des foyers d'inactifs entre 2000 et 2008 après la forte croissance de la période 1986-2000. Après la croissance de sa participation de 25,9 à 43,6% au cours de cette période, le chiffre se réduit à 33,8% en 2004 pour rebondir à 38,7% en 2008. Au cours de cette année, la plus grande partie des situations de précarité correspondent en réalité à des personnes dépendant d'une personne occupée. Après être tombé de 64 à 49,8% entre 1986 et 2000, sa contribution à la précarité augmente à 56,7% en 2004, se maintenant à 53,6% en 2008.

### 2.2.2. Caractéristiques de la population occupée

Les données présentées dans le paragraphe précédent révèlent que, pendant que les deux tiers des situations de pauvreté réelle s'associent en 2008 à des foyers de chômeurs et d'inactifs, les personnes dans des foyers de personnes occupées constituent le noyau dominant des situations d'accès difficile aux réalités de bien-être complet. D'où l'importance d'approfondir des caractéristiques de la population occupée en situation économiquement précaire, en analysant l'incidence d'une série de variables professionnelles dans les différents niveaux de risque<sup>30</sup>. On considère, spécifiquement, des données concernant la profession, le secteur et la branche d'activité, la situation professionnelle, le type de contrat et de cotisation à la Sécurité Sociale.

#### 2.2.2.1. Impact des problèmes de pauvreté et de précarité

En considérant la situation professionnelle et le type de relation avec l'entreprise (contrat et inscription à la sécurité sociale), on constate que l'on ne peut parler d'une incidence bien supérieure à la moyenne aussi bien de la précarité que de la pauvreté réelle que dans le cas des salariés en situation irrégulière. Dans le cas des personnes occupées sans contrat, 42,6% d'entre elles vivent dans des foyers qui n'ont pas accès à une situation de bien-être complet, atteignant le taux de pauvreté réel de 16,3%. Ces chiffres se ressemblent beaucoup si l'on examine les cas de non cotisation à la Sécurité Sociale (39,7 et 14,9%).

Bien que les taux soient déjà plus bas, spécialement en ce qui concerne la pauvreté réelle, la temporalité dans l'emploi introduit également un risque bien supérieur à celui de l'occupation indéfinie. Ainsi, le taux de pauvreté réel passe de 0,6% chez les personnes occupées avec contrat indéfini à 2% chez les personnes occupées temporairement ; l'accroissement est de 10 à 20,1% en ce qui concerne l'indicateur de manque d'accès à des conditions de bien-être complet.

Une donnée à souligner, concernant la population occupée, est celle du manque d'offre d'une nouvelle force de travail qui se traduit néanmoins par une chute substantielle et pratiquement généralisée des taux de pauvreté réelle et de précarité entre 2004 et 2008.

<sup>30</sup> Les indicateurs de risque examinés correspondent, néanmoins, à l'ensemble du foyer. Il ne s'agit pas, pourtant, d'indicateurs basés sur les propres ressources des différentes personnes occupées.

Bien que le taux de pauvreté tombe également de 2,2 à 1,3%, se situant pratiquement dans tous les groupes professionnels au-dessous du chiffre de 2%, l'amélioration la plus substantielle correspond aux niveaux de précarité, avec des baisses de 24,7 à 13,9%. Les baisses sont généralisées parmi les salariés : de 19,9 à 10% dans les foyers à contrats indéfinis, de 30 à 20,1% dans les foyers à contrats temporaires et de 67,8 à 42,6% dans les foyers de personnes qui travaillent sans contrat. Ces fortes chutes sont plus significatives si l'on tient compte que les chiffres avaient baissé de façon frappante seulement entre 1996 et 2004 et dans le cas de contrats indéfinis seulement de 23,5 à 19,9%. En marge de la population salariée, les autonomes aussi bénéficient de la tendance, leurs chiffres de précarité tombant jusqu'à 19,4% en 2008, dans ce cas par un processus continu de baisse depuis les 38,3% de 1996.

Du point de vue de l'activité, les branches dans lesquelles on détecte les problèmes les plus importants de pauvreté et de précarité sont la construction, l'hôtellerie et le service domestique. Cette dernière branche, très liée aux formes d'embauche irrégulière, est la plus affectée, avec un taux de pauvreté réelle de 12,6% qui atteint 37,4% en considérant les problèmes de précarité, très au-dessous néanmoins des niveaux supérieurs qui atteignent les 55% pendant la période 1996-2004. Ce groupe de personnes occupées et d'autre part le seul pour lequel le risque de pauvreté de subsistance dépasse encore les chiffres de 10 à 11% concrètement.

Dans l'hôtellerie et la construction, les taux de pauvreté réelle sont relativement bas, si situant aux alentours de 2,5%. Néanmoins, 21,3% des personnes occupées dans la construction et 26,6% de celles occupées dans l'hôtellerie n'accèdent pas encore à des situations de bien-être complet. La réalité décrite caractérise également les personnes occupées dans le secteur primaire, avec un taux de précarité de 23,9%, même lorsque dans ce cas les problèmes de pauvreté réelle tombent au-dessous de 1%, fruit d'une importante réduction des taux à partir de 2004.

Par profession, l'incidence la plus importante des problèmes examinés correspond aux tra-

vailleurs du secteur services, avec un taux de précarité de 21% et une incidence de la pauvreté réelle de 2,7%. Les chiffres baissent à 17,8 et 1,4% respectivement, dans le cas des travailleurs de l'industrie et de la construction. Dans les autres groupes professionnels les taux de précarité et de pauvreté se réduisent substantiellement, dans de nombreux cas tombant au-dessous de 1% dans cette dernière dimension. Dans ce sens, dans la partie positive de l'échelle de pauvreté/bien-être, environ 90-95% des directeurs et autonomes, professionnels, techniciens et administrateurs accèdent à des situations de bien-être complet en 2008.

Bien que l'impact de la pauvreté aie toujours été inférieur à celui des travailleurs de services parmi les travailleurs industriels dans la période de référence examinée, la même chose ne se produisait pas en 1996 concernant les indicateurs de précarité. Les différences actuelles s'associent donc à une évolution comparativement plus défavorable des travailleurs du secteur des services. Ainsi, face à la chute observée entre 1996 et 2000 chez les travailleurs industriels, consolidée en 2004, le taux de précarité des travailleurs des services augmente entre 2000 et 2004 se situant à ce moment-là à des niveaux supérieurs à ceux de 1996 et 2000. Toutefois, il faut remarquer l'importante amélioration de la situation des professionnels du secteur des services entre 2004 et 2008. Dans ce sens, les chiffres tombent substantiellement au cours des quatre années : de 5,4% à 2,7% en ce qui concerne la pauvreté réelle ; de 37,5% à 21% en ce qui concerne le taux de précarité.

**Tableau 50. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par caractéristiques de l'occupation. 1996-2008.** Population occupée (En %)

Caractéristiques de l'occupation	Pauvreté Subsistance				Pauvreté Accumulation				Pauvreté réelle				Sans bien-être complet			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
<b>Profession</b>																
Directeurs et autonomes	2,8	3,1	4,4	1,5	0,0	0,4	0,0	0,0	0,8	0,7	0,0	0,9	28,1	16,1	24,3	12,0
Professionnels et techniciens	2,1	0,4	0,6	0,3	0,1	0,2	0,1	0,1	0,5	0,3	0,2	0,1	10,9	10,5	9,6	5,0
Administrateurs	1,9	0,5	0,3	0,8	0,4	0,3	0,0	0,0	1,0	0,3	0,0	0,6	14,2	15,1	13,2	6,8
Tr. services	7,4	4,6	7,2	2,8	1,2	4,8	2,8	0,5	4,4	5,7	5,4	2,7	35,1	34,2	37,5	21,0
Tr.industrie/construction	4,6	2,3	2,9	1,8	1,2	1,8	2,0	0,3	2,8	2,8	2,5	1,4	38,0	30,2	30,2	17,8
Tr.secteur primaire	3,0	8,5	0,0	0,2	5,5	3,4	7,4	0,9	5,9	4,5	7,4	1,1	31,5	26,6	22,0	14,7
<b>Branche d'activité</b>																
Agriculture	2,7	7,6	0,0	0,2	4,9	3,8	7,7	0,8	5,3	4,8	7,7	0,9	29,3	30,0	17,4	23,9
Ext, énergie, chimie	0,2	0,3	0,4	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	25,4	14,0	15,0	11,1
Métal	3,1	0,8	0,9	0,8	1,2	0,8	1,4	0,4	2,1	1,5	1,4	0,8	30,4	23,3	19,4	12,0
Autre industrie	5,1	2,6	4,1	0,8	0,1	1,9	0,5	0,1	2,1	3,2	3,2	0,8	30,2	21,9	30,5	16,0
Construction	6,9	3,1	4,2	4,1	2,6	1,4	3,4	0,2	6,4	2,3	3,1	2,5	43,2	34,8	41,3	21,3
Commerce	2,1	2,7	3,0	0,5	0,3	0,9	2,9	0,1	1,1	1,5	2,3	0,3	27,7	25,5	28,9	14,7
Hôtellerie	7,2	6,8	7,4	3,0	1,4	7,4	3,3	0,3	4,1	8,1	3,4	2,6	42,5	34,1	40,0	26,6
Transport	5,9	2,1	2,2	0,5	1,2	2,6	0,0	0,5	3,2	3,1	0,9	1,0	37,3	24,3	20,8	12,6
Fin., Services entreprises	1,5	0,9	2,2	1,1	0,0	0,7	0,3	0,0	0,9	0,7	1,2	0,3	15,3	14,1	16,1	9,9
Admin., services basiques	2,6	0,6	1,1	0,4	0,2	0,4	0,4	0,2	0,9	0,4	1,0	0,5	12,8	14,3	14,6	5,5
Service domestique	18,2	11,5	23,3	11,0	1,7	11,0	2,8	2,4	6,4	14,5	14,4	12,6	57,8	55,3	63,0	37,4
Autres ser. commerciaux	6,4	2,1	2,6	2,5	0,7	0,9	0,2	0,0	3,2	1,5	1,6	0,1	25,9	28,4	18,1	13,0
<b>Situation professionnelle</b>																
Patrons avec salariés	0,5	1,6	2,4	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	1,4	15,6	10,1	15,8	9,3
Autonomes	9,2	6,2	6,3	1,5	0,5	2,2	2,8	0,4	3,1	3,0	4,9	0,4	38,3	31,2	31,7	19,4
Aide familiale	10,9	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	61,0	31,5	48,3	32,0
Coopérateur	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	12,2	12,1	15,5	12,6
Salariés Administration	0,6	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,3	0,0	0,2	0,1	10,3	13,1	11,6	4,3
Salariés entreprise publique	3,4	0,0	2,9	0,0	2,6	0,0	0,9	0,0	2,6	0,0	0,9	0,0	29,7	20,7	21,7	8,5
Salariés entreprise privée	3,9	2,2	3,2	1,8	1,2	2,3	1,6	0,3	2,8	3,1	2,3	1,6	30,5	25,6	26,7	15,0
Autre situation	20,9	6,4	0,0	35,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	16,1	51,9	47,2	26,4	46,0
TOTAL	4,1	2,4	3,1	1,5	0,9	1,8	1,5	0,3	2,4	2,5	2,2	1,3	28,4	24,0	24,7	13,9
<b>Type de contrat (salariés)</b>																
Indéfini	2,0	0,8	1,6	0,7	0,8	0,9	0,3	0,1	1,6	1,3	0,6	0,6	23,5	19,7	19,9	10,0
Temporaire	4,4	2,2	2,5	2,4	1,4	2,2	3,6	0,4	3,2	3,1	2,7	2,0	31,0	25,2	30,0	20,1
Sans contrat	15,7	10,1	28,1	13,2	2,7	10,6	5,9	3,7	8,6	13,4	21,6	16,3	57,9	54,1	67,8	42,6
<b>Cotisation S. Soc. (salariés)</b>																
oui		1,3	1,9	1,0		1,3	1,2	0,2		1,9	1,2	0,9		21,7	22,8	12,5
Non		9,2	23,4	16,9		9,9	5,2	3,5		12,6	18,9	14,9		49,8	59,4	39,7
TOTAL (salariés)	3,3	1,8	2,8	1,5	1,0	1,9	1,4	0,3	2,4	2,6	2,0	1,4	27,2	23,6	24,3	13,3

#### 2.2.2.2. Distribution des problèmes de pauvreté et de précarité

En termes de distribution interne, parmi la population occupée le noyau des situations de pauvreté réelle correspond aux salariés sans contrat indéfini, qu'ils disposent ou non de quelque type de contrat. Bien que ce collectif représente les 34,8% des situations générales de précarité, il recueille 62,8% des situations de pauvreté réelle, très au-dessus des 44,9% de 1996.

Le poids des travailleurs en situation irrégulière est particulièrement important lorsqu'on examine la distribution de la pauvreté. Bien que seulement 8% des personnes occupées qui n'accèdent pas à des situations de bien-être complet sont des travailleurs irréguliers, ils constituent un groupe important de personnes occupées affectés par des situations de pauvreté réelle, concentrant 33,4% de ces situations. Le groupe de travailleurs temporaires est également déterminant. Il représente 29,4% du total des personnes occupées ayant une expérience actuelle de la pauvreté réelle, un peu au-dessus des 26,9% observés dans les situations les plus larges de précarité.

Malgré l'enregistrement de taux très réduits, les travailleurs salariés possédant un contrat indéfini constituent, néanmoins le groupe dominant dans les situations générales de précarité : presque la moitié –44,8%– des occupés qui n'accèdent pas à une situation de bien-être complet sont des travailleurs possédant un contrat indéfini. Leur poids parmi la population salariée en situations de pauvreté tend en plus à la hausse. Dans ce sens, la donnée la plus frappante de la période quadriennale 2004-2008 est que, après avoir vu tomber de façon continue leur contribution à la pauvreté réelle depuis les 35% de 1996 aux 16,4% de 2004, cette contribution rebondit à 27% en 2008. Cette évolution des salariés possédant un contrat indéfini est liée à l'important accroissement de la partie correspondante aux salariés du secteur privé dans le collectif des personnes occupées pauvres, passant d'un minimum des 70,8% de 2004 aux 88,7% actuels. Sa participation dans les situations de précarité parmi les personnes occupées est de 74,7%.

En contraste total avec ce qui est signalé par les salariés, les autonomes recueillent en 2008 seulement 15,8% du total des situations de précarité, en une tendance à la baisse depuis les 19,5% de 1996. Leur contribution à la pauvreté réelle est encore moindre, avec 3,7%, très au-dessous des 23,7% de 2004 et des chiffres de 15 à 19% de 1996 et 2000.

Les trois branches d'activité ayant le plus grand risque de pauvreté et/ou de précarité –construction, hôtellerie et service domestique– concentrent la plus grande partie des situations problématiques, recueillant en 2008 66,5% des problèmes de pauvreté réelle et 35,1% de ceux de précarité. Bien que le reste des branches de services contribuent seulement à 18,5% des chiffres totaux de pauvreté, elles représentent 39,8% des situations de non accès à un bien-être complet.

En général on remarque la tendance à l'augmentation de la contribution du secteur des services aux réalités de pauvreté et de précarité, se réduisant entre 1996 et 2004 à la contribution de l'agriculture et de l'industrie –excepté la construction– de 31,7 à 15% en ce qui concerne la pauvreté réelle et de 37,7 à 25,1% en ce qui concerne les problèmes de non accès aux situations de bien-être complet. La contribution des services, par contre, va en augmentant entre 1996 et 2008 : de 46,3 à 65,2% en ce qui concerne la pauvreté réelle et de 49,9 à 59,6% en ce qui concerne la précarité. Après une baisse de 22 à 8,3% entre 1996 et 2000, le rôle de la construction tend également à augmenter dans les chiffres de pauvreté réelle parmi les personnes occupées, passant de 8,3 à 19,8% entre 2000 et 2008, au-dessous néanmoins des 22% de 1996. La contribution à la précarité est de 15,3%, au-dessus des chiffres de 12 à 13% en 1996 et 2000 mais également au-dessous du maximum de 17,2% en 2004.





### 2.2.3. La relation avec l'occupation, le chômage et l'inactivité dans l'ensemble du foyer

Les données présentées jusqu'à maintenant reflètent une évidente association entre les situations de pauvreté et de précarité, d'une part, et les réalités de chômage et d'occupation non stable et/ou irrégulière, d'autre part. Dans une approche synthétique, on a tenté de positionner les différents foyers basques en fonction de la situation de leurs différents membres en relation avec l'activité, l'occupation et le chômage, reliant les différents types obtenus avec les indicateurs de pauvreté et de précarité.

#### 2.2.3.1. Impact des problèmes de pauvreté et de précarité

Les données reflètent des niveaux maximums de précarité dans les foyers dans lesquels tous leurs membres actifs se trouvent au chômage. Dans ce cas, 75,7% des personnes résidant dans ce type de foyers n'accèdent pas à une situation de bien-être complet, proportion qui est de 35% en considérant les situations de pauvreté réelle.

Bien que les niveaux baissent considérablement, les problématiques de pauvreté et de précarité continuent d'être très élevées dans les foyers dans lesquels se trouve une personne occupée, bien qu'en occupant son emploi dans des conditions d'instabilité. Dans ces cas, le taux de précarité est de 39,5%, avec les 13,7% de la population en situation de pauvreté réelle. Dans le cas des foyers d'inactifs, les taux de précarité sont proches, avec 33,1% ; celui de pauvreté réelle, par contre, se réduit à 3,8% mais encore au-dessus de la moyenne générale de la CAE.

L'impact des problèmes de manque d'accès à des situations de bien-être complet se réduit substantiellement dans les cas où l'on trouve, parmi les personnes actives, un chômeur ou une personne occupée non stable mais également une personne avec accès à un emploi stable. Dans ces situations, le taux de précarité se réduit à 17,4% et celui de la pauvreté à 0,7%, très au-dessous des chiffres moyens de la CAE. Il se produit la même chose pour les personnes dans des foyers de personnes actives, tous stables. Dans ce cas, on détecte

quelques-uns des chiffres les plus bas, avec 13,3% des situations de précarité et un taux de pauvreté de 0,8%.

Les groupes les plus affectés par des situations de pauvreté réelle reflètent une étroite relation entre cette situation et la pauvreté de subsistance. Ainsi, le taux de risque dans cette dimension se situe dans des niveaux de 7,2% dans des foyers d'inactifs, augmentant à 12,3%, dans des foyers avec des personnes actives dans lesquels se trouve une personne occupée non stable et à 42,1% dans les cas d'inactifs au chômage. Mais, bien que l'incidence baisse substantiellement, ces trois collectifs se situent également au-dessus de la moyenne dans les indices de pauvreté d'accumulation, avec des chiffres de 1,5% dans les foyers d'inactifs et de 2,5 à 3% dans les foyers d'actifs au chômage ou de personnes occupées non stables.

Les données d'évolution montraient entre 2000 et 2004, au moins dans les foyers d'actifs, des processus généralisés de stabilisation et même d'augmentation dans la proportion de personnes dans des foyers sans accès à des situations de bien-être complet. Entre 2004 et 2008, pourtant, les taux de précarité tombent dans tous les groupes, en enregistrant au sein de ceux-ci des minimums historiques. Les chutes les plus frappantes, entre 15 et 20 points depuis 1986, correspondent aux foyers d'actifs dans lesquels tous ou une partie d'entre eux sont des personnes occupées stables ainsi qu'aux personnes résident dans des foyers d'inactifs.

Dans un contexte similaire, dans lequel seul tombait de façon substantielle le taux de pauvreté réelle entre 2000 et 2004 dans le cas de personnes au chômage, l'évolution récente est aussi très favorable dans les collectifs signalés d'inactifs et d'actifs avec une occupation stable. La réalité de 2008 est beaucoup plus négative, par contre, dans d'autres collectifs. Dans les foyers de chômeurs, le taux de pauvreté réelle augmente entre 2004 et 2008 de 28,7 à 35%, atteignant le maximum de la période 1996-2008. Il se produit la même chose dans le cas de personnes dans les foyers d'actifs dans lesquels il y a au moins une personne occupée non stable. Dans ce cas, de plus, le maximum des 13,7% de 2008

**Tableau 52. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par situation du foyer face à l'activité, l'occupation et le chômage. 1996-2008.** Population dans des logements familiaux (En %)

Situation du foyer	Pauvreté Subsistance				Pauvreté Accumulation				Pauvreté réelle				Sans bien-être complet			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
Actifs, tous stables	4,7	2,2	3,1	1,7	0,7	0,5	1,6	0,1	2,2	1,1	2,3	0,8	31,2	23,1	24,0	13,3
Actifs, un stable	2,9	1,6	2,5	0,3	1,2	2,1	0,8	0,3	3,1	2,5	2,1	0,7	32,0	28,7	29,5	17,4
Actifs, un non stable	11,6	7,8	10,2	12,3	2,1	6,6	6,7	2,9	7,4	8,8	9,2	13,7	51,3	43,9	51,7	39,5
Actifs, chômeurs	41,9	52,5	43,0	42,1	10,2	16,7	11,0	2,4	29,6	34,0	28,7	35,0	82,7	84,3	83,9	75,7
Non actifs	13,4	13,8	12,8	7,2	1,4	1,6	2,0	1,5	5,9	5,2	6,4	3,8	54,3	46,7	42,8	33,1
TOTAL	9,3	6,3	6,1	4,1	1,8	2,6	2,2	0,7	5,8	4,4	4,2	3,2	41,2	33,1	32,7	21,1

a la particularité de refléter une réalité de croissance continue des taux de pauvreté réelle : 7,4% en 1996, 8,8% en 2000, 9,2% en 2004 et, finalement, 13,7% en 2008. La croissance continue du niveau de risque de pauvreté de subsistance que l'on observe entre 2000 et 2004 est décisif dans ce cas, une réalité partagée avec d'autres foyers d'actifs occupés entre 2000 et 2004 mais qui, en présence d'une personne occupée stable, change de sens en 2004 et 2008.

### 2.2.3.2. Distribution des problèmes de pauvreté et de précarité

En 2008, 82,5% des personnes ayant des problèmes de pauvreté réelle et 50% de celles qui n'accèdent pas à des situations de bien-être complet appartiennent à des foyers dans lesquels il n'y a aucune personne occupée stable. La donnée la plus importante, néanmoins, est que la majorité des problèmes se concentrent actuellement dans des foyers de personnes actives dans lesquels au moins l'une d'elles n'est pas une personne occupée stable. Ces foyers recueillent 67,7% du total des personnes en situation de pauvreté réelle, représentant également le collectif principal -42% - parmi celles qui n'accèdent pas à une situation de bien-être complet (au-dessus de 32,6% qui correspond à des personnes résidant dans des foyers de personnes actives, toutes des personnes occupées stables et des 25,4% de celles qui résident dans des foyers d'inactifs).

En termes évolutifs, malgré le rebond de la période 2004-2008, la chute du poids dans la

pauvreté réelle associé aux foyers dans lesquels toutes leurs personnes actives sont au chômage attire l'attention. Ainsi, la contribution des personnes résidant dans ces foyers aux différentes situations de pauvreté réelle tombe de 41,2 à 24,3% entre 1996 et 2008. Ainsi, bien qu'elle affecte les différentes dimensions de la pauvreté, la chute est plus intense en ce qui concerne les problèmes de pauvreté d'accumulation. La contribution de ces personnes passe de 44,6 à 7,7% (de 36,3 à 22,4% en ce qui concerne le risque de pauvreté de subsistance). L'explication réside, en grande partie, dans la perte d'importance sociale et démographique du groupe dans la population totale, sa participation passant de 8,1 en 1996 à 2,2% en 2008.

La contribution à la pauvreté et à la précarité des foyers dans lesquels il y a une personne occupée tend par contre à augmenter. En ce qui concerne la pauvreté réelle, c'est particulièrement frappant en ce qui concerne les foyers de personnes actives occupées non stables. La participation de ce collectif dans les chiffres augmente dans ce cas de 16,2% en 1996 à 38,6% en 2008. Ce processus est présent dans toutes les dimensions de la pauvreté, passant de 15,9 à 26,7% en ce qui concerne les problèmes de subsistance et de 14,6 à 38,8% en ce qui concerne la pauvreté d'accumulation. Bien que le poids dans la pauvreté réelle des foyers d'inactifs baisse légèrement à partir de 2004, il augmente également de 13,8% en 1996 à 19,5% en 2008. Le collectif de personnes résidant dans des foyers d'inactifs est, d'autre part, celui qui gagne le plus de poids dans les situations de précarité : de

17,8% en 1996 il représente 25,4% du total des situations de précarité en 2008.

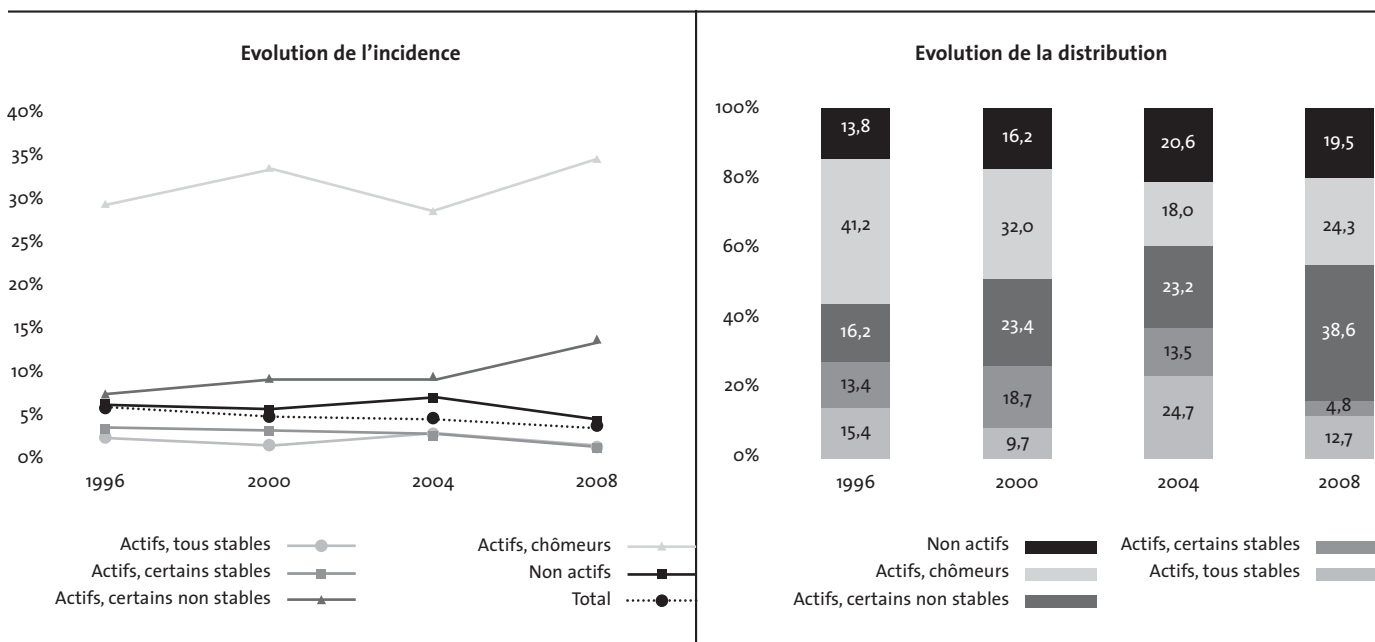
Bien qu'elle baisse pour la première fois entre 2004 et 2008, un autre aspect important est que la contribution à la précarité des personnes dans des foyers dans lesquels il y a au moins une personne occupée se maintient à 66,7%, proportion qui est de 56,2% en ce qui

concerne la pauvreté réelle, nettement au-dessus dans ce cas des 45% de 1996. Ces chiffres et ces tendances démontrent que, dans des sociétés qui tendent vers le plein emploi, la lutte contre la pauvreté et la précarité oblige à considérer de façon spécifique la problématique différentielle des foyers affectés par des problèmes d'instabilité dans l'emploi et par les bas salaires.

**Tableau 53. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par situation du foyer face à l'activité, à l'occupation et au chômage. 1996-2008.** Population dans des logements familiaux (% verticales)

Situation du foyer	Pauvreté Subsistance				Pauvreté Accumulation				Pauvreté réelle				Sans bien-être complet			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
Actifs, tous stables	20,6	13,0	22,9	20,7	14,9	7,7	32,3	9,7	15,4	9,7	24,7	12,7	30,8	26,2	33,2	32,6
Actifs, un stable	7,9	8,6	11,4	1,7	16,0	26,9	9,8	8,6	13,4	18,7	13,5	4,8	19,5	28,8	25,2	17,4
Actifs, un non stable	15,9	14,5	17,9	26,7	14,6	30,1	32,1	38,8	16,2	23,4	23,2	38,6	15,8	15,4	16,8	16,7
Actifs, chômeurs	36,3	34,3	18,8	22,4	44,6	26,8	13,2	7,7	41,2	32,0	18,0	24,3	16,2	10,5	6,8	7,9
Non actifs	19,4	29,8	29,0	28,4	9,9	8,5	12,5	35,2	13,8	16,2	20,6	19,5	17,8	19,1	18,0	25,4
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

**Graphique 14. Pauvreté réelle par situation du foyer face à l'activité, l'occupation et le chômage : évolution de l'incidence (% de la population dans des logements familiaux) et de la distribution de la population pauvre (% verticaux) 1996-2008**



### 3. Types socio-démographiques

L'approche de l'ensemble des données liées aux variables démographiques et occupationnelles examinées a permis, dans des phases précédentes de la EPDS, de délimiter une série de types sociodémographiques représentatifs. Le recours à cette approche typologique permet de disposer d'une information plus synthétique concernant l'impact des problèmes de pauvreté et de précarité dans la CAE et sa distribution interne. Il facilite aussi une approche de l'analyse des facteurs qui ont le plus contribué à la chute des problèmes de pauvreté et de précarité au cours de ces dernières années. Particulièrement durant la période 1996-2008 pour laquelle on dispose de données complètes et homogènes.

#### 3.1. Impact des problèmes de pauvreté et de précarité

L'étude des types sociodémographiques définis dans la EPDS permet de préciser les principaux groupes de personnes affectées par la pauvreté et la précarité en Euskadi en 2008. Dans ce contexte, on remarque surtout les types caractérisés par une incidence de la pauvreté réelle supérieure à 30% et une présence de la précarité chez plus de 75% du collectif. Ces types se réduisent à deux actuellement, faisant référence aux personnes résidant dans un foyer dirigé par un citoyen qui n'appartient pas à l'Union Européenne et aux personnes dépendantes de femmes responsables d'une famille monoparentale, de moins de 45 ans et sans occupation stable.

En 2008, les personnes qui résident dans le type de famille monoparentale examiné obtiennent les taux de pauvreté et de précarité les plus élevés de la CAE. La précarité affecte 96,9% de la population de référence, ayant une incidence également sur la pauvreté réelle dans la plus grande partie du collectif, avec 54,4%, des niveaux à peine plus bas que ceux de l'année 2004. Le groupe se distingue par les niveaux de pauvreté maximums aussi bien dans la dimension d'accumulation (27,4%) que dans celle de subsistance (47,1%).

Le second collectif ayant une incidence majeure sur les situations de pauvreté et de précarité est composé par les personnes rési-

dant dans les foyers dirigés par un citoyen d'un Etat n'appartenant pas à l'UE. Bien que le taux se réduise au cours de ces dernières années, la proportion de personnes qui n'accèdent pas à des situations de bien-être complet s'élève encore à 77,3% en 2008. Le taux de pauvreté réelle se maintient pour sa part inaltérable aux alentours de chiffres de 31% depuis l'an 2000. Malgré la disparition pratique de la pauvreté d'accumulation dans ce groupe, l'impact de la pauvreté de subsistance est encore important, en hausse de 29,8% en 2004 jusqu'à 34,3% en 2008.

Bien qu'ils soient plus bas que ceux des deux groupes signalés, les taux de pauvreté et de précarité sont encore très hauts parmi les collectifs qui ont en commun leur appartenance à des foyers dépendant de personnes possédant les caractéristiques suivantes: personne seules, n'appartenant à aucun groupe familial dans le foyer, de moins de 65 ans et sans occupation stable. Cette réalité sociale s'observe que la personne principale du foyer soit un homme ou une femme.

Dans les types affectés, les taux de précarité tendent à se situer aux alentours de 50%, bien qu'atteignant les chiffres de 70,6% parmi les femmes seules, de 45 à 64 ans. Le taux de pauvreté réelle est également élevé dans ce cas, atteignant 22,5%. D'autre part, il baisse à 16,9% chez les hommes seuls de moins de 65 ans et à 5,4% chez les femmes seules de moins de 45 ans, dans tous les cas toujours au-dessus des niveaux moyens de la CAE. Un élément commun aux personnes examinées est le fort impact différentiel de la pauvreté de subsistance, avec des chiffres qui dépassent toujours des niveaux de 10% et qui occasionnellement arrivent à se situer entre 30 et 35%. Même ainsi, dans certaines occasions, comme dans le cas des hommes seuls de moins de 65 ans, la pauvreté d'accumulation peut également être importante, affectant 7,7% des personnes examinées. Sauf chez les femmes seules de moins de 45 ans, les taux de pauvreté réelle tendent à augmenter dans ces groupes de personnes au cours de la période quadriennale 2004.

De nombreuses caractéristiques signalées précédemment sont également partagée par les personnes intégrées dans un groupe familial dirigé par une personne de moins de 45

ans sans occupation stable. Le taux de précarité est encore très haut dans ce groupe, avec 42,5%, se remarquant des niveaux également très élevés de pauvreté réelle (20%), substantiellement en hausse par rapport à l'année 2004. La pauvreté de subsistance dépasse également dans ce groupe des niveaux de 10% (10,8%), avec 7,7% de problèmes dans la dimension d'accumulation.

Dans ce dernier groupe de personnes on peut observer des chiffres de pauvreté réelle déjà bas en général, mais des niveaux de précarité encore situés entre 25 et 30%. Cela fait référence aux personnes résidant dans des foyers dirigés par certains types spécifiques de femme : d'une part, des femmes ayant une occupation stable responsables d'une famille monoparentale, ou sans référence de groupe familial, de moins de 65 ans ; d'autre part, des femmes sans ce type d'occupation, ayant la charge d'une famille monoparentale entre 45 et 64 ans ou n'appartenant pas à un groupe familial, de plus de 65 ans. Les personnes dépendant d'un homme ayant la responsabilité d'une famille monoparentale partagent également les caractéristiques de ces types de foyers qui bénéficient en général de chutes substantielles de leurs niveaux de pauvreté et de précarité entre 2004 et 2008. Dans les types socio-

démographiques examinés, seuls les niveaux moyens de pauvreté réelle sont dépassés en 2008 dans le cas des femmes seules de moins de 65 ans et ayant une occupation stable, avec 4,0%. Même dans le cas des personnes dépendant d'une femme de plus de 65 ans le taux de pauvreté se réduit à 2,1%.

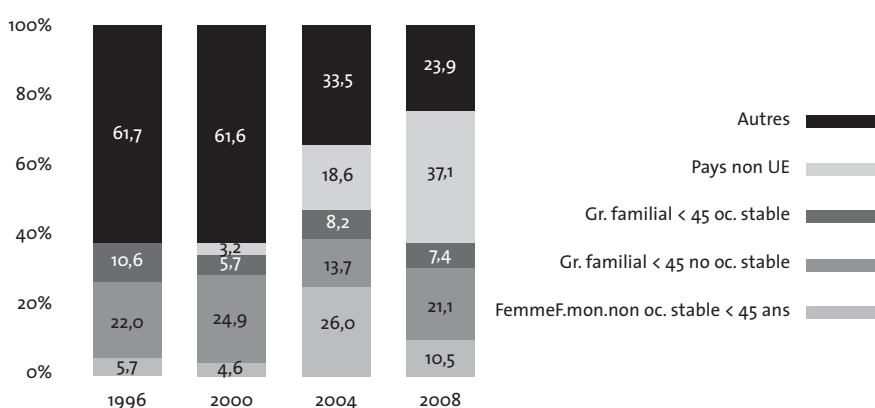
Dans le reste des types sociodémographiques l'incidence de la pauvreté réelle est nettement minoritaire, avec des chiffres proches ou inférieurs à 1%, et avec des taux de précarité qui n'excèdent pas 20%. Dans cette situation sont incluses les personnes dépendant d'hommes seuls de moins de 65 ans ayant une occupation stable, d'hommes de plus de 65 ans ainsi que, plus généralement, ceux appartenant à des groupes familiaux, à la seule exception des cas dans lesquels le titulaire du groupe familial est une personne sans occupation stable de moins de 45 ans. La tendance à moyen et à long terme dans ces types démographiques est à une forte chute des taux de pauvreté et de précarité.

Dans l'ensemble, le taux de pauvreté réelle des types sociodémographiques ayant une basse incidence de la pauvreté et de la précarité se situe à peine à 0,6% contre 12,4% dans le reste des types examinés. Le taux de préca-

**Tableau 54. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par type sociodémographique du foyer . 1996-2008.** Population dans des logements familiaux (En %)

Type sociodémographique	Pauvreté Subsistance				Pauvreté Accumulation				Pauvreté réelle				Sans bien-être complet			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
Femme famille mono. no oc. stable < 45 ans	76,3	42,9	40,0	47,1	13,3	24,5	40,9	27,4	42,8	32,1	56,9	54,4	100,0	83,6	87,1	96,9
Femme famille mono. no oc. stable <=45 ans	26,9	10,9	12,1	7,0	3,0	1,1	4,5	0,0	15,6	3,3	7,3	0,6	66,5	37,5	59,8	31,2
Femme famille mono. oc.stable	12,2	2,1	7,9	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	0,8	0,0	0,4	28,1	21,1	37,2	25,0
Femme seule no oc. stable < 45 ans	70,4	47,8	35,7	12,8	0,0	13,0	0,0	0,0	45,8	20,7	24,7	5,4	87,7	62,6	56,9	49,7
Femme seule no oc.stable >= 45 ans	51,3	49,3	44,9	36,8	5,5	0,0	0,0	0,0	24,4	14,2	4,7	22,5	78,9	86,6	73,8	70,6
Femme seule < 65 oc.stable	10,5	11,7	19,4	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	2,9	6,8	4,0	26,3	31,0	32,0	23,9
Homme seul < 65 oc.stable	0,0	3,7	4,4	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	0,0	2,8	1,2	0,0	11,6	29,7	26,6	12,5
Homme seul > 65 no oc. stable	22,7	26,3	25,1	30,4	9,7	16,8	0,0	7,7	23,6	19,2	10,9	16,9	76,4	70,3	66,4	51,0
Gr. familial < 45 ans no oc. stable	32,3	27,7	16,6	10,8	7,8	11,8	6,2	7,7	21,3	24,7	13,9	20,0	60,9	58,1	46,9	42,5
Gr. familial >= 45 ans no oc.stable	12,4	8,0	5,3	3,0	1,3	4,7	0,8	0,3	7,3	6,7	2,5	1,2	55,8	43,5	39,9	20,1
Gr. familial < 45 ans oc.stable	5,8	2,8	4,8	1,3	0,2	0,9	0,2	0,3	2,9	1,3	1,7	1,0	32,7	29,5	30,5	17,3
Gr. familial >= 45 ans oc.stable	3,5	2,1	1,1	0,8	1,4	1,0	0,7	0,0	2,7	1,8	0,8	0,0	37,3	24,0	21,6	10,4
Hommes > 65 ans	4,4	3,6	3,2	2,3	2,2	1,6	0,8	0,2	3,2	2,1	1,5	0,9	27,8	26,5	21,7	15,3
Femmes >65 ans	6,5	10,5	3,5	2,3	2,4	3,8	1,8	0,7	5,0	7,3	3,5	2,1	42,9	47,6	37,1	33,5
Pays non UE	ND	41,2	29,8	34,3	ND	23,6	19,9	0,0	ND	31,5	31,6	31,0	ND	85,0	93,5	77,3
Hommes Famille monoparentale	37,6	0,0	0,0	13,6	0,0	0,0	0,0	0,0	13,6	0,0	0,0	0,2	68,1	21,3	39,3	23,6
TOTAL	9,3	6,3	6,1	4,1	1,8	2,6	2,2	0,7	5,8	4,4	4,2	3,2	41,2	33,1	32,7	21,1



**Graphique 15. Evolution de la concentration des situations de pauvreté réelle dans les types sociodémographiques les plus affectés. 1996-2008** (% verticaux)


### 3.3. Facteurs de changement dans l'impact de la pauvreté et de la précarité

En termes ajustés aux seuils de 2008, les personnes qui se trouvaient en situation de pauvreté réelle en 1996 étaient au nombre de 122.723. Cette quantité se réduit à 44,5% en 2008, le chiffre étant de 68.051 cette année-là.

En analysant les facteurs qui ont contribué à la chute signalée en fonction du type sociodémographique, on peut remarquer le rôle fondamental joué par la baisse des taux spécifiques de pauvreté réelle dans les groupes de population non associés à l'immigration extracommunautaire. On peut attribuer à cette baisse une réduction de 48,6% dans les chiffres initiaux de pauvreté. A ce facteur de réduction des chiffres de pauvreté réelle s'ajoute le rôle positif joué par l'évolution démographique. Les changements observés dans la structure démographique impliquent une chute nette de 16,5% dans les chiffres de pauvreté de 1996.

La réduction du volume des groupes de risque formés par les familles monoparentales et autres groupes familiaux dirigés par une person-

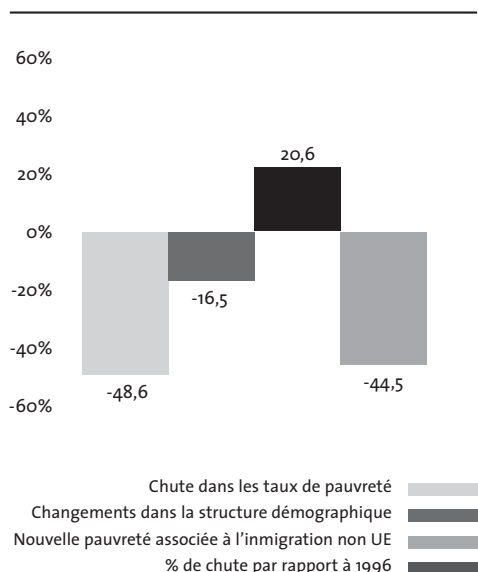
ne sans occupation stable est décisive. La baisse dans le volume de population dans ces types sociodémographiques implique en fait une contribution équivalant à 36,4% de chute dans les chiffres de pauvreté de 1996. La diminution des chiffres de personnes appartenant à ce type de familles représente 24,5%, cette diminution étant associée à l'important accroissement de l'occupation en Euskadi depuis le milieu des années 90 ainsi qu'à la forte récupération de l'emploi stable. La chute des taux de pauvreté dans ces types familiaux représente autres 11,9%.

Il faut aussi remarquer dans ce contexte la réduction des niveaux absolus de pauvreté attribuable à la chute des taux parmi les personnes dépendant d'une personne de plus de 65 ans (10,5%) ou des familles monoparentales intégrée ou un autre type de groupes familiaux dirigés par une personne ayant une occupation stable (22%).

Si seuls les facteurs examinés jusqu'à maintenant étaient entré en jeu, c'est-à-dire ceux qui sont associés à l'évolution des taux de pauvreté et aux changements dans la structure démographique, les chiffres absolus de pauvreté seraient tombés à 65,1% entre 1996 et 2008. Néanmoins, certains facteurs qui ont contribué à l'accroissement de ces chiffres interviennent également dans la période. Cet accroissement, équivalent à 20,6% des chiffres qui existaient en 1996, est attribuable dans sa totalité à un seul facteur : la nouvelle pauvreté associée à l'immigration provenance de pays hors de l'Union Européenne. En 2008, 37,1% des situations de pauvreté réelle correspondent en fait à la population résidant dans des foyers dont le titulaire est un citoyen extracommunautaire.

**Tableau 56. Facteurs déterminants des changements dans les niveaux de pauvreté réelle entre 1996 et 2008**

POPULATION PAUVRE EN 1996		122.723	
<b>Facteurs qui contribuent à une réduction dans les chiffres de pauvreté</b>			
	<b>Absolus</b>	<b>% pop.1996</b>	<b>% tendance dominante dans le groupe</b>
<b>Chutes dans les taux de pauvreté</b>			
Fam.Monoparentales de Femmes/Groupes Familiaux. Titulaire non occupé stable	-59.644	-48,6	—
Fam.Monoparentales de Femmes/Groupes Familiaux. Titulaire occupé stable	-14.568	-11,9	24,4
Familles monoparentales d'Hommes	-26.955	-22,0	45,2
Personnes seules de moins de 65 ans	-2.535	-2,1	4,3
Personnes de plus de 65 ans	-2.689	-2,2	4,5
Personnes de plus de 65 ans	-12.897	-10,5	21,6
<b>Changements dans la structure démographique</b>			
Baisse de population: Fam. Monoparentales de Femmes/Groupes Familiaux Titulaire non occupé stable	-20.252	-16,5	—
Augmentation de population dans d'autres types sociodémographiques	-30.090	-24,5	100
<b>Total</b>	<b>9.838</b>	<b>8,0</b>	<b>—</b>
<b>Facteurs qui contribuent à une augmentation dans les chiffres de pauvreté</b>			
	<b>Absolus</b>	<b>% pob.1996</b>	<b>% tendance dominante dans le groupe</b>
<b>Nouvelle pauvreté associée à l'immigration non UE</b>			
	25.225	20,6	100
POPULATION PAUVRE EN 2008		68.051	
% de chute par rapport à 1996		— -44,5	

**Graphique 16. Pourcentage de réduction de la pauvreté réelle entre 1996 et 2008 attribuable à divers facteurs**


Face à la chute de 44,5% dans les chiffres de pauvreté réelle, la baisse dans les niveaux de précarité entre 1996 et 2008 est de 48%. De nouveau dans ce cas, la part fondamentale de la baisse dans le volume des personnes en situation de précarité s'associe à la chute des taux, même lorsque la contribution –située dans les 46,8%– est un peu inférieure aux 48,6% observés concernant les chiffres de pauvreté réelle. L'impact favorable de la baisse dans le volume de population dépendant de familles monoparentales et autres groupes familiaux dont le titulaire est une personne sans occupation stable est un peu inférieur. La contribution à la réduction des chiffres de précarité se réduit, dans le cas des changements dans la structure démographique, à 8,4%.

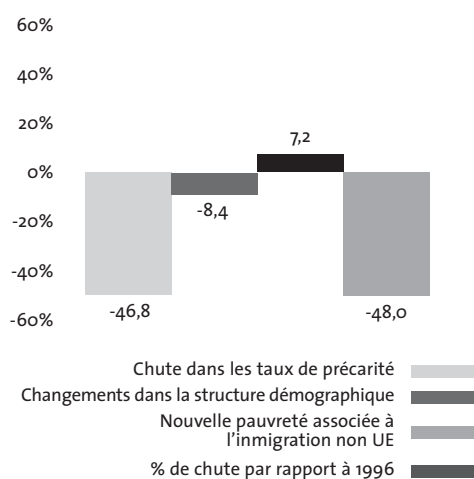
Le plus haut niveau de chute observé dans les chiffres de précarité est lié en réalité au moindre impact négatif de l'immigration dans l'évolution des problèmes d'absence de bien-être. Le poids de la population extracommunautaire dans les chiffres de précarité en 2008 n'est que de 13,8%, très au-



dessous par conséquent de la contribution qui se détecte dans les chiffres de pauvreté. L'apport d'une nouvelle précarité associée à l'immigration se réduit à une croissance de 7,2% par rapport aux chiffres qui existaient en 1996.

Un autre aspect de l'évolution mérite d'être souligné. Il s'agit du plus grand rôle qui doit être attribué, dans l'évolution à la baisse des chiffres de précarité, à la baisse des taux correspondant aux personnes dans des groupes familiaux avec un titulaire occupé stable : 28% contre 22% en ce qui concerne la baisse des chiffres de pauvreté réelle. La chute attribuable à la réduction des taux de précarité parmi les personnes dépendant de personnes de plus de 65 ans descend par contre à 6,7%. Dans tous les cas, ces deux collectifs recueillent dans l'ensemble 74,2% de la chute des chiffres absolus de précarité liée entre 1996 et 2008 à des améliorations dans les taux de précarité, au-dessus des 66,8% observés dans l'évolution de la pauvreté réelle.

**Graphique 17. Pourcentage de réduction des situations d'absence de bien-être et de précarité entre 1996 et 2008 attribuable à divers facteurs**



**Tableau 57. Facteurs déterminants des changements dans les niveaux de précarité et d'absence de bien-être entre 1996 et 2008**

POPULATION PRÉCAIRE EN 1996		873.890	
Facteurs qui contribuent à une réduction dans les chiffres de précarité			
	Absolus	% pob.1996	% tendance dominante dans le groupe
<b>Chutes dans les taux de précarité</b>			
Fam.Monoparentales de Femmes/Groupes Familiaux. Titulaire non occupé stable	-90.309	-10,3	22,1
Fam.Monoparentales de Femmes/Groupes Familiaux. Titulaire occupé stable	-244.882	-28,0	59,8
Familles monoparentales d'Hommes	-8.450	-1,0	2,1
Personnes seules de moins de 65 ans	-6.795	-0,8	1,7
Personnes de plus de 65 ans	-58.867	-6,7	14,4
<b>Changements dans la structure démographique</b>			
Baisse de la population: Fam.Monoparentales de Femmes/Groupes Familiaux. Titulaire non occupé stable	-146.252	-16,7	100
Augmentation de population dans d'autres types sociodémographiques	72.890	8,3	—
<b>Total</b>	<b>-482.664</b>	<b>-55,2</b>	<b>100</b>
Facteurs qui contribuent à une augmentation dans les chiffres de précarité			
	Absolus	% pop.1996	% tendance dominante dans le groupe
<b>Nouvelle précarité associée à l'immigration non UE</b>	62.862	7,2	100
POPULATION PRÉCAIRE EN 2008		454.089	
% de chute par rapport à 1996		-48,0	

## 4. Impact territorial de la pauvreté et de la précarité

Le problème de la pauvreté en Euskadi a une importante dimension territoriale et régional que nous analysons ci-après tant en ce qui concerne les différents territoires historiques que leurs régions.

### 4.1. Territoire Historique

#### 4.1.1. Impact des problèmes de pauvreté et de précarité

En 2008 Bizkaia est encore le territoire historique dans lequel les problèmes de précarité ont le plus d'incidence. Les 22,9% de la population de ce territoire n'accèdent pas à des conditions de bien-être complet, un peu au-dessus des 20,3% d'Alava et des 18,5% de Gipuzkoa.

L'évolution récente de Bizkaia est, néanmoins, favorable. Le territoire voit ses niveaux de précarité se réduire à 13,6 points, la proportion des personnes sans accès à des niveaux de bien-être complet tombant de 36,5% en 2004 à 22,9% en 2008. On observe en fait un processus de convergence des différents territoires, les importantes différences se réduisant dans les taux existant en 2000 et 2004. La distance de Bizkaia par rapport au reste des territoires se réduit de 8-9 points en 2004, aux alentours de 2,5 points en ce qui concerne Alava et de 4,5 points en ce qui concerne Gipuzkoa en 2008. Ce processus de convergence est compatible avec une amélioration notable de la situation en Alava et Gipuzkoa. Entre 2004 et 2008 les processus observés au cours de la période quadriennale 2000-2004, avec un accroissement du taux de précarité en Alava (le taux passe de 26,7 à 27,6% au cours de cette période) et une stabilisation des chiffres aux alentours de 28-29% en Gipuzkoa.

Dans la période quadriennale 2004-2008 s'ébauche également un rapprochement dans les taux de pauvreté réelle en Bizkaia. Bien que l'impact de la pauvreté réelle continue d'être plus grande en Bizkaia, avec 3,8%, les chiffres ne s'éloignent plus substantiellement

de ceux des autres territoires, avec 2,9% en Alava et 2,3% en Gipuzkoa.

L'évolution de Bizkaia est en fait favorable, un taux de pauvreté réelle tombant de façon continue qui passe de 7,1% en 1996 à 6,6% en 2000, 5,4% en 2004 et 3,8% en 2008. Les tendances sont plus nuancées, par contre, dans les deux autres territoires. Après les fortes chutes de la période 1996-2000, bien supérieures à celles de Bizkaia, on détecte un rebond des chiffres entre 2000 et 2004. L'accroissement se corrige légèrement à la baisse en Gipuzkoa entre 2004 et 2008, le taux de pauvreté réelle se situant finalement à 2,3%, un peu au-dessus des 2,1% atteint en 2000 mais au-dessous des 2,8% de 2004 et des 3,7% de 1996. En Alava, néanmoins, la tendance à la hausse se maintient. Ainsi, après une chute de 5,4 à 0,9% entre 1996 et 2000, la pauvreté réelle augmente à 2,8% en 2004 et 2,9% en 2008.

En pénétrant plus avant dans les caractères évolutifs de la pauvreté en Bizkaia et Gipuzkoa, on observe un élément commun : l'importante chute continue des taux de pauvreté de subsistance depuis 1996. Le taux se réduit de 10,4 à 5% en Bizkaia entre 1996 et 2008 ; de 7,8 à 2,9% en Gipuzkoa. Cette évolution marque les tendances descendantes à long terme de la pauvreté réelle dans ces deux territoires.

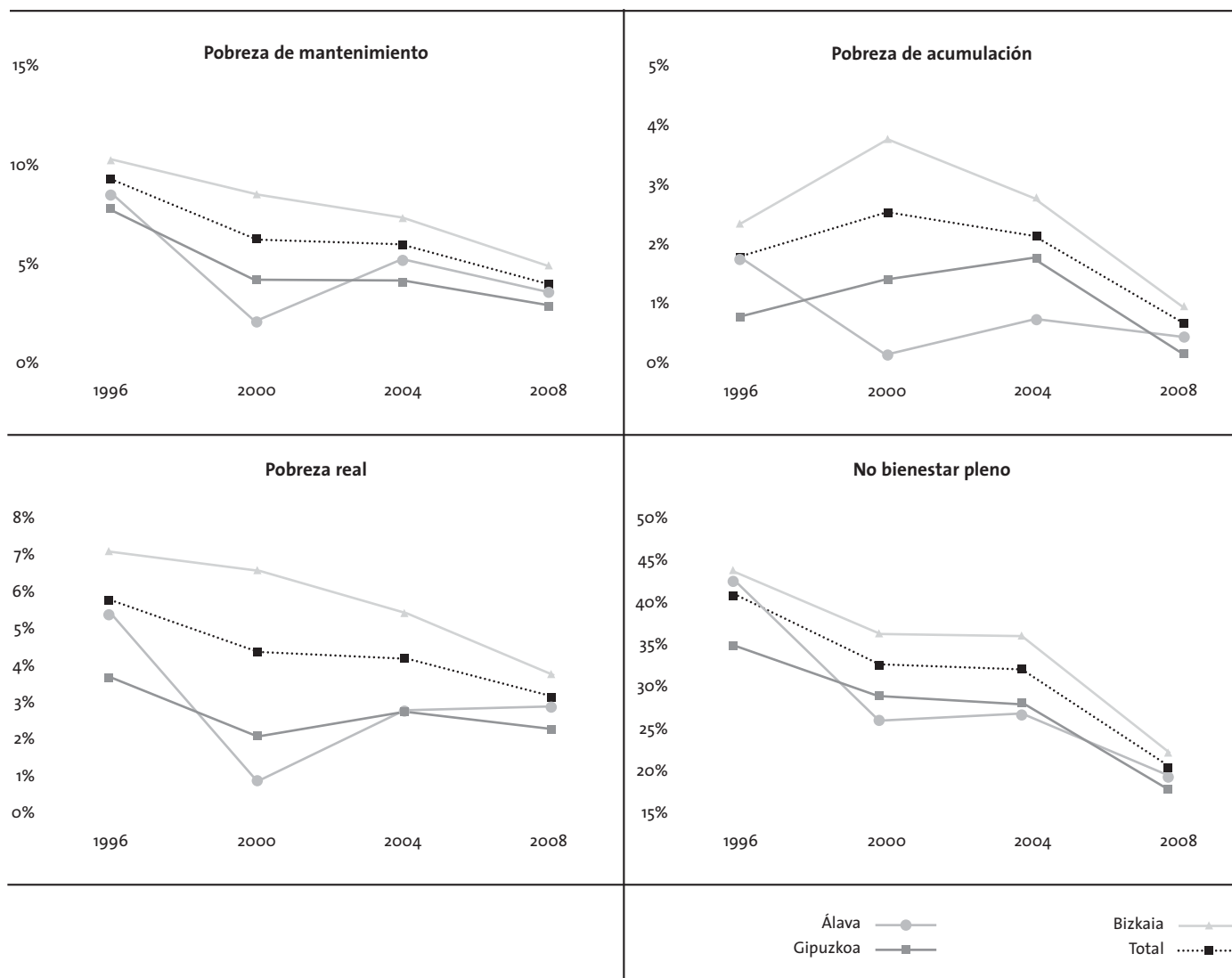
En Alava pour sa part, après une amélioration substantielle dans toutes les dimensions de la pauvreté entre 1996 et 2000, pendant la période 2000-2008 on observe une détérioration de la situation, pas importante en termes quantitatifs mais importante par sa continuité dans le temps. La pauvreté de subsistance, qui était tombée de 8,6 à 2,2% entre 1996 et 2000, rebondit jusqu'à 5,3% en 2004, se maintenant toujours à 3,7% en 2008. Alava est, en fait, le seul territoire dans lequel on observe une évolution contraire à la tendance à une chute continue à long terme des taux de pauvreté de subsistance observée dans l'ensemble de la CAE et dans les territoires de Bizkaia et Gipuzkoa.

Un caractère finalement commun aux trois territoires, en tout cas, est celui de la réduction substantielle de la pauvreté d'accumulation, avec des chiffres proches ou inférieurs à 1% dans tous les territoires en 2008.

**Tableau 58. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par Territoire Historique. 1996-2008.**  
Population dans des logements familiaux (En %)

Territoire	Pauvreté Subsistance				Pauvreté Accumulation				Pauvreté réelle				Sans bien-être complet			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
Álava	8,6	2,2	5,3	3,7	1,9	0,2	0,8	0,5	5,4	0,9	2,8	2,9	43,0	26,7	27,6	20,3
Gipuzkoa	7,8	4,2	4,1	2,9	0,8	1,4	1,8	0,2	3,7	2,1	2,8	2,3	35,4	29,3	28,3	18,5
Bizkaia	10,4	8,6	7,4	5,0	2,4	3,8	2,8	1,0	7,1	6,6	5,4	3,8	44,1	37,0	36,5	22,9
TOTAL	9,3	6,3	6,1	4,1	1,8	2,6	2,2	0,7	5,8	4,4	4,2	3,2	41,2	33,1	32,7	21,1

**Graphique 18. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par Territoire Historique. 1996-2008**  
(% de la population dans des logements familiaux)





favorable dans les régions biscaïennes. A la différence des régions alavaïses et de celles de la vallée du Deba, ces régions reflètent les principales chutes dans les taux de précarité entre 2004 et 2008.

L'analyse des indicateurs de pauvreté réelle met de nouveau en évidence la position défavorisée de la région de Bilbao. Le taux se situe encore en 2008 à 6,1%, très au-dessus des chiffres correspondant au reste des régions basques, même des 4,1% de la Margen Izquierda. Les taux se situent à des niveaux de 2,5 à 3%, relativement proches par conséquent de la moyenne de la CAE, à Gasteiz, Bizkaia-Costa et Donostialdea. Le chiffre est inférieur à 2% à Ayala et Bajo Deba, se situant même à des niveaux inférieurs à 1% dans la Margen Izquierda, le Duranguesado, Tolosa-Goierry et Alto Deba.

L'évolution récente est néanmoins positive à Bilbao et dans la Margen Izquierda, régions qui, encore en l'an 2000, avaient des taux de pauvreté réelle de 9%, arrivant même jusqu'à 10,5% en 2004 à Bilbao. L'importante amélioration enregistrée au cours de la période quadriennale 2000-2004 dans la Margen Izquierda doit attendre néanmoins la période 2004-2008 à Bilbao. C'est au cours de cette période quadriennale qu'est enfin compensée la tendance ascendante de la pauvreté d'accumulation dans cette région, situant le taux au

1,2% de 2008. La base de l'évolution positive des dernières années à Bilbao et Margen Izquierda ne concerne pas seulement, dans ce sens, la descente continue des taux de pauvreté de subsistance depuis 1996 mais, spécialement, avec la réduction récente des chiffres de pauvreté d'accumulation après les accroissements que l'on observe au cours de la période quadriennale 1996-2000 et qui, dans la cas de Bilbao, se prolongent jusqu'en 2004 (avec une augmentation continue depuis les 2,7% de 1996 aux 5,6% de 2004.).

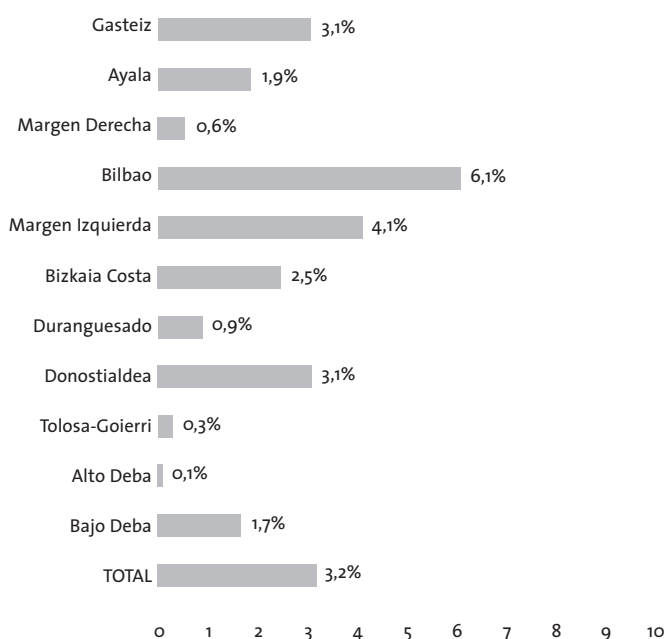
Dans la partie négative il faut souligner, dans ces régions, le rebond de la pauvreté réelle observée dans la période quadriennale 2004-2008 dans la Margen Izquierda, le taux passant de 3,5 à 4,1%. Ce rebond négatif s'observe également dans d'autres régions urbaines. Ainsi, après être tombé de 5,5 à 0,5% entre 1996 et 2000, le taux augmente à Gasteiz à 3,1% en 2004, chiffre qui se consolide en 2008. Donostialdea connaît une évolution similaire : d'un taux de 4,6% en 1996 il passe à 1,7% en 2000, 2,8% en 2004 et 3,1% en 2008. Dans le milieu le plus urbanisé de la CAE, seule la Margen Izquierda partage la forte chute récente des taux de pauvreté qui caractérise Bilbao. En partant de 2,7% en 2004, dans ce cas la tendance se traduit par un niveau d'à peine 0,6% de pauvreté réelle en 2008, un niveau que seules atteignent en Euskadi quelques régions d'un moindre niveau d'urbanisation.

**Tableau 6o. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par région. 1996-2008.**

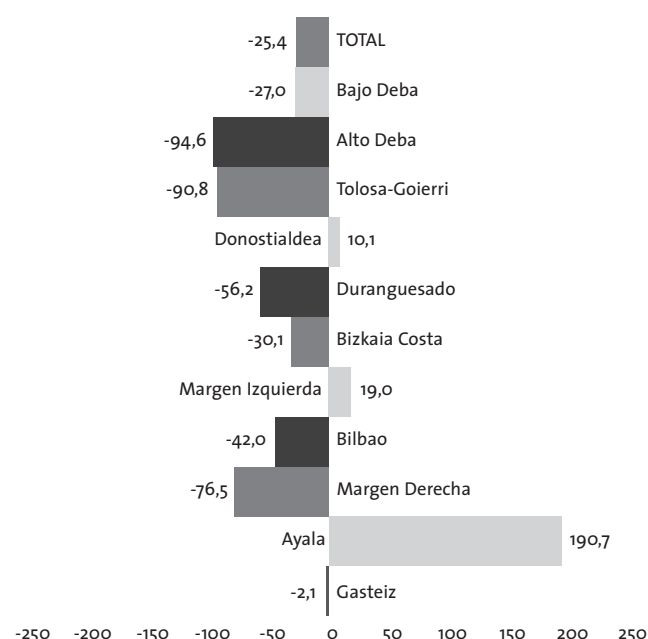
Population dans des logements familiaux (En %)

Région	Pauvreté Subsistance				Pauvreté Accumulation				Pauvreté réelle				Sans bien-être complet			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
Gasteiz	9,1	1,9	5,9	3,8	1,8	0,1	0,8	0,4	5,5	0,5	3,1	3,1	43,2	25,8	28,5	20,6
Ayala	5,7	3,8	1,5	3,0	2,5	0,8	0,5	1,1	4,8	3,2	0,6	1,9	42,0	32,0	22,7	18,8
Margen Derecha (Rive Droite)	8,3	3,3	7,0	3,0	0,0	2,1	0,0	0,0	0,8	2,9	2,7	0,6	30,6	27,1	26,9	12,7
Bilbao	12,5	11,8	10,0	8,2	2,7	4,8	5,6	1,2	8,8	9,0	10,5	6,1	47,5	40,5	40,9	28,1
Margen Izquierda (Rive Gauche)	12,4	10,7	7,3	4,0	3,5	5,8	1,7	1,2	9,7	9,1	3,5	4,1	50,5	42,4	39,9	25,3
Bizkaia Costa	5,2	6,0	6,0	2,7	1,4	0,4	2,7	1,1	4,3	1,1	3,6	2,5	34,4	32,0	27,4	14,9
Duranguesado	4,2	3,2	1,9	3,4	1,8	0,9	1,7	0,5	3,3	2,8	2,1	0,9	37,7	29,1	33,4	20,8
Donostialdea	10,0	4,2	4,5	3,5	1,2	1,0	2,5	0,4	4,6	1,7	2,8	3,1	37,2	28,6	30,4	21,3
Tolosa-Goierry	2,7	5,0	4,8	1,8	0,0	2,1	0,1	0,0	1,2	2,2	3,3	0,3	30,4	30,5	29,8	13,4
Alto Deba	2,4	2,1	1,5	0,5	0,0	1,1	1,9	0,0	0,3	2,3	2,5	0,1	30,0	31,6	17,6	8,3
Bajo Deba	5,8	5,0	2,6	2,5	0,5	3,8	0,2	0,0	5,2	5,3	2,4	1,7	36,7	29,4	19,7	16,9
TOTAL	9,3	6,3	6,1	4,1	1,8	2,6	2,2	0,7	5,8	4,4	4,2	3,2	41,2	33,1	32,7	21,1

**Graphique 19. Incidence de la pauvreté réelle par région en 2008** (% de la population dans des logements familiaux)



**Graphique 20. Variation proportionnelle de la pauvreté réelle par régions entre 2004 et 2008**



L'analyse des indicateurs de pauvreté réelle révèle, en fait, une évidente polarisation entre les zones les plus urbanisées et celles qui le sont moins en 2008. Dans les régions de moindre niveau d'urbanisation, le taux de pauvreté est bas, se situant dans la majeure partie des cas au-dessous de 2%. Dans les zones les plus urbanisées, l'impact de la pauvreté dépasse 3%, atteignant un maximum de 6,1% à Bilbao. Dans ces régions, seule la Margen Izquierda s'éloigne de ces niveaux.

Comme on peut le remarquer, en définitive l'évolution des chiffres de pauvreté réelle à niveau de la CAE cache en réalité une évolution très différente à niveau territorial, avec des régions qui voient leur situation s'améliorer substantiellement et d'autres qui commencent à connaître une dégradation au cours de ces dernières années. Malgré les améliorations récentes, d'une part, la position relativement désavantagée de la région de Bilbao dans le contexte de la CAE.

**4.2.2. Distribution des problèmes de pauvreté et de précarité**

Dans la distribution de la population affectée par des problèmes de pauvreté réelle on remarque surtout la concentration de ces situations dans les zones les plus urbanisées, particulièrement dans les régions de Bilbao et de la Margen Izquierda. Les 56% des situations de pauvreté réelle se concentrent dans ces deux régions. Le caractère urbain du phénomène est évident. Dans l'ensemble, en incluant la Margen Derecha, Gasteiz et Donostialdea, 91% des situations considérées se trouvent dans les grandes régions urbaines (83% de celles d'accumulation et 86,5% de celles de subsistance).

Entre 2000 et 2008, pourtant, on observe un changement important dans la distribution interne des situations de pauvreté. Ainsi, le poids de Bilbao et de la Margen Izquierda tombe de 71,1% en 2000 à 56% en 2004, la



## Chapitre III : DÉTERMINANTES ÉCONOMIQUES DE LA PAUVRETÉ ET DE LA PRÉCARITÉ

### 1. Précarité et type de revenu principal

#### 1.1. Impact des problèmes de pauvreté et de précarité

Un élément clé dans l'étude des situations de pauvreté et de précarité est l'analyse de la relation qui existe entre ces problématiques et la source principale de ressources du foyer. Comme résultat logique, parmi les personnes résidant dans des foyers dans lesquels dominent les revenus propres<sup>31</sup> la probabilité d'accéder à une situation de bien-être complet est très élevée, caractérisant les 82,7% de la population examinée en 2008. L'incidence des situations de précarité se situe à 17,3%, n'affectant la pauvreté réelle qu'à 1,6% de cette population.

Ces chiffres sont passablement plus élevés parmi la population résidant dans des foyers dont la source principale de revenus est représentée par des prestations de la Sécurité Sociale. Dans ce cas, le taux de précarité augmente à 26,3 et celui de la pauvreté réelle à 3%. Même ainsi, l'impact des situations de pauvreté et de précarité est toujours, comme dans le groupe précédent, nettement minoritaire. Tel n'est pas le cas des personnes fondamentalement dépendantes des prestations de l'Assistance Sociale. Dans ce cas, 98,3% de ces personnes ont des problèmes d'accès à des situations de bien-être complet. La proportion est encore de 61,4% en ce qui concerne l'impact de la pauvreté réelle.

L'évolution récente présente quelques changements frappants parmi les groupes à plus haut risque. Dans la partie positive, à partir de 1996 les taux de précarité et de pauvreté des personnes qui dépendent fondamentalement de revenus de la Sécurité Sociale baissent de façon substantielle. L'impact de la précarité tombe entre 1996 et 2004 de 57 à 40,7% ; le taux de pauvreté réelle, pour sa part, se réduit de 9,5 à 5,7%. Le progrès se maintient entre 2004 et 2008, les taux de précarité se réduisant de 40,7% à 26,3% et ceux de la pauvreté réelle de 5,7 à 3%. Les améliorations du taux de pauvreté sont liés en grande partie à la réduction de 16,6% en 1996 à 6,1% en 2008 dans les niveaux de risque dans la dimension de subsistance, en chute continue depuis 1996, contribuant également à l'importante amélioration des taux de pauvreté d'accumulation entre 2004 et 2008. Après s'être maintenu à des niveaux de 2 à 2,5% entre 1996 et 2004, le chiffre descend à 0,4% en 2008.

L'évolution des personnes principalement dépendant des prestations d'Assistance Sociale est par contre plus négative. Après une augmentation de 66,2 à 80,3% entre 1996 et 2000, le taux de pauvreté réelle tombe à 48,7% en 2004. En 2008 le taux rebondit pourtant, atteignant 61,4%. Dans un contexte de réduction des taux de pauvreté de subsistance à partir de l'an 2000, une partie de l'accroissement de la période quadriennale 2004-2008 s'associe à l'accroissement de la pauvreté d'accumulation dans ce collectif. Le taux rebondit en effet de 8,7 à 20,5%.

<sup>31</sup> Ce concept fait référence aux revenus dérivés d'une activité économique personnelle (revenus rémunérations, salaires, travail autonome ou indépendant, rentes de capital, etc.).



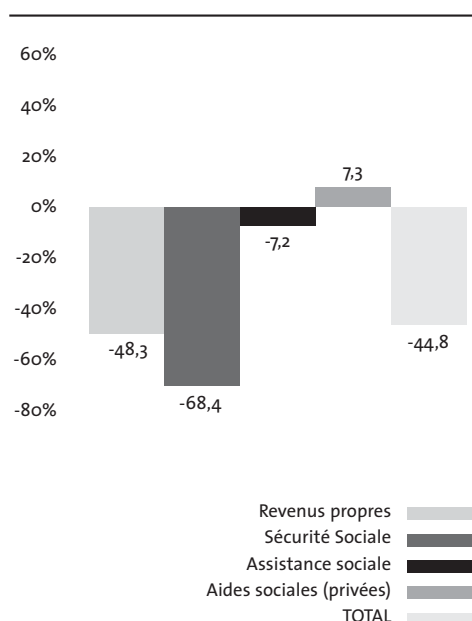
Pour ce qui est de l'évolution de la population qui dépend de ses propres revenus, l'année 2008 marque pour sa part les minimums historiques dans toutes les dimensions de pauvreté: 2,3% dans celle de subsistance, 0,2% dans celle d'accumulation et 1,6% en termes de pauvreté réelle. Ainsi se rompt le changement de tendance qui se traduisait

entre 2000 et 2004 par un léger accroissement des taux, même en avance sur la période 1996-2000 en ce qui concerne la pauvreté d'accumulation. Une évolution similaire s'observe dans les indicateurs de précarité. Après le rebond de 2004, le taux tombe de 29,3 à 17,3% en 2008.

**Tableau 62. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par source principale de revenus du foyer. 1996-2008.** Population dans des logements familiaux (En %)

Source	Pauvreté Subsistance				Pauvreté Accumulation				Pauvreté réelle				Sans bien-être complet			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
Revenus propres	5,0	2,5	3,8	2,3	1,0	1,9	2,0	0,2	3,1	2,5	3,1	1,6	34,2	28,0	29,3	17,3
Sécurité Sociale	16,6	15,7	10,8	6,1	2,1	1,8	2,6	0,4	9,5	7,0	5,7	3,0	57,0	48,2	40,7	26,3
Assistance sociale	81,5	86,8	60,4	46,4	35,8	61,2	8,7	20,5	66,2	80,3	48,7	61,4	96,9	98,9	93,2	98,3
Aides sociales (privées)	40,5	16,1	30,8	38,6	6,2	38,2	14,5	0,0	20,5	42,1	23,3	22,0	99,4	53,9	81,2	79,4
TOTAL	9,3	6,3	6,1	4,1	1,8	2,6	2,2	0,7	5,8	4,4	4,2	3,2	41,2	33,1	32,7	21,1

**Graphique 22. Evolution de l'incidence de la pauvreté réelle par source principale de revenus dans le foyer. 1996-2008**  
(% de la population dans des logements familiaux)



## 1.2. Distribution des problèmes de pauvreté et de précarité

Malgré ses taux mineurs de risque, et étant donné son poids dominant dans la structure démographique, la population dans des foyers qui dépendent surtout des revenus propres est majoritaire dans le collectif de personnes qui n'accèdent pas à des situations de bien-être complet : 60,6% pour à peine 29,7% attribuables aux personnes dépendant fondamentalement de revenus de la Sécurité Sociale. 9 autres % correspondent à des personnes ayant des revenus surtout en provenance de l'Assistance Sociale, une part minimum, 0,7%, correspondant aux personnes dans des foyers dont les revenus principaux proviennent d'autres parents, de la société civile ou d'institutions non gouvernementales.

Les personnes dans des foyers dont les revenus proviennent de revenus propres et de la Sécurité Sociale constituent également la plus grande partie de la population en situation de pauvreté réelle: 38,1% sont des personnes dans des foyers dont la source principale de revenus est composée de ressources propres et 22,9% de personnes qui dépendent avant tout de prestations et d'aides de la Sécurité

**Tableau 63. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par source principale de revenus du foyer, 1996-2008.** Population dans des logements familiaux (% verticaux)

Source	Pauvreté Subsistance				Pauvreté Accumulation				Pauvreté réelle				Sans bien-être complet			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
Revenus propres	39,1	30,6	48,2	40,9	39,6	56,6	68,2	25,7	39,4	43,7	55,7	38,1	60,7	65,5	69,1	60,6
Sécurité Sociale	44,0	52,7	38,1	35,5	28,1	14,7	25,3	14,8	40,7	34,0	28,5	22,9	34,1	30,7	26,7	29,7
Assistance Sociale	13,4	15,0	12,5	21,9	29,6	26,1	4,9	59,4	17,5	20,0	14,4	37,7	3,6	3,3	3,6	9,0
Aides sociales (privées)	2,4	0,4	1,3	1,7	1,9	2,6	1,6	0,0	2,0	1,7	1,4	1,3	1,3	0,3	0,6	0,7
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Sociale. Néanmoins, une partie importante, 37,7% de la population en situation de pauvreté réelle, correspond à des personnes résidant dans des foyers qui dépendent essentiellement de prestations de l'Assistance Sociale, bien que ce groupe représente seulement 1,9% de la population résidant dans la CAE. Le 1,3% restant est attribuable à des personnes dans des foyers qui vivent surtout de virements privés. En définitive, s'il est vrai que le risque de pauvreté et d'absence de bien-être est bien supérieur parmi les personnes dépendant de l'Assistance Sociale, il est également vrai que la plus grande partie de la population affectée par ce type de problèmes est composée en majorité par des personnes qui dépendent de revenus normalisés (revenus propres et prestations de la Sécurité Sociale).

Le poids des personnes dans des foyers ayant des revenus propres est bien supérieur en ce qui concerne les problèmes de subsistance, 40,9% contre 25,7% en ce qui concerne la pauvreté d'accumulation. C'est la même chose dans le cas de personnes fondamentalement dépendantes de prestations de la Sécurité Sociale, 35,5 et 14,8%, respectivement. Par contre, parmi la population dépendant de l'Assistance Sociale on observe une participation bien supérieur en ce qui concerne le risque de pauvreté d'accumulation : 59,4% contre 21,9% en ce qui concerne les problèmes de subsistance.

## 2. Impact des transferts sociaux

### 2.1. Aspects généraux

L'une des questions qui mérite une attention spéciale est celle de l'impact relatif aux transferts sociaux dans la prévention des problèmes de pauvreté et de précarité. Quelques données aident à comprendre l'importance décisive de ces transferts sociaux dans la lutte contre la pauvreté et les problèmes de précarité liés aux difficultés d'accès à des situations de bien-être complet.

En considérant l'impact de ces transferts dans la dimension de subsistance, les données révèlent que les taux de risque de pauvreté et d'absence de bien-être se réduisent aux alentours de 16 points comme effet positif de la politique de pensions de retraite et de survie. A cette baisse s'ajoute une autre baisse située entre 4,5 et 5,5 points, attribuable à la gestion de l'ensemble des transferts développés dans le cadre des politiques sociales complémentaires, y compris l'action contre le chômage. La politique de transferts sociaux permet de réduire le risque d'absence de bien-être de 36,9% qui s'enregistrerait dans le cas où l'on compterait uniquement sur les ressources propres aux 14,6% réellement observés en 2004. Le risque de pauvreté, pour sa part, se réduit de 24,7 à 4,1%. Dans l'ensemble, la baisse globale attribuable aux politiques sociales se situe entre 20 et 22 points.

L'application des transferts sociaux permet par conséquent de réduire à 83,3% le taux de pauvreté de subsistance qui apparaîtrait dans le cas où les foyers auraient seulement accès

à leurs revenus propres, 65,7% correspondant à la chute des pensions de retraite et de survivance et 17,7% au reste des transferts sociaux. La réduction est de 60,6% en ce qui concerne le taux d'absence de bien-être. Dans ce cas, 45,1% de la chute est attribuable au système général de pensions et 15,5% au reste des aides et des prestations sociales. Tant dans un cas que dans l'autre, aux alentours des trois quarts de l'amélioration associée aux politiques sociales est attribuable aux transferts généraux de retraite et de survivance.

**Tableau 64. Indicateurs de risque de pauvreté et/ou d'absence de bien-être (subsistance). Considération du rôle des transferts sociaux. 2008.**

Population dans des logements familiaux (Niveaux d'incidence en pourcentages)

Indicateurs	Rente initiale	Rente intermédiaire	Rente finale
Taux de pauvreté	24,7	8,5	4,1
Taux d'absence de bien-être	36,9	20,3	14,6

Note: Les indicateurs de pauvreté relative et/ou d'absence de bien-être incluent le collectif pauvre.

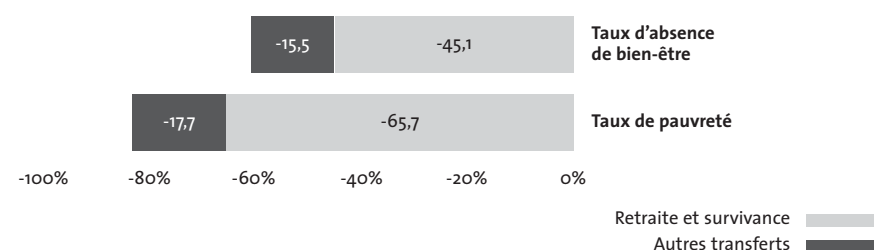
**Tableau 65. Impact des processus de transfert dans la lutte contre la précarité (subsistance). Considération du rôle des transferts sociaux. 2008.**

Population dans des logements familiaux (% de baisse des taux de risque)

Indicateurs	Retraite et survivance	Autres transferts	TOTAL
Taux de pauvreté	-65,7	-17,7	-83,3
Taux d'absence de bien-être	-45,1	-15,5	-60,6

Note: les indicateurs de pauvreté relative et/ou d'absence de bien-être incluent le collectif pauvre.

**Graphique 23. Baisse des taux de pauvreté et d'absence de bien-être, en pourcentage, en raison des transferts sociaux**



## 2.2. Le rôle spécifique de l'Assistance Sociale

Dans l'approche de l'étude de l'impact des transferts sociaux, une question d'intérêt spécifique est celle du rôle qui correspond aux prestations complémentaires, particulièrement celles d'Assistance Sociale. L'impact de ces aides ne peut en aucune façon être réduit à l'examen de la situation de 1,9% de la population qui vit en dépendant majoritairement des revenus obtenus par cette source.

Pour approfondir la question signalée il faut considérer ce que nous pourrions définir comme le collectif de risque de pauvreté potentielle. Ce collectif peut inclure aussi bien les personnes affectées par une situation de pauvreté d'accumulation que celles qui, face aux transferts complémentaires à celles dérivées des politiques de retraite et de survivance, se trouvent dans une situation de risque de pauvreté de subsistance. Ce collectif représente 8,8% de la population totale dans la CAE en 2008.

L'analyse de ce collectif de risque de pauvreté potentiel révèle que 37,7% de celui-ci est capable de compenser, avec ses propres ressources, les carences qui existent dans l'une des deux dimensions de la pauvreté sans avoir besoin de recourir aux prestations d'Assistance Sociale. 26,2% réussissent également à sortir de la pauvreté, bien qu'uniquement dans ce cas au moyen de l'accès aux prestations et aux aides de l'Assistance Sociale. 24,1 autres % se maintiennent en situation de pauvreté réelle bien qu'ils bénéficient de ces aides et finalement 12% de personnes apparaissent dans des foyers en situation de pauvreté réelle et sans prestations d'Assistance Sociale.

En écartant les 3,3% de personnes qui ne se voient pas affectées dans la pratique par une situation de pauvreté réelle, cela situe le taux potentiel de pauvreté réelle, avant les transferts, à 5,5%. A travers les aides de l'Assistance Sociale on arrive dans la pratique à réduire la pauvreté réelle de ce chiffre de 5,5 à 3,2% enregistrés avec un caractère général dans la CAE.

L'impact des aides est pourtant plus grand que ne l'indiquent les chiffres précédents. Dans ce sens, si nous analysons la distance moyenne au seuil de pauvreté de subsistance des ressources disponibles parmi les collectifs

avec prestations d'Assistance Sociale, on constate qu'avec ces prestations l'indice de Sen de 57,3% se réduit à 13,1%. Bien que le groupe ne sorte pas complètement de la pauvreté, l'action sociale permet de couvrir une partie importante du décalage qui existe entre les revenus et les besoins exposés par l'ensemble de la société basque. Il est ainsi évident que l'intensité de sa pauvreté –et la distance qui les sépare des secteurs aisés de la société– se réduit considérablement.

En tenant compte de cette réalité, il est évident que les prestations de l'Assistance Sociale permettent d'éliminer ou, tout au moins, de réduire de façon importante l'impact de la pauvreté dans la CAE. En ce qui concerne l'ensemble des personnes en situation de pauvreté potentielle, en termes de personnes équivalentes la pauvreté est dépassée de 75,7%<sup>32</sup>.

En réalité, le volume des problématiques de pauvreté réelle dont on ne s'occupe pas en Euskadi s'associe au petit collectif qui, bien qu'il ne se trouve pas en situation de pauvreté réelle, n'accède pas au système de prestations qui existe dans la CAE. Une partie importante de la population dont on ne s'occupe pas, 92%, est associée à des foyers qui dépendent des types de personnes suivants : nationaux de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne (25%), personnes de plus de 65 ans (23%), moins de 45 ans responsables d'un groupe familial (17,1%), personnes seules de moins de 65 ans (14,2%) et femmes dans des familles monoparentales (11,9%).

Comme on peut le constater, en 2008 la population dépendant d'étrangers n'appartenant pas à l'UE, de personnes seules de moins de 65 ans et de personnes de plus de 65 ans recueille à elle seule 63% des situations examinées. Cela révèle que le manque d'accès aux aides et aux prestations d'Assistance Sociale est très lié à des cas d'extranéité et d'âge relativement avancé<sup>33</sup>.

**Tableau 66. Situation du collectif de pauvres potentiels selon leur accès aux prestations d'Assistance Sociale et situation de pauvreté réelle. 2008**  
(% verticaux et % sur la population totale)

SITUATION	Absolus	% verticaux	% pop.totale	Couverture des besoins par la S.Sociale
Bénéficiaires de prestations d'Assistance Sociale, pauvreté réelle	45.438	24,1	2,1	86,9
Bénéficiaires de prestations d'Assistance Sociale, non pauvreté réelle	49.445	26,2	2,3	100,0
Non bénéficiaires de prestations d'Assistance Sociale, non pauvreté réelle	71.127	37,7	3,3	—
Non bénéficiaires de prestations d'Assistance Sociale, pauvreté réelle	22.613	12,0	1,1	0,0

Personnes en situation de pauvreté avant transferts Assistance Sociale et/ou avec problèmes de pauvreté d'accumulation  
Impact de l'Assistance Sociale : % de personnes équivalentes qui sortent de la pauvreté avec les prestations d'Assistance Sociale sur le total de bénéficiaires potentiels (bénéficiaires réels plus non bénéficiaires en situation de pauvreté).

**Tableau 67. Personnes en situation de pauvreté réelle qui n'accèdent pas aux prestations d'Assistance Sociale par type sociodémographique de la personne principale du foyer. 2008.** Population dans des logements familiaux (% verticaux)

TYPE	%
Femme, famille monoparentale	11,9
Femmes seules, de moins de 65 ans	9,6
Hommes seuls, de moins de 65 ans	4,7
Groupes familiaux, de moins de 45 ans	17,1
Groupes familiaux, de plus de 45 ans	7,8
Personnes de plus de 65 ans	23,2
Etrangers n'appartenant pas à l'UE	25,5
Autres cas	0,2
TOTAL	100

<sup>32</sup> Les 75,7% de référence correspondent au pourcentage de personnes équivalentes qui sortent de la pauvreté avec les prestations d'Assistance Sociale sur le total des bénéficiaires potentiels (bénéficiaires réels plus non bénéficiaires en situation de pauvreté).

<sup>33</sup> Il est raisonnable de penser que les taux élevés de non accès à ces prestations de la part des personnes de plus de 65 ans se réduiraient notablement au cours des prochains mois suite à la nouvelle réglementation établie dans la CAE pour l'accès des personnes retraitées aux prestations de garantie de revenus.

### 3. Le problème du logement

L'évolution du marché du logement au cours des 25 dernières années a représenté une recrudescence du problème que représente l'accès à ce bien économique pour de nombreuses familles en Euskadi. Après une chute de 31,2% en 1986 à 23,5% en 1996, à partir de cette date la proportion de personnes qui dépendent du paiement de locations et d'hypothèques pour couvrir leurs nécessités de logement n'a cessé d'augmenter. La proportion était encore de 26,7% en 2000 et de 34% en 2004, atteignant son niveau maximum, avec 41,7%, en 2008. L'impact de ces changements sur les situations de pauvreté et de précarité n'a pas été neutre. Il convient d'analyser par conséquent quelques-unes des conséquences associées au processus de changement examiné, particulièrement les implications des dépenses de logement dans les problèmes de subsistance qui affectent les foyers.

Une première donnée à souligner est que le taux d'effort net des foyers pour faire face au coût du logement situe en position de risque maximum les collectifs les plus affectés par la pauvreté et la précarité dans la dimension de subsistance. La charge que représentent les frais de logement sur les revenus augmente effectivement à mesure que le niveau de bien-être baisse, quel que soit le régime de possession. Cependant que –en moyenne– le taux d'effort représente 13,4% pour les foyers en situations de bien-être, augmente à 22,2% dans les foyers en situations de risque d'absence de bien-être et à 33,4% parmi ceux qui

se voient affectés par le risque de pauvreté dans la dimension de subsistance.

Le problème atteint le maximum de gravité parmi les foyers en situation de risque qui ont un régime d'appartenance du logement défini par la location ou par une situation de propriété pas complètement payée. Dans le cas des foyers en risque d'absence de bien-être, le taux d'effort moyen dépasse alors des niveaux de 40% (40,3% dans le cas d'une situation de location et 42,2% de propriété non payée). Mais ce niveau se rapproche ou dépasse les 50% parmi les foyers en situation de risque de pauvreté (57,6 et 47,7%, respectivement).

Les tendances récentes méritent une attention particulière sur ce point. La plus importante est celle qui fait référence à l'évolution de la charge associée à la location, particulièrement dans les collectifs ayant des problèmes d'accès au bien-être. Pendant que la croissance observée entre 1996 et 2008 sur le taux d'effort est de seulement 8,1 points en ce qui concerne la population en situation de bien-être (de 15,4 à 23,5%), elle est de 18,4 dans le cas de collectifs en situation de risque de pauvreté (de 39,2 à 57,6%) et de 20,5 dans des foyers à risque d'absence de bien-être (de 19,8 à 40,3%). En ce qui concerne la location par conséquent, en comparaison avec la situation des foyers en situation de bien-être, non seulement les collectifs les plus précaires affrontent des taux d'effort très supérieurs pour faire face aux dépenses de logement mais ces taux ne font que l'éloigner avec le temps de ceux qui sont propres aux foyers les plus favorisés.

**Tableau 68. Evolution du taux d'effort net des foyers pour faire face au coût du logement par niveau de risque de pauvreté ou d'absence de bien-être (subsistance) et régime d'appartenance. 1996-2008.**

Foyers (En pourcentages)

	Pauvreté grave				Absence de bien-être				Bien-être				Total			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
<b>Possession</b>																
Propriété, payée	13,2	14,4	15,9	16,0	8,3	9,0	9,9	12,3	4,6	4,6	4,9	5,5	5,5	5,3	5,6	6,0
Propriété, non payée	45,3	43,4	48,3	47,7	31,5	29,2	32,2	42,2	21,0	18,7	21,1	24,4	22,8	20,0	22,8	25,1
Location et similaires	39,2	37,3	48,0	57,6	19,8	23,2	30,8	40,3	15,4	14,7	18,3	23,5	18,7	17,1	22,5	28,0
Gratuite	7,5	12,1	13,1	11,4	10,3	9,5	7,4	8,8	3,8	5,4	6,2	6,3	5,8	6,3	7,6	7,2
<b>Total</b>	<b>21,7</b>	<b>21,8</b>	<b>28,0</b>	<b>33,4</b>	<b>12,2</b>	<b>14,2</b>	<b>18,6</b>	<b>22,2</b>	<b>8,6</b>	<b>8,3</b>	<b>10,1</b>	<b>13,4</b>	<b>9,7</b>	<b>9,2</b>	<b>11,5</b>	<b>14,2</b>

Le facteur limitatif que représentent les frais de logement pour l'accès au bien-être peut être analysé également à travers la proportion de population dans des foyers qui destinent plus de 30% du total des revenus à des dépenses liées au logement. Cette proportion constitue, dans ce sens, un indicateur d'un excès de pression des frais de logement sur les ressources disponibles.

Logiquement, ce problème augmente de façon notable dans le cas de situations de location et de propriété non payée. Néanmoins, pendant que dans les foyers en situation de bien-être dans la dimension de subsistance la proportion de référence oscille entre 26,6 et 29,5% des personnes résidentes, la grande majorité de la population affronte le problème lorsqu'il s'agit de foyers en risque de pauvreté ou d'absence de bien-être. Dans ce cas, les chiffres oscillent entre 70 et 85%, en fonction du régime de possession et de la gravité du problème de manque de bien-être. On constate par conséquent la pression fondamentale que représentent les dépenses de logement pour une majorité de foyers en risque de pauvreté ou d'absence de bien-être lors de situations de location ou de propriété non complètement amortie. Dans ces foyers, les dépenses de logement conditionnent sans aucun doute la possibilité de faire face plus commodément au reste des nécessités de base.

L'importance sociale de la problématique examinée augmente de plus à moyen et long terme. Dans le cas de la location, la proportion de personnes dans des foyers en situation d'absence de bien-être qui consacrent plus de 30% de leurs revenus à des dépenses de logement passe de 17,6% en 1996 à 70,6% en 2008. La croissance est représentée par des chiffres situés aux alentours des 45-50% en 1996 et 2000 aux 84,2% en 2008 lorsqu'il s'agit de personnes dans des foyers en risque de pauvreté.

L'évolution négative observée est également présente lorsqu'il s'agit de propriété non amortie. Bien que dans le cas des plus pauvres la proportion se maintient en général tout au long de la période, cette stabilité ne cesse de s'associer à un impact très fort des situations examinées, proches en général des 70%. Après s'être maintenue à des niveaux de 40 à 50% jusqu'en 2004, la période 2004-2008 marque pour sa part une croissance notable dans le cas de la population en situation de risque d'absence de bien-être. Dans ce cas, la proportion de personnes dans des foyers qui consacrent plus de 30% de leurs dépenses à l'amortissement et aux intérêts du logement passe de 47,6% en 2004 à 69,9% en 2008.

**Tableau 69. Evolution de la proportion de personnes dans des foyers qui ont des dépenses de logement supérieures à 30% de leurs revenus par niveau de risque de pauvreté ou d'absence de bien-être (subsistance) et régime de possession. 1996-2008.**

Population dans des logements familiaux (En pourcentages)

	Pauvreté grave				Absence de bien-être				Bien-être				Total			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
<b>Possession</b>																
Propriété, payée	4,7	5,5	6,2	4,6	0,3	0,6	0,5	1,2	0,1	0,1	0,0	0,4	0,5	0,5	0,4	0,6
Propriété, non payée	69,1	69,0	83,6	71,7	47,4	40,7	47,6	69,9	20,1	11,8	17,9	29,5	29,3	19,3	26,6	32,8
Location et similaires	49,9	46,1	78,2	84,2	17,6	29,8	55,7	76,0	12,5	9,4	14,6	26,6	23,4	20,2	35,5	46,2
Gratuit	0,0	7,5	0,0	0,0	7,5	0,0	1,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,8	2,5	1,0	0,3	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>20,9</b>	<b>21,0</b>	<b>35,5</b>	<b>45,5</b>	<b>8,1</b>	<b>11,4</b>	<b>20,8</b>	<b>26,6</b>	<b>4,4</b>	<b>2,9</b>	<b>5,5</b>	<b>12,4</b>	<b>6,9</b>	<b>5,6</b>	<b>10,1</b>	<b>15,2</b>

Les données présentées ne donnent lieu à aucune équivoque concernant la pression différentielle que représentent les dépenses de logement pour les collectifs les plus défavorisés, une pression qui est croissante, en particulier en ce qui concerne le segment dépendant de l'accès au logement à travers la location.

Il faut signaler, néanmoins, que le processus de nouvelle création de foyers qui commence avec le nouveau siècle a déterminé une pression plus générale sur l'ensemble de la population basque en ce qui concerne les dépenses de logement. De cette façon, après s'être situés à des niveaux de 5,5 à 7% en 1996 et 2000, la proportion de la population dans des

foyers qui consacrent plus de 30% de leurs revenus aux frais d'accès et de subsistance dans le logement augmente dans la population totale de 10,1% en 2004 à 15,2% en 2008. Ce processus est étroitement lié au poids croissant des foyers qui se trouvent confrontés en Euskadi à des frais de location et d'amortissement d'un logement hypothéqué, un processus auquel on a déjà fait référence dans d'autres paragraphes du rapport. Le principal facteur sous-jacent, néanmoins, n'est pas lié autant à la location qu'à l'accès au logement en propriété : face à un pourcentage de population de 18,6% en attente de couverture de son hypothèque en l'an 2000, la proportion augmente à 24,9% en 2004 et à 32,7% en 2008.

## Chapitre IV : LA PAUVRETÉ CACHÉE

L'étude exhaustive de la pauvreté et de la précarité ne serait pas possible sans tenir compte des problèmes liés aux phénomènes de pauvreté cachée. Cette question peut s'examiner depuis trois perspectives : à travers d'une approche des indicateurs de risque individuel dans la dimension de subsistance, au moyen de l'étude des déséquilibres dans la distribution interne des ressources et, finalement, à partir d'un traitement spécifique des problèmes liés aux processus d'accès à une vie indépendante.

### 1. Une approche individuelle du risque de pauvreté de subsistance

#### 1.1. Données générales

Les données relatives à l'impact potentiel de la précarité dans la dimension de subsistance, mesurée en fonction des ressources strictement personnelles, sont illustratives. En prenant comme point de départ la méthode EPDS, on constate que 47,4% des personnes de plus de 25 ans (ou de moins de 25 ans qui ne sont pas des étudiants) disposent de ressources qui leur seraient insuffisantes pour atteindre une situation de bien-être au cas où ils accéderaient –en solitaire– à une vie indépendante. Le risque de pauvreté, dans une telle situation de vie indépendante, se situerait à un niveau encore plus élevé, 29,8%<sup>34</sup>. Les indicateurs mentionnés augmenteraient dans le cas où les indicateurs Eurostat seraient appliqués, passant à 43,2% des situations de risque de pauvreté et à 67,7% d'absence de bien-être.

Ces résultats nous éclairent sur les implications réelles des niveaux actuels de revenus individuels sur l'impact décisif qui, dans la lutte contre la pauvreté et par l'obtention de plus hauts niveaux de bien-être, possèdent les accords de vie en commun.

**Tableau 70. Incidence du risque de pauvreté et d'absence de bien-être en fonction des revenus individuels. 2008.**

Population de plus de 18 ans (sauf étudiants entre 18 et 24 ans) (Pourcentages verticaux)

Méthode	Pauvreté	Absence de bien-être
Méthode EPDS	29,7	47,4
Méthode Eurostat	43,2	67,7

Notes: Dans une circonstance théorique de vie indépendante en solitaire.  
L'indicateur d'absence de bien-être comprend le collectif pauvre

#### 1.2. Groupes à risque et distribution de la pauvreté individuelle

En nous focalisant sur les situations de risque de pauvreté personnelle et en nous appuyant sur les résultats d'application de la méthode EPDS, nous pouvons remarquer quelques aspects importants concernant la distribution des situations de pauvreté individuelle et les niveaux de risque associés en fonction des principales variables de type sociodémogra-

<sup>34</sup> Les indicateurs EPDS pour 2008 sont néanmoins nettement inférieurs à ceux enregistrés en 2004 : 54,3% en ce qui concerne le risque d'absence de bien-être et 33,4% en ce qui concerne le risque de pauvreté.



phique. Les principales données qu'il faut remarquer sont les suivantes :

- La donnée la plus remarquable est celle du poids de la population féminine parmi la population à risque. Les femmes représentent 82,9% du total des personnes sans revenus personnels susceptibles de leur garantir une situation étrangère au risque de pauvreté dans le cas où elles opteraient pour une vie indépendante et en solitaire. Pendant que le risque de pauvreté affecte 10,7% des hommes, la proportion augmente à 47,1% parmi les femmes. Le niveau de risque est, par conséquent, plus de quatre fois plus grand parmi les femmes.
- Comme il fallait s'y attendre, la population la plus jeune prédomine parmi les groupes à risque. 44,7% des personnes à risque ont moins de 45 ans, 36,9% ont entre 45 et 64 ans et 18,5% ont 65 ans et plus.

Les taux de pauvreté personnelle tendent à baisser de façon continue à mesure qu'augmente l'âge, se situant au-dessus de 45% parmi les moins de 24 ans (47,6%) et en chiffres proches de 30% parmi les personnes de 25 à 44 ans (30% parmi les 25 et 34 ans et 29,1% parmi les 35 et 44 ans). Le risque se situe en général au-dessous de 30% parmi les personnes de plus de 45 ans, avec la seule exception du groupe d'âges compris entre 55 et 64 ans, groupe dans lequel le niveau de risque les rapproche des positions des personnes plus jeunes, avec 39,7% (face à 24,7% parmi les 45 et 54 ans et 23,5% parmi les plus de 65 ans).

- La majorité des personnes à risque sont des personnes sans études secondaires ou tertiaires, 59,9%. Plus le niveau de qualification est haut, moins ils ont de probabilité de se voir conditionnés par une absence de ressources pour une vie indépendante en marge de la pauvreté. De cette façon, pendant que parmi les personnes sans études ou avec des études primaires le niveau de risque se situe proche des 35%, le taux baisse à 32,6% chez les diplômés de FP I ou avec des études secondaires non professionnelles, atteignant un niveau minimum de 18,7% parmi les diplômés de FP II ou avec des études tertiaires. Les données reflètent sans aucun doute l'a-

mélioration des taux à mesure que s'améliore le niveau d'études mais également l'amélioration qualitative que représente l'accès à des études qualifiées.

- La probabilité de pauvreté en cas de vie indépendante, et en solitaire, se situe au-dessus de la moyenne parmi toutes les personnes sans occupation stable. Parmi les personnes occupées non stables, le risque de pauvreté individuelle affecte les 32,9% du collectif, s'élevant à 46,1% parmi la population inactive et à 83,9% parmi la population au chômage. Le niveau de risque se réduit par contre à 9,4% parmi la population ayant une occupation stable, au-dessus néanmoins des 7,8% de 2004.

Parmi les personnes avec expérience d'occupation on constate l'étroite association entre le nombre de mois travaillés et le niveau de risque. Dans le cas de personnes ayant un contact continu avec l'emploi au cours de cette dernière année, le taux de risque est relativement bas, se situant à 10,3%. Le niveau augmente déjà notablement, dépassant même la moyenne générale, parmi les personnes qui ont travaillé entre 9 et 12 mois (30,1%). Le risque augmente de façon significative parmi les collectifs qui ont travaillé moins de 9 mois : 37,9% dans le cas d'une expérience de 6 à 9 mois, 55,6% dans le cas d'une expérience de 3 à 6 mois et 62,8% dans les cas où le contact avec l'emploi a été inférieur à 3 mois.

En ce qui concerne la distribution du total des personnes en risque de pauvreté, en tenant compte des revenus strictement personnels, 63,1% d'entre elles sont des personnes inactives. La proportion augmente à 86,1% en tenant compte de la population occupée en situation instable et de la population au chômage (13,1 et 10%, respectivement).

- Bien que les 92,3% de la population à risque analysée est nationale, les plus hauts taux de risque correspondent aux personnes citoyennes d'un pays hors de l'Union Européenne (55,6% face à 28,7% de la population citoyenne de l'Etat et 30,5% correspondant à des citoyens d'autres pays de l'Union Européenne).

- Une dernière donnée à mentionner est que, à l'exception de la population veuve –avec 10% de niveau de risque– les taux de risque de pauvreté sont très similaires en fonction de l'état civil, avec 32,3% parmi la population mariée, 31% dans le cas de la population célibataire et 27,7% parmi les divorcés et les séparés. En considérant la distribution total de la population à risque, 65,8% sont des personnes mariées et 27,7% célibataires.

## 2. Déséquilibre dans la distribution interne des ressources

Comme il a été signalé en son temps, à partir de la EPDS 2004 on dispose d'une question qui permet de s'approcher d'une estimation de l'incidence de certaines problématiques d'accès non partagé aux ressources. Dans l'exploitation de cette information on travaille avec les réponses correspondant à des femmes vivant en couples, rattachées au groupe principal du foyer et informatrices directes dans le processus d'enquête.

Bien qu'il soit évident que l'information obtenue ne reflète pas l'ensemble de ces problématiques, beaucoup d'entre elles sans doute cachées, il est significatif que le problème d'accès non partagé aux ressources affecte 1,8% des femmes examinées, une donnée qui se répète tant en 2004 qu'en 2008.

Nonobstant le fait que ce chiffre est sans doute plus élevé dans la réalité, il est intéressant de constater que l'indicateur de référence augmente substantiellement dans le cas de problèmes de pauvreté. Ainsi, dans la dimension de subsistance, le problème affecte 4,6% des femmes analysées résidant dans des foyers en situation de risque de pauvreté, proportion qui baisse à 0,4% dans le cas d'absence de bien-être pour augmenter à 1,8% dans les foyers en situations de bien-être.

En examinant l'indicateur synthétique de pauvreté et de précarité réelle, les données sont significatives, reflétant nettement l'impact différentiel que représente la pauvreté. De cette façon, dans des situations de pauvreté réelle, l'accès non partagé aux ressources de la part

**Tableau 71. Distribution et risque de pauvreté selon différentes variables en fonction des revenus individuels. 2008.**

Population de plus de 18 ans (sauf étudiants entre 18 et 24 ans) Distribution et taux (en %)

Variables	Risque de pauvreté individuelle	
	Distribution	Taux
<b>Sexe</b>		
Hommes	17,1	10,7
Femmes	82,9	47,1
<b>Age</b>		
15-24 ans	7,0	47,6
25-34 ans	16,7	30,0
35-44 ans	21,0	29,1
45-54 ans	15,0	24,7
55-64 ans	21,8	39,7
> 65 ans	18,5	23,5
<b>Etat civil</b>		
Célibataire	27,7	31,0
Marié/e	65,8	32,3
Veuf/ve	3,2	10,0
Divorcé/e/Séparé/e	3,3	27,7
<b>Nationalité</b>		
National	92,3	28,7
Reste UE	1,2	30,5
Reste du monde	6,5	55,6
<b>Niveau d'études</b>		
Sans études	4,5	34,5
Primaires	55,4	35,8
Sec.non professionnelles/FP I	19,8	32,6
FPII ou Tertiaires	20,3	18,7
<b>Relation avec l'activité</b>		
Occupé/e stable	13,9	9,4
Occupé/e non stable	13,1	32,9
Chômeur/euse	10,0	83,9
Inactif/ve	63,1	46,1
<b>Mois travaillés dernière année</b>		
Toute l'année	16,3	10,3
9-12 mois	4,1	30,1
6-9 mois	3,8	37,9
3-6 mois	4,1	55,6
Moins de 3 mois	3,4	62,8
Rien	68,3	48,1
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>29,7</b>

Notes: Dans une circonstance théorique de vie indépendante en solitaire.

de la femme atteint les 6,5% de la population de référence, quatre fois plus de ce que l'on observe chez les femmes dans des foyers en situation précaire mais non pauvre et en situation de bien-être (1,5 et 1,7%, respectivement).

**Tableau 72 Accès non partagé aux ressources dans le cas de la femme par niveau de risque de pauvreté ou de précarité (subsistance). 2008.**

Population dans des logements familiaux (Niveaux d'incidence en pourcentages)

Indicateur de subsistance	% sans accès partagé
Pauvreté	4,6
Absence de bien-être (non pauvreté)	0,4
Bien-être	1,8
Indicateur de pauvreté ou de précarité réelle	% sans accès partagé
Pauvreté	6,5
Précarité (non pauvreté)	1,5
Bien-être	1,7
<b>TOTAL</b>	<b>1,8</b>

Note: les données correspondent à des logements familiaux dans lesquels la personne informatrice est une femme vivant en couple et rattachée au groupe principal du foyer.

### 3. Les problèmes d'indépendance

#### 3.1. Données générales

En 2008, la EPDS révèle l'existence dans la CAE de 126.199 personnes qui expriment le désir de construire un nouveau foyer indépendant. De ces personnes, 107.300 signalent ne pas pouvoir le faire par faute de ressources économiques. Si elles disposaient de ressources suffisantes, 32.437 personnes deviendraient à coup sûr indépendantes dans un délai maximum d'une année, un chiffre qui s'élèverait à 72.238 personnes si l'on incluait celles qui envisagent cette possibilité dans le délai analysé.

**Tableau 73. Population non indépendante qui désirerait fonder un foyer indépendant. 2008** (Données absolues)

Personnes qui déséreraient fonder un foyer indépendant	Absolues
Avec revenus suffisants	18.900
Avec revenus insuffisants	107.300
Désir d'indép. à moyen terme (> 1 an)	35.062
Désir d'indép. à court terme (< 1 an)	31.437
Désir d'indép. non précisé en temps	40.801
<b>TOTAL</b>	<b>126.199</b>

Note: Ne sont pas inclus les membres du groupe familial potentiellement indépendants

Jusqu'en l'an 2004, le renseignement le plus important était l'accroissement progressif du nombre de personnes ayant ce type de problèmes. En nous concentrant sur la population susceptible de prendre leur indépendance dans le délai d'une année, d'un chiffre évalué à 42.234 personnes ayant des difficultés pour accéder à une vie indépendante en 1996, on passait à 79.619 en l'an 2000 et à 94.588 en 2004. En ce qui concerne la population entre 18 et 44 ans cela représentait un accroissement continu de l'impact du problème : depuis les 8,4% affectés en 1996 on passait à 15,2% en 2000 et à 21,7% en 2004<sup>35</sup>.

Les résultats de 2008 révèlent que l'augmentation du poids que représente la population potentiellement indépendante chez les personnes entre 18 et 44 ans se maintient, atteignant cette année-là un nouveau maximum de 34,4%. Cette donnée néanmoins cache une rupture dans l'accroissement progressif du volume de la population de référence. La population potentiellement indépendante analysée tombe en 2008 à des niveaux inférieurs à ceux de l'an 2000, s'élevant à 72.238 personnes. L'augmentation des chiffres relatifs se doit à la chute substantielle dans le volume de population non indépendante

<sup>35</sup> L'indicateur d'impact se calcule sur la population de 18 à 44 ans, les difficultés d'accès à une vie indépendante qui sont étudiées dans ce paragraphe se concentrent dans sa presque totalité au sein de ce groupe d'âge.

entre 18 et 44 ans : de 524.889 personnes en 2000 ce chiffre tombe à 209.891 en 2008. Le processus de récupération du retard dans l'accès de la population jeune à une vie indépendante est une réalité.

**3.2. Groupes à risque et distribution des problèmes d'indépendance**

Il est intéressant de connaître les traits socio-démographiques qui caractérisent les 72.238 personnes qui pourraient fonder un foyer indépendant dans un délai inférieur à une année mais qui signalent ne pas pouvoir le faire par manque de ressources économiques suffisantes. Les caractéristiques principales de ce collectif sont nouvelles dans certains aspects en ce qui concerne ce qui a été observé dans les années précédentes. Ce sont les suivantes :

- Il s'agit d'un collectif jeune, avec 85,5% des personnes analysées situées au-dessous de 35 ans. La majorité est représentée par des personnes entre 25 et 34 ans, 57,4%. Le poids des plus de 35 ans augmente néanmoins à long terme, passant de 5,8 à 14,5% entre 1996 et 2008.

Les plus de 35 ans, avec 51,2%, deviennent en fait en 2008 un groupe avec une plus grande propension à l'indépendance, au-dessus des 34,9% des personnes entre 25 et 34 ans et des 28,7% des moins de 25 ans.

- Pour la première fois depuis 1996, les problèmes d'indépendance analysés affectent plus les femmes : 41% des femmes non indépendantes de 18 à 44 ans contre 29,5% des hommes. Cette circonstance se traduit, également pour la première fois au cours de ces dernières années, en une plus grande proportion de personnes de sexe féminin parmi les personnes qui désirent accéder à une vie indépendante (50,6% contre 49,4% d'hommes).
- Une autre caractéristique importante du collectif est que la plus grande partie des problèmes d'indépendance analysés se trouvent parmi les personnes ayant fait des études qualifiées. Les personnes ayant fait des études de FP II ou tertiaires représentent 56,3% du total des situations détectées, proportion qui s'élève à 86,2% en tenant comp-

**Tableau 74. Evolution de la population non indépendante qui désirerait fonder un foyer indépendant. 1996-2008.**

Personnes avec des perspectives d'indépendance à court terme (réel ou possible) (1) (Données absolues et % concernant la population de référence)

Population potentiellement indépendante	1996	2000	2004	2008
Perspectives d'indépendance à court terme	42.234	79.619	94.588	72.238
% concernant la population totale de 18 à 44 ans	8,4	15,2	21,7	34,4
Population de 18 à 44 ans non indépendante	505.032	524.889	436.507	209.891

(1) Population de 16 à 64 ans qui indique ne pas disposer de revenus suffisants pour prendre leur indépendance et disposée à envisager l'accès à une vie indépendante dans un délai d'un an.

te des personnes ayant fait des études secondaires non professionnelles et de FP I. Néanmoins, l'incidence relative aux problèmes d'indépendance analysés atteint maintenant un niveau maximum parmi les personnes sans études ou avec études primaires : 41,2% dans ce dernier cas pour des chiffres de 33 à 34% dans le cas des études de FP I, secondaires non professionnelles ou de niveau plus qualifié.

- 91,1% des personnes analysées sont célibataires. 32,7% de la population célibataire de 18 à 44 ans non indépendante de la CAE se propose de devenir indépendante dans un délai inférieur à une année, au dessus des 25,9% observés dans la population mariée non indépendante.
- Les situations de précarité prédominent face à l'emploi dans la population analysée. 42,5% se trouvent au chômage ou sont occupés dans des situations instables (7,3 et 35,3%, respectivement). Néanmoins, la proportion de personnes avec des problèmes d'indépendance qui occupent un emploi stable (44,7%) est maintenant majoritaire. Dans l'ensemble, 80% des personnes ayant des problèmes d'accès à une vie indépendante dans le délai d'une année se trouvent actuellement occupées.

En termes relatifs, en ce qui concerne la population totale de 18 à 44 ans non indépendante du groupe de référence, les problèmes d'indépendance affectent maintenant plus de 50% des chômeurs et des

inactifs, se situant à des niveaux proches de 30% parmi les différents collectifs de personnes occupées. Par rapport aux années précédentes, il faut remarquer pourtant la croissance continue du problème parmi les personnes occupées stables, passant de 10,8% en 1996 à 31,5% en 2008. Cela se traduit par un poids croissant de ce type de personnes occupées parmi les indépendants potentiels : 23% en 1996, 27,4% en 2000, 33,5% en 2004 et 44,7% en 2008.

Les données d'évolution examinées montrent par conséquent un changement qualitatif dans le collectif analysé. L'axe central de ce changement est l'accroissement du rôle des femmes et des personnes ayant une occupation stable. La tendance croissante du rôle de ce type de personnes révèle que l'accès à l'emploi ne garantit pas de façon automatique la possibilité d'accéder à une vie indépendante étrangère à l'expérience de la précarité et même de la pauvreté.

**Tableau 75. Population non indépendante qui pourrait constituer un foyer indépendant dans le délai d'une année et ne peut le faire par manque de ressources économiques selon le sexe, l'âge, l'état civil et le niveau d'études. 1996-2008**

(% concernant la population non indépendante de 18 à 44 ans et % verticaux)

Caractéristiques sociodémographiques	% population non indépendante 18-44 ans				% verticaux			
	1996	2000	2004	2008	1996	2000	2004	2008
<b>Sexe</b>								
Homme	9,3	16,2	23,7	29,5	61,5	60,7	60,7	49,4
Femme	7,2	13,9	19,2	41,0	38,5	39,3	39,3	50,6
<b>Age</b>								
< 25 ans	3,9	10,3	13,0	28,7	24,0	31,0	26,4	28,1
25-34 ans	14,2	21,1	31,6	34,9	70,2	60,6	63,5	57,4
35 et plus	7,1	11,6	17,5	51,2	5,8	8,4	10,0	14,5
<b>Etat civil</b>								
Célibataire	8,1	15,4	21,3	32,7	92,9	96,2	93,8	91,1
Marié/e	17,0	10,3	37,0	25,9	5,2	2,7	5,4	1,3
Autre	13,6	11,1	12,2	100	1,9	1,1	0,7	7,5
<b>Niveau d'études</b>								
Sans études	0,0	0,0	28,8	100,0	0,0	0,0	1,7	0,1
Primaires	5,9	15,1	18,5	41,2	15,2	22,8	14,9	13,7
Sec.non prof./FP I	7,5	13,2	17,3	33,9	22,3	21,3	21,2	29,9
Qualifiées	9,9	16,2	24,6	33,3	62,5	55,9	62,1	56,3
<b>Concernant l'activité</b>								
Occupé/e stable	10,8	15,4	24,4	31,5	23,0	27,4	33,5	44,7
Occupé/e non stable	15,4	21,6	32,9	30,5	41,3	44,6	38,3	35,3
Chômeur/euse	9,3	13,8	14,5	53,2	25,0	19,5	17,2	7,3
Inactif/ve	2,4	1,4	2,2	66,5	10,7	8,5	11,0	12,8
<b>TOTAL</b>	<b>8,4</b>	<b>15,2</b>	<b>21,7</b>	<b>34,4</b>	<b>42.234</b>	<b>79.619</b>	<b>94.588</b>	<b>72.238</b>

Note: Comprend la population de 16 à 64 ans qui signale ne pas disposer de revenus suffisants pour devenir indépendante et disposée à envisager l'accès à une vie indépendante dans un délai d'une année.

### 3.3. Origine des problèmes d'indépendance

Il est également important d'analyser l'origine des problèmes économiques pour l'indépendance, en tenant compte de la relation avec l'activité des personnes affectées. En axant de nouveau l'analyse sur les personnes qui se proposent l'accès à une vie indépendante dans un délai inférieur à une année, on remarque en 2008 le rôle déterminant que joue de nouveau l'absence de ressources suffisantes. 41,5% des personnes examinées signalent l'insuffisance de ressources pour aborder les nécessités de base comme motif principal pour retarder l'indépendance, le problème apparaissant dans 84,1% des cas. A cela s'associent les 4,6% qui révèlent l'insuffisance de ressources pour atteindre le style de vie désiré. Cette insuffisance de ressources acquiert une importance croissante à mesure qu'augmentent les niveaux d'intégration, et est citée comme étant le problème principal par 54,8% des personnes occupées stables et par 48,7% des personnes occupées non stables.

Il existe sans doute des bases objectives pour le rôle dominant des difficultés de couverture des nécessités de base. Dans ce sens, le risque de pauvreté dans le collectif s'élève à 36,6%, avec 69,8% en risque d'absence de bien-être dans le cas où le processus d'accès à une vie indépendante serait effectif. La base patrimoniale du groupe est de plus limitée, avec 52,2% des personnes analysées sans aucune économie et 82% avec une absence totale d'investissement dans un logement.

Bien que l'absence de logement soit un motif signalé comme facteur limitatif par 84,2% des personnes analysées, cela n'est plus cité

comme motif principal que par 26,6% d'entre elles, avec un maximum de 31,9% parmi les personnes occupées stables par des chiffres proches de 22% parmi les personnes occupées non stables et non occupées.

En ce qui concerne l'instabilité ou l'absence d'emploi, finalement, ces motifs sont mentionnés comme problème principal par 19,6 autres % des personnes analysées, proportion qui atteint les 21,3% parmi les personnes occupées non stables et 51,8% parmi la population non occupée.

En analysant les changements observés dans les motifs principaux qui sont sous-jacents à la difficulté d'accéder à une vie indépendante, on constate qu'en 1996 et en 2000 l'absence d'occupation ou l'instabilité dans l'emploi étaient déterminante, avec plus de 50% de potentiels indépendants associant les problèmes d'indépendance à ces facteurs. En 2004, pourtant, la proportion tombait à 30,1%, un processus qui s'accroît en 2008 avec à peine 19,6% des personnes affectées, ces questions étant mentionnées comme obstacle principal à l'indépendance.

L'absence de logement, qui était mentionné comme obstacle fondamental par 22-23% des personnes affectées en 1996 et 2000, devient en 2004 le problème principal. 40,4% des personnes potentiellement indépendantes analysées signalaient alors l'absence de logement comme difficulté principale pour l'indépendance. La réalité de 2008 se situe de nouveau à des niveaux plus proches de ceux de la fin du siècle, avec 26,6% citant cette question comme l'origine principale de leur problème d'accès à la vie indépendante.

Par conséquent, la nouveauté de 2008 est la consolidation du processus qui s'institue déjà dans les années précédentes et c'est l'importance croissante des personnes qui signalent l'insuffisance de revenu comme principal problème. Citée comme principal obstacle pour l'indépendance par à peine 13,2% des personnes intéressées en 1996, elle atteint environ les 21% en 2000 et 2004 pour devenir le principal motif en 2008 avec 46,1%.

Ces données révèlent que l'obtention d'un emploi a cessé d'être le seul élément détermi-

**Tableau 76. Origine des problèmes d'indépendance et risques objectifs pour celle-ci par relation avec l'activité. 2008.**

Personnes avec perspectives d'indépendance à court terme (réel ou possible)  
(Pourcentage de personnes affectées)

	Occupés stables	Occupés non stables	Non occupés	TOTAL
<b>Motifs signalés</b>				
A l'aise en situation actuelle	41,0	41,8	34,5	40,0
Absence d'emploi, sans revenus	1,1	7,3	98,4	22,8
Instabilité de l'emploi, revenus irréguliers	19,1	68,3	38,9	40,4
Revenus insuffisants pour nécessités de base	77,9	88,3	90,6	84,1
Revenus insuffisants style vie désiré	57,4	53,2	58,3	56,1
Limitation activités de loisir	47,2	62,7	34,8	50,2
Absence de logement	81,1	84,0	91,7	84,2
Revenus insuffisants pour équiper le logement	76,9	81,6	95,0	82,2
Ne pas pouvoir accéder au logement désiré	49,0	56,7	43,4	50,6
Absence de partenaire	15,7	5,5	22,6	13,5
Responsabilités familiales actuelles	9,1	5,0	8,5	7,5
Est sur le point de devenir indépendant	12,3	5,7	1,6	7,8
Autres	—	4,2	8,7	3,2
<b>Motifs principaux</b>				
A l'aise en situation actuelle	2,4	4,2	—	2,5
Absence d'emploi, sans revenus	—	1,8	49,0	10,4
Instabilité de l'emploi, revenus irréguliers	3,9	19,5	2,8	9,2
Revenus insuffisants pour nécessités de base	48,4	44,2	21,4	41,5
Revenus insuffisants style vie désiré	6,3	4,5	1,1	4,6
Limitation activités de loisir	0,8	2,0	—	1,1
Absence de logement	31,9	22,4	22,2	26,6
Revenus insuffisants pour équiper le logement	1,2	—	—	0,6
Ne pas pouvoir accéder au logement désiré	1,2	0,6	—	0,7
Absence de partenaire	—	—	—	—
Responsabilités familiales actuelles	1,5	—	3,2	1,3
Est sur le point de devenir indépendant	2,4	0,9	—	1,4
Autres	—	—	0,4	0,1
<b>Risques objectifs détectés</b>				
Risque de pauvreté	21,2	32,0	78,9	36,6
Risque d'absence de bien-être	62,8	70,1	84,8	69,8
Absence d'investissement logement	79,0	77,6	97,4	82,2
Absence d'épargne	48,8	36,7	86,9	52,2
N° total de personnes affectées	32.270	25.483	14.485	72.238

nant dans le processus d'indépendance. Le manque de logement et le risque d'absence de bien-être et même la pauvreté sont de plus en plus des facteurs importants qui limitent la possibilité d'accéder à une vie indépendante.

**Tableau 77. Population potentiellement indépendante avec perspectives d'indépendance à court terme. Motifs et risques objectifs qui font obstacle à l'accès à une vie indépendante. 1996-2008.** Personnes avec perspectives d'indépendance à court terme (réel ou possible) (En % concernant la population de référence)

Motifs signalés pour ne pas devenir indépendant	1996	2000	2004	2008
Faute d'emploi adéquat	36,3	28,8	31,3	22,8
Instabilité de l'emploi	45,0	56,5	47,1	40,4
Revenus insuffisants (nécessités basiques)	71,4	78,4	67,9	84,1
Revenus insuffisants (bien-être)	71,5	61,8	63,5	56,1
Absence de logement	86,7	90,8	90,3	84,2
Sans ressources pour équiper le logement	83,3	77,2	71,7	82,2
<b>Principal motif signalé pour ne pas devenir indépendant</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>	<b>2004</b>	<b>2008</b>
Faute d'emploi adéquat	34,1	19,5	16,2	10,4
Instabilité de l'emploi	24,7	31,2	13,8	9,2
Revenus insuffisants (nécessités de base)	9,5	17,7	16,4	41,5
Revenus insuffisants (bien-être)	3,6	3,5	5,2	4,6
Absence de logement	22,8	21,7	40,4	26,6
Sans ressources pour équiper le logement	1,0	0,4	1,3	0,6
Autres motifs	4,3	5,9	6,6	7,1
<b>Risques objectifs</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>	<b>2004</b>	<b>2008</b>
Risque de pauvreté grave	52,3	48,4	68,3	36,6
Risque d'absence de bien-être	74,3	76,9	88,5	69,8
Absence d'investissement logement	79,0	91,0	86,6	82,2
Absence d'épargne	51,8	51,2	59,6	52,2

Note: Comprend la population de 16 à 64 ans qui signale ne pas disposer de revenus suffisants pour devenir indépendante et disposée à envisager l'accès à une vie indépendante dans un délai d'un an.

Le fait que les considérations économiques acquièrent un plus grand rôle est cohérent avec les chiffres déjà avancés concernant le niveau de décapitalisation des collectifs ayant des problèmes d'indépendance et les hauts niveaux de risque de pauvreté et d'absence de bien-être si l'on accède à une vie indépendante. Même ainsi, il faut remarquer que les données objectives ne reflètent pas une aggravation en comparaison de la situation par rapport aux années précédentes, le niveau de risque baissant même légèrement. Le risque

d'absence de bien-être tombe, dans ce sens, de 88,5 à 69,8% entre 2004 et 2008. La chute est plus frappante en ce qui concerne le risque de pauvreté qui passe de 68,3 à 36,6% au cours de cette période. En 2008 on enregistre les niveaux les plus bas de risque de toute la période 1996-2008.

Il ne s'agit pas seulement de chiffres relatifs. Les données absolues de personnes à risque tombent également de façon substantielle par rapport aux années précédentes, se situant au-dessous tant des celles de 2000 que de celles de 2004. La baisse est particulièrement frappante en ce qui concerne les personnes en risque de pauvreté dans le cas d'accès à une vie indépendante : après avoir augmenté de 38.496 à 64.629 entre 2000 et 2004, le chiffre se réduit à 26.417 en 2008, à peine au-dessus des 22.098 détectés en 1996.

**Tableau 78. Indicateurs de pauvreté et d'absence de bien-être de subsistance. 1996-2008.**

Population avec problèmes d'indépendance (Niveau d'incidence en pourcentages)

Risque	1996	2000	2004	2008
Pauvreté	52,3	48,4	68,3	36,6
Absence de bien-être	74,3	76,9	88,5	69,8
<b>Personnes affectées</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>	<b>2004</b>	<b>2004</b>
Pauvreté	22.098	38.496	64.629	26.417
Absence de bien-être	31.360	61.204	83.751	50.389

Note: Comprend la population de 16 à 64 ans qui signale ne pas disposer de revenus suffisants pour devenir indépendante et disposée à envisager l'accès à une vie indépendante dans un délai d'une année.  
Données ajustées aux seuils de 2008

Les chiffres révèlent, en tout cas, que le déficit d'indépendance qui affecte encore la population jeune dans la CAE constitue toujours un élément de pression à la hausse des taux de pauvreté et de précarité. En fait, il existe une corrélation évidente entre la forte chute

du volume de la population non indépendante de 18 à 44 ans que l'on observe entre 2000 et 2008 (le chiffre passe de 524.889 personnes en 2000 à 436.507 en 2004 et 209.891 en 2008) et la retenue initiale et l'accroissement ultérieur, en termes non ajustés, des chiffres de pauvreté de subsistance que l'on observe en 2004 et 2008. L'effet positif de l'amélioration économique, traduit par un accès plus important de la population jeune à l'indépendance personnelle, implique en effet un risque d'aggravation objective dans les indicateurs généraux. Les nouveaux foyers constitués par la population plus jeune se caractérisent précisément par des niveaux de risque de pauvreté et d'absence de bien-être plus importants.

Cette question était particulièrement importante en 2004, où l'on enregistrait les plus hauts chiffres de population non indépendante pour cause de manque de ressources et, de plus, les niveaux les plus hauts de risque de pauvreté et d'absence de bien-être en cas d'accès de cette population à une vie indépendante. En tenant compte conjointement des problèmes de pauvreté de subsistance dans les foyers constitués et des problèmes de pauvreté et de précarité cachée qui retardent la formation de nouveaux foyers indépendants, on détecte en fait un accroissement des chiffres généraux de pauvreté par rapport aux années précédentes, avec 9,4% des personnes à risque en 2004 contre 8,1% en 2000 (indicateurs ajustés). Les chiffres d'absence de bien-être augmentent également, passant de 26,4 à 29,5%. Ces niveaux baissent substantiellement par contre en 2008, avec 5,3% de pauvreté et 16,8% d'absence de bien-être, une fois les problèmes de pauvreté cachée pris en considération. Ces chiffres représentent une réduction de 4,1 points entre 2004 et 2008 dans les risques ajustés de pauvreté de subsistance et de 12,7 dans ceux d'absence de bien-être.

**Tableau 79. Indicateurs de pauvreté réelle et d'absence de bien-être de subsistance. Indicateurs généraux ajustés et indicateurs tenant compte des réalités de pauvreté et d'absence de bien-être cachés. 1996-2008.**

Population dans des logements familiaux  
(Niveaux d'incidence en pourcentages)

Indicateur	1996	2000	2004	2008
<b>Indicateur général ajusté</b>				
Pauvreté réelle	9,3	6,3	6,1	4,1
Absence de bien-être	35,4	24,5	24,3	14,6
<b>Indicateur avec pauvreté cachée</b>				
Pauvreté réelle	10,4	8,1	9,4	5,3
Absence de bien-être	36,9	26,4	29,5	16,8





## Chapitre V : SITUATION DANS LE CONTEXTE EUROPÉEN

Il est spécialement intéressant d'étudier la position de la CAE dans le contexte des différents pays membres de l'actuelle Union Européenne. Cet effort fait face néanmoins à quelques difficultés frappantes. Le principal obstacle découle des limitations existant dans la disponibilité de données homogènes dans le milieu européen. Il est impossible, par exemple, de considérer des indicateurs synthétiques qui permettent la comparaison dans la dimension d'accumulation, manquant donc également de références pour nous approcher des indicateurs de pauvreté réelle utilisés dans la EPDS.

D'autre part, pour analyser la situation d'Euskadi dans le contexte des Etats de l'Union Européenne en ce qui concerne la pauvreté et la précarité de subsistance, il est seulement possible de compter sur les indicateurs Eurostat. Il n'est pas possible de comparer les différents pays européens à partir d'indicateurs qui tiennent compte des nécessités perçues par la population même, tels que les indicateurs SPL.

On doit ajouter aux limitations signalées une disponibilité d'informations plus rapides en Euskadi, avec des données disponibles pour 2008, ne pouvant compter que sur des données de 2006 –ou antérieures– dans le reste des pays de l'Union Européenne.

Même ainsi, l'étude des données disponibles est fondamentale. Bien que le rapport soit axé sur l'étude des indicateurs de pauvreté et de précarité, l'approche se complète avec l'analyse de certains indicateurs d'inégalité. Cette analyse permet d'avoir une vision plus complète de la position d'Euskadi dans le contexte européen en matière de pauvreté, de précarité et d'inégalité

### 1. Indicateurs de pauvreté de subsistance

Au moment d'étudier les indicateurs de pauvreté de subsistance, il convient de considérer aussi bien l'information relative à l'incidence de la pauvreté et de la précarité qu'à certaines données concernant la distance qui sépare les revenus des collectifs à risque des seuils de pauvreté et de précarité. Pour les raisons exposées dans la première partie de l'étude, dans l'approche des indicateurs de pauvreté et de précarité on adopte à effets comparatifs 60% de la médiane comme indicateur d'une situation de risque de bas revenus ou d'absence de bien-être ; 40% de la médiane sont utilisés, pour leur part, comme indicateurs de pauvreté grave. On constate, dans ce sens, que celui-ci est l'indicateur qui s'approche le plus de l'indicateur de pauvreté qui découle de l'application de la méthode EPDS.

#### 1.1. Impact de la pauvreté et de la précarité

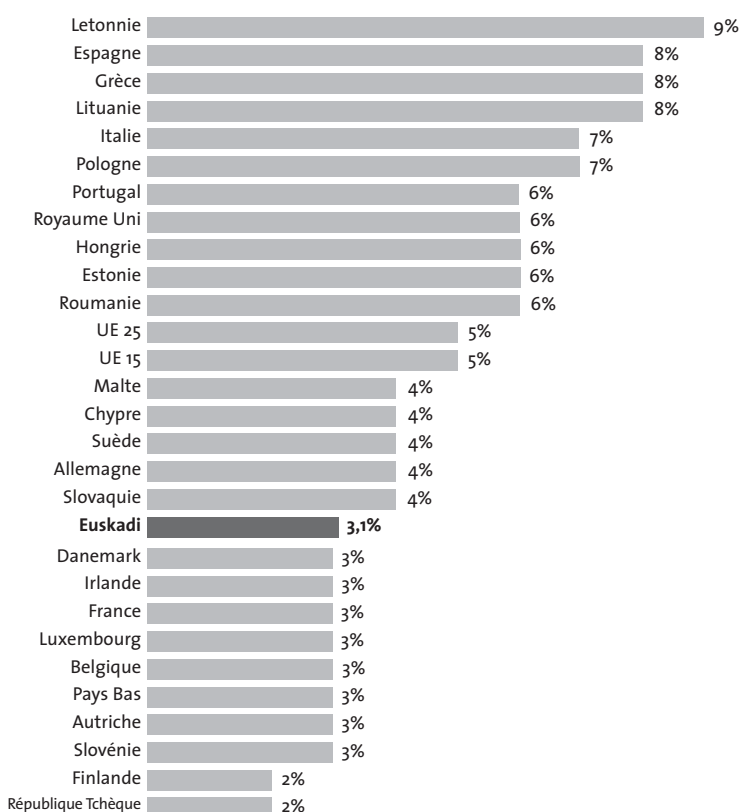
Les résultats disponibles reflètent que la position d'Euskadi est favorable en termes de l'indicateur de pauvreté aussi bien si l'on compare les données de 2004 que les chiffres plus récents. La chute du taux de pauvreté que l'on observe dans la CAE à partir de 2004, en termes de l'indicateur Eurostat de 40%, situe en fait Euskadi à des niveaux de 3,1% de pauvreté grave. L'indicateur basque est nettement inférieur à la moyenne de l'Union Européenne, située en chiffres proches de 5% aussi bien si l'on considère le noyau traditionnel, la UE-15, que l'Union élargie, l'UE-25. Il est également inférieur à l'indicateur d'Espagne, milieu dans lequel on observe une aggravation entre 2004 et 2006, le taux passant de 7 à 8%.

En réalité, l'incidence de la pauvreté en Euskadi est actuellement l'une des plus basses en Europe. Les positions les plus favorisées, avec des chiffres de 2 à 3% de pauvreté grave, se partagent dans ce sens avec trois grands noyaux de pays : ceux formés par le triangle Autriche, Slovaquie et République Tchèque, duquel se rapproche progressivement la Slovaquie ; les pays du Benelux, Luxembourg, Belgique et Hollande, dont la France dans ce cas partagerait également le sort ; et, finalement, certains pays scandinaves comme le Danemark ou la Finlande. Dans ce dernier groupe, la Suède perd des positions à la suite

de l'accroissement des niveaux de risque observés entre 2004 et 2006. Par contre, l'Irlande s'incorpore dans le groupe le plus favorisé, montrant une forte chute des taux de pauvreté au cours de ces dernières années.

Dans le pôle opposé à ce groupe de tête, avec des chiffres de pauvreté entre 6 et 9%, se situent le reste des pays de l'est de l'Europe ainsi que la plus grande partie des pays méditerranéens, y compris l'Italie. Le Royaume Uni s'intègre également à ce groupe de pays qui possèdent le plus haut niveau de pauvreté. Dans une position intermédiaire, avec des chiffres de 4 à 5% de pauvreté grave, se trouvent quelques petits pays du sud, comme Malte ou Chypre, en plus de pays aussi importants que la Suède ou l'Allemagne.

**Graphique 24. Incidence de la pauvreté grave en Europe (40% de la médiane). 2006**



Source: Eurostat et EPDS 2008

En analysant l'indicateur de bas revenus ou d'absence de bien-être, la position d'Euskadi est un peu moins favorable que celle qui découle de l'étude des indicateurs de pauvreté grave. Ainsi, l'indicateur 2004, situé à 16,5%, s'éloignait nettement en 2004 des niveaux des pays mieux positionnés, avec des niveaux de 11% dans les différents pays scandinaves et de 12-13% dans des Etats comme l'Autriche, la France ou le Luxembourg.

L'évolution récente reflète néanmoins une chute de l'incidence du risque de bas revenus ou d'absence de bien-être en Euskadi, mesure conforme à l'indicateur de 60% de la médiane. Cette réduction permet de situer le taux basque à 14,8%, en fort contraste avec l'aggravation qui est enregistré entre 2004 et 2006 dans les pays scandinaves ou dans les Etats tels que le Luxembourg. Le fruit de ces tendances est que les chiffres de 2008 finissent par situer Euskadi parmi les territoires ayant un taux de risque de bas revenus inférieur à la moyenne de la UE.

Euskadi n'arrive pourtant pas à s'approcher, dans les positions les plus favorisées, aux pays ayant une moindre incidence de bas revenus, caractérisés par des chiffres situés entre 10 et 13% en 2006. Dans ce groupe apparaissent de nouveau les quatre pays de l'axe central autour de l'Autriche –en plus de ce pays, la République Tchèque, la Slovaquie et la Slovaquie– les différents pays scandinaves, y compris la Suède, les Pays Bas, la France et, dans ce cas, également l'Allemagne.

Avec des chiffres de 14 à 16%, à des niveaux similaires à ceux d'Euskadi, se trouvent le reste des pays du Benelux, la Belgique et le Luxembourg, Chypre et quelques pays de l'Est comme la Bulgarie ou la Hongrie. Pour leur part, les autres pays de l'est et du sud de l'Europe dépassent nettement la moyenne européenne. Dans la même situation se trouvent des pays comme le Royaume Uni ou l'Irlande. L'Espagne se situe parmi les pays avec une plus grande incidence de bas revenus, avec un taux de 20%, seulement dépassée par la Grèce et la Lettonie.

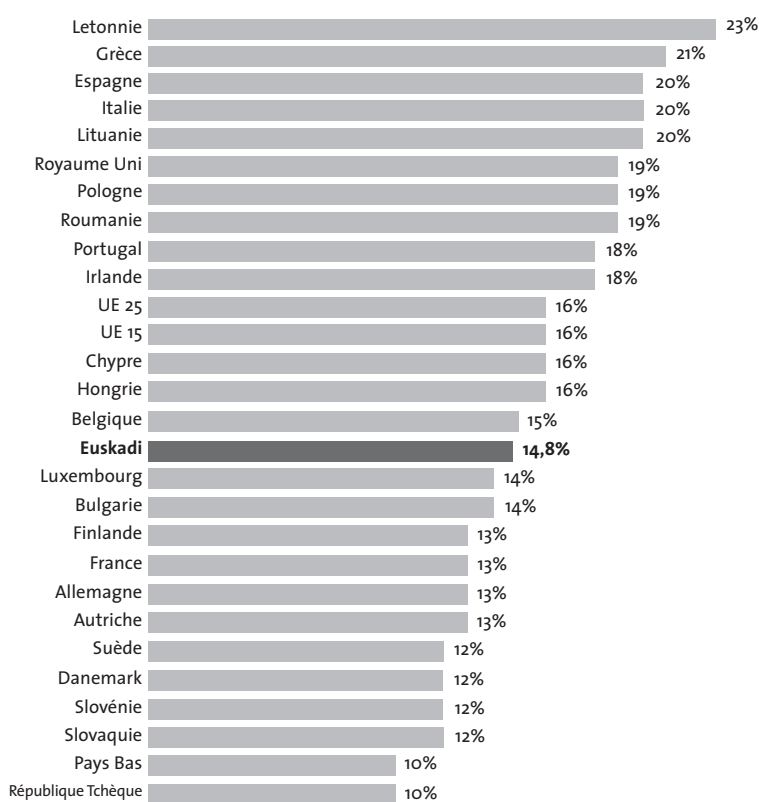
Les arguments signalés tout au long du rapport recommandent de nuancer les résultats présentés, particulièrement en comparant la situation de l'Espagne avec un grand nombre de pays de l'est de l'Europe. Les indicateurs Eurostat sont avant tout, comme on l'a déjà mentionné, des indicateurs d'inégalité. De plus, les indicateurs de référence sont propres à chaque pays ce qui fait que leur signification est complètement différente, circonstance qui gêne –ou rend impossible– les comparaisons. Dans ce sens, il est peu probable qu'une approche comme celle défendue dans la EPDS situe l'Espagne parmi les pays ayant un plus haut taux de pauvreté, tout au moins pas avec l'intensité qui découle de l'application de la méthode Eurostat. En ce qui concerne Euskadi, par contre, les indicateurs Eurostat eux sont suffisamment indicatifs de la position favorisée atteinte par la CAE dans le progrès vers une société de bien-être en Europe.

**1.2. Distance au seuil**

On peut également contraster la situation basque avec la situation européenne en utilisant des données relatives à la distance qui existe concernant le seuil des bas revenus. Les données révèlent, dans ce cas, qu'Euskadi se situe en 2008 un peu au-dessous des niveaux moyens de l'UE : 21% de décalage face aux 22% enregistrés dans l'UE, aussi bien dans le cas de l'UE-15 que de l'UE-25.

Bien que la position concernant la moyenne européenne soit relativement favorable, la distance au seuil de pauvreté des collectifs avec

**Graphique 25. Incidence des bas revenus en Europe (60% de la médiane). 2006**



Source: Eurostat et EPDS 2008

de bas revenus, ou en risque d'absence de bien-être, est beaucoup plus grande si nous les contrastons avec les pays les plus avancés. De cette façon, face aux 21% d'Euskadi, le décalage est inférieur à 20% dans de nombreux Etats européens, se situant à des niveaux proches ou inférieurs à 15% en Autriche, aux Pays Bas, en Irlande, au Danemark et en Finlande, ainsi que dans certains pays de l'est comme la République Tchèque ou la Bulgarie.

**Tableau 80. Distance entre les revenus du foyer et les seuils d'absence de bien-être ou de bas revenus dans les pays de l'UE 15. Méthode Eurostat. 2006/2008**  
(En %) Méthode Eurostat

État	Distance au seuil d'absence de bien-être
Bulgarie	17
Roumanie	23
Estonie	22
Lettonie	25
Lituanie	29
Pologne	25
Slovaquie	20
République Tchèque	17
Hongrie	24
Slovénie	19
Autriche	15
Allemagne	20
Pays Bas	17
Belgique	19
Luxembourg	19
France	19
Irlande	16
Royaume Uni	23
Danemark	17
Suède	22
Finlande	14
Chypre	19
Grèce	26
Malte	21
Italie	24
Espagne	26
Portugal	23
Euskadi	21
UE 15	22
UE 25	22

Source: Eurostat et EPDS 2008

### 1.3. Le plus petit impact de l'action sociale pour le bien-être par rapport à l'Europe

Au moment d'évaluer l'impact des transferts sociaux dans la lutte contre la précarité, nous manquons de données relatives aux indicateurs de pauvreté dans le sens strict pour l'ensemble des pays de l'UE 25. Il faut se limiter, par conséquent, aux indicateurs d'absence de bien-être ou de bas revenus, c'est-à-dire aux dérivés de l'application de la méthode des 60% de revenus.

En ce qui concerne cette dimension de la précarité de subsistance, les données disponibles montrent que l'impact des transferts sociaux dans la prévention du risque d'absence de bien-être est un peu plus grand en Europe qu'en Euskadi. Ainsi, alors que l'application des transferts sociaux représente une chute de 60,1% dans le niveau des taux de risque en Euskadi, la proportion est de 62,8% pour l'ensemble de l'UE-25. Euskadi améliore cependant substantiellement les 55,6% enregistrés en 2004.

Le second aspect frappant est que le plus petit impact relatif s'associe à la politique de transferts non liés à la retraite et à la survie. Dans ce cas, la distance augmente en ce qui concerne l'UE-15, avec une chute associée aux taux de 15,9% en Euskadi contre 23,3% dans l'UE-15. Par contre, la réduction des taux de risque liée à la retraite et à la survie est plus grande en Euskadi : l'application de ces transferts réduit le taux d'absence de bien-être à 44,2%, contre 39,5% dans l'UE-15.

A la vue de ces données, on peut signaler que le retard relatif de la CAE concernant les niveaux de bien-être des pays les plus avancés d'Europe est nettement lié à la politique de transferts sociaux complémentaires, liés surtout à la lutte contre le chômage et à la protection à la famille.

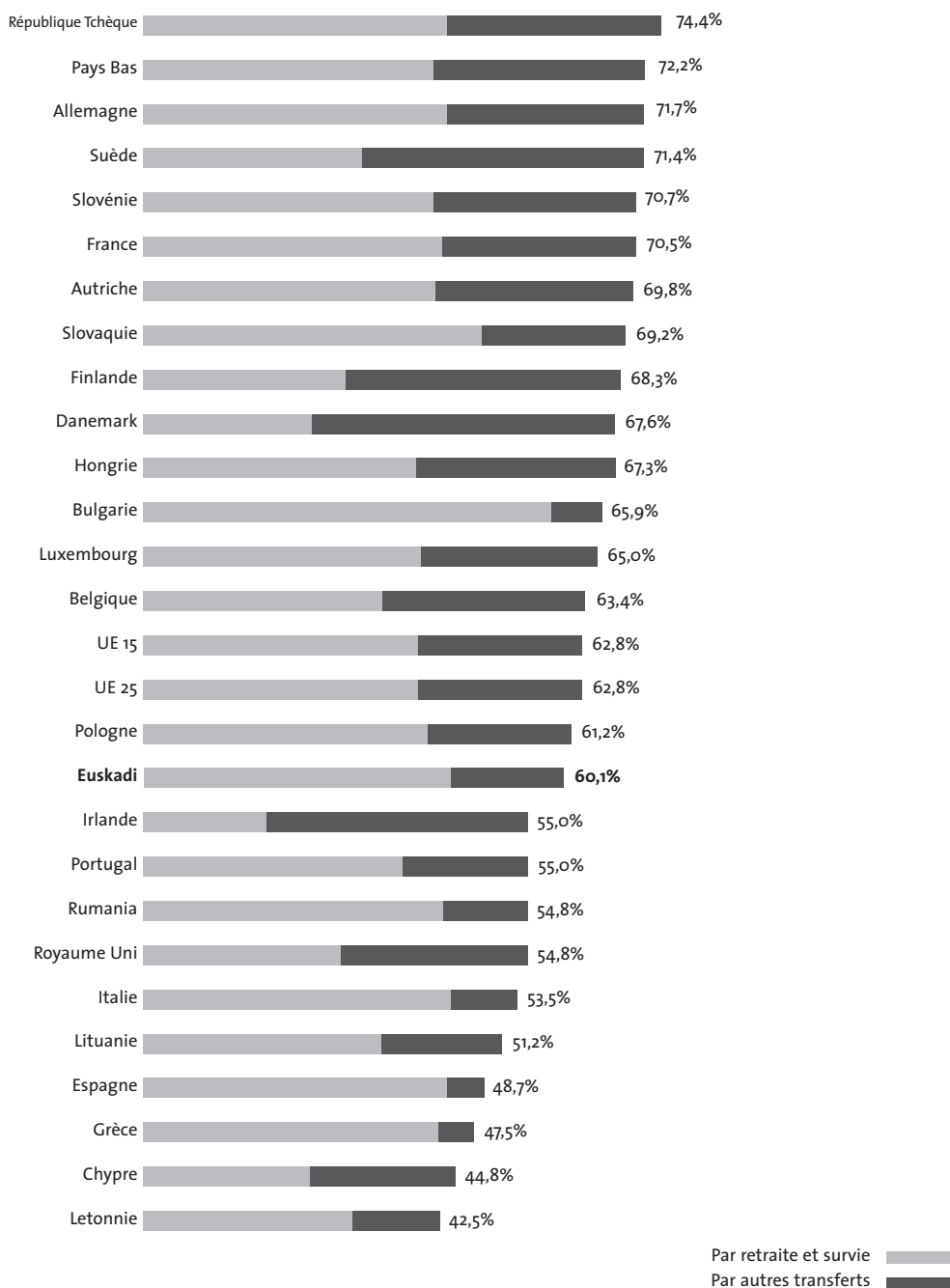
**Tableau 81. Impact des transferts sociaux dans les indicateurs de risque d'absence de bien-être ou de bas revenus dans les pays de l'UE 15. 2006/2008**

(Niveaux d'incidence et de chute dans les taux de risque, en %)

Etat	Niveaux d'incidence			Niveaux de chute dans les taux de risque		TOTAL
	Rente initiale	Rente intermédiaire	Rente finale	Par retraite et survie	Par autres transferts	
Bulgarie	41	17	14	58,5	7,3	65,9
Roumanie	42	24	19	42,9	11,9	54,8
Estonie	38	25		34,2	65,8	100,0
Lettonie	40	28	23	30,0	12,5	42,5
Lituanie	41	27	20	34,1	17,1	51,2
Pologne	49	29	19	40,8	20,4	61,2
Slovaquie	39	20	12	48,7	20,5	69,2
Rep. Tchèque	39	22	10	43,6	30,8	74,4
Hongrie	49	30	16	38,8	28,6	67,3
Slovénie	41	24	12	41,5	29,3	70,7
Autriche	43	25	13	41,9	27,9	69,8
Allemagne	46	26	13	43,5	28,3	71,7
Pays Bas	36	21	10	41,7	30,6	72,2
Belgique	41	27	15	34,1	29,3	63,4
Luxembourg	40	24	14	40,0	25,0	65,0
France	44	25	13	43,2	27,3	70,5
Irlande	40	33	18	17,5	37,5	55,0
Royaume Uni	42	30	19	28,6	26,2	54,8
Danemark	37	28	12	24,3	43,2	67,6
Suède	42	29	12	31,0	40,5	71,4
Finlande	41	29	13	29,3	39,0	68,3
Chypre	29	22	16	24,1	20,7	44,8
Grèce	40	23	21	42,5	5,0	47,5
Malte	34	22		35,3	64,7	100,0
Italie	43	24	20	44,2	9,3	53,5
Espagne	39	24	20	38,5	10,3	48,7
Portugal	40	25	18	37,5	17,5	55,0
<b>Euskadi</b>	<b>37</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>44,2</b>	<b>15,9</b>	<b>60,1</b>
UE 15	43	26	16	39,5	23,3	62,8

Source: Eurostat y EPDS 2008

**Graphique 26. Impact des transferts sociaux dans les indicateurs de risque d'absence de bien-être ou de bas revenus dans les pays de l'UE15 2006/2008. Niveaux de chute dans les taux de risque en %**



## 2. Structure d'inégalité

L'approche de l'étude des revenus et de la rente est surtout fonctionnelle dans la EPDS pour l'obtention d'indicateurs de pauvreté et d'absence de bien-être. Les données de la EPDS sont également utiles, néanmoins, pour mesurer l'inégalité dans la distribution de la rente parmi la population et les foyers. Dans ce paragraphe on fournit quelques indicateurs relatifs à cette question pour compléter l'étude comparative de la position de la CAE dans le contexte européen. N'oublions pas à ce sujet que les indicateurs qui sont utilisés dans tout ce chapitre, y compris les indicateurs de pauvreté Eurostat, sont fondamentalement des indicateurs généraux de distribution de la rente<sup>36</sup>.

Le premier type d'indicateurs d'inégalité auquel on fait référence mesure la relation qui existe entre le revenu accumulé par les personnes situées dans les percentiles de revenu plus élevé et ceux de rente plus basse dans la CAE.

En reliant dans ce sens le revenu des 20% de la population basque avec des revenus plus élevés avec celle des 20% ayant des revenus plus réduits, on constate que le premier quintile de référence accumule entre 3,9 et 4,1 fois plus de revenu que le quintile ayant moins de ressources. En comparant le revenu des 10% ayant le plus de revenus et les 10% ayant moins de revenus, l'intervalle s'élargit, avec une oscillation qui situe le niveau de revenu des plus aisés entre 5,2 et 5,8 fois au-dessus du revenu de la population la plus défavorisée, selon l'échelle d'équivalence utilisée.

Pour les deux indicateurs, la base d'équivalence Eurostat est celle qui reflète le plus petit niveau de différence parmi les percentiles extrêmes, l'approche EPDS reflétant une plus grande distance. L'échelle per capita se situe dans une position intermédiaire.

**Tableau 82. Indicateurs de distribution générale du revenu. 2008.**

Population dans des logements familiaux

Indicateurs	Base d'équivalence		
	Per capita	Eurostat	EPDS
S80/20	3,94	3,64	4,05
S90/S10	5,75	5,24	5,76

Les tendances observées dans le niveau des indicateurs d'inégalité, en fonction du type d'équivalence utilisée, réapparaissent en ce qui concerne le coefficient de Gini. Dans ce sens, le niveau le plus bas correspond à l'équivalence Eurostat (25,22), les bases d'équivalence EPDS se situant à un niveau maximum de 26,86, au-dessus de celui de 26,66 de l'équivalence per capita. Les différences sont néanmoins limitées, avec une oscillation d'à peine 1,6 points en pourcentages.

**Tableau 83. Coefficient de Gini. 2008.**

Population dans des logements familiaux  
(En pourcentages)

Indicateurs	Base d'équivalence		
	Per capita	Eurostat	EPDS
Coefficient de Gini	26,66	25,22	26,86

En comparant la position d'Euskadi dans le contexte de l'Union Européenne, on constate que la CAE se situe parmi les territoires caractérisés par un niveau plus bas d'inégalité dans la distribution du revenu. En tenant compte de l'indicateur S80/S20, calculé à partir de l'équivalence Eurostat, le ratio de 3,6 de la CAE se situe en effet au-dessus du niveau moyen de l'Union Européenne (4,8 pour l'UE 25 en 2006). Le niveau basque est

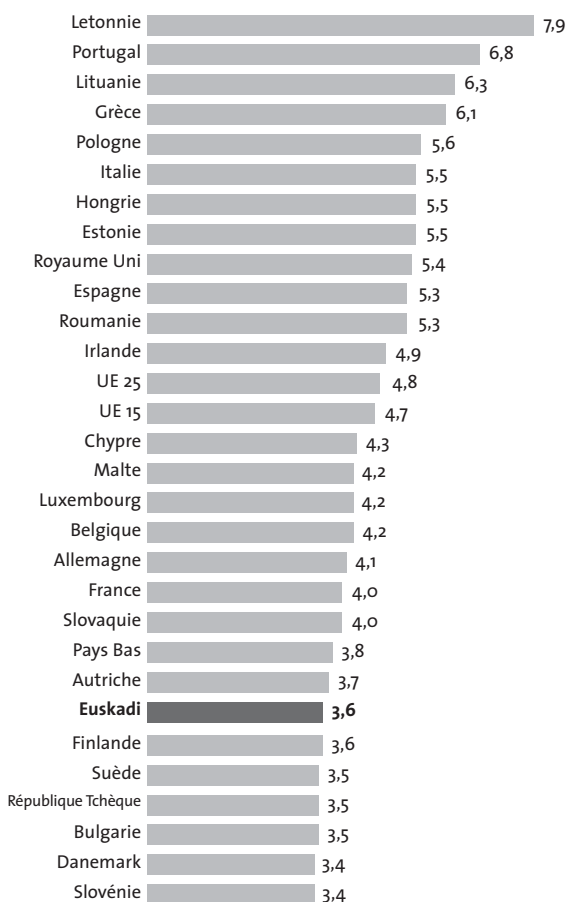
<sup>36</sup> Comme on l'a signalé, l'approche Eurostat fournit avant tout une série d'indicateurs d'inégalité dans la distribution de la rente, ce qui bien sûr peut également être examiné au moment de l'analyse de la pauvreté et de la précarité.



inférieur aux chiffres de 3,7-3,8 enregistrés dans les Pays Bas ou en Autriche. Il se rapproche en réalité des niveaux minimums observés en Europe, situés entre 3,4 et 3,6%, et qui correspondent aux différents pays scandinaves et à certains Etats de l'est européen comme la République Tchèque, la Slovaquie et la Bulgarie. Le niveau espagnol est par contre des plus élevés, avec 5,3, dépassé pourtant par le reste des pays importants du sud de l'Europe, le Royaume Uni et la grande majorité des pays de l'est de l'Europe.

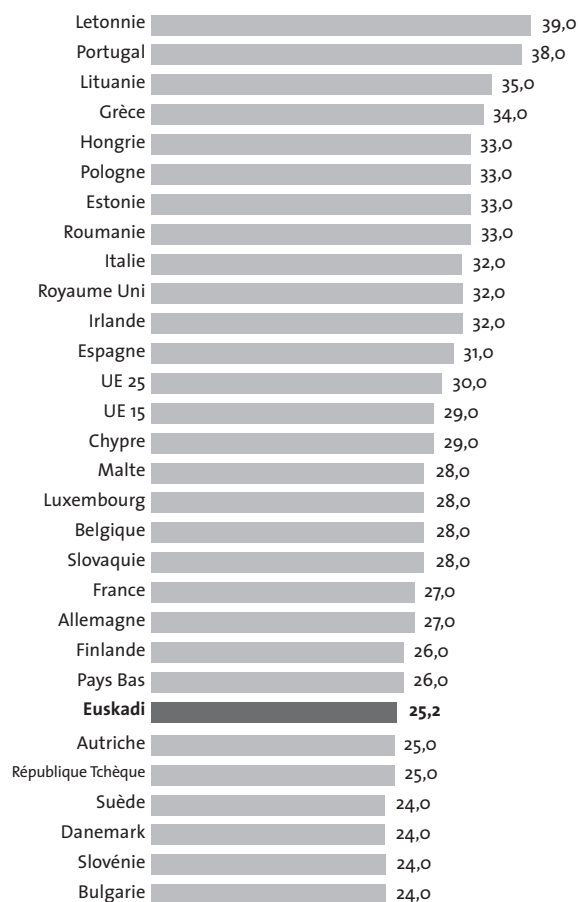
Le coefficient de Gini –mesuré à partir de l'équivalence Eurostat– se situe aussi en Euskadi nettement au-dessous de la moyenne européenne (25,2 face à 30% pour l'ensemble de l'UE-25), et l'on observe une position de chaque Etat analogue à celle déjà définie pour l'indicateur S80/S20. De nouveau, la distance de la CAE par rapport aux Etats ayant un plus bas niveau d'inégalité est petite, avec des niveaux minimums de 24% en Suède, au Danemark, en Slovaquie et en Bulgarie.

Graphique 27. Indicateur S80/S20 de distribution générale du revenu en Europa. 2006



Source: Eurostat et EPDS 2008

Graphique 28. Coefficients de Gini en Europe. 2006.



Source: Eurostat et EPDS 2008

## Chapitre VI : DISCUSSION ET CONCLUSIONS

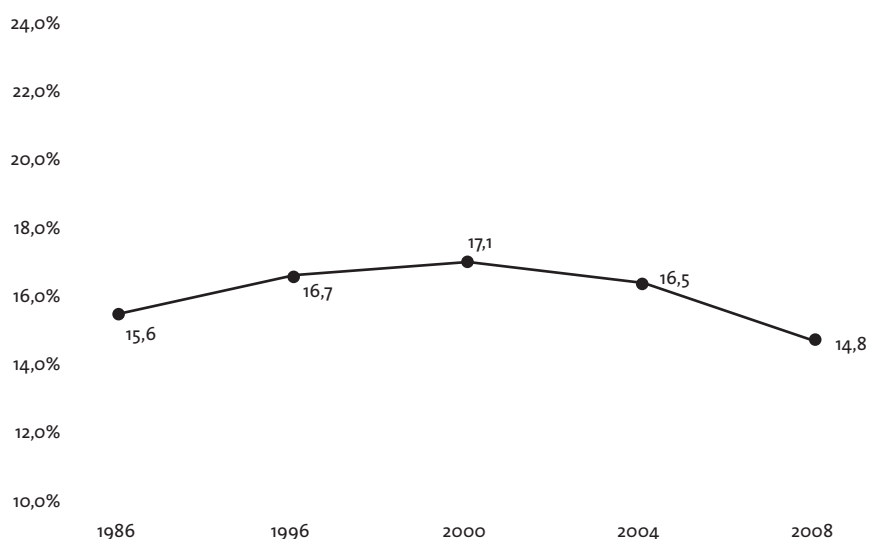
### 1. Aspects généraux

L'objectif principal de cette étude a été de présenter les résultats disponibles en Euskadi en ce qui concerne l'évolution expérimentée au cours des dernières années par le phénomène de la pauvreté et de la précarité, des résultats qui permettent de couvrir en grande partie la période comprise entre 1986 et 2008.

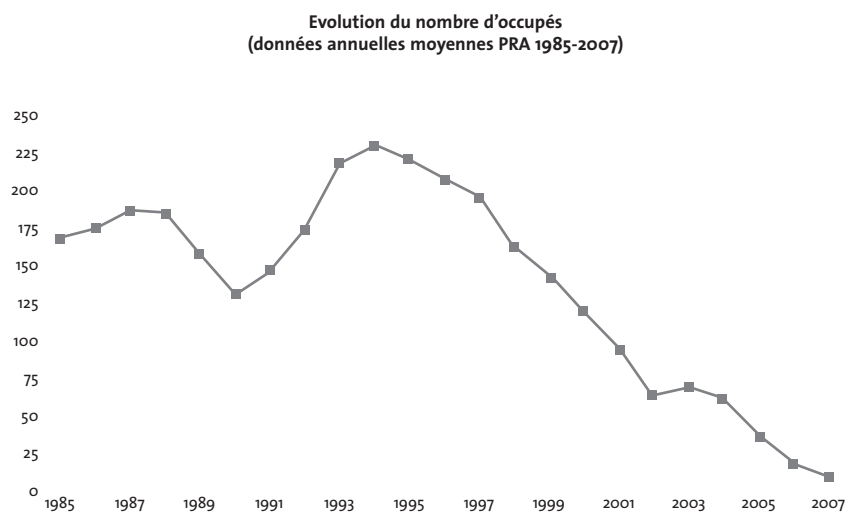
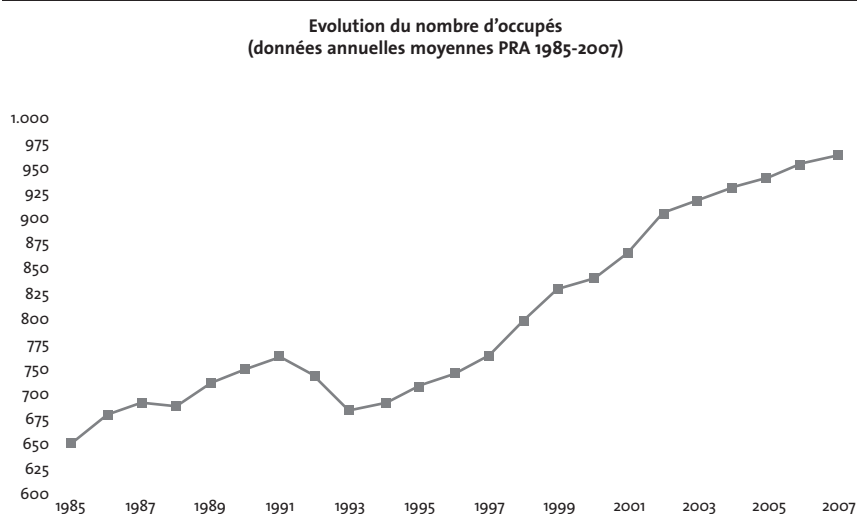
En considérant ces résultats, et si nous nous en tenons exclusivement aux indicateurs Eurostat de mesure de la pauvreté et aux autres situations de précarité économique, il faudrait conclure que les changements sociaux observés en Euskadi entre 1986 et 2008 auraient été peu nombreux –et rarement positifs–. En nous concentrant sur l'indicateur Eurostat des 60% de la médiane de revenus nets équivalents, celle utilisée réellement en Europe à effets comparatifs, le taux de pauvreté ou de bas revenus aurait augmenté d'un point et demi entre 1986 et 2000, passant de 15,6% en 1986 à 16,7% en 1996 et à 17,1% en 2000. Cette tendance à la hausse se serait brisée seulement à partir de l'an 2000, le taux baissant à 16,5% en 2004 et à 14,8% en 2008, aux alentours d'un point au-dessous de ce qui avait été enregistré en 1986. En tout cas, le taux de pauvreté ou de bas revenus se serait maintenu de façon fondamentalement stable autour d'un intervalle situé entre 15 et 17% de la population résidente.

Cette image de continuité de base dans les structures de pauvreté contraste certainement avec la réalité de progrès social et économique expérimenté par Euskadi durant la période analysée. La période qui se déroule à partir de 1986 comprend sans aucun doute

**Graphique 29. Taux de pauvreté/bas revenus Eurostat (60% de la moyenne de revenus nets équivalents) (EPDS 1986-2008)**



**Graphique 30. Evolution de l'occupation et du chômage dans la CAE entre 1985 et 2007**



des années de crise mais également d'extraordinaire récupération économique, dans un contexte déterminé par le processus d'intégration européen. Ce sont également des années durant lesquelles d'importantes mesures sociales ont été introduites, comme celles contenues dans le Plan Intégral de Lutte contre la Pauvreté, redéfinies par la suite avec l'approbation parlementaire du Revenu Basique.

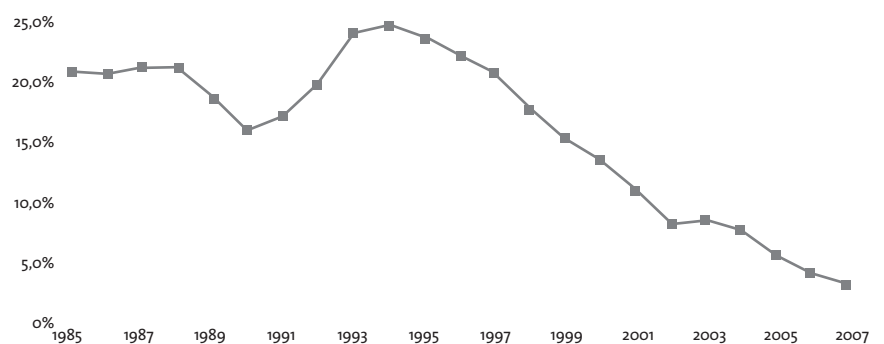
Certains indicateurs reflètent la dimension radicale des changements observés, par exemple ceux concernant le chômage. Lorsque le Gouvernement Basque se propose en 1984 d'aborder pour la première fois une approche de l'étude de la pauvreté, la crise économique des années 70 et 80 est une réalité. D'un niveau de chômage pratiquement nul en 1973, Euskadi passe à un taux de chômage de 22,5% en 1984.

Après le revenu dans les institutions européennes, Euskadi connaît une croissance importante de l'occupation qui dure jusqu'en 1991, le taux de chômage chutant à 16,2% en 1990. La crise du début des années 90 se traduit néanmoins en chiffres record de chômage. En 1994, les personnes au chômage atteignent le nombre de 229.900, le taux de chômage se situant à 24,9%. A partir de 1994 tout change finalement pour le mieux : l'occupation ne cesse d'augmenter en Euskadi, avec la création nette de 277.000 nouvelles occupations jusqu'en 2007. L'impact sur le chômage est frappant, le taux chutant de 24,9% en 1994 à 3,3% en 2007.

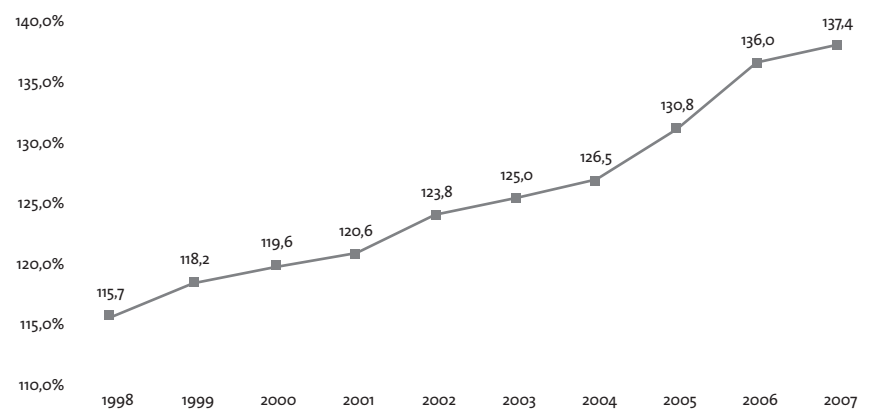
L'amélioration des positions basques dans le contexte économique européen doit également être signalé pendant cette période. Si l'on analyse l'évolution du PIB per capita en parités de pouvoir d'achat PPC, en prenant en plus comme base 100 la situation de l'Union Européenne à 27 membres, on peut observer le bond entrepris par la société basque. De cette façon, si le PIB per capita se situait déjà à 15,7% au-dessus de la moyenne européenne en 1998, il la dépassait de 37,4% en 2007.

L'image de continuité dans des chiffres fondamentalement inaltérables de pauvreté affectant environ 15-17% de la population en Euskadi ne choquent pas seulement avec la réalité des changements dans les niveaux d'occupation et de chômage ; Ils ne sont pas non plus cohérents avec la perception subjective de la population elle-même. Dans ce sens, la partie de la population résidant dans des foyers qui se considèrent eux-mêmes pauvres ou très pauvres oscille entre 1996 et 2008 dans un intervalle d'à peine 2-3%. Même si l'on force la population à se positionner dans le pôle plutôt pauvre de l'échelle de bien-être, les pourcentages ne passent pas d'un intervalle dans la période, se situant entre 6,5 et 8%.

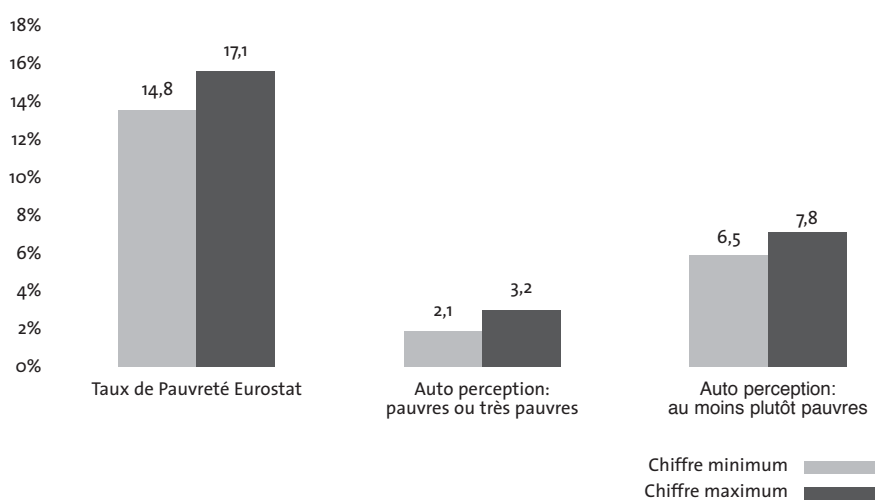
**Graphique 31. Evolution du taux de chômage (Données PRA 1985-2007)**



**Graphique 32. Evolution du PIB per capita par pays et année (EU 27=100). Données élaborée par Eustat (Période 1998-2007)**



**Graphique 33. Taux de pauvreté Eurostat et perception subjective de pauvreté**  
(EPDS 1996-2008: données en pourcentages)



Il est vrai qu'une partie de la contradiction s'associe à l'insuffisance de la méthode Eurostat pour suivre les changements que l'on trouve dans les réalités de précarité économique. L'information la plus remarquable est que dans 79% des cas de foyers potentiellement à risque –foyers qui se considèrent eux-mêmes au moins plutôt pauvres ou qui ont été définis comme pauvres en termes des seuils de pauvreté Eurostat– on observe un déséquilibre entre la classification objective offerte par la méthode et la perception des foyers basques par rapport à leur situation.

Pour parer aux insuffisances de la méthode Eurostat, on a introduit dans l'approche de l'étude de la pauvreté et de la précarité en Euskadi une méthode complémentaire dans l'Enquête de Pauvreté et d'Inégalités Sociales. La méthode EPDS se caractérise par les trois innovations suivantes:

1. La méthode signale deux dimensions clés de la précarité: celles liées à la disposition de revenus suffisants pour faire face aux nécessités habituelles de la vie quotidienne (dimension de revenus ou de subsistance) et celles liées à la capacité de garantir des conditions de vie et un niveau de sécurité minimum dans la perspective du moyen et

long terme (dimension de capital ou d'accumulation).

La méthode apporte en plus un indicateur synthétique qui tient compte de l'interrelation entre les différentes dimensions de la précarité. Cet indicateur fournit une meilleure approche de l'étude des problèmes, précisant dans quelle mesure les situations de risque déterminent l'expérience de problèmes réels de pauvreté et précarité.

2. La méthode se caractérise également par le fait qu'elle fait nettement la différence entre problèmes de pauvreté et d'absence de bien-être. De cette façon elle met en évidence l'existence de trois types de situations différentes :

- Celles de pauvreté dans le sens strict, caractérisées par le manque de couverture des nécessités de base perçues par la population
- Celles définies, dans le pôle opposé, par l'accès au niveau de bien-être socialement attendu.
- Une frange intermédiaire, dans laquelle on ne trouve pas de situations de pauvreté mais dans laquelle on n'accède pas non plus à une réalité de bien-être complet.

La distinction entre les concepts de pauvreté et d'absence de bien-être permet de mieux comprendre la réalité sociale que la différenciation entre pauvreté grave, sévère ou modérée en usage dans les études basées sur la méthode Eurostat et autres approches inspirées par les principes de la méthode statistique européenne.

3. La méthode EPDS, finalement, tente de fixer les seuils de pauvreté à partir des perceptions de la population elle-même en marge d'a-priorisme techniques ou politiques.

En partant d'une approche plus précise du phénomène de la pauvreté et de la précarité, la EPDS offre une image plus complexe au sujet de ce qui est arrivé en Euskadi entre 1986 et 2004 en termes d'évolution des situations de pauvreté et de précarité.

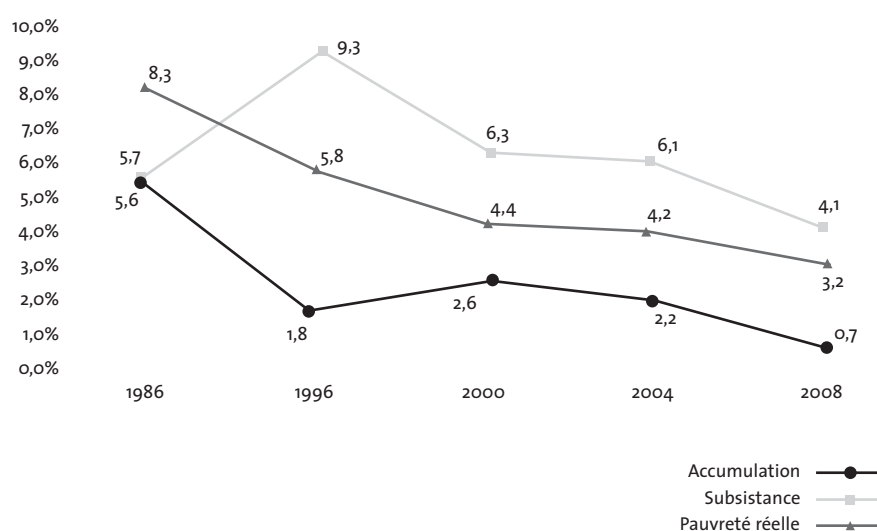
En premier lieu, il faut souligner la chute importante des taux de pauvreté réelle en Euskadi. Le taux ajusté tombe de 8,3% en 1986 à 5,8% en 1996, de 4,4% en 2000 et de 4,2% en 2004.

L'amélioration remarquable de la période 1986-1996 s'associe à la chute de l'indicateur de risque de pauvreté d'accumulation, le taux passant dans cette période de 5,6 à 1,8%, un processus qui se voit sans aucun doute facilité par l'accès à de nouveaux biens de consommation durable dans le contexte de l'intégration dans le marché commun européen. L'intensité de la chute de la pauvreté d'accumulation compense un accroissement important au cours de cette décennie du taux de risque de pauvreté de subsistance, lié en grande partie au départ de nombreux jeunes sans grandes ressources économiques vers la vie indépendante. Ce taux passe de 5,7% à 9,3% entre 1986 et 1996.

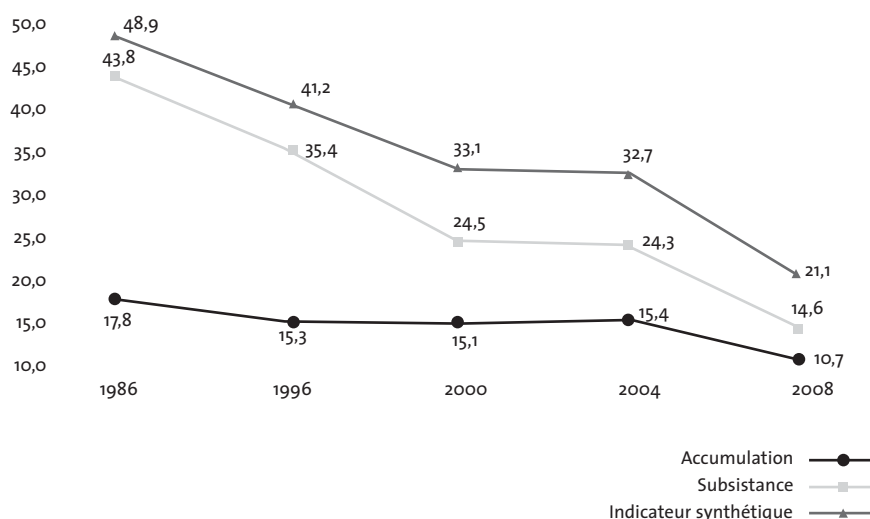
Entre 1996 et 2004, par contre, c'est à la réduction des niveaux de risque de pauvreté de subsistance que s'associe fondamentalement la continuation de la chute des chiffres de pauvreté. Le taux de risque ajusté passe de 9,3% en 1996 à 6,3% en 2000 et à 6,1% en 2004, pourtant encore au-dessus des 5,7% de 1986. Durant cette période, la chute des niveaux de risque dans la dimension de subsistance contraste avec la stabilité dans le niveau de certains indicateurs de pauvreté d'accumulation qui oscillent entre 2 et 2,5% au cours des années examinées. On consolide ainsi un modèle de réduction des chiffres de pauvreté réelle de signe opposé à celui observé entre 1986 et 2000, même lorsque déjà entre 2000 et 2004 les indicateurs de pauvreté d'accumulation s'améliorent également légèrement.

Mais si l'évolution des indicateurs de pauvreté réelle a été favorable au cours des 20 dernières années, la chute est quantitativement plus remarquable en ce qui concerne les indicateurs d'absence de bien-être. Dans ce sens, l'incidence des problèmes de précarité ou d'absence de bien-être – définis en termes de non accès aux situations de bien-être complet attendus dans notre société – reflètent une baisse importante depuis les 48,9% estimés en 1986 jusqu'aux 32,7% de 2004. Bien que la baisse commence en 1986, le point central de la chute correspond à la période quadriennale 1996-2000, les taux tombant alors de 41,2 à 33,1%. La réduction du risque d'absence de bien-être dans la dimension de subsistance est décisive dans ce cas, avec une chute du taux de 35,4% à 24,5% entre 1996 et 2000.

Graphique 34. Taux de pauvreté EPDS ajustés (EPDS 1986-2008)



Graphique 35. Taux de précarité ou d'absence de bien-être EPDS ajustés (EPDS 1986-2008)



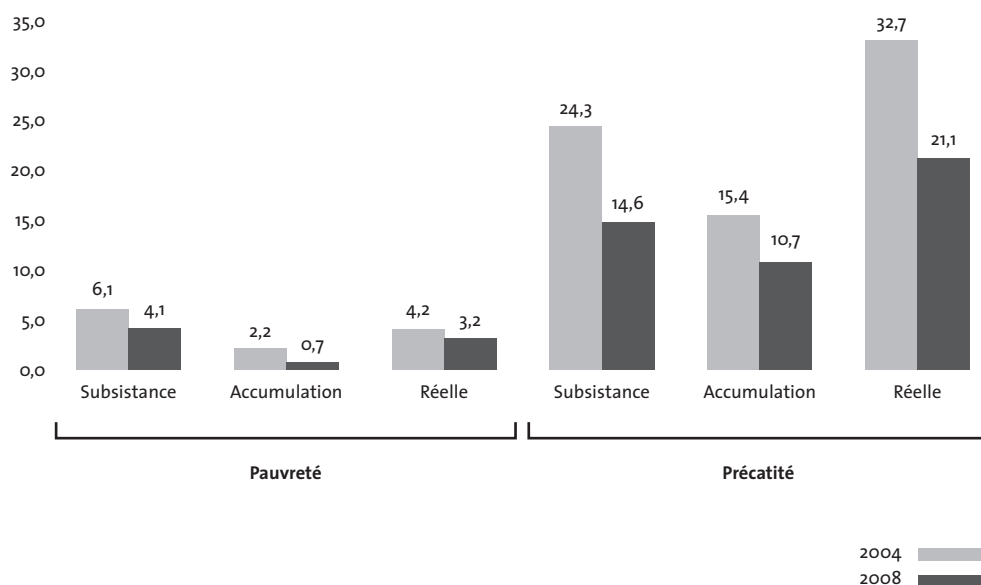
Après une certaine stagnation des niveaux de chute entre 2000 et 2004, associés en partie à l'accès de nombreux jeunes à une réalité de vie indépendante, le progrès vers une société de bien-être s'accélère entre 2004 et 2008. D'accord avec les dernières données de la EPDS, la proportion de personnes dans des foyers dans lesquels on observe la présence de quelque situation de précarité dans la dimension de subsistance tombe entre 2004 et 2008 de 24,3 à 14,6 en termes ajustés. La réduction des problèmes s'observe également lorsque l'on examine les formes les plus graves de précarité. La pauvreté de subsistance soufferte par la population passe de 6,1% en 2004 à 4,1% en 2008.

Dans la dimension d'accumulation on détecte également en ce moment des progrès impor-

tants. La proportion des personnes dans des foyers avec problèmes de précarité passe dans ce sens de 15,4% à 10,7% entre 2004 et 2008. Le taux de pauvreté tombe pour sa part de 2,2 à 0,7%.

Dans l'ensemble, les chiffres de pauvreté réelle tombent de 4,2 à 3,2% entre 2004 et 2008, se maintenant dans une chute aussi bien de la pauvreté de subsistance que d'accumulation. La réduction est encore plus substantielle en ce qui concerne les chiffres de précarité réelle, passant de 32,7 à 21,1% au cours de la période quadriennale examinée, se retranchant également derrière une importante réduction des problèmes de subsistance et derrière de nettes améliorations dans la dimension d'accumulation.

**Graphique 36. Taux de pauvreté et de précarité ajustés (EPDS 2004-2008)**



Les données présentées jusqu'à présent mettent en évidence la contention progressive des problèmes de pauvreté grave et d'absence de bien-être en Euskadi au cours des vingt-cinq dernières années. Cette évolution est reflétée dans l'accroissement de la proportion de personnes en situation de bien-être complet. Cette proportion augment de 51,1% en 1986 à 78,9% en 2008.

L'amélioration des données de pauvreté au cours des dernières années a permis de commencer le processus de la rupture de déséquilibres historiques. Les progrès observés dans la réduction de la pauvreté dans les foyers dirigés par des femmes et –de façon très spéciale– dans les taux de pauvreté infantile sont, dans ce sens, fondamentaux. Même ainsi, des problèmes concrets persistent encore qui se manifestent par la résistance de la disparition de toutes les situations de pauvreté. Bien qu'en quantité de moins en moins importante, ni même leurs formes les plus graves, en termes par exemple de persistance de problèmes graves d'insécurité dans l'alimentation et jusqu'à la faim, sont arrivées à disparaître complètement. C'est une évidence, méconnue de la plus grande partie de la population, qui doit servir d'antidote face à un excès de satisfaction grâce aux progrès obtenus.

Une partie importante du problème attribuable à la persistance des situations les plus graves de précarité s'associe sans aucun doute à la nouvelle pauvreté générée par l'immigration provenant de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne. 37,1% de la population pauvre actuelle réside en effet dans des foyers dirigés par un citoyen d'un Etat qui n'appartient pas à la communauté politique européenne. Bien que de moindre importance quantitative, on observe également une petite frange de population pauvre, particulièrement de plus de 45 ans, dont la situation de manque est en grande partie attribuable à sa méconnaissance du système de prestations sociales complémentaire de la CAE.

L'action contre la pauvreté ne doit pas non plus oublier que la pauvreté cachée n'a pas encore été complètement déterrée. On doit se rappeler, par conséquent, des problèmes qui affectent les personnes qui ne disposent pas de revenus suffisants pour devenir indépendant dans des conditions d'accès au bien-être.

Il s'agit en général d'adultes jeunes qui se voient affectés aussi bien par des problèmes d'instabilité ou de bas revenus dans l'emploi que par les difficultés d'accès à un logement à des prix accessibles et un accroissement du coût des biens et des services nécessaires pour surmonter la pauvreté et accéder à des niveaux suffisants de bien-être.

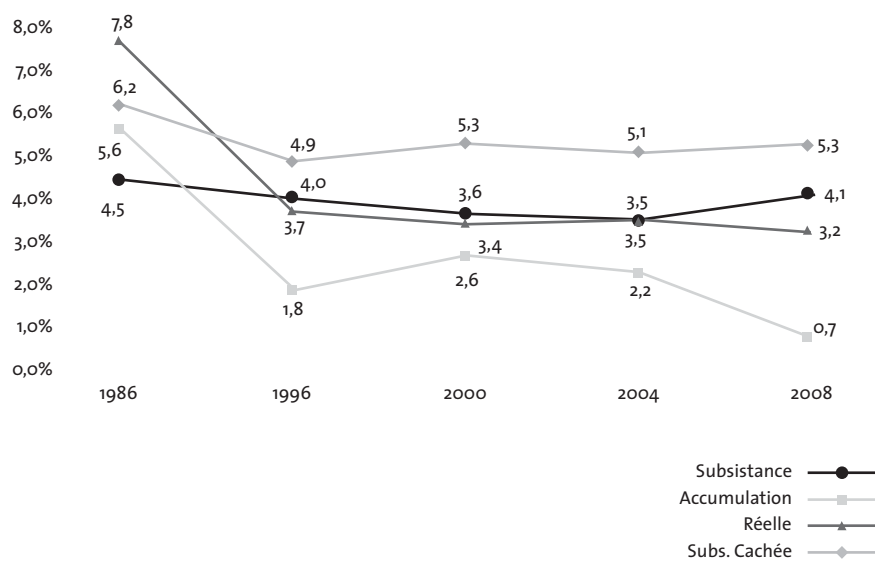
La baisse progressive des taux de pauvreté situe en tout cas la société basque face à un nouveau défi, celui de pouvoir avancer dans le processus d'universalisation du bien-être. Réduire le volume des personnes qui n'accèdent pas pleinement en Euskadi aux niveaux de bien-être attendus dans cette société se présente comme un nouvel objectif possible pour l'action.

Pour pénétrer plus avant sur cette voie, néanmoins, il faut probablement changer auparavant de perspective. Il faut reconnaître pour commencer l'évidence d'un profil social très différent de celui qui caractérise traditionnellement la population en situation de pauvreté. Parmi la population ayant des problèmes d'absence de bien-être prédominant en effet les familles avec enfants, les citoyens de l'Etat et, surtout, les personnes occupées, y compris dans leur facette de personnes ayant une occupation stable. A la différence d'une action contre la pauvreté qui devait insister de façon préférentielle sur l'appui aux collectifs de chômeurs et d'inactifs, la promotion d'un bien-être pour tous requiert avant tout une politique spécifique d'appui au travail, c'est-à-dire, au travail auquel accèdent les travailleurs les moins favorisés de la CAE.

Avancer dans cette direction constituera l'un des principaux défis auquel la société basque devra faire face dans son pari pour améliorer les conditions de vie de tous ceux qui la composent. Pour le gagner, néanmoins, il faudra prévenir en même temps toute marche arrière dans la lutte contre une pauvreté dont l'éradication définitive paraît quelquefois finalement à portée et d'autres fois semble s'éloigner dans le temps. Cela demande sans doute d'aborder les problèmes actuels de l'immigration, d'être attentifs aux conséquences négatives des cycles économiques en Europe et dans le monde et d'affronter efficacement les changements associés au processus de vieillissement démographique. La détériora-



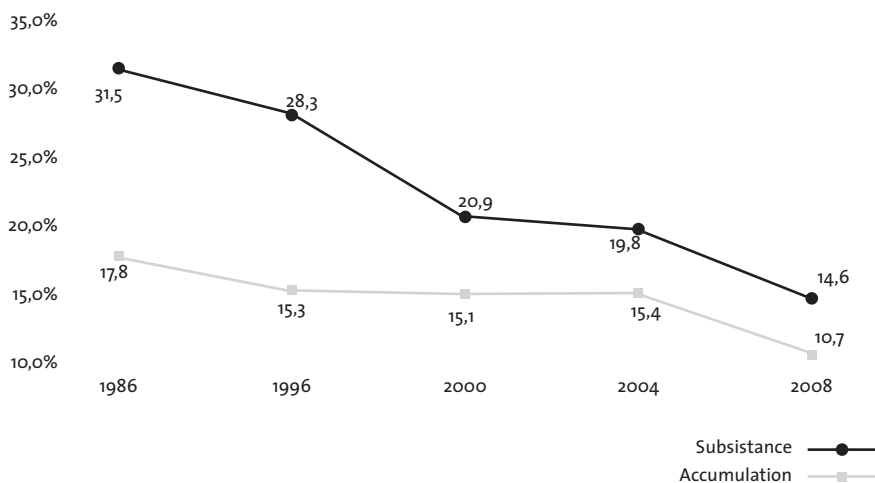
Graphique 37. Taux de pauvreté EPDS non ajustés (EPDS 1986-2008)



tion récente de la position de la population chômeuse oblige à réfléchir sur les implications d'une réduction substantielle des niveaux actuels de l'emploi.

La persistance de la pauvreté présente en tout cas un autre défi qu'il ne faut pas sous-estimer. Il faut se rappeler que, pendant que les grands progrès observés sont donnés tant en termes ajustés que non ajustés en ce qui concerne les indicateurs d'absence de bien-être, ce n'est pas la même chose en ce qui concerne les indicateurs non ajustés de pauvreté. En 2008 les chiffres de pauvreté réelle et de pauvreté d'accumulation chutent mais l'on observe un petit rebond dans les taux de risque de pauvreté de subsistance, en particulier dans les foyers de chômeurs. Bien que cet accroissement soit nuancé par la chute de la distance existant au seuil de pauvreté et trouve une explication dans le processus d'accès de la nouvelle population jeune à la vie indépendante, il convient de continuer de maintenir une distance prudente en ce qui concerne la tentation de considérer que les objectifs marqués sont atteints. La pauvreté et la précarité sont des phénomènes trop complexes et multidimensionnels pour penser qu'ils sont contrôlés pour toujours.

Graphique 38. Taux de précarité/absence de bien-être EPDS non ajustés (EPDS 1986-2008)



## 2. L'impact des politiques sociales

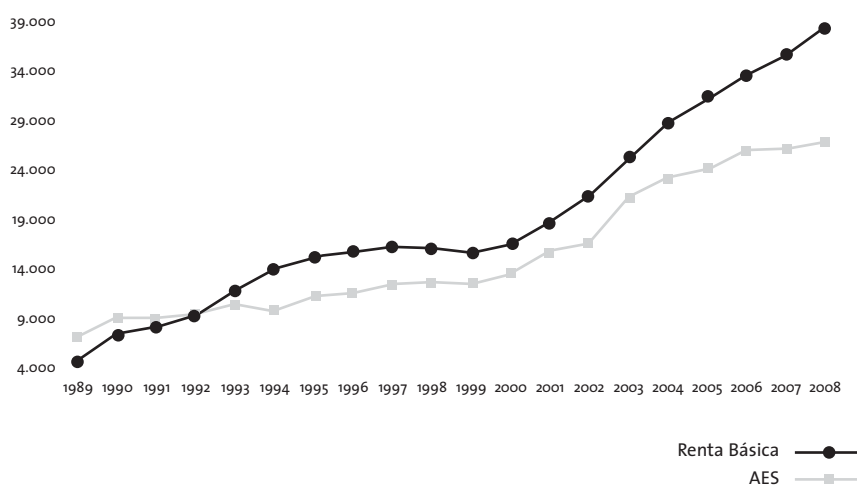
La Communauté Autonome d'Euskadi et ses institutions ont démontré néanmoins être disposées à faire face aux différentes manifestations de la pauvreté. Bien que la dimension statistique de l'étude ne permette pas d'approfondir le contenu et les résultats des politiques sociales développées dans la CAE, il serait inapproprié de ne pas mentionner dans ce chapitre final du rapport l'importance historique qu'ont eu les actions développées par les institutions basques, et particulièrement par le Gouvernement Basque, dans la lutte contre la pauvreté. Euskadi n'est pas seulement la première Communauté Autonome à introduire, à la fin des années 80, un Plan Intégral de Lutte contre la Pauvreté mais également la première à établir un système spécialisé de prestations de garantie de revenus ou minima sociaux. Ce système comprend actuellement le Revenu Minimum d'Insertion

(ici appelé *Renta Básica*) mais également les Aides d'Urgence Sociale (AES) et les mesures de stimulation à l'emploi, prestations auxquelles s'incorporent les Compléments de Pensions à partir de 2008. Le système sera prévisiblement complété au cours des prochains mois par de nouvelles mesures d'action, dont le Complément de Logement.

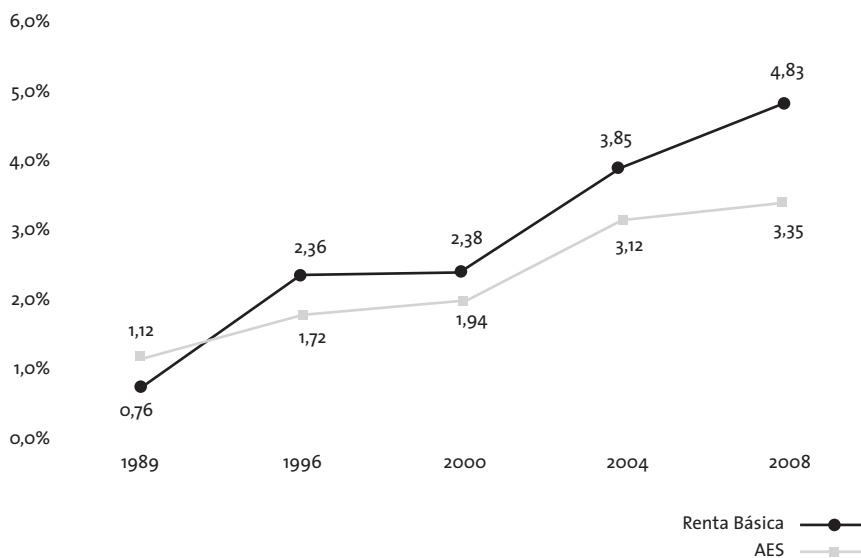
L'impact du système basque de prestations en termes d'unités bénéficiaires est évident. De 4.885 unités annuelles bénéficiaires de la Renta Básica en 1989 on passe à 16.052 en 1996, un chiffre qui varie à peine en 2000, avec 16.550 unités bénéficiaires. L'accroissement enregistré à partir d'alors est néanmoins extraordinaire, le chiffre d'unités titulaires de la prestation augmentant progressivement à partir de l'an 2000. On atteint ainsi un chiffre de 28.889 en 2004, avec une prévision de 38.900 pour l'ensemble de l'année 2008. En termes relatifs concernant le total d'unités familiales en Euskadi, d'environ 0,76% d'unités bénéficiaires de la prestation en 1989 on passe à des chiffres proches de 2,35% en 1996 et 2000 pour augmenter à 3,85% en 2004 et 4,83% en 2008. On doit signaler que cet accroissement est compatible avec l'accès des bénéficiaires à l'occupation, la politique d'encouragement à l'emploi garantissant des niveaux d'insertion laborale qui se rapprochent progressivement de 40%. Ces niveaux sont bien supérieurs à ceux qui caractérisent, par exemple le RMI français.

L'évolution des chiffres d'unités bénéficiaires des AES est similaire, augmentant de 7.207 en 1989 à 11.718 en 1996, 13.496 en l'an 2000, 23.357 en 2004 et, finalement, un chiffre estimé à 27.000 en 2008. L'évolution des AES montre néanmoins quelques particularités. D'une part, l'accès à cette prestation est initialement supérieur à celui qui correspond à la prestation de revenu minimum, une tendance qui se maintient jusqu'en 1992. Le nombre d'utilisateurs, ayant stagné entre 1992 et 1994, en net contraste avec l'accroissement observé dans l'accès à la prestation de revenu minimum, le nombre de bénéficiaires reflète à partir de 1995 une ligne de croissance parallèle à celle de la Renta Básica, bien que sur la base d'un chiffre absolu d'unités bénéficiaires un peu plus bas. Cette réalité s'accroît au cours de la période 2004-2008, avec un ryth-

**Graphique 39. Nombre de familles qui percevaient la Renta Básica et les AES chaque année a la CAE (1989-2008)**



**Graphique 40. % de familles qui percevaient la Renta Básica et les AES chaque année a la CAE (estimé sur le total des familles de la CAE) (1989-2008)**



me de croissance plutôt supérieur au nombre de bénéficiaires de la Renta Básica. En termes relatifs par rapport au total d'unités familiales de la CAE, les AES bénéficient de 1,12% du total en 1989, de 1,72% en 1996, de 1,94% en 2000, de 3,12% en 2004 et de 3,35% en 2008.

Comme le démontre l'évolution générale des chiffres de chômage et de pauvreté, l'accroissement dans les niveaux de couverture des prestations de Renta Básica et AES, spécialement à partir de la fin des années 90, ne se doit pas à une augmentation des situations de nécessités, y compris dans un contexte d'arrivée de population immigrante affectée par de plus grands niveaux de risque. L'augmentation s'associe plutôt à la décision d'élargir les critères d'accès et, surtout, l'accroissement des quantités garanties, en particulier dans le domaine de la Renta Básica. Ainsi, après s'être maintenue jusqu'en 1998 à des niveaux proches de 360€, en termes équivalents aux

prix de 2008, la quantité de base de la Renta Básica pour une personne seule atteint 405,09€ en l'an 2000, 505,97€ en 2004 et 616,00€ en 2008. Cela suppose un accroissement de la quantité de base garantie de 71,4% en termes réels durant la période 1998-2008.

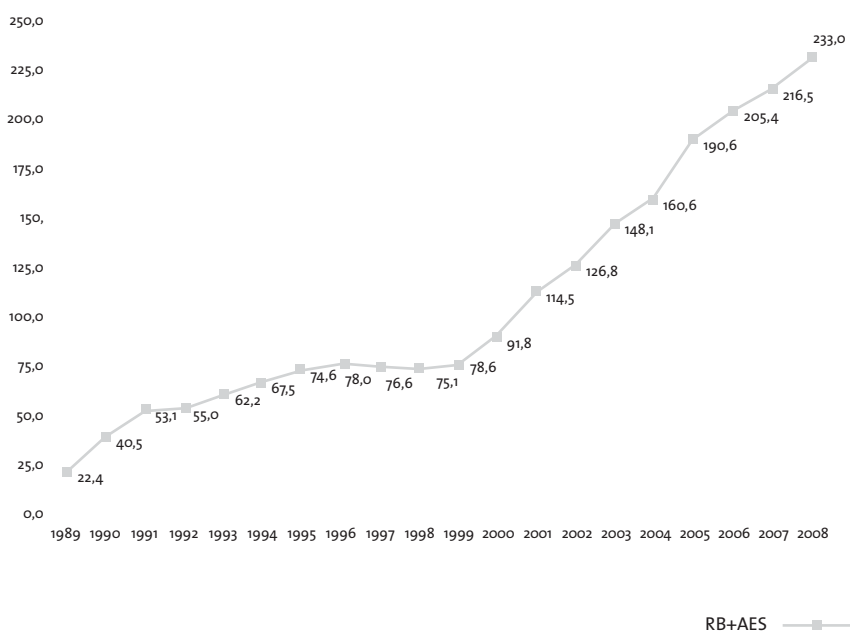
L'effort économique réalisé dans la dernière décennie par le Gouvernement Basque dans sa politique de prestations de lutte contre la pauvreté et la précarité est évident. Seulement en ce qui concerne la Renta Básica et AES, la dépense réelle, en chiffres équivalents à ceux de 2008, passent de 22,4 millions d'euros en 1989 à 78,0 en 1996, à 91,8 en 2000, à 160,6 en 2004 et à une prévision de 233 en 2008. L'effort de dépense est particulièrement frappant dans le nouveau siècle, augmentant substantiellement à partir de 1999, après une période –celle comprise entre 1995 et 1998– d'une certaine stagnation dans le niveau de dépense réelle.

En termes comparatifs, il est frappant de constater que le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion soit le seul dans lequel la dépense sociale dans la CAE soit supérieure à celle des pays de la UE 15. Dans ce sens, en 2003, la dépense en exclusion sociale par habitant en Euskadi –en unités de pouvoir d'achat– dépasse de 1,2% celle de la UE-15 et de 172,2% celle de l'Espagne. Derrière ces données se cache la réalité d'un système de garantie de revenus qui est, en termes de quantités et de couvertures, homologable à ceux des pays d'Europe qui ont le plus développé ce type de systèmes. Le modèle basque de prestations est de plus très inclusif, n'introduisant pas d'éléments restrictifs dans la protection de la population étrangère.

Cette politique de dépense sociale a été décisive dans la lutte contre la pauvreté en Euskadi. Dans ses phases initiales, au cours des premières années 90, une réalité qui se comprend mieux en considérant l'incidence majeure initiale des AES tant en termes de dépense qu'en unités bénéficiaires a eu paradoxalement un impact plus important dans la retenue des chiffres de pauvreté d'accumulation. A partir de la fin des années 90, après avoir constaté les limites imposées par les quantités des prestations au milieu de la décennie, l'approbation initiale de la Loi contre l'Exclu-

**Graphique 41. Dépenses réalisées par le Gouvernement Basque en RB et AES.**

Millions d'euros de 2008 (1989-2008)



sion et celle postérieure de la *Renta Básica* représente le lancement économique définitif de la prestation de base de garantie de revenus, une réalité qui contribuera à la forte réduction observée à partir de 1996 dans les taux ajustés de pauvreté dans la dimension de subsistance.

A la fin de 2008, Euskadi se distingue par des chiffres réduits tant de la pauvreté d'accumulation que de la pauvreté de subsistance. Dans cette dernière dimension, cette affirmation est particulièrement vraie si l'on mesure le niveau de pauvreté en termes de la distance qui existe entre les revenus disponibles par la population à risque et les seuils de pauvreté. Les données révèlent que, parmi les bénéficiaires de la *Renta Básica*, la distance tend en effet à se neutraliser avec l'accès à la prestation, s'associant au décalage principal des carences observées dans l'accès de certains collectifs aux aides, en grande partie à cause

d'un manque d'information. Garantir l'accès au système, amplifié maintenant avec l'introduction du système de complément de pensions, permettrait donc une réduction substantielle des niveaux de risque.

Les études disponibles, et la EPDS elle-même, confirment que l'action institutionnelle basque contre la pauvreté a été effective dans le contrôle des processus de risque d'appauvrissement qui affectent la population. La volonté démontrée d'approfondir la ligne entreprise au cours des vingt dernières années, et le consensus de base qui existe entre les forces sociales et politiques concernant les mesures prévues pour faire face aux nouveaux défis, permettent donc de voir l'avenir avec un certain optimisme. Partir de taux réduits de pauvreté et de précarité constitue sans aucun doute l'un des avantages compétitifs de la société basque pour aborder les nouveaux temps de crise.



# Bibliographie



## Bibliographie EPDS

Gobierno Vasco (1986), *Necesidades Sociales en Álava*, Departamento de Trabajo, Sanidad y Seguridad Social, Serie Estadísticas y Documentos de Trabajo, nº 11.

Gobierno Vasco (1987), *La pobreza en la Comunidad Autónoma Vasca (Avance)*, Departamento de Trabajo, Sanidad y Seguridad Social, Vitoria-Gasteiz.

Gobierno Vasco (1996), *Encuesta de Pobreza y Desigualdades Sociales, 1996*, Departamento de Justicia, Trabajo y Seguridad Social, Vitoria-Gasteiz.

Gobierno Vasco (2000), *Encuesta de Pobreza y Desigualdades Sociales, 2000*, Departamento de Justicia, Trabajo y Seguridad Social, Vitoria-Gasteiz.

Gobierno Vasco (2004), *Encuesta de Pobreza y Desigualdades Sociales, 2004*, Departamento de Justicia, Empleo y Seguridad Social, Vitoria-Gasteiz.

Gobierno Vasco (2007), *Encuesta de Demanda de Servicios Sociales, 2006*, Departamento de Justicia, Empleo y Seguridad Social, Vitoria-Gasteiz.

Gobierno Vasco (2008), *Proyecto Técnico de la Encuesta de Pobreza y Desigualdades Sociales, 2008*, Departamento de Justicia, Empleo y Seguridad Social, Vitoria-Gasteiz.

Sanzo González, L. (2001), *Necesidades y Renta Básica: la aportación de la EPDS, II Simposio sobre Renta Básica*, Vitoria-Gasteiz.

Sanzo González, L. (2002), *Poverty Measurement In The Spanish Basque Country*, ISA XVth Congress of Sociology, Brisbane.

## Bibliographie générale sélectionnée

Ayala, L., Palacio J.I. (2000), Hogares de baja renta en España: caracterización y determinantes, *Revista de Economía Aplicada*, 23 (vol. VIII) 2000.

Bickel, G, Nord M., Price C., Hamilton W., y Cook J. (2000): *Guide to Measuring Household Food Security, revised 2000*. US Department of Agriculture, Food and Nutrition Service, Alexandria, VA.

Deleeck H. (1977), *Ongelijkheden in De Welvaartsstaat : Opstellen over Sociaal Beleid Tweede Bundel*, De Nederlandsche Boekhandel, Antwerpen.

EDIS-Cáritas (1984), *Pobreza y Marginación, Documentación Social*, 56-57.

EDIS, Ayala L., Esteve F., García Lizana A., Muñoz de Bustillo, R., Renes V., Rodríguez Cabrero G. (1998), *Las condiciones de vida de la población pobre en España*, Fundación FOES-SA, Madrid.

EUROSTAT (1998), *Recommendations of the Task Force on Statistics on Social Exclusion and Poverty*, European Statistical Office, Luxembourg, October 1998.



- EUROSTAT (2000), *Report of the Working Group: Statistics on Income, Social Exclusion and Poverty*. European Statistical Office, Luxembourg.
- FUNDACIÓN FOESSA, EDIS, Cáritas (1998), *Las condiciones de vida de la población pobre en España*. Fundación Foessa, Madrid.
- Foster, J.E., Greer J. y Thorbecke E. (1984) A Class of Decomposable Poverty Indices, *Econometrica* 52, pp.761-766.
- Goedhart Th., Halberstadt V., Kapteyn A., Van Praag B.M.S. (1977), The Poverty Line: Concept and Measurement, *Journal of Human Resources*, Vol. 12 (4), 503-520.
- Hagenaars, A.J.M. (1985), *The Perception of Poverty*, Offsetdrukkerij Kanters B.V., Albasseerdam.
- Mack J., Lansley S. (1985), *Poor Britain*, London, George, Allen and Unwin.
- Martín Guzmán, P, Toledo M.I., Bellido N., López Ortega J., Jano D.(1996), *Desigualdad y pobreza en España*, Madrid, Instituto Nacional de Estadística.
- O'Higgins M., Jenkins S. (1987), *Poverty in Europe. Report prepared for the Evaluation Unit, European Poverty Programme*, December 1987.
- O'Higgins, M., Jenkins, S. 1990. "Poverty in the EC: Estimates for 1975, 1980, and 1985." In Teekens, R. y van Praag BMS. (eds.) *Analyzing Poverty in the European Community: Policy Issues, Research Options, and Data Sources*. Luxemburgo: Office of Official Publications of the European Communities.
- Orshansky, M. (1965), Counting the Poor: Another Look at the Poverty Profile, *Social Security Bulletin* 28(1).
- Rowntree, B.S. (1901) *Poverty, A Study of Town Life*, Macmillan and Co., Ltd., London.
- Ruiz Castillo, J. (1987), La medición de la pobreza y la desigualdad en España, en *Banco de España, Estudios Económicos*, 42, Servicio de Estudios del Banco de España, Madrid.
- Ruiz Huerta, J., Martínez R. (1994), La pobreza en España, ¿qué nos muestran las Encuestas de Presupuestos Familiares?, *Documentación Social*, 96.
- Townsend, P. (1979), *Poverty in the United Kingdom: A Survey of Household Resources and Standard of Living*, Harmondsworth, Penguin.
- Van Praag, B. (1968), *Individual Welfare Functions and Consumer Behavior*. North Holland Publishing Co., Amsterdam.
- Van Praag, B. (1971), The Welfare Function of Income in Belgium: An Empirical Investigation. *European Economic Review* 2; 337-69.
- Van Praag B., Kapteyn A. (1973), Further Evidence on the Individual Welfare Function of Income: An Empirical Investigation of The Netherlands, *European Economic Review* 4 (April 1973): 33-62.
- Van Praag, B., Hagenaars A., Van Weeren H. (1981), Poverty in Europe, *Review of Income and Wealth*, 28.

# Annexes



# Annexe 1 :

## GLOSSAIRE DES INDICATEURS ET DÉFINITIONS

Dans cette annexe on présente de façon résumée les principaux aspects concernant les indicateurs développés ou analysés dans l'étude, examinant s'il y a lieu quelques définitions associées<sup>37</sup>.

### 1. Pauvreté et précarité de subsistance

#### 1.1. Définitions

En analysant la position des foyers face à la pauvreté de subsistance, la EPDS définit trois situations différentes: une situation de bien-être, une situation d'absence de bien-être mais non de pauvreté et, finalement, une situation de pauvreté.

#### a) Pauvreté de subsistance

La pauvreté de subsistance fait référence à une situation d'insuffisance de ressources économiques pour aborder, à court terme, la couverture des nécessités de base, particulièrement celles concernant les dépenses d'alimentation, de logement, d'habillement et de chaussure. Se trouvent en risque de pauvreté grave les personnes, familles ou foyers qui disposent, dans la période de référence examinée, de revenus inférieurs aux seuils signalés pour faire face à ces nécessités de base.

#### b) Absence de bien-être dans la dimension de subsistance

Dans la dimension de subsistance, les problèmes d'absence de bien-être font référence à une situation d'insuffisance de ressources économiques pour faire face, à court terme, aux dépenses habituelles que l'on considère nécessaires pour maintenir les niveaux minimums de bien-être et de commodité attendus dans une certaine société. Ce sont ceux qui, dans la pratique, permettent de participer –bien que ce soit dans des conditions minimales– dans le mode de vie, les coutumes et les activités normales de cette société. Se trouvent en risque d'absence de bien-être les personnes, les familles ou foyers qui disposent, dans une période de référence donnée, de revenus inférieurs aux seuils signalés pour accéder aux niveaux minimums de bien-être attendus dans la société dans laquelle ils vivent.

#### c) Bien-être dans la dimension de subsistance

Cette situation correspond aux personnes, familles ou foyers qui n'ont pas de problèmes de pauvreté ou d'absence de bien-être dans la dimension de subsistance. Ils sont caractérisés par le fait qu'ils ne se retrouvent pas, à court terme, dans des situations d'insuffisance de ressources pour aborder la couverture des nécessités de base ni pour faire face aux dépenses minimums nécessaires pour accéder à des situations de bien-être.

<sup>37</sup> Au cas où l'on voudrait examiner plus profondément ces aspects, ainsi que d'autres questions méthodologiques, telles que celles concernant l'échantillon, on peut consulter le Projet Technique de la EPDS (Gouvernement Basque, DJESS, 2008).

### 1.2. Indicateurs EPDS de pauvreté et de précarité de subsistance

La EPDS applique le modèle de régression de Leyden pour obtenir deux seuils complémentaires: celui de pauvreté dans un sens strict et celui de l'absence de bien-être. L'équation qui permet de délimiter les seuils correspondants est la suivante :

$$Y^*_{\min} = \hat{\alpha}_0 + \hat{\alpha}_1 fs + \hat{\alpha}_2 g$$

Étant:

$Y^*_{\min}$ : Seuil de pauvreté ou d'absence de bien-être, selon le cas

$fs$ : Dimension de la famille

$g$ : Dépenses habituelles des familles

Dans cette approche, la variable  $y_{\min}$  de laquelle est dérivé le seuil  $y^*_{\min}$  s'obtient à partir des résultats obtenus dans le travail de terrain concernant les réponses données par les foyers interviewés aux questions suivantes :

- Dans les circonstances actuelles de votre foyer, quel est le revenu minimum réellement nécessaire pour arriver à la fin du mois ? (pour le calcul du seuil d'absence de bien-être) et;
- Dans les circonstances actuelles de votre foyer, quel est le revenu minimum réellement nécessaire pour couvrir les nécessités de base ? (pour le calcul du seuil de pauvreté).

La variable  $g$  de dépense s'obtient à partir des réponses données par les foyers à la question suivante: A combien se montent en moyenne les dépenses mensuelles de cette famille ?

La méthode EPDS introduit différents seuils de nécessité pour surmonter la pauvreté ou accéder à des niveaux suffisants de bien-être en fonction du moment du cycle de vie, mesure à effets pratiques à partir de l'âge de la personne principale du foyer. On tient compte de trois types de foyers, en fonction de l'âge de sa personne principale: moins de 45 ans, personnes de 45 à 64 ans et plus de 65 ans.

Les seuils dérivés de l'application de la méthode sont, en 2008, les suivants :

**Tableau A1-1. Seuils de pauvreté de subsistance et d'absence de bien-être. Selon la méthode EPDS. 2008** (Données en euros)

Dimension du foyer	< 45 ans		45-64 ans		> 65 ans	
	Pauvreté	Absence de bien-être	Pauvreté	Absence de bien-être	Pauvreté	Absence de bien-être
1 personne	947,24	1.231,41	792,75	1.187,90	560,07	786,19
2 personnes	1.136,56	1.527,22	968,42	1.470,73	770,13	1.061,53
3 personnes	1.264,39	1.732,19	1.088,71	1.666,44	927,85	1.265,36
4 personnes	1.363,71	1.894,10	1.183,02	1.820,89	1.058,98	1.433,29
5 personnes	1.446,09	2.030,03	1.261,76	1.950,49	1.173,33	1.578,76

Source: EPDS 2008

En ce qui concerne les échelles d'équivalence qui sont associées aux seuils obtenus, ce sont les suivantes :

**Tableau A1-2. Echelles d'équivalence correspondant aux seuils de pauvreté de subsistance et de absence de bien-être selon la méthode EPDS. 2008**

Dimension du foyer	< 45 ans		45-64 ans		> 65 ans	
	Pauvreté	Absence de bien-être	Pauvreté	Absence de bien-être	Pauvreté	Absence de bien-être
1 personne	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
2 personnes	1,20	1,24	1,22	1,24	1,38	1,35
3 personnes	1,33	1,41	1,37	1,40	1,66	1,61
4 personnes	1,44	1,54	1,49	1,53	1,89	1,82
5 personnes	1,53	1,65	1,59	1,64	2,09	2,01

Source: EPDS 2008

Egalement, la EPDS applique le méthode signalé pour obtenir des indicateurs complémentaires qui décomptent des diverses variables d'application du modèle les dépenses destinés au loyer, amortissement et intérêts pour l'achat d'un logement (EPDS sans dépenses de logement).

### 1.3. Indicateurs Eurostat de pauvreté et de précarité de subsistance

Dans la EPDS les indicateurs Eurostat pour la mesure de la pauvreté et de la précarité de subsistance utilisés sont les suivants :

#### a) Indicateur de pauvreté:

Personnes ou foyers avec des revenus inférieurs à 40% des revenus moyens nets disponibles équivalents per capita

#### b) Indicateur de bas revenus ou d'absence de bien-être.

Personnes ou foyers avec des revenus inférieurs à 60% des revenus moyens nets disponibles équivalents per capita

Les seuils spécifiques correspondant à cette approche sont les suivants :

**Tableau A1-3. Seuils de bas revenus et de pauvreté grave selon la méthode Eurostat. 2008** (Données en euros)

Dimension du foyer	Pauvreté grave	Pauvreté relative/ bas revenus
1 personne	545,60	818,40
2 personnes	818,40	1.227,60
3 personnes	982,08	1.473,12
4 personnes	1.145,76	1.718,64
5 personnes	1.309,44	1.964,16

Source: EPDS 2008  
Echelle 0,5 pour la seconde personne et 0,3 pour le reste.

### 1.4. Taux utilisés dans le traitement des indicateurs de pauvreté et de précarité

Aussi bien dans la méthode EPD que dans celle d'Eurostat, la concrétion des indicateurs de pauvreté et de précarité peut être réalisée en tenant compte de différents taux statistiques. Les principaux sont les suivants :

**a) Taux H ou taux général de pauvreté ou absence de bien-être**

L'indicateur utilisé habituellement dans les rapports et les tableaux de la EPDS fait référence au taux de risque de pauvreté ou d'absence de bien-être, définie de la façon suivante :

$$H = q / n$$

Etant:

- q: population affectée par la situation analysée.
- n: population totale.

**b) Taux de Foster, Greer y Thorbecke (FGT)**

Ces taux se basent sur la formule ci-dessous:

$$FGT_{\infty} = (1/n) \sum_{i=1}^q (g_i / z)^{\infty-1}$$

Ils se définissent ainsi, à partir des valeurs assignées à  $\infty$ , FGT(1), FGT(2), FGT(3) et FGT(4). FGT(1) est égal au taux de pauvreté H.

**c) Taux de Hagenaars:**

$$HAG = q/n [(lnz_n - lnMG_q) / lnz_n]$$

Etant:

- $lnMG_q$ : moyenne géométrique des revenus de la population affectée par la situation de risque examinée (en logarithmes népériens)
- $lnz_n$ : ligne moyenne de pauvreté de l'ensemble de la population (en logarithmes népériens).

**d) taux de Sen I (income gap ratio):**

$$I = (g / qz)$$

Etant:

- g:  $\sum_{i=1}^q g_i = z \cdot \gamma$

$g_i$  équivalent à la distance existant entre la ligne de pauvreté ou d'absence de bien-être établie  $z$  et les revenus du foyer  $\gamma$ .

$g$  recueille la somme de ces différences pour la population affectée par la situation examinée dans l'analyse.

$q$ : population affectée par la situation examinée.

$z$ : ligne de pauvreté (ou d'absence de bien-être) moyenne.

Cet indicateur reflète la distance accumulée par l'ensemble des foyers ou personnes en situation de précarité par rapport aux seuils de pauvreté ou de précarité pris en considération. Il se mesure en termes de pourcentages.

**e) Taux HI (EPDS):**

$$Taux HI = H * I$$

Etant:

H: taux de pauvreté (ou d'absence de bien-être).

I: taux de SEN.

Le taux HI est, dans la pratique, équivalent à FGT(2), étant considéré dans la EPDS comme un indicateur de référence fondamental pour le suivi des situations de pauvreté et de précarité de subsistance. Il s'agit en effet d'un taux qui permet de tenir compte des différents éléments à examiner dans la mesure de la pauvreté (intensité, distance et inégalité interne). Son interprétation sociale est en plus facile à transmettre à la population puisque le taux est équivalent à un taux théorique de pauvreté ou d'absence de bien-être dans laquelle toutes les personnes affectées se trouveraient en situation de complète absence de ressources, c'est-à-dire avec un niveau de revenus égal à 0.

En partant de l'indicateur FGT (2), la EPDS offre ce qu'on appelle courbes FGT (2). Les courbes FGT(2) présentent sous forme de graphique FGT(2) qui correspond à chacun des groupes ou types examinés dans chaque variable, en le reliant au volume accumulé de pauvreté ou de précarité qui correspond à l'ensemble de la population de référence.

Dans les rapport et les tableaux, la présentation des taux et des indices examinés dans cette section sont réalisés normalement en tant de pour 100.

### 1.5. Concept de revenus utilisé

Aux fins de calcul et de mesure de la pauvreté et de la précarité de subsistance, le concept de revenu ou rente disponible des foyers qui est utilisé dans la EPDS fait référence à la somme, calculée en termes mensuels, des revenus nets provenant de quatre sources différentes :

- a) Revenus propres, provenant du travail ou des rendements de capital.

Tout type de revenus nets provenant du travail et de l'exploitation du capital propre sont inclus, y compris les ajustements associés à des paiements ou remboursements du Trésor Public.

- b) Revenus provenant des prestations de la Sécurité Sociale et assimilés.

Sont incluses les prestations de la Sécurité Sociale pour retraite, veuvage, pension d'orphelin, en faveur de parents ou invalidité, aussi bien contributives que non contributives ; les prestations pour préretraites ; les prestations ou subsides pour chômage, y compris les associés à formation professionnelle, développement d'emploi, subsides de mobilité et de réinstallation ; et les prestations périodiques pour protection à la famille (natalité, maternité, soins aux enfants ou aux personnes âgées) et pour enfants à charge.

- c) Revenus provenant de l'Assistance Sociale et autres aides sociales.

Sont inclus les revenus en concept de Rente Basique et Aides d'Urgence Sociale; la Rente Basique d'Emancipation; les prestations de paiement unique pour naissance ou adoption; les revenus pour des bourses d'étude, aides aux mineurs, autres aides publiques (municipales, forales, etc.) et autres revenus assimilables.

- d) Revenus provenant d'aides complémentaires de la société civile.

Sont inclus les revenus provenant des aides directes de parents, amis ou voisins ainsi que d'institutions d'aide de caractère particulier ou privé comme Caritas, Croix Rouge et similaires.

Le calcul est réalisé, en général, en termes de foyer. Dans ce sens, sauf lorsqu'on fournit spécifiquement des indicateurs basés sur des revenus strictement personnels, dans le cas d'indicateurs individuels le procédé habituellement suivi dans la EPDS est d'attribuer à chaque personne la part proportionnelle de rente correspondant à l'ensemble des membres du foyer dans lequel elle réside. Sauf lorsqu'autre chose est spécifié, la position de chaque personne face au risque de pauvreté ou de précarité correspond ainsi à celle du foyer dans son ensemble.

La EPDS offre des indicateurs basés sur la neutralisation des dépenses de logement, entre autres les indicateurs Eurostat qui tiennent compte de ce qu'on appelle *loyer imputé*. Vu que leur implantation n'est pas encore généralisée, ces indicateurs ne sont pas examinés, pourtant, de façon détaillée dans cette étude.

### 1.6. Indicateurs avant et après des transferts sociaux

La EPDS fournit des informations concernant l'impact des différents indicateurs avant et après des transferts sociaux. Dans cette étude, on apporte des indicateurs pour les trois situations suivantes en fonction de l'accès aux revenus :

- a) Rente initiale: Indicateurs avec revenus propres (avant tout type de transferts)

Dans ce cas, on tient compte des revenus associés à quelque type d'activité économique directe. Dans ce cas, les indicateurs de pauvreté et d'absence de bien-être s'appliquent aux revenus propres au sens strict, en déduisant tout type de transfert social, public ou privé.

- b) Rente intermédiaire: Indicateurs avec revenus propres et pensions

Dans ce cas, les indicateurs de pauvreté et d'absence de bien-être s'appliquent à la



somme des revenus propres en sens strict et des transferts sociaux suivants :

- Prestations pour vieillesse, ou retraite.
- Prestations pour préretraites, excepté celles dérivées de processus de reconversion d'entreprise.
- Prestations de survie (veuvage, pension pour orphelins ou en faveur de parents).
- Prestations d'invalidité dans le cas de personnes de plus de 65 ans.

De cette façon, les transferts correspondant aux pensions de retraite et de survivance s'ajoutent à la rente initiale.

**c) Rente finale: Indicateurs avec revenus complets**

Dans ce cas, les indicateurs de pauvreté et d'absence de bien-être s'appliquent à tout type de revenus disponibles, en recueillant par conséquent les transferts de particuliers ainsi que le reste des transferts du système public, aussi bien pour ce qui est relatif à l'assistance sociale (RMI, AES, etc.) qu'à la sécurité sociale et au chômage (prestations de chômage, protection à la famille, prestations par enfant à charge, maladie, prestations d'invalidité dans le cas des moins de 65 ans et préretraités dérivées de reconversion ou restructuration d'entreprise).

Cet indicateur de *rente finale* coïncide, logiquement, avec les indicateurs généraux de pauvreté et d'absence de bien-être qui sont utilisés dans la EPDS.

**d) Impact relatif des transferts sociaux**

Cet indicateur reflète le pourcentage de réduction dans le taux général de pauvreté ou d'absence de bien-être qui est associé à l'application des différents types de transferts sociaux.

L'impact de l'ensemble des transferts se calcule à partir de la formule suivante :

Etant:

$$\frac{[(y_1 - y_2) / y_2] * 100}{t_2 - t_1}$$

- y1: revenus nets de l'ensemble des foyers de la CAE après les transferts
- y2: revenus nets de l'ensemble des foyers de la CAE avant les transferts examinés
- t1: taux final (de pauvreté ou absence de bien-être) après les transferts
- t2: taux initial (de pauvreté ou absence de bien-être) avant les transferts

**1.7. Indicateurs de privation**

**1.7.1. Problèmes d'accès à une alimentation adéquate**

**a) Les indicateurs de l'USDA**

Ces indicateurs sont le résultat de l'application, introduite à partir de l'an 2000 dans la EPDS, du *Short Form of the 12-month Food Security Scale (FSS)*. Il s'agit d'une méthode statistique conçue aux Etats Unis pour la mesure des problèmes d'alimentation existant dans une certaine communauté, utilisée ponctuellement dans ce pays par le Département de l'Agriculture (USDA)<sup>38</sup>. L'objectif de la méthode, composée de 6 questions faciles à exécuter, est de délimiter trois grandes catégories de population reliées par leur position en termes de sécurité à la couverture des nécessités d'alimentation. Les catégories définies sont les suivantes :

- Foyers avec sécurité dans la couverture des nécessités d'alimentation.
- Foyers instables mais sans indicateurs associés qui reflètent une situation d'insatisfaction extrême dans l'accès aux nécessités d'alimentation (problèmes graves d'alimentation).

<sup>38</sup> Le USDA (United State Department of Agriculture) suit dans ce cas la méthode de calcul définie par Mark Nord y Margaret Andrews (Economic Research Service), en consultations avec Gary Bickel (Food and Nutrition Service) et d'accord avec l'enquêteur développementistes) y Ronette R. Briefel (National Center for Health Statistics). Un résumé de cette information peut être consultée dans [http://www.ers.usda.gov/briefing/foodsecurity/surveytools/FS\\_SHORT.pdf](http://www.ers.usda.gov/briefing/foodsecurity/surveytools/FS_SHORT.pdf)

- Foyers instables et avec présence d'indicateurs associés qui reflètent une situation d'insatisfaction extrême dans l'accès aux nécessités d'alimentation. Cette réalité se traduit par la perception, plus ou moins ponctuelle, de situations de faim ou très proche de celles-ci (problèmes très graves d'alimentation).

Les deux dernières catégories définissent l'ensemble des foyers (ou des personnes dans les foyers) avec des problèmes d'insécurité dans l'alimentation.

Les catégories se définissent en relation avec la situation existante au cours de l'année précédente au moment de la réalisation de l'enquête.

#### b) L'indicateur de la EU-SILC

A partir de l'opération 2004, l'approche des problèmes d'insécurité alimentaire a été complétée par la prise en considération de l'indicateur d'alimentation principal introduit dans la EU-SILC Européenne. L'indicateur recueille la proportion de population incapable de se payer un repas substantiel au moins tous les deux jours.

Dans la EPDS, l'obtention de cet indicateur a été basé sur la formulation de la question suivante :

*Avez-vous les moyens de vous payer un repas avec de la viande, du poulet ou du poisson (ou équivalent pour les végétariens) au moins tous les deux jours ?*

L'information concernant cet indicateur s'applique également à la période d'une année précédent le moment du développement de l'enquête.

#### 1.7.2. Effort d'accès au logement

La EPDS offre un indicateur d'effort d'accès au logement qui recueille la proportion que représentent, en termes de pourcentages, les dépenses de logement sur les revenus disponibles.

Les dépenses de logement examinées comprennent le total des dépenses relatives aux questions suivantes :

- Location du logement
- Amortissement et intérêts du logement
- Frais de communauté.
- Taxes municipales sur l'eau, les égouts, les ordures et la taxe urbaine.
- Frais d'énergie.

Dans l'obtention de l'indicateur on tient compte des revenus nets de l'unité de référence, dans ce cas le foyer.

On considère que le foyer fait un effort supérieur à la normale lorsque celui-ci a des dépenses de logement supérieures à 30% de ses revenus disponibles.

#### 1.7.3. Risque d'endettement

Le risque d'endettement fait référence aux situations dans lesquelles les deux conditions suivantes sont respectées :

- Dépenses mensuelles du foyer qui sont supérieures aux revenus disponibles.
- Absence d'épargne ou épargne insuffisante pour faire face aux dépenses habituelles durant le mois suivant.

#### 1.7.4. Indicateur synthétique de privation

Cet indicateur classe la population dans les groupes suivants en termes de la situation de privation dans la dimension de subsistance:

##### \* Très précaire

Comprend les personnes dans des foyers où l'on retrouve certains des problèmes suivants :

- Problèmes généralisés de couverture des nécessités de base.
- Trois indicateurs problématiques ou plus dans la couverture des obligations (ou dans la somme correspondant à la couverture des nécessités de base et à la couverture des obligations).

- Le foyer signale ne pas pouvoir faire face actuellement aux dépenses de subsistance.

- **Précaire (aspects basiques)**

Comprend les personnes dans les foyers non inclus dans le groupe précédent dans lequel on trouve deux indicateurs problématiques ou plus dans la couverture des obligations (ou dans la somme correspondante à la couverture des nécessités de base et à la couverture des obligations).

- **Précaire (aspects moins basiques)**

Comprend des personnes dans des foyers non inclus dans les groupes précédents dans lesquels on ne trouve pas d'indicateurs problématiques dans la couverture des nécessités de base et dans la couverture des obligations mais qui ont deux indicateurs problématiques ou plus concernant l'accès aux loisirs.

- **Moins précaire (ajustement au maximum)**

Comprend les personnes dans des foyers non inclus dans les groupes précédents dans lesquels on trouve quelques-uns des problèmes suivants :

- Problèmes d'alimentation, sans présence de risque de faim et sans difficultés concernant la possibilité d'obtenir une alimentation équilibrée et variée.
- Nécessité d'ajuster au maximum pour couvrir les nécessités de loisirs.

- **Non précaire**

Comprend les personnes dans des foyers dans lesquels on n'observe aucun problème concernant la couverture des nécessités de base ni la couverture d'obligations et qui, d'autre part, s'arrangent pour couvrir leurs nécessités de loisirs.

Le collectif très précaire est lié à la présence de situations de pauvreté de subsistance. Le reste des situations de précarité reflète plutôt des problèmes d'absence de bien-être. Les groupes moins précaires et non précaires reflètent dans la pratique des situations de bien-être ou de bien-être pratique.

L'indicateur synthétique de privation dans la dimension de subsistance peut être analysé dans le paragraphe concernant les variables examinées au moment de construire l'indicateur.

## 2. Pauvreté et précarité d'accumulation

### 2.1. Définitions

#### a) Pauvreté d'accumulation

La pauvreté d'accumulation implique une situation, non spécifique mais globale, de précarité différentielle dans l'accès aux biens de consommation durable nécessaires pour maintenir, à moyen et long terme, un niveau de vie suffisamment adéquat, compris surtout en termes de capacité d'accès à un logement en conditions et suffisamment équipé, qui réponde aux normes minimales d'habitabilité. En tant que scène de précarité à moyen et long terme, la pauvreté d'accumulation est également liée à la difficulté des foyers d'accumuler les ressources patrimoniales minimales nécessaires pour garantir, dans des situations spéciales de crise ou d'urgence, la continuité d'une vie normale, offrant par cela un minimum de sécurité économique.

La pauvreté d'accumulation se manifeste par des niveaux exceptionnellement bas des ressources patrimoniales et par des carences, qualitativement ou quantitativement significatives, dans les conditions de vie, particulièrement dans tout ce qui concerne les caractéristiques du logement habituel (habitabilité, installations disponibles et niveau d'équipements).

#### b) Précarité dans la dimension d'accumulation

La EPDS délimite une série de situations de précarité dans la dimension d'accumulation. Etant donné l'absence de références dans le contexte européen, elle se limite à les présenter comme des situations de précarité qui, ne pouvant être assimilées à des situations de pauvreté, situent les affectés en marge de réalités définies, dans cette dimension, par

l'accès à une situation de bien-être ou bien-être pratique.

## 2.2. Indicateur EPDS de pauvreté et de précarité d'accumulation

Cet indicateur classe la population dans les groupes suivants en termes de leur position sur l'échelle de pauvreté/bien-être d'accumulation :

### 1. Pauvre (grande précarité)

Comprend des situations dans lesquelles on trouve des problèmes très graves de logement et, **en même temps**, un patrimoine très bas. Les situations de pauvreté s'associent à quelques-unes des circonstances suivantes :

- Un patrimoine inférieur à 25% du patrimoine moyen des foyers de la CAE, disposant ou non d'un véhicule inférieur à dix ans d'âge.
- Un patrimoine inférieur à 50% du patrimoine moyen dans les cas où il n'y a pas de véhicule inférieur à dix ans d'âge pour des raisons économiques.
- Des situations extrêmes dans le logement, tels qu'absence d'eau chaude ou d'installation électrique, ou en général une absence totale de niveau et de commodités suffisantes dans ce logement.
- Autres situations manifestement inadéquates concernant le niveau des installations ou des équipements du logement, tels que :
  - Absence de toilettes et de baignoire ou douche.
  - Une accumulation importante de carences dans les installations, résultant en un niveau insuffisant de commodités dans le logement.
  - Une accumulation importante de carences, pour des raisons économiques, concernant les équipements basiques tels que réfrigérateur, cuisinière, machine à laver ou four, ou d'utilisation aussi habituelle que leur carence, pour des raisons économiques, reflète une situation de grande précarité (par exemple, la télévision en couleur).

La situation de pauvreté d'accumulation est caractérisée, de plus, par la présence commune de quelques-uns des problèmes patrimoniaux signalés avec des problèmes très graves de logement.

### 2. Précaire (manifestement inférieur à la moyenne)

Comprend les situations suivantes:

- Problèmes très graves de logement et de patrimoine bas ou normal.
- Problèmes graves de logement et de patrimoine bas ou très bas.
- Problèmes moins graves de logement et de patrimoine très bas.

### 3. Une certaine précarité mais sans évidences nettes d'absence de bien-être (bien-être pratique)

Comprend les situations suivantes:

- Problèmes graves de logement et de patrimoine normal.
- Problèmes moins graves de logement et de patrimoine bas.
- Sans problèmes de logement et de patrimoine bas ou très bas.

### 4. En situation de bien-être.

Comprend les foyers sans problèmes de logement (ou moins graves) et avec un patrimoine normal.

A l'effet de la présentation d'indicateurs de précarité, les groupes 3 et 4 sont considérés comme non précaires.

L'indicateur EPDS de pauvreté et de précarité d'accumulation se base sur les résultats correspondant aux indicateurs synthétiques de privation concernant des problèmes de logement et d'accès à des ressources patrimoniales.

## 2.3. Indicateurs de privation

a) Indicateur synthétique de problèmes de logement

A partir du traitement des variables spécifiques de développement concernant les

installations et les équipements du logement, ainsi que de l'analyse des conditions et de l'état général de celui-ci, les quatre positions concernant les conditions d'habitabilité dans le logement suivantes sont fixées dans la EPDS :

## 1. Problèmes très graves de logement

Comprend n'importe laquelle des situations suivantes:

- Absence d'installation d'eau chaude
- Absence d'installation électrique.
- Absence de toilettes et de baignoire ou douche.
- Deux carences ou plus en équipements de base.
- Réponse "Non, en aucun cas" à la question "Diriez-vous que vous jouissez d'un logement de niveau et de commodités suffisantes, dans un état décent de conservation, niveau de décoration et de préservation intérieure ? » (Question sur le confort du logement)
- Réponse "Non, c'est insuffisant" à la question sur le confort du logement à condition qu'il y ait deux carences ou plus dans les installations du logement.

## 2. Problèmes graves de logement

Les situations précédentes n'y figurant pas, cette catégorie comprend n'importe lequel des cas suivants :

- Réponse "non, c'est insuffisant" à la question sur le confort du logement lorsqu'apparaît seulement une carence dans les installations du logement.
- Une carence en équipements de base.
- Deux carences ou plus concernant des problèmes d'humidité, d'agglomération de personnes ou de bruit/contamination.
- Trois carences ou plus en équipements moins basiques.

## 3. Problèmes moins graves de logement

Ne comprenant pas les cas précédents, ce groupe comprend n'importe laquelle des situations suivantes :

- Réponse "Non, c'est insuffisant" à la question sur le confort du logement lorsque n'apparaît aucune carence dans les installations du logement.
- Une carence liée aux problèmes d'humidité, agglomération de personnes ou bruit/contamination.
- Une carence ou plus en équipements moins basiques.

## 4. Sans problèmes de logement

Collectifs sans aucune des carences signalées dans les catégories 1 à 3.

## b) Indicateur synthétique de ressources patrimoniales

L'approche de la situation patrimoniale des foyers est réalisée à partir d'une estimation de la valeur du patrimoine per capita. En tenant compte des différents biens patrimoniaux disponibles, et de leur valeur estimée, on définit la catégorisation des situations suivantes concernant le niveau d'accès à des ressources patrimoniales :

### 1. Patrimoine très bas

Cette catégorie comprend chacune des deux situations suivantes :

- Patrimoine per capita inférieur au 25% du patrimoine moyen..
- Patrimoine per capita inférieur au 50% du patrimoine moyen et non disponibilité, pour des raisons exclusivement économiques, d'un véhicule de moins de 10 ans d'âge.

### 2. Patrimoine bas

Ne comprenant pas les situations précédentes, figurent dans ce groupe chacune des situations suivantes :

- Patrimoine per capita inférieur au 50% du patrimoine moyen..
- Patrimoine par capita inférieur au 100% du patrimoine moyen et non disponibilité, pour des raisons exclusivement économiques, d'un véhicule inférieur à 10 ans d'âge.

### 3. Patrimoine normal.

Comprend le reste des situations patrimoniales non examinées jusqu'à maintenant.

Face à l'estimation du patrimoine, on tient compte des composants suivants:

- Valeur estimée et déclarée du logement en propriété.
- Valeur estimée et déclarée des autres biens patrimoniaux.
- Valeur estimée des économies disponibles.

Le calcul relatif aux économies tient compte du nombre de mois signalés durant lesquels les dépenses habituelles pourraient être maintenues et la quantité signalée pour ce type de dépense, en multipliant les deux facteurs.

L'obtention du patrimoine moyen est réalisé à partir de la moyenne des valeurs patrimoniales per capita de chaque foyer, sans tenir compte des échelles d'équivalence en fonction de la dimension.

## 3. Pauvreté et précarité réelle

### 3.1. Définitions

La pauvreté réelle recueille les circonstances dans lesquelles les situations de risque d'insuffisance de couverture des nécessités de base qui apparaissent dans l'une ou l'autre des différentes dimensions de la pauvreté –subsistance ou accumulation– ne se trouvent pas suffisamment compensées dans la vie quotidienne de la population de façon à ce qu'il soit possible d'accéder à un niveau minimum de bien-être, étranger à l'expérience de la pauvreté.

### 3.2. Indicateur EPDS de pauvreté réelle

Comme on l'a signalé dans la section méthodologique, il existe deux indicateurs EPDS de pauvreté réelle. Celui qui est utilisé dans la présentation des résultats de ce rapport, spécialement dans la partie concernant l'évolution, est celui qu'on appelle **indicateur de pauvreté réelle objectif, ajusté aux circonstances spéciales**.

Cet indicateur considère en situation de pauvreté réelle les foyers suivants :

- Foyers affectés par une situation de pauvreté d'accumulation.
- Foyers avec des problèmes de pauvreté de subsistance non compensés par une situation de bien-être ou bien-être pratique dans la dimension d'accumulation.

L'indicateur tient pourtant en compte quelques situations dans lesquelles la distorsion entre classification objective et perception subjective est excessive. Les éléments d'ajustement adoptés sont les suivants :

- Son considérées non pauvres les personnes affectées par une situation de pauvreté d'accumulation mais qui vivent actuellement dans des conditions de bien-être en termes de subsistance, à condition que le foyer de référence soit considéré comme étant dans une situation économique confortable.
- Sont considérées, par contre, comme pauvres les personnes affectées par une situation de pauvreté de subsistance, bien qu'elles se trouvent en situation de bien-être ou de bien-être pratique dans la dimension d'accumulation, lorsqu'elles sont considérées comme pauvres ou très pauvres, ou lorsque, se considérant comme plutôt pauvres elles disposent de revenus inférieurs au minimum qu'elle déclarent pour couvrir les nécessités basique.
- Son considérées également comme pauvres les personnes en situation d'absence de bien-être, mais non pauvres, dans la dimension de subsistance et en situation d'évidente précarité, bien que non pauvres, dans celle d'accumulation. Dans ce cas il faut qu'une perception subjective de pauvreté soit présente et que les revenus disponibles

soient inférieurs au minimum déclaré pour couvrir les nécessités de base.

### **3.3. Indicateur EPDS de précarité (approche des situations réelles de précarité)**

En tenant compte de l'indicateur précédent, les situations de précarité se situent dans un pôle intermédiaire dans lequel ne figurent pas des situations de pauvreté réelle mais elles n'accèdent pas non plus à une situation de total bien-être. Cette dernière situation est définie par une situation de bien-être ou de bien-être pratique aussi bien dans la dimension de subsistance que dans celle d'accumulation.

Bien que les indicateurs d'absence de bien-être dans la dimension de subsistance aient été l'objet d'une préoccupation particulière depuis ses débuts, la EPDS n'approfondit pas les situations de précarité liées à la dimension d'accumulation, fondamentalement par faute de références européennes pour l'étude de cette dimension de la pauvreté. D'où le fait que les données de précarité, dans l'approche multidimensionnelle qui tient compte des dimensions de subsistance et d'accumulation, doivent être analysées avec prudence. Cette prudence est d'autant plus conseillable que le groupe de personnes et de foyers en situation de précarité est intérieurement très hétérogène. En effet, pendant que quelques-unes des personnes qui forment ce groupe sont au bord de l'expérience de la pauvreté, d'autres se rapprochent en grande partie des situations de total bien-être.

## **4. Pauvreté et précarité cachée**

### **4.1. Définitions et indicateurs**

#### **a) Pauvreté et absence de bien-être de subsistance individuelle**

Cet indicateur tente de se rapprocher de l'étude de la pauvreté et de la précarité écono-

mique d'un point de vue strictement individuel, estimant la position dans la pauvreté/bien-être continue qui correspondrait à chaque personne en fonction de ses revenus strictement personnels, en marge de ceux du reste des membres du foyer.

Aux effets indiqués, s'ajoutent les revenus individuels par les honoraires et salaires, prestations de la Sécurité Sociale, pensions alimentaires, rente de base ainsi que les revenus dérivés de l'exploitation d'une entreprise propre ou d'une activité professionnelle. Sans porter préjudice à ce qui précède, on continue d'attribuer la partie équivalente des revenus totaux du foyer concernant certains types de revenus (revenus dérivés de l'exploitation du patrimoine mobilier ou immobilier, aides non périodiques d'assistance sociale et bourses ou virement de particuliers)<sup>39</sup>.

En recueillant cette position, on calcule, dans la EPDS, la présence de situations de risque de pauvreté et d'absence de bien-être de subsistance en appliquant à chaque personne résidant dans la CAE, en tenant compte strictement de ses revenus personnels, les seuils de pauvreté et d'absence de bien-être de subsistance correspondant à des personnes seules dans l'approche méthodologique générale. De même que dans celle-ci, on tient compte du groupe d'âge de la personne de référence (moins de 45 ans, de 45 à 64 ans et plus de 65 ans).

Dans le sens strict, cet indicateur reflète le niveau de risque individuel que l'accession en solitaire à une vie indépendante représenterait pour la population de la CAE. Le risque se mesure en termes de pauvreté et/ou en absence de pauvreté potentielle de subsistance. Il s'applique à l'ensemble de la population de plus de 25 ans ou plus jeune s'il ne s'agit pas d'étudiants.

Cet indicateur n'a pas de valeur absolue, mais simplement une valeur d'orientation et de comparaison. Dans ce sens, l'indicateur tente de refléter quels groupes se trouvent dans une situation de départ potentiellement plus précaire.

<sup>39</sup> La raison en est que, pour des motifs pratiques, le questionnaire d'obtention des données des revenus continue de projeter une approche de foyer à ces modalités de revenus. L'importance de ce type de revenus est néanmoins limitée à l'effet de l'obtention des indicateurs individuels examinés, étant donné le poids relatif réduit dans l'ensemble des revenus de la population, spécialement parmi les collectifs les plus en risque.

**b) Indicateur de déséquilibres dans la distribution interne des ressources**

Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les femmes peuvent disposer ou non de leurs ressources du foyer à conditions égales à celles de leur partenaire.

Cette information est disponible pour les femmes qui vivent en couple, faisant partie du groupe principal du foyer et informatrices directes dans le processus d'enquête.

**c) Indicateurs de problèmes d'indépendance**

Les problèmes d'indépendance sont axés sur l'étude des réalités de pauvreté et d'absence de bien-être potentiel qui restent cachés à la suite du blocage des processus d'indépendance.

L'approche de ce type de pauvreté et de précarité cachée est abordée dans la EPDS en introduisant une question finale dans laquelle on fait référence au fait qu'un membre du foyer désirerait vivre dans un foyer indépendant et ne le peut pas par faute de ressources économiques. On applique alors une enquête complémentaire au collectif de référence orientée à mesurer les circonstances associées au problème détecté<sup>40</sup>.

Les indicateurs de pauvreté et de précarité cachée se focalisent sur les personnes qui déclarent ne pas avoir de revenus suffisants pour former un foyer indépendant, spécialement lorsqu'elles déclarent qu'elles constitueraient –probablement ou sûrement– un foyer propre dans le délai d'une année au cas où elles disposeraient des ressources économiques personnelles nécessaires. Dans ce cas, on mesure la présence d'une situation de pauvreté ou d'absence de bien-être en accord avec les revenus disponibles pour les personnes susceptibles de former le nouveau foyer. On offre ainsi des indicateurs de subsistance calculés à partir du système des seuils fixés à caractère général conformément à la méthode EPDS.

On fournit, de plus, des indicateurs concernant la dimension d'accumulation, particuliè-

rement en ce qui concerne l'accès à un logement propre, considérant dans ce cas le niveau d'équipement, et la disponibilité des économies.

Pour tous les foyers et toute la population de la CAE, la EPDS offre également un indicateur général de pauvreté et d'absence de bien-être de subsistance qui permet prendre en compte les situations de pauvreté cachée (indicateur de pauvreté de subsistance avec pauvreté cachée). Cet indicateur s'ajuste à la situation spécifique qui correspond aux foyers, personnes seules ou groupes, qui veulent former un foyer indépendant dans un an. Il recalcule au même temps, pour les foyers d'origine de ces personnes, la position de ces unités à l'échelle pauvreté/bien-être de subsistance, une fois déduites les revenus des personnes susceptibles de quitter le foyer, et ajusté à la taille du foyer résultante.

**5. Approche de l'étude de l'inégalité**

La EPDS offre quelques indicateurs d'inégalité sociale, axés fondamentalement sur l'étude de la rente.

**5.1. Indicateurs d'inégalité**

Les principaux indicateurs d'inégalité examinés dans la EPDS sont les suivants :

**a) Relation S80/S20**

Relation entre le 20% des personnes jouissant d'une rente per capita équivalente plus élevée dans la distribution de la rente et le 20% des personnes jouissant d'une rente plus basse.

**b) Relation S90/S10**

Relation entre le 10% des personnes jouissant d'une rente per capita équivalente plus élevée dans la distribution de la rente et le 10% des personnes jouissant d'une rente plus basse.

<sup>40</sup> Le questionnaire destiné à mesurer les problèmes d'indépendance s'applique aussi à un groupe de contrôle composé par la population jeune actuellement occupée qui n'aie pas été définie par le foyer comme potentiellement indépendante.



### c) Coefficient de Gini

Relation entre le poids accumulé de la population distribuée selon sa rente et le poids accumulé de la rente dont elle dispose, d'accord avec la formule suivante :

$$G = \left| 1 - \sum_{k=0}^{k=n-1} (X_{k+1} - X_k) (Y_{k+1} + Y_k) \right|$$

Etant:

- X: proportion accumulée de population affectée.
- Y: proportion accumulée de rente ou revenus.

La valeur du coefficient se situe entre 0 et 1, 0 représentant une situation d'égalité totale et 1 une situation d'inégalité maximale. Dans la EPDS, les données sont présentées en pourcentages.

### d) Rente moyenne

Niveau de rente moyenne des personnes appartenant à un certain groupe de population, défini selon différentes variables (sexe, âge, type de groupe de parents, présence de mineurs, état civil, nationalité, niveau d'instruction, relation avec l'activité, etc.)

## Annexe 2 :

# AJUSTEMENT DES CHIFFRES DE PAUVRETÉ ET DE PRÉCARITÉ POUR L'ÉTUDE ÉVOLUTIVE

Dans une approche comparée à long terme, il faut compter sur des données comparables, par conséquent équivalentes.

Le processus d'ajustement qui a été entrepris s'est basé dans l'application des seuils de pauvreté et de précarité de subsistance de 2008 sur les opérations précédentes de la EPDS et du ESSDE. Comme facteur d'ajustement on a tenu compte de deux variables : les changements dans le coût moyen d'accès aux niveaux de bien-être examinés par une partie de la population et les différences dans ces niveaux associées à la présence ou non de coût différentiels de location et d'amortissement dans l'accès au logement occupé.

L'ajustement a également tenu compte de la nécessité d'introduire un mécanisme d'adaptation de l'estimation des indicateurs de pauvreté d'accumulation correspondant à l'ESSDE 1986 pour les rendre comparables à l'approche EPDS.

### 1. Procédé d'ajustement dans la dimension de subsistance

On introduit dans le rapport un procédé d'ajustement des chiffres de pauvreté qui permettent l'étude de son évolution en termes comparables. De cette façon, il est possible d'aborder les changements observés dans les chiffres de pauvreté et de précarité de subsistance ajustés en termes des seuils de pauvreté et d'absence de bien-être correspondant à l'année 2008. L'objectif fondamental du procédé est d'ajuster la valeur de ces seuils aux différentes périodes pour lesquelles on dispo-

se d'information provenant de la EPDS ou du l'ESSDE.

Le procédé utilisé consiste à établir, pour chaque opération de la EPDS ou de l'ESSDE antérieure à 2008, un indice qui ajuste la valeur des seuils de pauvreté et d'absence de bien-être de subsistance qui s'obtiennent dans la EPDS 2008. Les caractéristiques de base du procédé sont les suivantes :

1. On obtient six indices spécifiques d'ajustement pour chaque phase de le ESSDE ou de la EPDS antérieure à 2008. Les indices correspondent aux différents groupes définis en fonction de l'âge de la personne principale du foyer que l'on observe dans le processus d'obtention de seuils de subsistance EPDS : personnes principales de moins de 45 ans, entre 45 et 64 ans et de plus de 65 ans. Pour chaque groupe d'âge, on calcule un indice spécifique en fonction du type de seuils examinés : pauvreté ou absence de bien-être.
2. Dans chaque cas de croisement par groupe d'âge et de type de seuil, on divise la valeur des revenus minimums standardisés en 2008 ( $Y_{min\_est\_2008}$ ) par la valeur des revenus minimums au cours de l'année de l'opération pour laquelle on calcule l'indice d'ajustement ( $Y_{min\_est\_Année\_n}$ ). Le résultat est divisé à son tour par un facteur de correction qui tient compte pour l'année de référence des changements liés à la plus grande ou à la plus petite pression exercée sur la population par les dépenses d'accès ou de subsistance dans le logement ( $F_{corr\_Année\_n}$ ).

$$\text{Indice d'ajustement Année}_n = \frac{(Y_{min\_est\_2008} / Y_{min\_est\_Année\_n})}{F_{corr\_Année\_n}}$$

3. La valeur des revenus minimums standardisés pour 2008 ( $Y_{min\_est\_2008}$ ) correspond à la moyenne des chiffres de revenu minimum signalés par les personnes responsables de chacun des foyers durant le processus d'enquête développé en 2008, en ayant comme groupe de référence les personnes qui ne se situent pas dans une position confortable dans la société. Le calcul de la moyenne est réalisé en termes standardisés, en ayant recours à une seule distribution par groupe d'âge de la personne principale et de la dimension du foyer. La base pour la standardisation est la distribution des foyers par groupe d'âge et de dimension du foyer existant en 2008, propre à une structure démographique qui tend de nouveau à l'équilibre.

Les revenus minimums examinés se calculent pour les groupes d'âge et de types de seuils définis.

4. La valeur des revenus minimums dans l'année de l'opération pour laquelle on calcule l'indice d'ajustement ( $Y_{min\_est\_Année\_n}$ ) correspond à la moyenne des chiffres de revenu minimum signalés par les personnes responsables de chacun des foyers durant le processus d'enquête déroulé au cours de l'année de référence, en prenant de nouveau comme groupe de référence les personnes qui ne se situent pas dans une position confortable dans la société. Le calcul de la moyenne est également réalisé en termes standardisés, en partant de la distribution des foyers par groupe d'âge et dimension du foyer existant en 2008.

5. Le facteur de correction annuelle ( $F_{corr\_Année\_n}$ ) introduit un indice de mensuration de la pression différentielle qui, en ce qui concerne la situation existant en 2008, introduit les dépenses de logement dans chaque année de réalisation de la ESSDE ou de la EPDS. Son calcul, appliqué également par groupe d'âge et de type de seuil, s'obtient à partir de l'équation suivante :

$$F_{corr\_Année\_n} = \frac{Y_{min\_ajusté\_Année\_n\_Logement}}{Y_{min\_est\_Année\_n\_Logement}}$$

a) El índice  $Y_{min\_ajustado\_Año\_n\_Vivienda}$  define el valor estándar de los ingresos mínimos teniendo en cuenta el impacto diferencial de los gastos de vivienda en cada año de realización del ESSDE o de la EPDS. Se calcula teniendo en cuenta la siguiente ecuación:

a) L'indice  $Y_{min\_ajusté\_Année\_n\_Logement}$  définit la valeur Standard des revenus minimums en tenant compte de l'impact différentiel des dépenses de logement dans chaque année de réalisation de la ESSDE ou de la EPDS. On le calcule en tenant compte de l'équation suivante :

$$Y_{min\_ajusté\_Année\_n\_Logement} =$$

$$\frac{Y_{min\_est\_Année\_n\_Logement}}{(ImpGLogement\_Année\_n / ImpGLogement\_2008)}$$

L'indice  $Y_{min\_est\_Année\_n\_Logement}$  recalcule pour les foyers de référence la valeur des revenus minimums dans l'année de l'opération, en tenant compte de façon différenciée de la moyenne correspondant aux foyers sans dépenses de logement et celle qui est attribuable à ceux qui eux ont des dépenses de logement (que ce soit en concept d'intérêts et d'amortissement d'un crédit hypothécaire, ou que ce soit en termes de locations ou de sous-locations).

L'indice  $ImpGLogement\_Année\_n$  mesure, pour chaque année de l'opération, l'impact différentiel que possède, dans la valeur des revenus minimums, l'existence de dépenses de logement. On calcule en divisant la valeur des revenus minimums que signalent chaque année de l'opération les foyers ayant des dépenses de logement par la valeur correspondant aux foyers qui n'ont pas ce type de dépense.

L'indice  $ImpGLogement\_2008$  correspond à l'indice antérieur à l'année 2008.

b) L'indice  $Y_{min\_Année\_n\_Logement}$  se calcule de la même façon que  $Y_{min\_est\_Année\_n\_Logement}$ , en utilisant néanmoins la distribution des foyers avec et sans dépenses de logement existant dans l'année de référence de l'opération.

Comme on peut le constater, afin d'éviter l'effet associé au processus d'accès croissant de

la population à des situations de bien-être, le procédé tient compte uniquement dans son application des collectifs qui ne se considèrent pas en situation confortable ou au-dessus de la moyenne.

Il faut mentionner que l'ajustement signalé s'éloigne des procédés habituels, basés sur l'application de correcteurs dérivés de l'évolution générale du IPC. Face à l'indice unique d'ajustement que cette option aurait apportée, on opte dans ce sens pour un système multiple d'indices d'ajustement. Le système se base sur l'évolution des valeurs des revenus minimums signalés par les foyers qui ne se trouvent pas dans une position confortable dans la société pour couvrir leurs nécessités de base et d'accès au bien-être, en tenant compte des différents moments du cycle de vie. On incorpore, de plus, des facteurs de correction liés à l'impact différentiel dans chaque période de la pression des dépenses de logement.

L'approche défendue se caractérise par des indices d'ajustement supérieurs à ceux qui découleraient de l'IPC. Ils s'éloignent légèrement néanmoins de l'évolution de l'IPC officiel en ce qui concerne les seuils d'absence de bien-être correspondant aux foyers dirigés par des personnes de plus de 45 ans. Par contre, les données de l'IPC tendent à sous-estimer substantiellement l'impact réel de l'accroissement observé dans le coût d'accès aux néces-

sités de base et, en ce qui concerne les foyers dirigés par des personnes de moins de 45 ans, à des niveaux suffisants de bien-être.

Il convient de signaler que le procédé utilisé part de l'hypothèse que l'important n'est pas tellement de mesurer le coût d'accès à un panier fixe de biens ou de services nécessaires comme le coût d'accès aux biens et aux services qui, à chaque moment, servent à garantir les mêmes objectifs de dépassement de la pauvreté et d'accès au bien-être, lorsque la pression différentielle des dépenses de logement est déduite.

## **2. Procédé d'ajustement dans la dimension d'accumulation**

Dans la dimension d'accumulation, on a appliqué en sens strict le procédé d'obtention des indicateurs appliqués à chaque opération, dans la pratique commune aux opérations développées entre 1996 et 2008. Pour l'opération de l'année 1986 on a procédé à l'obtention des chiffres correspondant à l'application de la méthode utilisée pour mesurer la pauvreté d'accumulation à partir de 1996, profitant de la disponibilité d'indicateurs communs dans l'ESSDE et dans les différentes opérations de la EPDS.



## SOMMAIRE GÉNÉRAL

<b>INTRODUCTION</b>	3
1. L'origine de la EPDS	4
2. Les caractères principaux de la EPDS	9
<b>PREMIÈRE PARTIE: INDICATEURS DE PAUVRETÉ ET DE PRÉCARITÉ DANS LA EPDS</b>	
Remarques préliminaires	13
<b>CHAPITRE I: PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉ DE SUBSISTANCE</b>	
1. Approche conceptuelle	15
2. Indicateurs de pauvreté et de précarité dans la dimension de subsistance	16
2.1. La méthode statistique européenne	17
2.2. Alternatives à la méthode statistique	20
2.3. La méthode EPDS	24
2.4. Implications de l'utilisation des différentes méthodes	30
3. Indicateurs de privation dans la dimension de la subsistance	35
3.1. Indicateurs spécifiques	35
3.2. Indicateur synthétique	
<b>CHAPITRE II. PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉ D'ACCUMULATION<sup>41</sup></b>	
1. La nécessité d'une approche à la dimension d'accumulation	41
2. Approche conceptuelle	42
3. Indicateurs EPDS de pauvreté et de précarité dans la dimension d'accumulation	43
3.1. L'absence d'expériences dans le contexte européen	43
3.2. L'indicateur EPDS	44
4. Indicateurs de privation dans la dimension d'accumulation	48
4.1. Indicateurs spécifiques	48
4.2. Indicateurs synthétiques	48
5. Questions en suspend	49

## CHAPITRE III: LA PAUVRETÉ RÉELLE

1. L'interrelation entre problèmes de subsistance et d'accumulation	51
2. Les indicateurs EPDS de pauvreté réelle	52
2.1. Indicateur de pauvreté réelle objectif	53
2.2. Indicateur de pauvreté réelle objectif, ajusté dans des circonstances spéciales	53

## CHAPITRE IV: LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ CACHÉE

1. Aspects généraux	55
2. Indicateurs EPDS de pauvreté et de précarité cachée	56
2.1. Indicateur de pauvreté et absence de bien-être de subsistance individuelle	56
2.2. Indicateur de déséquilibres dans la distribution interne des ressources	57
2.3. Indicateurs de problèmes d'indépendance	57

## DEUXIÈME PARTIE: ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE PAUVRETÉ ET DE PRÉCARITÉ

Remarques préliminaires	61
-------------------------	----

### CHAPITRE I: IMPACT DE LA PAUVRETÉ ET DE LA PRÉCARITÉ

1. Problèmes dans la dimension de subsistance	63
1.1. Indicateurs de privation	63
1.2. Indicateurs généraux de pauvreté et d'absence de bien-être	67
2. Problèmes dans la dimension d'accumulation	71
2.1. Indicateurs de privation	71
2.2. Indicateurs généraux de pauvreté et de précarité	76
3. Approche de l'impact de la pauvreté réelle	78
3.1. Impact simultané des différentes réalités de pauvreté	78
3.2. Risque de pauvreté et précarité réelle	78

### CHAPITRE II. RISQUE ET DISTRIBUTION DE LA PAUVRETÉ ET DE LA PRÉCARITÉ

1. Aspects démographiques	84
1.1. Le type de groupe familial	84
1.2. La présence de mineurs	85
1.3. Sexe de la personne principale	88
1.4. Age de la personne principale	90
1.5. Nationalité de la personne principale	93
2. Aspects occupationnels	95
2.1. Niveau d'études de la personne principale	95
2.2. Aspects concernant l'activité	97

3. Types socio-démographiques	107
3.1. Impact des problèmes de pauvreté et de précarité	107
3.2. Distribution des problèmes de pauvreté et de précarité	109
3.3. Facteurs de changement dans l'impact de la pauvreté et de la précarité	110
4. Impact territorial de la pauvreté et de la précarité	113
4.1. Territoire Historique	113
4.2. Région	115

#### CHAPITRE III: DÉTERMINANTES ÉCONOMIQUES DE LA PAUVRETÉ ET DE LA PRÉCARITÉ

1. Précarité et type de revenu principal	119
1.1. Impact des problèmes de pauvreté et de précarité	119
1.2. Distribution des problèmes de pauvreté et de précarité	120
2. Impact des transferts sociaux	121
2.1. Aspects généraux	121
2.2. Le rôle spécifique de l'Assistance Sociale	122
3. Le problème du logement	124

#### CHAPITRE IV: LA PAUVRETÉ CACHÉE

1. Une approche individuelle du risque de pauvreté de subsistance	127
1.1. Données générales	127
1.2. Groupes à risque et distribution de la pauvreté individuelle	127
2. Déséquilibre dans la distribution interne des ressources	129
3. Les problèmes d'indépendance	130
3.1. Données générales	130
3.2. Groupes à risque et distribution des problèmes d'indépendance	131
3.3. Origine des problèmes d'indépendance	132

#### CHAPITRE V: SITUATION DANS LE CONTEXTE EUROPÉEN

1. Indicateurs de pauvreté de subsistance	137
1.1. Impact de la pauvreté et de la précarité	137
1.2. Distance au seuil	139
1.3. Le plus petit impact de l'action sociale pour le bien-être par rapport à l'Europe	140
2. Structure d'inégalité	143

#### CHAPITRE VI: DISCUSSION ET CONCLUSIONS

1. Aspects généraux	145
2. L'impact des politiques sociales	152

<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>157</b>
----------------------	------------



## ANEXES

### ANNEXE 1: GLOSSAIRE DES INDICATEURS ET DÉFINITIONS

1. Pauvreté et précarité de subsistance	163
1.1. Définitions	163
1.2. Indicateurs EPDS de pauvreté et de précarité de subsistance	164
1.3. Indicateurs Eurostat de pauvreté et de précarité de subsistance	165
1.4. Taux utilisés dans le traitement des indicateurs de pauvreté et de précarité	165
1.5. Concept de revenus utilisé	167
1.6. Indicateurs avant et après des transferts sociaux	167
1.7. Indicateurs de privation	168
2. Pauvreté et précarité d'accumulation	170
2.1. Définitions	170
2.2. Indicateur EPDS de pauvreté et de précarité d'accumulation	171
2.3. Indicateurs de privation	171
3. Pauvreté et précarité réelle	173
3.1. Définitions	173
3.2. Indicateur EPDS de pauvreté réelle	173
3.3. Indicateur EPDS de précarité (approche des situations réelles de précarité)	174
4. Pauvreté et précarité cache	174
4.1. Définitions et indicateurs	174
5. Approche de l'étude de l'inégalité	175
5.1. Indicateurs d'inégalité	175

### ANNEXE 2: AJUSTEMENT DES CHIFFRES DE PAUVRETÉ ET DE PRÉCARITÉ POUR L'ÉTUDE ÉVOLUTIVE

1. Procédé d'ajustement dans la dimension de subsistance	177
2. Procédé d'ajustement dans la dimension d'accumulation	179

## SOMMAIRE DE TABLEAUX

Tableau 1.	Seuils de pauvreté de subsistance selon la méthode statistique européenne. Version Edis-Caritas (Données en euros)	18
Tableau 2.	Seuils de bas revenus et de pauvreté grave selon la méthode Eurostat. 2008	19
Tableau 3.	Niveau de déséquilibre entre classification objective et perception subjective. Méthode statistique européenne. 2008.	20
Tableau 4.	Seuils de pauvreté grave et de pauvreté relative selon la méthode SPL. 2008	24
Tableau 5.	Seuils de pauvreté de l'entretien et d'absence de bien-être. Selon la méthode EPDS. 2008	28
Tableau 6.	Echelles d'équivalence correspondantes aux seuils de pauvreté de subsistance et absence de bien-être selon la méthode EPDS. 2008	28
Tableau 7.	Niveau de déséquilibre entre classification objective et perception subjective. Méthode EPDS: pauvreté et absence de bien-être. 2008.	29
Tableau 8.	Indicateurs de risque de pauvreté et/ou d'absence de bien-être (subsistance) 2008.	30
Tableau 9.	Indicateurs relatifs à la correspondance entre indicateurs objectifs et perception subjective. 2008	33
Tableau 10.	Comparaison des seuils de pauvreté et d'absence de bien-être objectifs avec des indicateurs subjectifs déterminés. 2008	34
Tableau 11.	Indicateurs spécifiques de privation. Couverture des nécessités de base	36
Tableau 12.	Indicateurs spécifiques de privation. Couverture des nécessités de loisir et jouissance du temps libre	37
Tableau 13.	Indicateurs spécifiques de privation (Subsistance). Recours à des aides, épargne et crédits	37
Tableau 14.	Problématiques considérées dans l'indicateur synthétique de privation	38
Tableau 15.	Indicateurs économiques de revenus minimums par position objective concernant la pauvreté de la subsistance. Equivalence EPDS. 2008	41
Tableau 16.	Dimensions analysées dans la construction des indicateurs de pauvreté et de précarité	45
Tableau 17.	Pourcentage de foyers qui sont considérés comme pauvres (1) Selon les indicateurs de précarité d'accumulation et de risque de pauvreté de subsistance. 2008	47
Tableau 18.	Perception subjective de situations de pauvreté en fonction des réalités objectives en termes de subsistance et d'accumulation	51
Tableau 19.	Evolution de certains indicateurs spécifiques de privation (subsistance) 1986-2008	64

Tableau 20. Evolution de l'incidence des situations de privation (subsistance) 1996-2008. Indicateur synthétique de privation	65
Tableau 21. Indicateurs de risque de pauvreté et/ou d'absence de bien-être (subsistance) 2008	67
Tableau 22. Evolution des indicateurs généraux de risque de pauvreté et d'absence de bien-être. Indicateurs EPDS. 1986-2008	68
Tableau 23. Evolution des indicateurs généraux de risque de pauvreté et d'absence de bien-être. Indicateurs Eurostat. 1986-2008	68
Tableau 24. Indices d'intensité et d'inégalité interne des différentes situations de précarité. Indices de Sen, FGT et Hagenaars. 2008	70
Tableau 25. Indices statistiques associés à l'impact de la pauvreté de subsistance. 1986-2008	71
Tableau 26. Indices statistiques associés à l'impact des situations d'absence de bien-être de subsistance. 1986-2008	71
Tableau 27. Evolution de certains indicateurs spécifiques de privation (accumulation). Accès à des ressources patrimoniales. 1986-2008	72
Tableau 28. Evolution de certains indicateurs spécifiques de privation (accumulation). Installation, conditions d'habitabilité et équipement du logement. 1986-2008	74
Tableau 29. Indicateurs de risque de pauvreté et/ou d'absence de bien-être (accumulation). 2008	76
Tableau 30. Précarité d'accumulation: évolution des indicateurs généraux de risque de pauvreté et d'absence de bien-être. 1986-2008	77
Tableau 31. Indicateurs de pauvreté réelle, absence de bien-être et bien-être. 2008	79
Tableau 32. Evolution des taux de pauvreté réelle. Données réelles et ajustées. 1986-2008.	80
Tableau 33. Evolution des indicateurs de pauvreté réelle, absence de bien-être et bien-être. 1986-2008	80
Tableau 34. Indicateurs de pauvreté réelle. Perception subjective. 1986-2008	81
Tableau 35. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par type de groupe familial. 1996-2008	84
Tableau 36. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par type de groupe familial. 1996-2008.	85
Tableau 37. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par nombre de mineurs de 14 ans dans le foyer. 1996-2008	86
Tableau 38. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par nombre de mineurs de 14 ans dans le foyer. 1996-2008	87
Tableau 39. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité parmi les mineurs de 14 ans dans le foyer. 1996-2008	87
Tableau 40. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par sexe de la personne principale. 1986- 2008	89
Tableau 41. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par sexe de la personne principale. 1986-2008	90
Tableau 42. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par âge de la personne principale. 1986-2008	91
Tableau 43. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par âge de la personne principale. 1986-2008	92
Tableau 44. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par nationalité de la personne principale. 2000-2008	93

Tableau 45. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par nationalité de la personne principale. 2000-2008	93
Tableau 46. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par études de la personne principale.1986-2008	96
Tableau 47. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par études de la personne principale. 1986-2008	97
Tableau 48. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par activité de la personne principale. 1986-2008. Population dans des logements familiaux (En %)	98
Tableau 49. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par activité de la personne principale. 1986-2008	99
Tableau 50. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par caractéristiques de l'occupation. 1996-2008	101
Tableau 51. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par caractéristiques de l'occupation. 1996-2008	103
Tableau 52. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par situation du foyer face à l'activité, l'occupation et le chômage. 1996-2008.	105
Tableau 53. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par situation du foyer face à l'activité, à l'occupation et au chômage. 1996-2008	106
Tableau 54. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par type sociodémographique du foyer. 1996-2008	108
Tableau 55. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par type sociodémographique du foyer. 1996-2008	109
Tableau 56. Facteurs déterminants des changements dans les niveaux de pauvreté réelle entre 1996 et 2008	111
Tableau 57. Facteurs déterminants des changements dans les niveaux de précarité et d'absence de bien-être entre 1996 et 2008	112
Tableau 58. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par Territoire Historique. 1996-2008	114
Tableau 59. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par Territoire Historique. 1996-2008	115
Tableau 60. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par région. 1996-2008	116
Tableau 61. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par région. 1996-2008	118
Tableau 62. Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par source principale de revenus du foyer.1996-2008	120
Tableau 63. Evolution de la distribution des différentes situations de pauvreté et de précarité par source principale de revenus du foyer. 1996-2008	121
Tableau 64. Indicateurs de risque de pauvreté et/ou d'absence de bien-être (subsistance). Considération du rôle des transferts sociaux. 2008	122
Tableau 65. Impact des processus de transfert dans la lutte contre la précarité (subsistance). Considération du rôle des transferts sociaux. 2008	122
Tableau 66. Situation du collectif de pauvres potentiels selon leur accès aux prestations d'Assistance Sociale et situation de pauvreté réelle. 2008	123

Tableau 67	Personnes en situation de pauvreté réelle qui n'accèdent pas aux prestations d'Assistance Sociale par type sociodémographique de la personne principale du foyer. 2008	123
Tableau 68.	Evolution du taux d'effort net des foyers pour faire face au coût du logement par niveau de risque de pauvreté ou d'absence de bien-être (subsistance) et régime d'appartenance. 1996-2008	124
Tableau 69.	Evolution de la proportion de personnes dans des foyers qui ont des dépenses de logement supérieures à 30% de leurs revenus par niveau de risque de pauvreté ou d'absence de bien-être (subsistance) et régime de possession. 1996-2008	125
Tableau 70.	Incidence du risque de pauvreté et d'absence de bien-être en fonction des revenus individuels. 2008	127
Tableau 71.	Distribution et risque de pauvreté selon différentes variables en fonction des revenus individuels. 2008	129
Tableau 72.	Accès non partagé aux ressources dans le cas de la femme par niveau de risque de pauvreté ou de précarité (subsistance). 2008	130
Tableau 73.	Population non indépendante qui désirerait fonder un foyer indépendant. 2008	130
Tableau 74.	Evolution de la population non indépendante qui désirerait fonder un foyer indépendant. 1996-2008	131
Tableau 75.	Population non indépendante qui pourrait constituer un foyer indépendant dans le délai d'une année et ne peut le faire par manque de ressources économiques selon le sexe, l'âge, l'état civil et le niveau d'études. 1996-2008	132
Tableau 76.	Origine des problèmes d'indépendance et risques objectifs pour celle-ci par relation avec l'activité. 2008	133
Tableau 77.	Population potentiellement indépendante avec perspectives d'indépendance à court terme. Motifs et risques objectifs qui font obstacle à l'accès à une vie indépendante. 1996-2008	134
Tableau 78.	Indicateurs de pauvreté et d'absence de bien-être de subsistance. 1996-2008	134
Tableau 79.	Indicateurs de pauvreté réelle et d'absence de bien-être de subsistance. Indicateurs généraux ajustés et indicateurs tenant compte des réalités de pauvreté et d'absence de bien-être cachés. 1996-2008	135
Tableau 80.	Distance entre les revenus du foyer et les seuils d'absence de bien-être ou de bas revenus dans les pays de l'UE 15. Méthode Eurostat. 2006/2008	140
Tableau 81.	Impact des transferts sociaux dans les indicateurs de risque d'absence de bien-être ou de bas revenus dans les pays de l'UE 15. 2006/2008	141
Tableau 82.	Indicateurs de distribution générale du revenu. 2008	143
Tableau 83.	Coefficient de Gini. 2008	143
Tableau A1-1.	Seuils de pauvreté de subsistance et d'absence de bien-être. Selon la méthode EPDS. 2008	164
Tableau A1-2.	Echelles d'équivalence correspondant aux seuils de pauvreté de subsistance et de absence de bien-être selon la méthode EPDS. 2008	165
Tableau A1-3.	Seuils de bas revenus et de pauvreté grave selon la méthode Eurostat. 2008	165

## SOMMAIRE DE GRAPHIQUES

Graphique 1.	Modèle de relation entre revenus minimums perçus et revenus réels. Méthode LPL/SPL	23
Graphique 2.	Précarité de subsistance: évolution des indicateurs généraux de risque de pauvreté et absence de bien-être 1986-2008. Indicateurs EPDS et Eurostat	69
Graphique 3.	Précarité d'accumulation: évolution des indicateurs généraux de risque de pauvreté et d'absence de bien-être. 1986-2008	77
Graphique 4.	Incidence des situations de risque de pauvreté de subsistance et d'accumulation dans la C.A. d'Euskadi. 2008	78
Graphique 5.	Incidence réelle de la pauvreté dans la C.A. d'Euskadi. Indicateur général, indicateurs corrigés et auto-perception des foyers. 2008	79
Graphique 6.	Evolution des indicateurs de pauvreté réelle, absence de bien-être et bien-être 1986-2008.	80
Graphique 7.	Evolution de l'incidence des situations de pauvreté réelle par nombre de mineurs de 14 ans dans le foyer. 1996-2008	86
Graphique 8.	Pauvreté infantile: évolution des taux de pauvreté réelle parmi la population mineure de 14 ans et la population au-dessus de 14 ans (%). 1996-2008	88
Graphique 9.	Evolution de l'incidence de situations de pauvreté réelle par sexe de la personne principale. 1986-2008	89
Graphique 10.	Pauvreté réelle par âge de la personne principale: évolution de l'incidence (% de la population dans des logements familiaux) et de la distribution de la population pauvre (% verticaux) 1986-2008	92
Graphique 11.	Pauvreté réelle par nationalité de la personne principale: évolution de l'incidence (% de la population dans des logements familiaux) et de la distribution de la population pauvre (% verticaux) 2000-2008	94
Graphique 12.	Pauvreté de subsistance par nationalité de la personne principale: évolution de l'incidence (% de la population dans des logements familiaux) et de la distribution de la population précaire (% verticaux) 2000-2008	94
Graphique 13.	Variation proportionnelle des taux de pauvreté réelle par études de la personne principale (variation en % entre 1986 et 2008)	96
Graphique 14.	Pauvreté réelle par situation du foyer face à l'activité, l'occupation et le chômage : évolution de l'incidence (% de la population dans des logements familiaux) et de la distribution de la population pauvre (% verticaux) 1996-2008	106
Graphique 15.	Evolution de la concentration des situations de pauvreté réelle dans les types sociodémographiques les plus affectés. 1996-2008	110
Graphique 16.	Pourcentage de réduction de la pauvreté réelle entre 1996 et 2008 attribuable à divers facteurs	111

Graphique 17.	Pourcentage de réduction des situations d'absence de bien-être et de précarité entre 1996 et 2008 attribuable à divers facteurs	112
Graphique 18.	Evolution de l'incidence des différentes situations de pauvreté et de précarité par Territoire Historique.1996-2008	114
Graphique 19.	Incidence de la pauvreté réelle par région en 2008	117
Graphique 20.	Variation proportionnelle de la pauvreté réelle par régions entre 2004 et 2008	117
Graphique 21.	Evolution de la concentration des situations de pauvreté réelle dans les régions urbaines (% vertical). 1996-2008	118
Graphique 22.	Evolution de l'incidence de la pauvreté réelle par source principale de revenus dans le foyer. 1996-2008	120
Graphique 23.	Baisse des taux de pauvreté et d'absence de bien-être, en pourcentage, en raison des transferts sociaux	122
Graphique 24.	Incidence de la pauvreté grave en Europe (40% de la médiane). 2006	138
Graphique 25.	Incidence des bas revenus en Europe (60% de la médiane). 2006	139
Graphique 26.	Impact des transferts sociaux dans les indicateurs de risque d'absence de bien-être ou de bas revenus dans les pays de l'UE15 2006/2008. Niveaux de chute dans les taux de risque en %	142
Graphique 27.	Indicateur S80/S20 de distribution générale du revenu en Europa. 2006	144
Graphique 28.	Coefficients de Gini en Europe. 2006	144
Graphique 29.	Taux de pauvreté/bas revenus Eurostat (60% de la moyenne de revenus nets équivalents) (EPDS 1986-2008)	145
Graphique 30.	Evolution de l'occupation et du chômage dans la CAE entre 1985 et 2007	146
Graphique 31.	Evolution du taux de chômage (Données PRA 1985-2007)	147
Graphique 32.	Evolution du PIB per capita par pays et année (EU 27=100). Données élaborée par Eustat (Période 1998-2007)	147
Graphique 33.	Taux de pauvreté Eurostat et perception subjective de pauvreté	148
Graphique 34.	Taux de pauvreté EPDS ajustés (EPDS 1986-2008)	149
Graphique 35.	Taux de précarité ou d'absence de bien-être EPDS ajustés (EPDS 1986-2008)	149
Graphique 36.	Taux de pauvreté et de précarité ajustés (EPDS 2004-2008)	150
Graphique 37.	Taux de pauvreté EPDS non ajustés (EPDS 1986-2008)	152
Graphique 38.	Taux de précarité/absence de bien-être EPDS non ajustés (EPDS 1986-2008)	152
Graphique 39.	Nombre de familles qui percevaient la Renta Básica et les AES chaque année a la CAE (1989-2008)	153
Graphique 40.	% de familles qui percevaient la Renta Básica et les AES chaque année a la CAE (estimé sur le total des familles de la CAE) (1989-2008)	153
Graphique 41.	Dépenses réalisées par le Gouvernement Basque en RB et AES. Millions d'euros de 2008 (1989-2008)	154





## NOTE FINALE

Ce rapport a été rédigé par le personnel de l'Organe Statistique Spécifique du Département de Justice, Emploi et Sécurité Sociale du Gouvernement Basque, en comptant sur le soutien et la collaboration du SIIS Centre de Documentation et Etudes.

Rédaction:	Luis Sanzo González (OEE)
Collaboration et soutien:	Joseba Zalakain (SIIS) Mikel López de Lacalle (OEE) Nekane Belaustegi (OEE)
Design d'échantillon:	EUSTAT
Travail de terrain 2008:	EMAIKER
Traduction :	Rosetta Testu Zerbitzuak
Conception graphique:	Estudio Lanzagorta
Mise en page:	Concetta Probanza

L'Organe Statistique Spécifique du Département de Justice, Emploi et Sécurité Sociale du Gouvernement Basque remercie expressément pour l'effort et l'engagement de toutes les personnes –responsables politiques, responsables techniques, responsable de terrain, enquêteurs et personnel de soutien– qui ont rendu possible le développement de l'ESSDE et les différentes opérations d'application de la EPDS.

1984

2008

25 ANS  
D'ENQUÊTE  
SUR LA PAUVRETÉ  
EN EUSKADI

Synthèse des études  
et des travaux statistiques  
développés entre 1984 et 2008  
par le Département de Justice,  
Emploi et Sécurité Sociale du  
Gouvernement Basque



**EUSKO JAURLARITZA**  
**GOBIERNO VASCO**

JUSTIZIA, LAN ETA GIZARTE  
SEGURANTZA SAIALA

DEPARTAMENTO DE JUSTICIA,  
EMPLEO Y SEGURIDAD SOCIAL